CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019

PROCES VERBAL

Le 24 octobre 2019

Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Conseil Municipal du lundi 24 juin 2019
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGE
PARCS, JARDINS ET PAYSAGES	
Rapporteur : Christophe BÉCHU	
1°) Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Adoption (*DEL-2019-243)*	**13**
Rapporteur : Isabelle LE MANIO	
2°) Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Quartier du Lac de Maine - Création d'une forêt urbaine - Site du Grésillé (*DEL-2019-244)*	**37**
FINANCES	
Rapporteur : Daniel DIMICOLI	
3°) Compte de Gestion 2018 (*DEL-2019-245)*	***48***
4°) Compte administratif 2018 (*DEL-2019-246)*	**49**
5°) Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 (*DEL-2019-247)*	**82**
6°) Décision Modificative n° 1 - 2019 - Approbation (*DEL-2019-248)*	**85**
BATIMENTS	
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
7°) Reconversion de la patinoire du Haras en complexe sportif - Décision de principe - Marché de maitrise d'oeuvre (*DEL-2019-249)*	**88**

8°) Reconstruction de la Maison de Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - Décision de principe - Marché de maitrise d'oeuvre (*DEL-2019-250)*	

DOSSIERS	VOTE
NPNRU	
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
9°) NPNRU - Quartier Belle-Beille - Groupe scolaire Pierre et Marie Curie - Extension et restructuration - Mise à disposition de modulaires (*DEL-2019-251*)	***98***
10°) NPNRU - Quartier Belle-Beille - Construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) interquartiers Belle-Beille/Lac de Maine - Marchés de travaux et d'équipements (*DEL-2019-252*)	***100***
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
11°) Associations des habitants de quartier - Avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-253*)	***114***
12°) Fonds Projets de quartiers - Attribution de subvention (*DEL-2019-254*)	***116***
13°) Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Projets 2019 - Attribution de subvention - Association des Habitants de Monplaisir - Avenant n°2 - Approbation (*DEL-2019-255*)	***117***
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
Rapporteur : Caroline FEL	
14°) Reprise de l'association la Ludothèque Angevine - Association les Francas 49 - Attribution de subventions - Remise gracieuse de charges locatives (*DEL-2019-256*)	***120***
Rapporteur : Ahmed EL BAHRI	
15°) Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2018 / 2019 - Aides aux études surveillées et aux garderies - Attribution de subventions (*DEL-2019-257*)	***122***
16°) SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Année scolaire 2019/2020 - Tarifs de la restauration scolaire - Approbation (*DEL-2019-258*)	***123***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

17°) Musées d'Angers - Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine - Fondation Swiss Life - Convention de mécénat - Approbation (*DEL-2019-259*) — *126*

18°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions (*DEL-2019-260*) — *127*

19°) Angers Nantes Opéra - Groupement d'Intérêt Economique Grand Ouest Régie Télévision - Retransmission d'un opéra - Attribution de subvention (*DEL-2019-261*) — *129*

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

20°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - SA Angers SCO - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention - Marché de prestations de services (*DEL-2019-262*) — *131*

21°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Association Angers SCO - Convention d'objectifs -Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-263*) — *133*

22°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Angers SCO Handball - Saison 2019-2020 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs (*DEL-2019-264*) — *137*

23°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - SA Les Ducs d'Angers - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention - Marché de Prestations de Services (*DEL-2019-265*) — *139*

24°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Angers Hockey Club Amateurs - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-266*) — *141*

25°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Union Féminine Angers Basket 49 (UFAB 49) - Saison 2018-2019 - Attribution de subvention - Saison 2019-2020 - Convention d'objectifs - Approbation (*DEL-2019-267*) — *142*

26°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Association Etoile Angers Basket (EAB) - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-268*)	***144***
27°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Les Loups d'Angers Tennis de table - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-269*)	***145***
28°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Association la Dalle Angevine - Convention de partenariat - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-270*)	***149***
29°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution (*DEL-2019-271*)	***151***
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Roch BRANCOUR	
30°) Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc - Centre de formation de la Baumette - Déclassement du domaine public (*DEL-2019-272*)	***153***
31°) Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc - Centre de Formation de la Baumette - Cession de parcelles (*DEL-2019-273*)	***155***
32°) Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc - SOCLOVA - Centre de formation sportif - Cession des droits d'emphytéote à la SCI SCO INVEST - Approbation (*DEL-2019-274*)	***157***
33°) Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe GRETHER - Avenant n°6 - Approbation (*DEL-2019-275*)	***160***
34°) Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine - Maîtrise d'œuvre opérationnelle secteur Centre-ville Maine - Avenant n°2 - Approbation. (*DEL-2019-276*)	***161***
35°) Angers Cœur de Maine - Mandat d'études et travaux Centre-ville Maine - Marché travaux de la couverture des voies des berges - Lot n°5 - Avenant n°2 - Approbation (*DEL-2019-277*)	***163***
36°) Quartier Roseraie - Rue de Frémur - Groupe Scolaire Charles Besnier - Logements de fonction - Déclassement du domaine public (*DEL-2019-278*)	***166***
Rapporteur : Richard YVON	
37°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (*DEL-2019-279*)	***167***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

38°) SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Convention de prestations intégrées - Approbation (*DEL-2019-280*) — *170*

39°) SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Transfert d'actions - Cessions d'actions aux communes de Loire-Authion, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières-en-Anjou et Soulaines-sur-Aubance - Acquisition d'actions à la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou (*DEL-2019-281*) — *171*

40°) SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Restauration collective et sociale - Dissolution de l'EPIC EPARC (Etablissement Public Angevin pour la Restauration Collective) (*DEL-2019-282*) — *174*

41°) Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole - Modification de la composition à l'issue des élections municipales générales de mars 2020 - Approbation de l'accord local (*DEL-2019-283*) — *176*

BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

42°) Parc des Sports de la Baumette - Extension et réhabilitation de locaux SCO Rugby - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2019-284*) — *178*

43°) Eglise Saint-Laud - Mécénat financier - Fondation du Patrimoine - Convention - Approbation (*DEL-2019-285*) — *180*

44°) Théâtre Chanzy - Rénovation - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2019-286*) — *182*

45°) Parvis de l'Hôtel de Ville - Aménagement des extérieurs - Marchés de travaux (*DEL-2019-287*) — *184*

46°) Ateliers techniques de la Régie de quartier - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2019-288*) — *185*

47°) Réouverture du musée Pincé - Marchés de travaux (*DEL-2019-289*) — *187*

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

48°) Fourrière - Remises de dette (*DEL-2019-290*) — **189**

COMMANDE PUBLIQUE

49°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (*DEL-2019-291*) — *190*

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS	
Rapporteur : Benoit PILET	
50°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (*DEL-2019-292*)	***192***
Rapporteur : Catherine GOXE	
51°) Organisation et animation du marché de Noël - Edition 2019 - Tarifs - Approbation (*DEL-2019-293*)	***193***
52°) Confluences Pénales de l'Ouest - Colloque "Justice et Secrets" - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-294*)	***195***
SANTE PUBLIQUE	
Rapporteur : Gilles GROUSSARD	
53°) Association le Planning Familial de Maine-et-Loire - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-295*)	***196***
54°) Association APTIRA - Projet interprétariat médico-social - Convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-296*)	***198***
ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE	
Rapporteur : Stéphane PABRITZ	
55°) Redevances des occupations commerciales non sédentaires du domaine public - Tarifs 2019 - Approbation (*DEL-2019-297*)	***200***
Rapporteur : Karine ENGEL	
56°) Concours "Un des Meilleurs Apprentis de France " - Edition 2019 - Société des Meilleurs Ouvriers de France - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-298*)	***201***
◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	***203***
◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	***207***
◆ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2018**	

◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 24 juin 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 18 juin 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (arrivée à la DEL-2019-245), M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (arrivée à la DEL-2019-245), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI (départ à la DEL-2019-248), Mme Pascale MITONNEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD (arrivée à la DEL-2019-245), Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (départ à la DEL-2019-243), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

Etaient excusés : Mme Véronique CHAUVEAU, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Montaine HUTEAU, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (jusqu'à la DEL-2019-244)
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (jusqu'à la DEL-2019-244)
- M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM (à partir de la DEL-2019-249)
- Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA
- Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN (jusqu'à la DEL-2019-244)
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2019-244)
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Frédéric BEATSE

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 25 juin 2019

Monsieur le Maire : Je vous indique que Catherine GOXE a donné pouvoir à Benoit PILET, Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Sophie LEBEAUPIN, Alexandre VILLALONGA à Constance NEBBULA, Montaine HUTEAU à Maryse CHRÉTIEN, Estelle LEMOINE-MAULNY à Chadia ARAB et Vincent DULONG à Gilles MAHÉ. Je vous indique aussi que quelques élus vont arriver en retard. Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Jean-Marc VERCHÈRE, Gilles GROUSSARD à Claudette DAGUIN. Nous avons deux élus qui nous quitteront avant la fin de ce Conseil. Dès qu'il sera parti, Emmanuel CAPUS donnera pouvoir à Roch BRANCOUR et Daniel DIMICOLI donnera pouvoir à Jean-Pierre BERNHEIM. Mes chers collègues, le secrétaire de séance ce soir, ce sera Monsieur BÉATSE.

Mes chers collègues, je pense que chacun comprendra que je voulais vous dire quelques mots de la semaine particulière qui nous attend, avant que la Ville précise par communiqué de presse dans les heures qui viennent l'ensemble des mesures qui vont être prises en ce qui concerne le Plan Canicule. Il ne vous a pas échappé que les températures annoncées devraient amener demain un déclenchement par l'État du Plan Canicule de niveau 3. En cas de Plan Canicule, la procédure est assez cadrée. Si je la synthétise, elle comprend des mesures pour les personnes âgées, des mesures à destination des personnes à la rue, et des mesures également pour les plus petits, les écoles, les accueils de loisirs et les crèches.

D'abord, en ce qui concerne les personnes âgées, je vous rappelle que nous accueillons près de 1 000 seniors dans les établissements du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Un protocole de protection contre la chaleur est mis en place avec fermeture des volets et rideaux et rassemblement des personnes dans la salle à manger pour contrôler l'hydratation.

Trois résidences sont désignées pour accueillir les personnes âgées fragiles maintenues à domicile : l'Espace Grégoire Bordillon, l'Espace Robert Robin et l'Espace Saint-Michel, dans lesquels sont préparées des pièces rafraîchies prêtes à accueillir des personnes qui souhaiteraient prendre des repas, de manière exceptionnelle, à l'intérieur de ces résidences. Ces résidences peuvent également accueillir des personnes maintenues à domicile et qui seraient repérées par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Au domicile des personnes âgées, dès demain, un réseau de bénévoles appellera les personnes inscrites sur le registre communal qui nous ont fait savoir leur demande de pouvoir être contactées en cas de forte chaleur. C'est une liste d'un peu plus de 100 personnes isolées, et les professionnels du CLIC adopteront une procédure particulière pour les personnes inscrites sur le registre communal, mais dans des situations plus complexes, en particulier pour celles qui décrivent des angoisses ou des inquiétudes.

Les aides à domicile sont formées pour informer et sensibiliser les 2 000 personnes âgées accompagnées chez elles par les services du CCAS, notamment pour leur rappeler les gestes qu'il convient d'avoir chez soi en termes d'hydratation et de mesures simples de lutte contre la chaleur. Les porteurs de repas à domicile feront également un contrôle et une veille de la situation et du respect de ces consignes à l'occasion de la dépose des 600 repas chez les 600 clients qui bénéficient de nos repas. Des transports sont organisés avec le « Services Angers Seniors Animations » du domicile vers les établissements, en cas de besoin. Le PASS sera exceptionnellement ouvert, dès le déclenchement du Plan Canicule, pour les après-midi.

Vous savez qu'il n'est normalement ouvert que le matin. Les après-midi seront étendues, dès lors que nous serons en Plan Canicule. Dans les écoles, les consignes ont été passées à la fois pour limiter les sorties, pour qu'il n'y ait pas d'activités sportives sollicitantes, pour veiller au port des casquettes et des chapeaux,

pour prévoir des jeux en classe, pour organiser des jeux d'eau avec les jets d'eau, avec les tuyaux d'arrosage, pour hydrater évidemment les enfants toute la journée, et toutes les écoles qui le souhaitent se verront dotées de ventilateurs pour les dortoirs. Ces ventilateurs ont été déployés aujourd'hui dans les crèches de la Ville. Ils ont été livrés ce matin dans les différentes structures. Toutes les sorties sont annulées et les fêtes des crèches, puisque plusieurs étaient prévues jeudi soir, sont annulées compte tenu des températures qui sont annoncées.

La piscine AquaVita, qui vient de basculer en mode « été renforcé » avec des renforts de personnel, sera ouverte dès le matin pour répondre aux demandes. En plus de ces mesures que je qualifierais de classiques, la réserve citoyenne, dont nous avons voté le principe et la mise en place il y a un an, va être mise à contribution. Ce sont près de 70 Angevins de la réserve de sécurité civile ou de la réserve citoyenne qui ont été dès aujourd'hui sollicités pour pouvoir venir prêter main-forte aux équipes de la Ville, en termes d'hydratation, en termes de visites à domicile, de manière conforme à ce qui avait été annoncé. C'est-à-dire qu'il y a la possibilité de déclencher ces citoyens qui se sont fait connaître et qui ont été formés par la Ville pour des épisodes exceptionnels, en l'espèce de chaleur. En cas d'inondation ou de froid, ces réserves sont également mobilisables.

Enfin, les parcs et jardins qui ferment habituellement à 20 heures verront leur fermeture repoussée à 22 heures, pour ceux qui sont clôturés par des agents de la Ville, de manière à prolonger la possibilité d'accéder à des zones ombragées dans les 9 sites clôturés, sur les plusieurs dizaines de parcs que nous avons, puisque ceux qui sont en accès libre, comme le Jardin du Mail ou le square Jeanne d'Arc, ou d'autres, ne font évidemment pas l'objet d'horaires d'ouverture le matin et d'horaires de fermeture le soir.

Je crois pouvoir le faire au nom de l'ensemble des élus, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la Ville qui seront en première ligne face à ces situations, quels que soient les services ou les directions concernés, et la mobilisation exceptionnelle qui s'annonce pour que nous puissions faire face à cet épisode d'urgence climatique particulier. Comme je vous l'ai dit en préambule, il devrait faire l'objet d'un déclenchement officiel demain en milieu de journée. Je vous laisse volontiers la parole, Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Merci pour ces éléments d'information. Comme vous, nous sommes soucieux dans cette période particulière de la possibilité pour les Angevins qui en ressentent le besoin ou pour ceux pour lesquels nous anticipons les questions, de passer cette période de très fortes températures qui nous est annoncée.

Je pense effectivement que cela bouleverse et cela implique ce type d'organisation et de plan permanent. À l'image de ce que Jean JOUZEL a pu dire sur ces questions, au risque qu'il passe pour alarmiste, mais ce que nous connaissons aujourd'hui montre que ces phénomènes climatiques seront de plus en plus importants et qu'ils nécessitent une transformation et une adaptation du service public, notamment pour répondre à tous besoins.

Les mesures que vous avez annoncées semblent correspondre à la situation. Je pense qu'effectivement, tant les personnes âgées que les enfants, ou les personnes à la rue qui ne peuvent bénéficier de situation d'accueil dans cette situation encore plus compliquée, méritent l'attention. Il y aurait peut-être une vigilance particulière à apporter par le 115 en termes d'eau ou en termes d'hébergement d'accueil. Je pense aussi à l'espace situé au chemin de traverse. Ce sont des bâtiments mal isolés, et avec les fortes chaleurs, ils doivent nécessiter un accompagnement particulier des personnes, avec les températures annoncées.

Il y a aussi un volet dont vous n'avez pas parlé et auquel il me semblait aussi important de réfléchir, c'est le volet des mobilités. Il ne faudrait pas qu'avec la forte chaleur et l'humidité telle qu'elle est annoncée, dans un contexte particulier, elle ne soit accompagnée d'un pic de pollution. Cela complexifierait les choses, notamment pour les personnes qui ont des difficultés à respirer. Peut-être qu'à l'image de ce qui a été fait à Noël, nous pourrions avoir un volet d'extension de gratuité ou d'actions particulières sur les

transports en commun, pour éviter aussi que les gens prennent leur véhicule ce jour-là.

Cela pourrait non seulement accompagner les choses telles que vous les présentez sur le terrain de la pollution et des mobilités. Cela pourrait peut-être aussi faire prendre conscience que le réchauffement climatique n'est pas qu'une question de quelques degrés qui vont nous embêter plusieurs jours dans l'année. C'est bien la conséquence d'un mouvement de réchauffement de la planète qui trouve de plus en plus de traductions concrètes, à l'image des catastrophes naturelles, des pics de températures ou des pollutions que nous connaissons de plus en plus.

Monsieur le Maire : Merci pour vos propos Monsieur BÉATSE. Il va de soi que l'ensemble de ces mesures telles que je les énonce ce soir feront l'objet d'un déploiement. En fonction de l'évolution de la situation, nous nous réservons évidemment la possibilité d'aller plus loin et de prendre d'autres mesures que celles qui viennent d'être indiquées.

Je viens de décliner le socle et les consignes qui ont été passées ce matin à l'ensemble des services et à l'ensemble des sites municipaux. Cela ne veut pas dire que nous attendrons simplement la fin de la semaine et que les températures baissent pour savoir s'il y a matière à procéder à des infléchissements ou à des renforcements d'une partie de ce qui vient d'être décrit.

Nous suivrons la situation heure par heure, dès lors qu'elle aura commencé. Je pense que c'est l'occasion pour nous, tous ensemble, au début de ce Conseil, d'exprimer de manière assez unanime, à tous les Angevins qui suivent ce Conseil en vidéo ou qui prendront connaissance de son compte rendu, notre rappel à la plus grande vigilance et à une forme d'attention à ses voisins.

Je pense qu'au-delà de toutes les mesures, il y a les personnes que nous connaissons et des personnes isolées qui ne sont pas forcément répertoriées ou identifiées. De ce point de vue, c'est d'abord l'attention portée aux volets qui ne s'ouvrent pas à côté ou à la personne que nous n'avons pas vue depuis 24 heures qui peuvent faire la différence avec la situation que nous avons connue il y a quelques années. Je pense que ce qui avait beaucoup choqué une grande partie d'entre nous et l'ensemble de l'opinion publique étaient ces récits de personnes qui avaient été retrouvées chez elles et dont personne ne s'était occupé, avec une absence totale de préoccupation de celui qui vit sur le même palier ou dans le bâtiment d'à côté.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2019-243

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Adoption

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Ville d'Angers, consciente des enjeux des espaces de nature des territoires urbains esthétiques, sociaux, de santé publique, de source de biodiversité ordinaire, et de rayonnement, souhaite augmenter la résilience de son territoire aux effets du changement climatique.

C'est pourquoi, **la Ville adhère pleinement au plan de transition écologique** du territoire qu'Angers Loire Métropole adopte en juin 2019 et qui est composé de trois blocs ;

- La transition énergétique,
- La transition environnementale,
- La transition vers une économie circulaire et responsable.

Différents programmes et plans d'actions nourrissent ce projet global, dont l'engagement volontaire dans la démarche Cit'ergie, soutenue par l'ADEME. Ce dispositif de labellisation vise les collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique climat air énergie et s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.

Les choix réalisés en matière d'urbanisme et d'aménagement engagent le territoire sur plusieurs dizaines d'années, et ont des conséquences directes sur l'environnement, notamment en impacts paysagers ; le PADD et le PLUi intègrent fortement la stratégie de paysages, de trame verte et bleue, de biodiversité.

En intégrant davantage les solutions végétales dans la planification urbaine, l'aménagement de forêts urbaines et d'espaces paysagers peut aider à relever un grand nombre de défis ; il s'agit de penser l'espace urbain pour préserver la qualité de vie. Les atouts de la Ville d'Angers lui permettent de s'investir parfaitement dans cette démarche.

La Ville d'Angers classée 1ère ville verte de France depuis 2014 dans le palmarès de l'Union Nationale des Entreprises Privées, possède un patrimoine végétalisé exceptionnel et diversifié réparti sur l'ensemble des quartiers allant des espaces naturels caractéristiques du territoire aux espaces horticoles patrimoniaux.

C'est ainsi qu'un espace paysager public aménagé (parcs, jardins, squares, coulées et promenades vertes) est proposé pour tout angevin à moins de 500 mètres de chez lui, et pour plus de 80% de la population, à moins de 300 mètres. L'offre globale en espaces de nature accessibles représente ainsi 100 m² par habitant contre une moyenne nationale de 48 m².

En parallèle, l'action engagée depuis 2014 par Angers Loire Métropole pour proposer des solutions de circulations douces paysagères pour piétons et vélos vient compléter cette offre. C'est un véritable maillage du territoire qui est ainsi constitué avec plus de 260 kilomètres de sentiers et 12,2 kilomètres de boucles vertes communautaires connectées aux tissus urbains du territoire.

Dans le cadre du projet global de transition écologique du territoire, la Ville d'Angers souhaite aller plus loin avec une stratégie et un plan d'actions permettant de répondre aux enjeux majeurs des espaces de nature de son territoire, en adoptant le schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 dont le principe a été adopté par délibération du 28 janvier 2019.

Ce schéma directeur permettra de continuer à faire évoluer les espaces paysagers de la Ville d'Angers et leurs modes de gestion, ainsi que de conforter et de continuer à développer ce patrimoine, toutes strates végétales confondues.

Le schéma directeur des paysages angevins est ambitieux ; il repose sur 5 axes majeurs, 25 actions, et prévoit un investissement de 10 millions d'euros sur 6 ans.

Les objectifs fixés sont notamment d'augmenter les superficies végétalisées de la Ville et de planter au minimum 100 000 arbres d'ici à 2025. Une évaluation notamment en termes de biodiversité, d'îlots de fraîcheur et de captation carbone des actions de ce schéma directeur sera réalisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2019

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Approuve le Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 et la mise en œuvre des actions qu'il définit.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer les procédures nécessaires à la réalisation des projets qui seront validés dans le cadre de ces actions.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les partenaires financiers susceptibles de participer aux opérations correspondantes au travers de subventions ou d'aides de toute nature.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

SCHEMA DIRECTEUR DES PAYSAGES ANGEVINS
2019-2025

Conseil Municipal du 24 Juin 2019

Au mois de janvier, à l'occasion de mes vœux, j'avais annoncé que le Conseil municipal aurait à connaître,

à l'occasion de son Conseil municipal de juin, la présentation d'un schéma directeur des paysages angevins. Ce schéma directeur n'existe pas aujourd'hui et n'existe pas dans d'autres villes. Je vais maintenant avoir l'occasion de vous en décliner à la fois la philosophie et les grandes lignes.

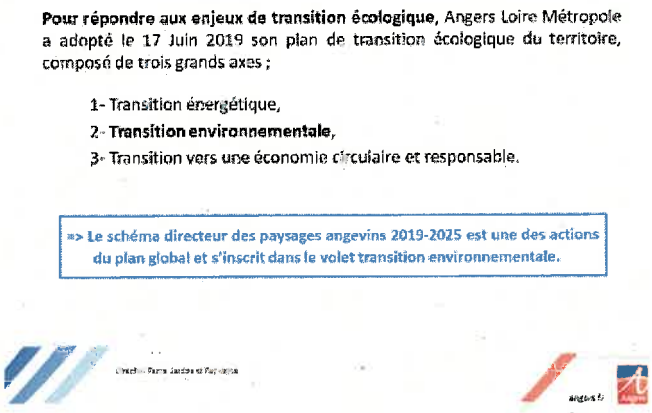

D'abord, ce schéma ne vient pas de nulle part. Il s'inscrit dans les enjeux de transition écologique de notre territoire. Nous avons adopté lundi dernier en Conseil de communauté, un schéma global de transition écologique qui comprend trois volets : la transition énergétique, un chapitre consacré à la transition environnementale, et enfin un chapitre consacré à la transition vers une économie circulaire et responsable.

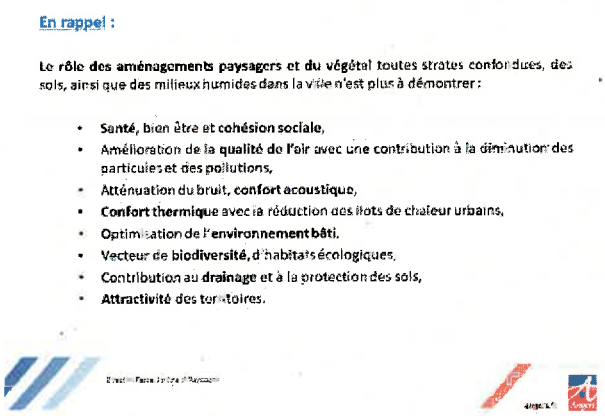

Notre schéma directeur des paysages angevins est l'une des actions du plan global de ce volet de transition environnementale. Les aménagements paysagers et végétaux et l'attention portée aux sols et aux milieux humides a évidemment beaucoup de bienfaits, en termes de santé, de bien-être, de cohésion sociale, en termes de qualité de l'air, d'atténuation du bruit, de confort thermique avec la réduction des îlots de chaleur, en termes d'optimisation de l'environnement bâti, de biodiversité, mais également en termes de contribution au drainage et à l'attractivité des territoires.

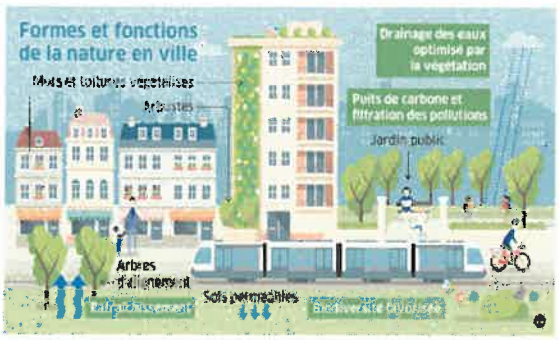

Ce petit dessin résume une partie de ce que peuvent être les usages, en insistant à la fois sur l'attention portée à la perméabilité des sols, au rafraîchissement permis par les arbres, à l'intérêt y compris d'avoir des arbustes ou des murs et des toitures végétalisées, et puis aux jardins publics. L'état des lieux, chacun ici le connaît.

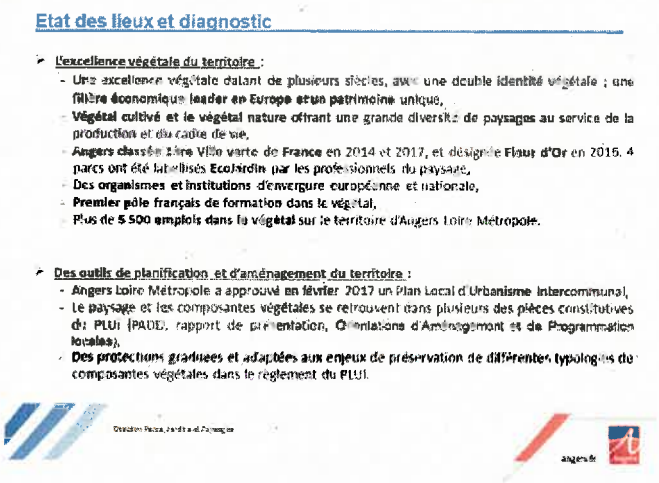

Nous bénéficions d'une excellence végétale qui n'est plus à démontrer. Elle remonte sur plusieurs siècles, avec à la fois un végétal cultivé et un végétal nature. Notre Ville est classée première Ville verte de France. Je vous rappelle que c'est un titre qui est décerné tous les trois ans. Nous l'avons obtenu en 2014 et nous l'avons obtenu à nouveau en 2017. La prochaine désignation aura lieu en 2020.

Nous avons été désignés en 2016 « Fleur d'Or », ce qui est la médaille des services d'espaces verts puisque cette distinction ne peut être attribuée que tous les quatre ans aux villes qui ont le plus haut degré de fleurs en termes de reconnaissance. Nous avons quatre parcs labellisés « EcoJardin » par les professionnels du paysage. Nous bénéficions d'organismes et d'institutions d'envergure européenne et nationale.

Je ne vais pas tous les citer, mais du Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) au Laboratoire national de la protection des végétaux (LNPV) en passant par l'Office Communautaire des Variétés Végétales, cette présence sur notre territoire est évidemment très importante. Nous sommes le premier pôle français en termes de formation, avec plus de 3 000 étudiants, 3 500 désormais depuis l'arrivée de l'ISTOM (Ecole Supérieure d'Agro-Développement International). Nous avons aussi un nombre d'emplois directs dans le végétal, sur le territoire d'Angers Loire Métropole, qui est de plus de 5 000, sur les 25 000 que compte le pôle de compétitivité végétal à l'échelle départementale.

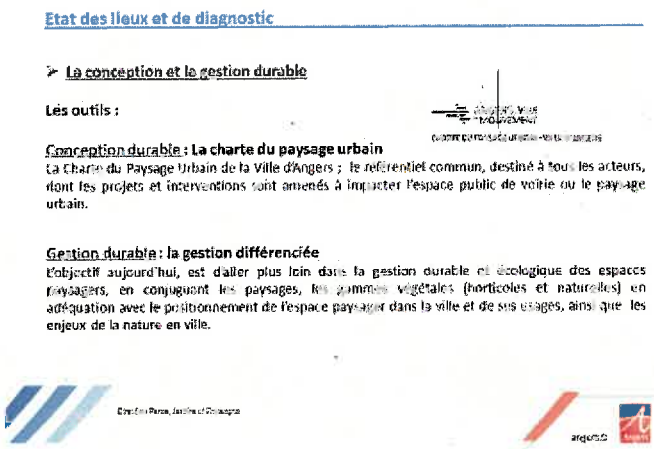

Nous avons également des outils de planification et d'aménagement du territoire avec en particulier notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a considérablement renforcé les protections du végétal. Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), nous retrouvons dans un certain nombre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) locales des orientations de préservation et de protection qui diffèrent en fonction des typologies de ses composantes. Nous bénéficions d'outils comme la Charte du Paysage Urbain qui existe depuis très longtemps sur notre territoire et qui rappelle le référentiel commun destiné à tous les acteurs, y compris à des promoteurs, des investisseurs extérieurs qui, au moment où ils réalisent des opérations sur notre territoire, doivent respecter cette Charte du Paysage Urbain.

Et puis, nous pratiquons déjà la gestion différenciée, même si l'objectif est désormais d'aller plus loin. Cet état des lieux repose sur un chiffre : 100 mètres carrés d'espaces verts par habitant. C'est deux fois la moyenne nationale pour des villes de plus de 100 000 habitants.

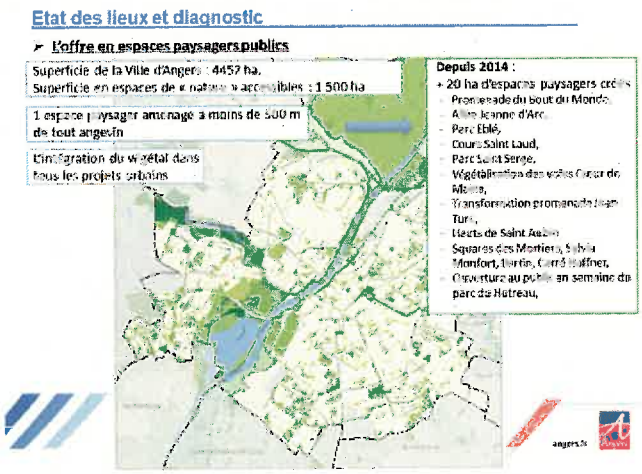

Vous avez le détail de ces superficies de nature, le rappel d'une règle édictée il y a longtemps sur le fait qu'un espace paysager aménagé doit se trouver à 500 mètres de chaque Angevin, et l'intégration ancienne du végétal dans tous les projets urbains.

Depuis le début de ce mandat, 20 hectares d'espaces paysagers nouveaux ont été créés depuis une partie de la Promenade du Bout-du-Monde, la réfection de l'allée Jeanne d'Arc, l'inauguration du parc Eblé sur la Gare sud, les espaces végétalisés sur le Cours Saint-Laud, les 5 hectares et demi qui ouvriront au public,

du parc Saint-Serge, au mois de septembre, la végétalisation des voies Cœur de Maine, la transformation et l'agrandissement de la Promenade Jean-Turc, la préservation d'un certain nombre d'espaces sur les Hauts-de-Saint-Aubin avec la dédensification, les squares des Mortiers, Silvia Monfort, Bertin, Carré Haffner, qui, à chaque fois, ont fait l'objet d'opérations de végétalisation. Puis, nous avons l'ouverture au public en semaine du parc du Hutreau, en clôturant la partie dédiée à l'accueil de loisirs, en particulier pendant les vacances scolaires et les mercredis, pour ne pas fermer la totalité du parc du Hutreau au public au seul motif qu'un accueil de loisirs se tenait à l'intérieur.

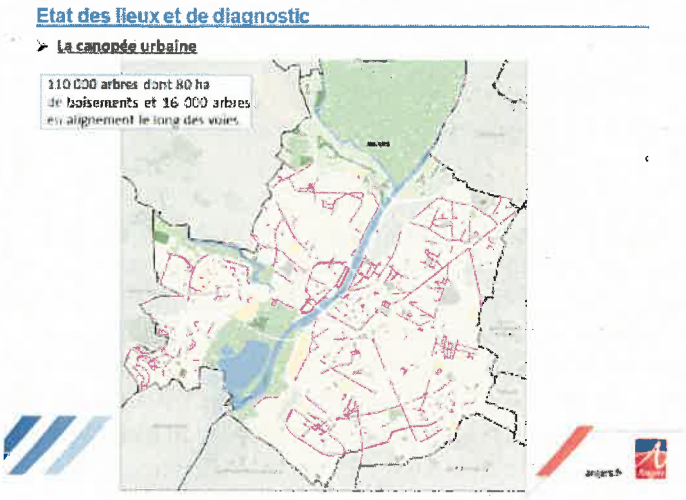

Si nous traduisons l'état des lieux en chiffres, c'est 110 000 arbres présents sur notre territoire, dont 80 hectares de boisement, et environ 16 000 arbres en alignement le long des voies.

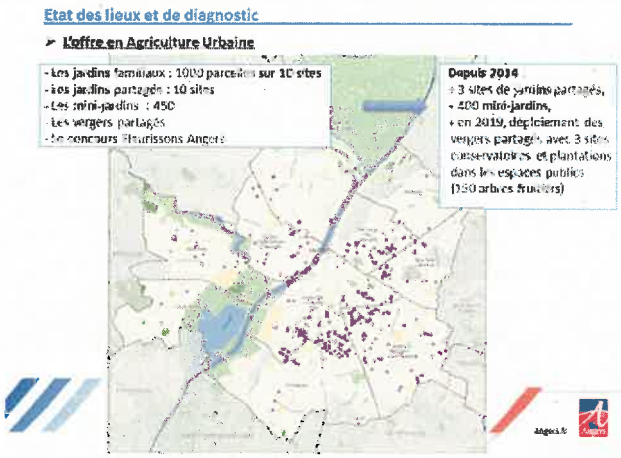

L'offre en agriculture urbaine est très fournie. Elle repose sur une offre qui ne s'appelait pas encore agriculture urbaine, mais qui en était déjà. Ce sont les jardins familiaux. Je vous rappelle ce chiffre : 1 000 parcelles sont réparties sur 10 sites de notre territoire. Ce sont des jardins partagés, qui sont une déclinaison avec des parcelles de plus petite taille et davantage de coopération sur la culture de ces espaces, des minijardins, au nombre désormais de 450, des vergers partagés, ainsi que le concours « Fleurissons Angers ». Vous avez ici aussi le détail de ce qui a été réalisé au cours de ces cinq dernières années, en particulier à l'échelle de ces minijardins qui ont connu une très forte expansion pendant ce mandat et depuis le début de ces vergers partagés. Dès cette année, 150 arbres fruitiers ont été plantés dans la Ville.

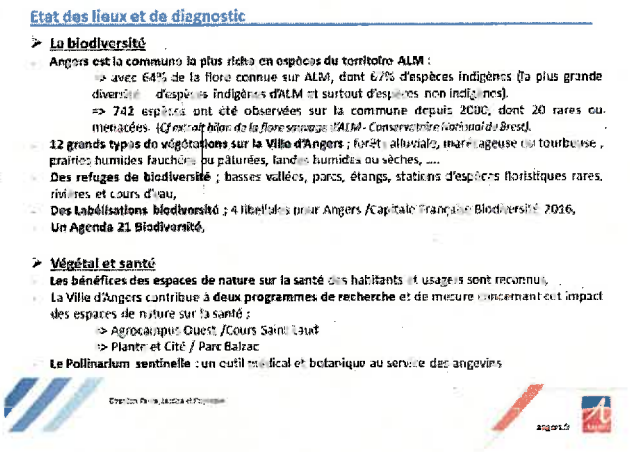

Je dirais encore un mot sur l'état des lieux, mais cette fois-ci en ce qui concerne la biodiversité, pour rappeler que notre Ville accueille les deux tiers de la flore connue sur l'agglomération et aussi les deux tiers des espèces indigènes, avec la plus grande diversité d'espaces et d'espèces. C'est d'ailleurs assez logique compte tenu du fait que nous sommes la commune la plus grande en superficie et que nous bénéficions en particulier de l'île Saint-Aubin qui est un réservoir tout particulier en termes de biodiversité. Je n'entre pas dans la totalité de la présentation ni dans la redite de ce que j'ai pu dire, sauf pour vous rappeler que nous bénéficions de 4 libellules pour les labellisations de biodiversité et que nous avons été désignés capitale française de la biodiversité en 2016. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un Agenda 21.

Enfin, je voulais vous rappeler qu'en termes de végétal et de santé, nous disposons en particulier du Pollinarium sentinelle qui est un outil assez unique, médical, botanique et au service des Angevins. Il peut faire partie des fiertés légitimes de notre territoire. Quand nous avons dit cela, la question est : « Et maintenant ? ».

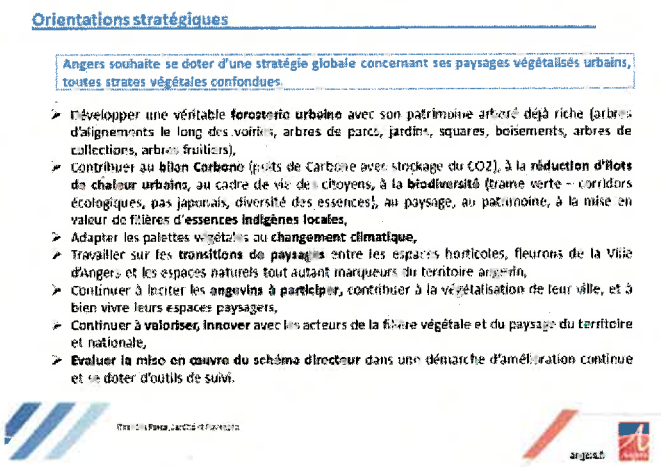

Au travers de cette délibération, notre souhait est de nous doter d'une stratégie globale pour nos paysages végétalisés urbains, toutes strates végétales confondues. Ce sera d'abord en développant une véritable foresterie urbaine, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et qui sera détaillée ce soir, avec toute une stratégie autour de l'arbre. Ensuite, et pour la première fois dans notre collectivité, nous aurons la création d'une direction dédiée au patrimoine arboré.

Dans la continuité de ce que j'ai pu exprimer au titre de la transition écologique, il s'agit de contribuer au bilan carbone, à la réduction des îlots de chaleur urbains, à la biodiversité, et à la mise en valeur des

essences indigènes locales, ainsi que d'adapter les palettes végétales aux changements climatiques. C'est particulièrement d'actualité. Il s'agit de travailler sur les transitions de paysages, de continuer à inciter les Angevins à être acteurs de cette ville végétale, et puis de continuer aussi à valoriser les innovations avec les acteurs de la filière, surtout au moment où notre pôle de compétitivité Végépolys fusionne très officiellement avec le pôle Céréales Vallée. Cela constituera un pôle qui s'étendra désormais de la Bretagne à Avignon. Cela doublera presque sa taille critique.

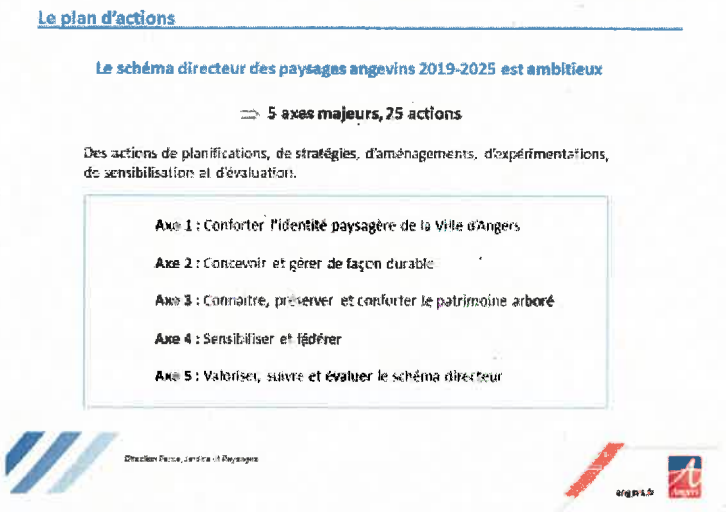

Un plan n'a d'intérêt que s'il est évalué. Au-delà du fait d'arrêter un certain nombre d'objectifs, l'enjeu est donc de pouvoir lister la manière de l'évaluer. Ce schéma est décomposé en 5 axes et en 25 actions. Les 5 axes sont parlants. Il s'agit d'abord de conforter notre identité paysagère. Il s'agit ensuite de concevoir et de gérer de façon durable notre végétal angevin. C'est un axe spécifique autour de notre patrimoine arboré. C'est la sensibilisation de l'ensemble des Angevins à ces sujets. C'est enfin la nécessaire valorisation et évaluation du schéma directeur.

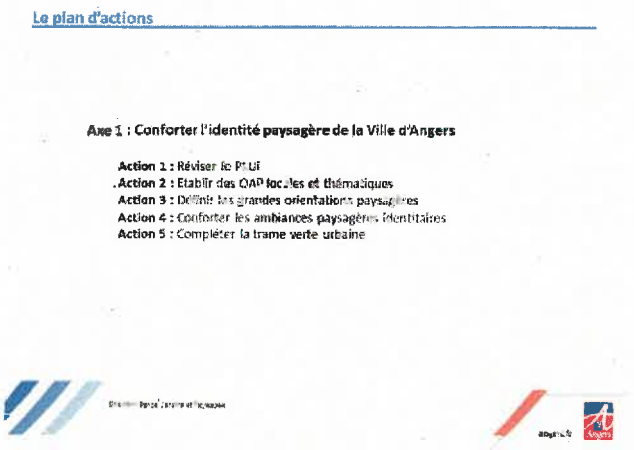

Comme chacun d'entre eux, le premier axe comporte 5 mesures, 5 actions. Il y a d'abord la révision du PLUi. Il y a ensuite les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) locales et thématiques, la définition d'orientations paysagères, le confortement des ambiances identitaires et enfin le fait de compléter la trame verte urbaine.

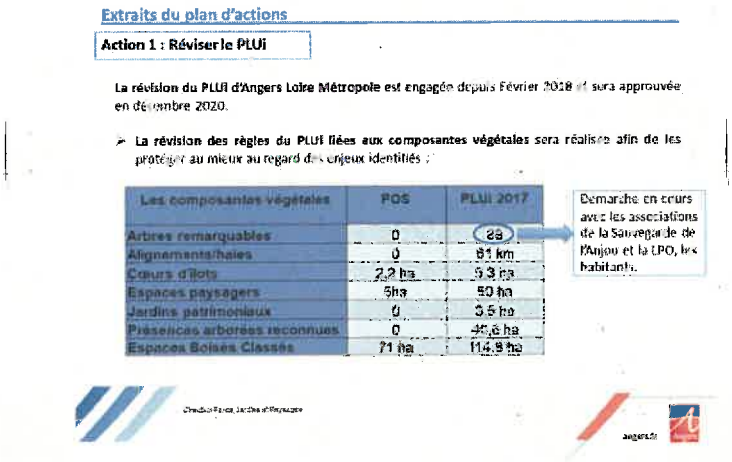

Je parlerai d'abord de la révision du PLUi. Vous savez que nous sommes engagés dans un processus de révision. Cette révision a été engagée en février 2018 et elle va nous permettre de renforcer encore les règles de protection que le PLUi 2017 a singulièrement renforcées par rapport à la situation précédente.

Je vous rappelle qu'en 2017, nous sommes passés de zéro à 88 arbres remarquables en termes de classement au PLUi, puis de zéro à 61 kilomètres en termes de haies protégées dans le cadre de nos documents d'urbanisme. Nous avons multiplié par 2,5 les cœurs d'îlots bénéficiant de protections sur le plan du document, multiplié par 10 les espaces paysagers, créé une catégorie de jardins patrimoniaux, arrêté 40 hectares de présence arborée reconnue, et enfin augmenté de 50 % les espaces boisés classés par rapport à la situation antérieure.

La Bulle et La Flèche rappellent que nous avons lancé un recensement participatif des arbres remarquables pour qu'au-delà de ceux qui ont été repérés par les services, nous puissions bénéficier de l'expertise à la fois des associations, de la Sauvegarde de l'Anjou, de la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO), mais également des conseils de quartier. Ils ont été invités, chacun dans leur quartier, à repérer les arbres qui pourraient bénéficier du statut d'arbres remarquables pour être sanctuarisés dans les documents d'urbanisme.

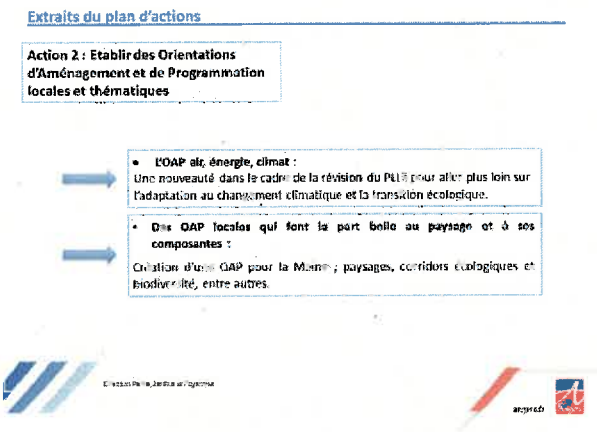

J'insiste peu sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) locales, sauf pour vous rappeler l'engagement que nous avons pris de créer une OAP spécifique pour la Maine en préservant notamment les corridors écologiques et de biodiversité.

L'action 4 consiste à créer des gradients de végétalisation en précisant comment nous imaginons les espaces naturels. À l'inverse, il s'agit de définir comment nous imaginons des espaces beaucoup plus travaillés, en faisant en sorte d'établir un guide conducteur pour l'ensemble des aménagements nouveaux, mais également pour les réhabilitations des espaces à l'échelle de notre territoire.

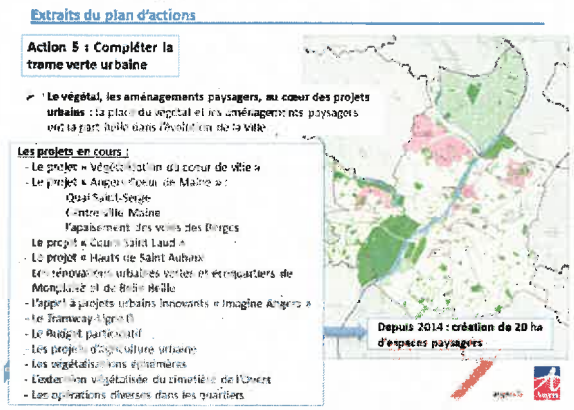

Compléter la trame verte urbaine comprend le détail des 20 hectares d'espaces paysagers qui ont été réalisés, mais au-delà de cela, c'est un engagement dans la durée à poursuivre cet objectif à chaque fois que nous réalisons des opérations d'urbanisme.

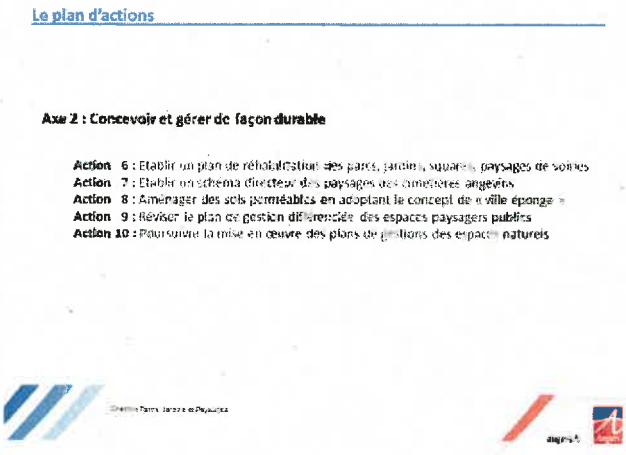

Le deuxième grand sujet est de concevoir et de gérer de façon durable l'ensemble de nos espaces. Nous avons des plans d'investissements récurrents dans les bâtiments. Nous n'avions pas de plan de réhabilitation de nos parcs et jardins jusqu'à maintenant. Nous n'avions pas de schéma directeur des paysages de nos cimetières. Cela fera l'objet des actions 6 et 7.

L'action 8 consiste à développer le concept de Ville éponge.

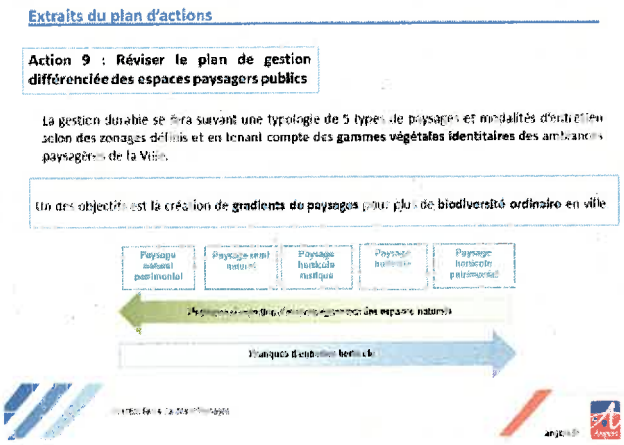

L'action 9 consiste à réviser notre plan de gestion différenciée.

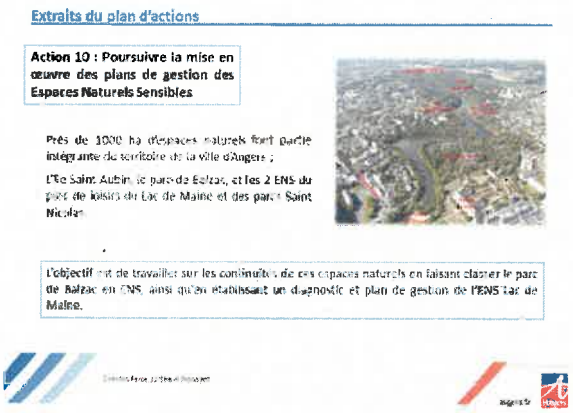

Et enfin, de poursuivre la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels, cette catégorie particulière d'ENS. La Ville éponge consiste à faire en sorte de remplacer aussi souvent que possible des espaces imperméables par des espaces perméables. Très concrètement, un des endroits auquel nous pensons sont les prairies fleuries qui ont été déployées sur l'avenue Jeanne d'Arc, là où nous avions jusqu'à maintenant un sol qui ne retenait pas l'eau.

C'est aussi vrai pour la conception de Quai Saint-Serge. Je pense évidemment au parc et à ses 5 hectares et demi, mais pas seulement, puisque dans les orientations du schéma global d'urbanisation de ce Quai Saint-Serge, les espaces au sol qui n'accueilleront pas de réalisation doivent prévoir des espaces qui seront eux-mêmes perméables. Concernant la révision de notre plan de gestion différenciée des espaces publics, il s'agit de préciser les moments où nous sommes davantage dans un accompagnement des espaces naturels et ceux dans lesquels nous sommes davantage dans un entretien horticole. Ce guide est bien sûr à usage de nos propres services, en regardant comment l'intensité de présence et d'entretien humain est plus ou moins forte en fonction de la typologie des paysages dont nous discutons.

La poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion comprend bien entendu le fait d'accompagner de manière particulière l'île Saint-Aubin, le parc Balzac, mais également les deux Espaces Naturels Sensibles du Lac de Maine et de Saint-Nicolas, avec la volonté de travailler sur la continuité de ces espaces et en faisant classer le parc Balzac en Espace Naturel Sensible. Nous considérons qu'il en a toutes les caractéristiques, à défaut d'en avoir aujourd'hui le statut et donc les appuis éventuels, notamment au titre de l'utilisation de ce que l'on appelle « la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles ». Elle doit être fléchée sur des travaux d'entretien de ces espaces naturels particuliers qui sont à préserver.

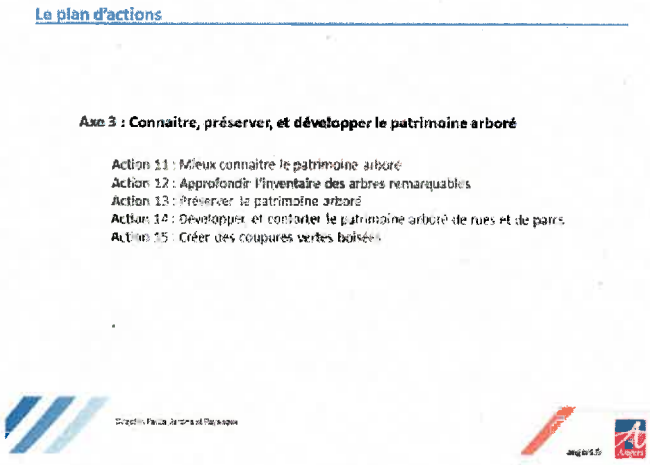

Le troisième axe concerne l'ensemble de ce qui touche au patrimoine arboré avec, d'abord, le fait de mieux le connaître, d'approfondir l'inventaire, de le préserver, de le développer et de créer des coupures vertes boisées avec les communes qui nous entourent.

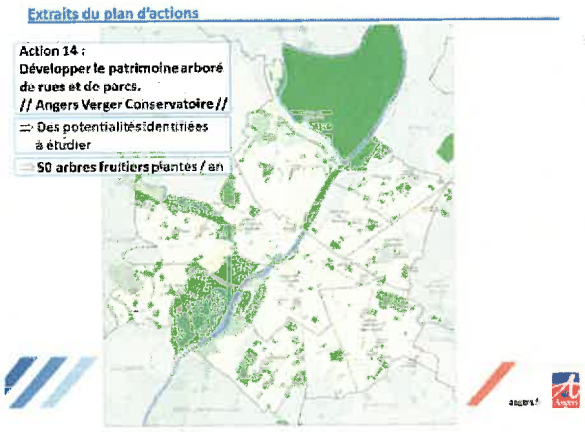

Si je zoome sur l'action 14, l'enjeu est de poursuivre ce que nous avons réalisé cette année en faisant en sorte qu'au-delà des 150 arbres fruitiers plantés cette année, nous puissions chaque année planter au moins 50 arbres fruitiers supplémentaires. Avec les points rouges repérés sur la carte, vous avez l'ensemble des sites identifiés comme pouvant accueillir des présences de vergers partagés.

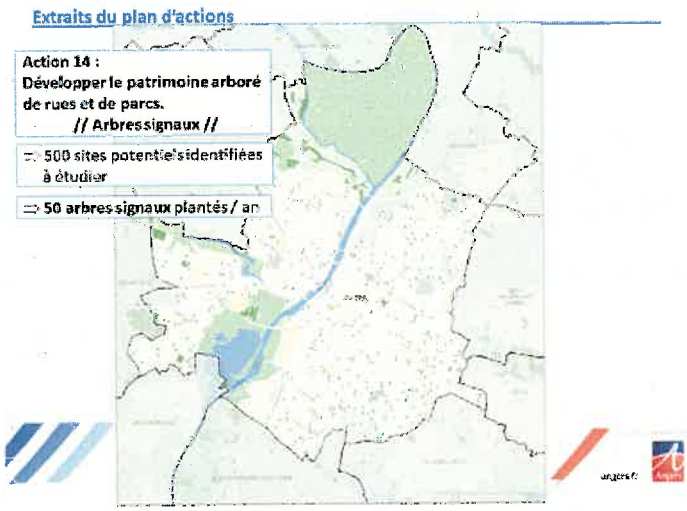

Le même travail de recensement a été réalisé en partant du même principe : le fait de planter au moins 50 arbres signaux par an. Les points que vous avez sous les yeux représentent des espaces qui pourraient eux-mêmes faire l'objet de plantations.

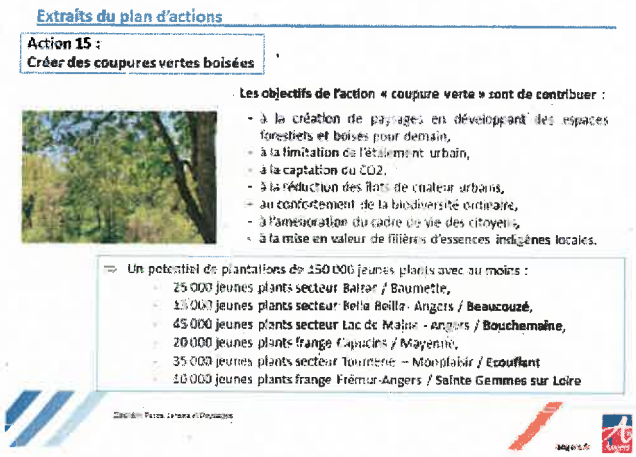

J'en arrive à la création de coupures vertes boisées et à l'objectif que nous avons de planter au moins 100 000 arbres dans les 6 ans qui viennent. Nous avons identifié des espaces qui permettraient d'en planter jusqu'à 150 000, c'est le détail que vous avez en dessous. Cela permettrait de prévoir une marge de sécurité par rapport à l'objectif que nous nous sommes fixé, avec une philosophie simple : faire en sorte de limiter l'étalement urbain, de participer à la captation du CO2, et de réduire les îlots de chaleur urbains en améliorant la biodiversité ordinaire. Vous avez le détail en dessous : 25 000 jeunes plants pourraient être plantés du côté de Balzac/Baumette ; 15 000 entre les communes d'Angers et de Beaucouzé ; 45 000 entre Angers et Bouchemaine ; 20 000 sur les franges Capucins/Mayenne, à la limite avec Avrillé ; 35 000 sur le secteur Tournerie/Monplaisir, à proximité d'Écouflant ; et enfin, 10 000 sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Je vous rappelle que cette action 15 fera l'objet de la délibération suivante et de l'officialisation du plan de boisement du secteur du Grésillé sur lequel les travaux d'une paysagiste et d'un écologue nous ont conduits à revoir à la hausse le chiffre que j'avais imprudemment annoncé au mois de janvier. C'est la preuve que les services, y compris dans leur estimation de 30 000, étaient en deçà de ce que le potentiel de ce site permettait de réaliser.

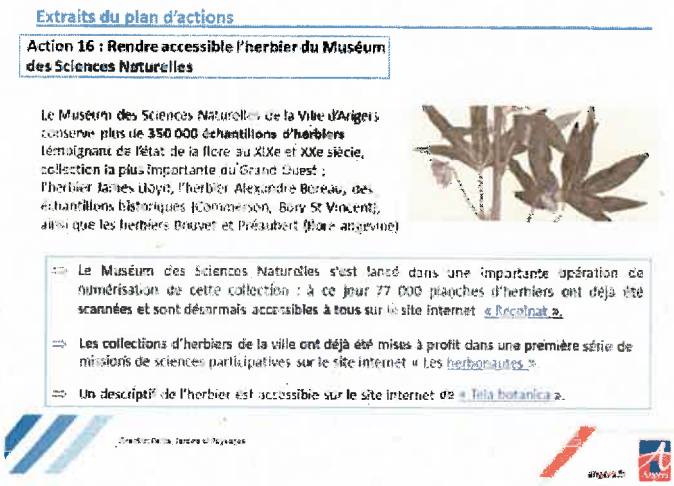

Nous arrivons à l'axe 4 portant sur la sensibilisation et la fédération des Angevins, avec la volonté de rendre accessible un des plus beaux herbiers de France, celui que nous accueillons aujourd'hui au sein de l'arboretum. Il y a la nécessité de poser les bases du dialogue avec les aménageurs et concepteurs, la sensibilisation des usagers, la fédération des acteurs du territoire, et l'organisation d'un mécénat végétal, ce

qui serait ici aussi une nouveauté. Même si c'est très méconnu, nous disposons de 350 000 échantillons d'herbiers à l'échelle de notre territoire. Pour beaucoup d'entre eux, ils datent du 19ème siècle ou du début du 20ème. Il s'agit très certainement de la collection la plus importante du Grand Ouest. Je vous invite vraiment à vous renseigner. Au-delà du site internet Terra Botanica, notre volonté est de faire en sorte de regarder comment nous pouvons davantage en assurer la promotion à l'échelle de tout le pays.

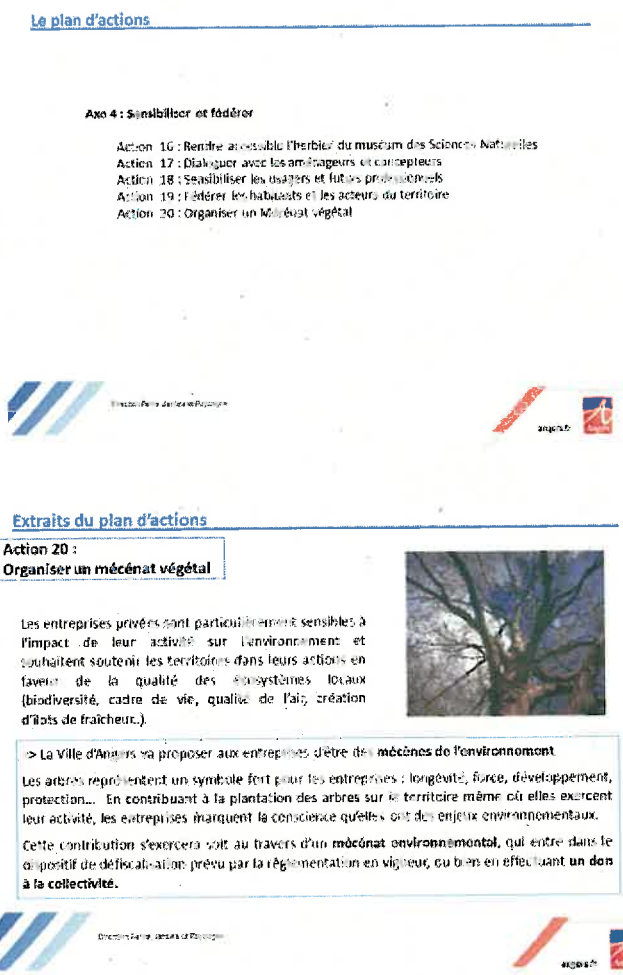

J'arrive à l'organisation du mécénat végétal. L'enjeu sera pour nous de proposer aux entreprises d'être des mécènes de l'environnement en leur proposant de participer aux opérations prévues dans le cadre de ce schéma directeur des paysages angevins, en effectuant des dons ou en s'inscrivant dans des dispositifs de défiscalisation pour soutenir les actions envisagées. Il s'agit d'une première, mais qui me semble aller dans le bon sens parce qu'elle permet aux entreprises qui se disent respectueuses de l'environnement ou soucieuses de préserver la biodiversité, de pouvoir joindre les actes aux paroles avec cette action numéro 20.

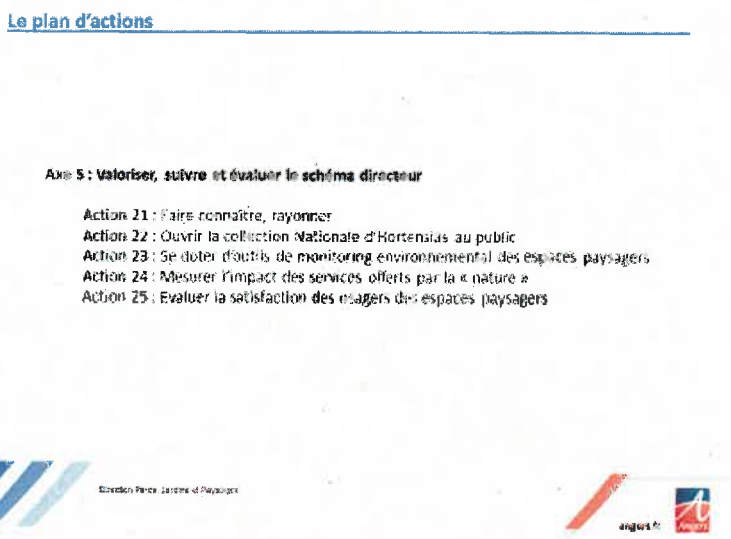

Enfin, sur ce dernier chapitre concernant l'évaluation du schéma directeur, nous avons 5 actions : faire rayonner notre territoire, ouvrir davantage la collection nationale d'hortensias au public, nous doter d'outils de monitoring environnemental des espaces paysagers, mesurer l'impact des services offerts par la nature et enfin évaluer la satisfaction des usagers dans les espaces paysagers.

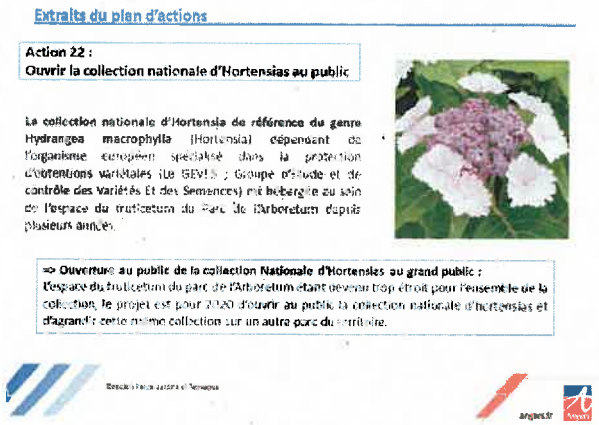

Je commence par la collection nationale d'hortensias. Nous disposons d'une collection de référence qui dépend du GEVES. Elle est hébergée au sein du parc de l'arboretum, mais nous avons des propositions complémentaires de dons d'hortensias qui nous permettraient d'étendre cette collection. Nous avons simplement un souci, c'est l'absence de place aujourd'hui disponible pour aller plus loin sur le site de l'arboretum. Notre idée est donc de nous pencher sur la possibilité d'ouvrir cette collection nationale d'hortensias au public en l'agrandissant et en imaginant que le site de Pignerolle puisse être le lieu d'accueil de cette collection agrandie dans un espace dédié.

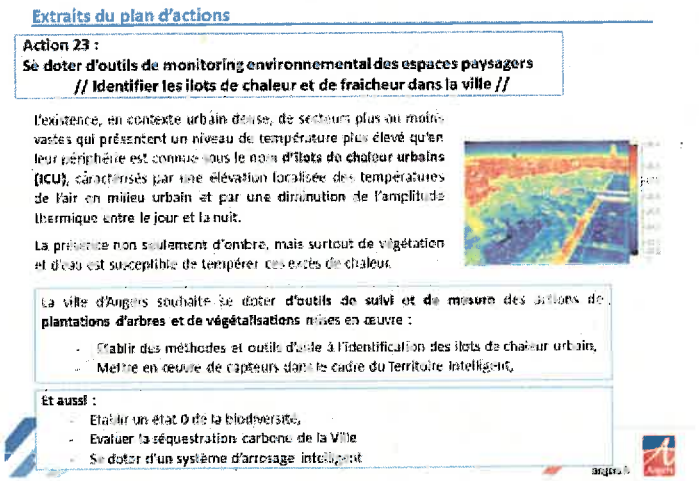

L'action numéro 23 sur le monitoring environnemental des espaces paysagers, c'est l'identification des îlots de chaleur et de fraîcheur dans la ville. Vous connaissez tous aujourd'hui la manière dont nous pouvons faire en sorte d'obtenir ces mesures.

L'idée n'est pour nous pas seulement de faire un diagnostic, c'est bien d'être capables d'aller plus loin et de pouvoir avoir des éléments d'observation et d'évaluation de la séquestration de carbone, tout en vous rappelant notre volonté de faire en sorte de diminuer notre consommation d'eau pour l'arrosage à l'échelle de nos parcs. Dans ce domaine, les perspectives d'économies rendues possibles avec des capteurs à l'échelle de nos espaces verts pour arrêter d'arroser quand la nuit a été suffisamment humide ou quand il a plu quelques heures font état de plusieurs centaines de milliers d'euros que nous pourrions économiser sur la durée de ce plan.

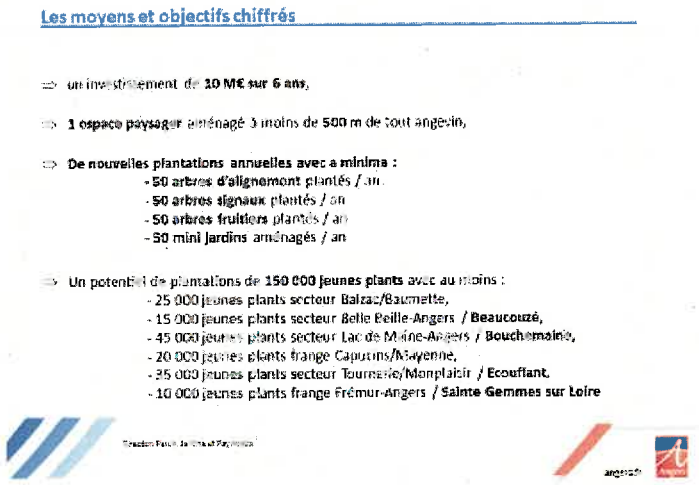

Concrètement, un investissement spécifique de 10 millions d'euros sur 6 ans vous est proposé. J'insiste sur ce chiffre puisque je tiens à votre disposition la comparaison des moyennes annuelles des montants investis au cours des derniers mandats. Je me penche seulement sur les mandats des années nouvelles, en termes de compléments.

Il s'agit aussi de réaffirmer la nécessité d'un espace paysager à moins de 500 mètres de tout Angevin et de prendre des engagements a minima de plantations annuelles, pour au moins 50 arbres d'alignement, au moins 50 arbres signaux, au moins 50 arbres fruitiers et au moins 50 mini jardins nouveaux plantés chaque

année. Je voudrais rappeler également l'objectif et l'ambition que nous avions déjà déclinés en janvier, d'une plantation d'au moins 100 000 arbres, sur la période du plan, en commençant dès cette année par le secteur de Grésillé.

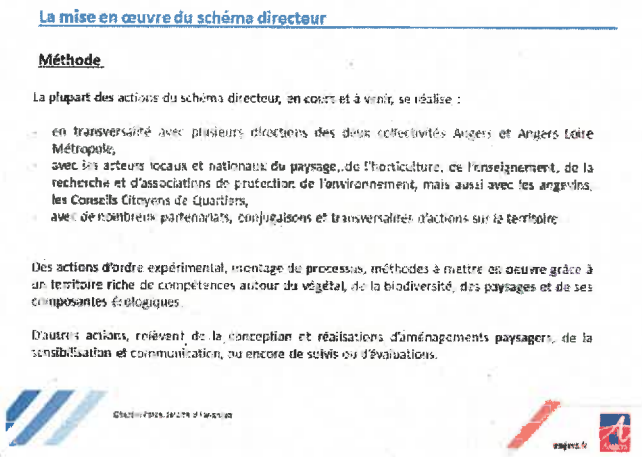

La façon dont nous allons faire vivre ce plan, c'est bien entendu en pleine transversalité, y compris avec les directions d'Angers Loire Métropole, avec les acteurs locaux et nationaux du paysage, de l'horticulture, de l'enseignement, avec les associations, les Angevins et les conseils citoyens de quartiers. Vous l'avez vu, nous aurons aussi les acteurs économiques au titre de la mise en place de ce mécénat végétal.

Nous imaginons également des actions expérimentales avec des méthodes qui seraient à mettre en œuvre, de plantations participatives ou de dispositifs de ce type, pour être dans une logique encore plus inclusive.

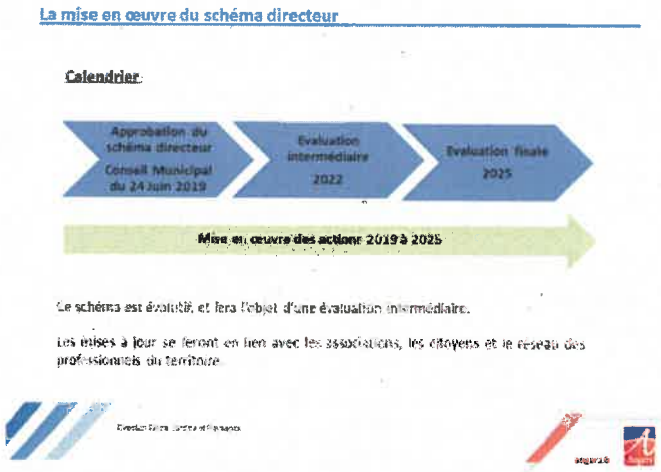

Concernant le calendrier, j'espère que nous aurons ce soir l'approbation du schéma directeur. À mi-plan, il pourrait y avoir une évaluation intermédiaire avant l'évaluation finale qui a vocation à avoir lieu au terme des 6 ans. Je passe la parole à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Tout d'abord, merci Monsieur le Maire pour cette présentation assez complète qui fait écho au document qui est lui-même assez dense. Depuis quelques mois, nous n'avons de cesse de vous entendre, Monsieur le Maire, ici et là, verdir votre propos. Nous comprenons parfaitement la nécessité de plus en plus opportune de verdir votre image dans cette dernière année de mandat. Personne n'est dupe de ces coups de communication dont nous verrons dans 10 mois s'ils sauveront ou pas votre bilan.

Pour notre part, nous peinons à y croire véritablement et à entendre cet engagement sincère et durable en faveur d'une vraie transition écologique, économique et sociale, malgré des documents bien léchés et concoctés par vos services. Nous saluons leur travail et leur courage d'avoir dû répondre à vos commandes politiques soudaines et parfois capricieuses, comme ces 150 000 arbres, nous dites-vous ce soir, annoncés à vos vœux, et pas plus tard que ce week-end, l'annonce d'un aménagement cyclable sur le pont de Bouchemaine au mépris de vos propos tenus 4 jours avant devant l'assemblée des élus de notre Communauté urbaine. C'est un nouveau fait du prince.

Il y a ceux qui disent qu'ils n'ont pas de leçon d'écologie à recevoir de quiconque, mais qui n'interrogent jamais le système en profondeur et font de l'écologie du saupoudrage, une forêt par-ci, un parking par-là, un jardin par-ci, une dalle béton par-là. Vous courrez derrière l'écologie, mais vous n'avez fait d'Angers, durant ce mandat, ni une Ville en transition ni une Ville aux avant-postes du développement durable. Il y a ceux qui ne sont pas là pour donner des leçons d'écologie, mais qui prennent simplement acte de vos choix politiques et qui peinent à y croire.

En gage de notre bonne foi, nous voterons cependant pour cette délibération, car il semble que vous ayez appris de vos erreurs, que nous avions évoquées lors du Conseil de janvier, et engagé enfin une concertation digne de ce nom. Cela vient tard, mais c'est bon à prendre pour les Angevins, alors nous le voterons. Nous serons extrêmement vigilants à ce que ces avancées soient intégrées de manière contraignante dans la prochaine révision du PLUi pour qu'il ne s'agisse pas, une fois de plus, de paroles en l'air.

Permettez-nous quand même d'avoir encore quelques craintes et divergences de vues. Nous considérons par exemple que le Plan Places présenté n'est pas un modèle de végétalisation. Vous citez la place Saint-Léonard, la place du Lycée et le projet en cours de la place Ney. À ce stade, nous sommes plutôt déçus, et nous rappelons d'ailleurs que des abattages sont prévus sur la place Ney. En bon conservateur, vous critiquez pour vous défendre des projets qui datent d'il y a 10 ans ou 15 ans, ou beaucoup plus. Nous en sommes un peu las. Allons-nous encore avoir droit à la place du Ralliement dont le parking, décidé dans les années 1970 et livré en 1974, soit de notre fait, par son caractère trop minéral selon certains ? Faut-il rappeler qu'outre le parking en dessous, elle permet des rassemblements d'envergure, comme des opéras en plein air, la Fête de la Musique, le Marché de Noël, et autres manifestations ? Faut-il rappeler que nous y avons supprimé la circulation automobile, amené le tramway et une végétalisation saisonnière et mobile ?

Allez-vous encore puiser dans le passé ce qui vous aide à justifier vos choix pour l'avenir ? Quitte à mettre deux époques sur le même plan, allez-vous à nouveau nous reprocher l'Atoll qui a ouvert il y a maintenant 7 ans ? C'était une période lointaine où vous disiez, Monsieur BÉCHU, « *Ce soir, c'est la fête, c'est le lancement de quelque chose de nouveau dont il faut saluer la réalisation, la conception, et puis, ma foi, espérer tous ensemble que cela deviendra ce poumon commercial dont notre territoire a besoin* ». À chaque époque ses projets et ses discours. Nous prenons, en tout cas pour ce soir, ce qui est bon à prendre, et c'est le cas pour cette délibération. Pour le reste, vous nous trouverez encore sur votre chemin face aux choix politiques et à rebours de notre époque et de l'intérêt des Angevins.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je partage ce qui vient d'être dit par mon collègue Gilles MAHÉ. Je n'ai aucun problème sur l'idée qu'il faut faire fort sur le plan de structuration des paysages angevins, mais dans la délibération, parce que je sais lire, on nous demande d'approuver le plan de transition écologique de l'agglomération pour lequel j'ai voté contre. Cela fait partie de l'exposé des motifs. Cela me gêne beaucoup.

Dans votre plan de transition énergétique, il n'y a rien sur les mobilités qui soit digne de ce nom. D'ailleurs, je note comme confirmation que vous n'avez pas répondu à la sollicitation de Monsieur

BÉATSE juste à l'instant, par rapport au Plan Canicule. Seriez-vous prêt à accorder la gratuité des transports en commun pendant les pics de pollution ou de reprendre la mesure que vous aviez mise en place la fois précédente mettant en place un ticket payant valide toute la journée.

À mon sens, cela conforte l'idée que ce plan de transition énergétique n'est pas à la hauteur des enjeux. Même si je partage un certain nombre de positions proposées dans ce schéma, je vais m'abstenir. J'aurai l'occasion d'en parler dans la deuxième délibération, mais j'ajoute qu'au-delà de l'affichage proposé dans ce schéma directeur des paysages angevins, nous voyons poindre à l'horizon un certain nombre de mesures tout à fait inadaptées et inconséquentes. Cela contribue aussi à mon abstention. J'aimerais donc bien que vous nous répondiez sur la question du pic de pollution sans langue de bois, puisque nous sommes sur le végétal.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, après avoir lu et entendu votre présentation de la délibération concernant le plan de transition énergétique à la Communauté urbaine, j'avais été pour ma part extrêmement déçu. J'y voyais plutôt de la littérature et j'ai eu beaucoup de mal à comprendre quels étaient les développements pratiques de vos intentions. Ici, nous les voyons plus clairement. Tant mieux.

Nous ne pouvons que nous féliciter du fait que vous vous ralliez à ce type de dispositif, même si nous pouvons regretter que c'est un peu tardif. Je ne suis pas membre de la Commission Aménagement, mais il n'y a pas seulement les paysages arborés, fleuris, et cetera dans le paysage urbain. Il y a aussi la forme urbaine, en particulier le paysage immobilier.

Nous avons déjà voté des mesures de réglementation concernant la publicité sur les immeubles, mais nous savons aussi que cela dépend de la façon de construire des immeubles. Par exemple, mettre deux immeubles face à face crée des effets canyon qui réchauffent la ville. Autrement dit, où trouvons-nous ces mesures-là ? Où sont nos engagements ? Y a-t-il un prolongement ailleurs ? Le PLUi prend-il cela en considération ?

Ensuite, dans le paysage urbain, il y a aussi le paysage des espaces de déplacements. Or, nous voyons bien ici dans notre Ville, mais comme ailleurs, qu'elle n'est pas originale de ce point de vue. Près de 70 %, cela doit être à peu près la jauge des espaces de déplacements réservés à la voiture. Nous n'avons pas de paysage ou de structuration de l'organisation de nos trottoirs. Qu'installons-nous ici ? Quel espace ? Quelle largeur ? Les piétons peuvent-ils s'y croiser ? Organisons-nous un paysage ombragé sur ces trottoirs ? Je pense à des endroits où on ne peut pas se croiser. Je pense par exemple à la rue Plantagenêt. Le samedi, vous y marchez au milieu des voitures, pour ne prendre que cet exemple. Où trouvons-nous cette manière de penser la ville, de penser son design, pour ne prendre que l'exemple des trottoirs ?

Je regrette aussi pour ma part que le beau projet de créer des halles alimentaires se traduise par la vente d'une place publique. Je pense que nous n'en sommes pas très riches sur notre territoire. Il est quand même dommage d'abandonner de beaux espaces qui auraient pu être au contraire consacrés à de la végétalisation. Enfin, pour ma part, si j'avais voté contre la délibération au Conseil de communauté, ici je la voterai.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Roch BRANCOUR.

Roch BANCOUR : J'apporterai quelques éléments de réponse à l'intervention d'Antony TAILLEFAIT. Sur les formes urbaines, sur les espaces de déplacements, nous disposons d'un certain nombre de documents, de règlements qui permettent de régir ces questions.

Ce n'est sans doute pas de manière exhaustive, et ils font toujours l'objet de révisions pour les améliorer et les faire évoluer, mais malgré tout, ils comportent de très nombreuses règles qui s'inspirent de la nécessaire préservation des conditions environnementales dans la manière de construire la ville, de la

rénover et de la reconstruire sur elle-même. Elles s'inspirent aussi de la façon de concevoir les espaces publics. Je pense à des choses parfois méconnues ou mal appréhendées de la part de nos concitoyens ou même peut-être de certains élus, comme le règlement de voirie. Il prévoit des largeurs minimums pour les trottoirs et des choses de ce type.

Ensuite, je trouve qu'il y a un autre aspect intéressant dans votre question. D'abord, il faut peut-être analyser les choses de manière un peu plus subtile concernant cette fameuse place de 70 % réservés à la voiture. Quand nous avons un espace conçu pour la voiture, s'il est de qualité et s'il a fait l'objet de rénovations récentes, ou s'il va faire l'objet de rénovations récentes, ce qui suppose d'avoir des budgets voirie, il permet de prévoir des interventions pour avoir des infrastructures adaptées à d'autres modes de déplacement, notamment les modes doux, mais aussi parfois de faire évoluer les espaces pour pacifier la circulation automobile et rendre la coexistence entre tous les modes compatibles.

Je ne dis pas que c'est toujours adapté, mais nous savons qu'il y a un certain nombre de lieux sur lesquels nous ne pouvons pas faire autrement. Vous savez tous ici que mon collègue Jean-Marc VERCHÈRE parlerait mieux que moi d'aménagement de type chaussidoux ou plateaux de circulation apaisée, mais nous pouvons concevoir les espaces de telle manière que les automobilistes, les cyclistes de plus en plus nombreux, et les piétons se partagent un espace de manière beaucoup plus pacifique et respectueuse les uns des autres. Compte tenu des contraintes que sont celles de l'aménagement urbain, je crois que c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte. Il me semble donc qu'il faut prendre avec précaution ces chiffres que nous jetons un peu sur la table sans toujours faire le tri entre ce qu'ils comportent et les espaces réservés. L'espace urbain est un espace de plus en plus partagé sur lequel nous travaillons fortement.

Vous avez parlé du projet de halles gourmandes en parlant d'une vente d'une place. En réalité, il ne s'agit pas du tout de la vente d'une place. Il s'agit de céder pour construire une emprise au sol sur une place. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en débattre à l'avenir, mais je crois que la vertu de ce projet est justement de bâtir une emprise sur cette place. Je n'ai pas les éléments en tête, mais elle est certainement 100 fois plus vaste que l'emprise cédée. Il s'agit de lui donner une attractivité. Nous avons bien vu les témoignages de commerçants relayés dans la presse ces derniers jours.

Il s'agit de donner une attractivité à ce lieu, et lui donner un caractère relationnel. Nous pouvons débattre de notre vision de l'espace public, mais il me semble que pour qu'un espace soit relationnel, il faut aussi des raisons de venir sur cet espace public, de l'habiter, et pas simplement de le traverser.

Monsieur le Maire : Je vais proposer à Isabelle LE MANIO de commencer à répondre à une partie de ce que nous avons pu entendre.

Isabelle LE MANIO : Je vais commencer par Monsieur TAILLEFAIT. Au niveau de cette canopée urbaine, nous pouvons effectivement dire qu'elle n'est pas explicite dans les axes que nous vous avons présentés. Mais dans le rapport détaillé, vous pourrez trouver des éléments sur cette canopée urbaine. Au cours de cette année, nous vous présenterons le travail que nous avons réalisé. Nous vous l'avions déjà expliqué il y a quelques mois, avec le fait de végétaliser d'un bout du monde à l'autre.

Ce projet est assez complexe puisqu'il nécessite pour nous de rencontrer plus de 150 habitants angevins pour travailler avec eux sur l'ensemble de leurs bâtis et pouvoir amener du végétal dans le centre de la ville. Nous y travaillons fortement, et nous pourrons vous présenter cet aspect très important. En effet, nous savons qu'en termes de biodiversité, et c'est tout le travail que nous ferons ici, il faut non seulement que nous ayons des végétaux un peu partout, mais que ces végétaux permettent aussi des dépôts pour les animaux, pour qu'ils passent d'un élément végétal à un autre. Nous y travaillons aussi.

Autrement, Monsieur MAHÉ, j'entends ce que vous me dites, mais en arrivant en tant qu'adjointe à l'Environnement et aux Espaces Verts, j'ai justement eu le sentiment qu'il y avait un travail de

végétalisation pour lequel nous travaillons sur une minéralisation de certaines places, ainsi que sur la difficulté de cette transition écologique dans laquelle nous ne devons plus utiliser de produits phytosanitaires tandis que les parcs coûtaient cher. Effectivement, vous l'avez dit, nous avons un service remarquable qui a su réaliser cette transition énergétique et écologique.

Elle a permis d'avoir des parcs toujours aussi magnifiques, en les traitant d'une façon différente. Tout ce travail réalisé depuis 5 ans nous a amenés sur ce schéma directeur. Il ne sort pas du chapeau, comme vous avez pu dire, mais c'est au contraire une construction réalisée tout au long de ces 5 années. Cela nous a permis de présenter ce schéma directeur qui est selon moi une base pour cette transition écologique de la Ville.

Nous sommes la Ville de la douceur, et elle doit rester. Aujourd'hui, dans notre situation, et nous le verrons dans les trois prochains jours, cette douceur risque de ne pas rester. Le travail que nous ferons dans les cinq prochaines années permettra peut-être de combattre cette chaleur qui arrive. Nous vous présenterons cela plus tard avec la forêt en ville, mais cette transition est nécessaire. Je pense qu'Angers a cette possibilité, vu cette compétence de première Ville verte, d'être peut-être la tête de pont, au niveau national, pour permettre cette transition écologique dans les zones urbaines.

Monsieur le Maire : Je voudrais d'abord remercier celles et ceux qui se sont exprimés ce soir, avec évidemment une mention toute particulière pour mon Adjointe à l'Environnement et aux Espaces Verts. Je voudrais vous faire trois séries de remarques, les premières à destination de Monsieur MAHÉ.

J'accepte beaucoup de choses, Monsieur MAHÉ, mais je découvre ce soir que ce qui s'est passé il y a 7 ans est ancien et mérite de ne plus être invoqué. Je tâcherai de m'en souvenir quand il vous arrive de nous donner des leçons dans cette enceinte sur des choses que vous considérez avoir été meilleures avant. J'entends pleinement et je me réjouis que dans l'annonce de votre volonté de voter ce plan, vous constatiez que ce sera mieux maintenant. Même si vous trouvez un moyen d'élaguer à la marge les propositions faites sur tel ou tel aspect, elles vont dans le bon sens, et cela suffit amplement à mon bonheur.

Je comprends que vous soyez très attentif et vigilant sur le PLUi, et je vous le demande, vraiment, parce que nous nous souvenons avoir connu des annulations de documents d'urbanisme, en particulier quand il avait été décidé de rendre constructible un espace boisé classé dans cette ville. Il serait quand même fâcheux que notre majorité reproduise des erreurs qui ont été faites par d'autres il y a très longtemps.

Je crois que vous avez eu une petite formule pour saluer les services qui avaient dû supporter une commande politique de ma part. Je vous remercie. J'assume pleinement le fait que ce schéma relève bien de ma commande politique et que nous le dotions d'un schéma directeur des paysages qui n'existait pas. Au risque de vous surprendre, je peux vous assurer que la réaction des équipes de la Direction des Parcs et Jardins n'a pas été de se désoler d'avoir à faire un travail de benchmark, de conception, d'approfondissement et de planification, mais de se réjouir de l'affirmation d'une ambition au service du plus grand nombre.

J'ai entendu Monsieur PAGANO. J'aurais dû être plus explicite. Je ne l'ai pas été, et j'ai été trop élitiste dans la réponse que j'ai faite à Frédéric BÉATSE. Quand j'ai dit que nous ne nous interdisions évidemment pas de prendre d'autres mesures si la situation le justifiait, Frédéric BÉATSE a dit « Si nous avons demain un pic de pollution, nous vous demanderons de reconduire les mesures qui ont été prises lors du dernier pic de pollution ». J'ai répondu : « Si la situation évolue, nous prendrons nos responsabilités ».

Je serai donc plus explicite : s'il y a demain un pic de pollution, nous reconduirons les mesures en ce qui concerne la tarification dans les transports en commun que nous avions mise en œuvre lors du dernier pic de pollution. Si vous souhaitez que je le dise même si ce n'est pas directement le sujet, je l'exprime de la manière la plus claire qui soit. Cela correspond à un engagement de notre part pour étendre ces mesures de

tarification avec un ticket qui vaut sur la totalité de la journée, exactement comme nous l'avons fait par le passé.

Je vous ai entendu expliquer que l'exposé des motifs vous empêchait d'apprécier le reste du plan. Je l'entends et je le respecte. Je regrette que vous n'ayez pas été au-delà de cet exposé des motifs parce qu'encore une fois, en partant de ce principe, vous voterez contre toutes les mesures qui seront prises en termes d'économie circulaire, en termes d'ambitions énergétiques, ou en termes d'ambitions environnementales, puisqu'elles s'inscriront toutes dans un chapeau qui est le schéma de transition écologique. Cela signifierait même que si nous décidions un jour la gratuité des transports en disant que cela s'inscrit dans un schéma de transition écologique, vous nous diriez que vous ne pouvez pas le voter. Je vous demande donc de repenser quand même à la cohérence globale de ce cheminement.

J'ai entendu les propos d'Antony TAILLEFAIT. Je le corrigerai d'un point de vue sémantique. Je ne me rallie pas à une vision qui n'existait pas : je vous propose que nous allions ensemble sur un chemin qui n'avait pas été balisé. Ce n'est pas le ralliement à un schéma directeur qui aurait été établi ailleurs. C'est la conception, en local, à partir de ce que nous sommes, et ce plan n'est pas déclinable ou copiable ailleurs. Il n'y a pas partout un herbier, une collection nationale d'hortensias, un Espace Naturel Sensible comme le parc Balzac que nous pourrions classer et des objectifs chiffrés qui tiennent compte de notre réalité. Ce schéma directeur est profondément local dans sa conception et profondément enraciné.

Vous avez raison sur le fait que malgré son ambition et ses 5 axes, il ne résume pas l'intégralité des mesures que nous devons être capables de faire évoluer. De ce point de vue, je vous donne raison sur le fait qu'il y a d'autres gestes sur l'adaptation de la ville que nous devons être capables de penser et qui ne peuvent pas forcément être détaillés ici. Il arrive un moment où ensuite, vous finissez par écrire des documents tellement volumineux que plus personne ne les lit. Cela ne signifie pas que nous ne devions pas réinterroger d'autres éléments.

Je veux dire à Roch BRANCOUR que je partage la vision selon laquelle l'espace public se partage, avec un tout petit sujet qui est la multiplication des trottinettes électriques qui n'ont pas encore bien compris qu'elles ne doivent pas circuler sur les trottoirs. De ce point de vue, par rapport à ce que vous disiez sur le fait que nous avons des endroits qui peuvent parfois faire l'objet de cohue ou en tout cas de densité importante, il va falloir un rappel des règles pour tous ceux qui utilisent de nouveaux engins. Leur place est sur la piste cyclable et non pas sur le trottoir, compte tenu de l'ampleur que prennent un certain nombre de phénomènes et de la typologie de certains véhicules qui peuvent atteindre les 50 kilomètres/heure avec une centaine de kilomètres d'autonomie.

J'ai rencontré la semaine dernière la nouvelle association des E-riders qui regroupe les utilisateurs de gyroscopes et de trottinettes. Je ne vais pas dire que ce sont des modèles de compétition, parce qu'ils n'apprécieraient sans doute pas le terme, mais ce sont des modèles très différents de ceux que nous trouvons en accès libre aujourd'hui. Ces derniers sont sur des typologies d'usage entrainant le fait qu'ils ne peuvent pas se conduire sans casque, compte tenu de la vitesse. Nous allons d'ailleurs engager un dialogue particulier avec cette association, à la fois pour mieux recenser et savoir ce qui relève de ce type d'usages, puis pour diffuser un certain nombre de bonnes pratiques. La générosité de Roch BRANCOUR est un trait de caractère que tous ne connaissent peut-être pas, mais il l'a illustrée ce soir en laissant penser que l'espace autour des halles gourmandes serait 100 fois plus important. 40 fois suffiront, Monsieur BRANCOUR. C'est déjà bien à l'échelle du territoire sur lequel nous nous trouvons, mais je le mets sur le compte de votre générosité.

Je vais vous proposer que nous puissions voter ce plan. Comme vous, j'aurai une pensée pour ceux qui en ont assuré la rédaction, la précision, le détail, et les modalités. Loin des petits incidents de ce début d'année, nous rendrons collectivement ce soir un hommage quasi unanime dans l'expression de notre vote. Je sais que ce sera aussi le sens de ce vote. Si vous adoptez ce schéma directeur des paysages angevins, je vais donc vous demander de bien lever la ou les mains. Y a-t-il des abstentions ? Il y en a une. Je vous

remercie.

Monsieur MAHÉ, je suis confus, j'ai oublié de vous répondre sur la place Ney où vous avez colporté une mauvaise information en ce qui concerne le Plan Places, puisque quelques arbres seront effectivement coupés. Cela a été discuté avec les riverains et le conseil consultatif. Nous planterons davantage d'arbres que ceux que nous couperons, et cela ne concerne pas les grands arbres au milieu de la place. Cela concerne les sujets en périphérie. Nous pourrons vous donner le détail. Je peux vous assurer que cela a fait l'objet d'une présentation en réunion publique devant 250 personnes sans un murmure quand nous avons présenté les végétaux concernés et le nombre de ceux qui seraient replantés.

Je vous confirme que nous en aurons bien davantage demain qu'aujourd'hui. Encore une fois, les grands sujets ne sont pas concernés. Il s'agit des plus petits qui sont en périphérie et pour lesquels nous avons besoin de pouvoir procéder à des réajustements, y compris pour l'extension des parties engazonnées.

Délibération n° DEL-2019-243 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstention : 1, M. Alain PAGANO.

Délibération DEL-2019-244

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Quartier du Lac de Maine - Création d'une forêt urbaine - Site du Grésillé

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Dans le cadre du Schéma directeur des paysages urbains 2019-2025, dont le principe a été adopté par délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2019, la Ville d'Angers souhaite initier la création d'espaces boisés en périphérie d'espaces urbains en implantant une forêt urbaine sur le secteur du Grésillé, situé dans le quartier du Lac de Maine. Le choix de ce site n'est pas anodin, il vient s'adosser aux boisements existants de la commune voisine de Bouchemaine.

Le déploiement de cette forêt urbaine permet d'une part de présenter aux Angevins un paysage urbain diversifié et de dessiner une limite du tissu bâti urbain sur ce site. D'autre part, elle va assurer un rôle important dans la qualité de l'environnement des habitants en contribuant à la captation carbone et à la réduction des îlots de chaleur urbains.

Enfin, ce nouvel espace permettra de recréer un écosystème favorable au maintien de la biodiversité urbaine et d'atténuer le ruissellement vers les habitations riveraines en cas de fortes pluies.

Cette forêt urbaine représente une surface d'environ 4 hectares. Elle sera constituée de plusieurs espaces complémentaires :

- un belvédère, aménagé en prairie rustique, qui permettra de valoriser le point de vue sur le Lac de Maine et sur la Ville,

- une forêt haute et une forêt basse qui, outre l'intérêt de présenter une réelle diversité d'essences d'arbres, permettent un aménagement adapté au paysage,

- de landes hautes et basses qui viennent compléter le dispositif de maintien et de développement de la biodiversité,

- de cheminements et de sentes en prairie,

- et d'une allée fruitière en libre cueillette, située en bordure de l'espace boisé,

Les aménagements comprendront près de 45 000 arbres, de 76 000 arbustes et 360 fruitiers.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à un cabinet d'études spécialisé en aménagements paysagers associé à un écologue et phytosociologue expérimenté dans la mise en dynamique d'écosystèmes forestiers durables. En tenant compte des caractéristiques du site du Grésillé, ces professionnels ont défini un cortège végétal adapté aux conditions écologiques afin de garantir une gestion optimisée de cette forêt urbaine proposée aux Angevins. Leur expérience en aménagement leur permet de proposer une composition paysagère qui tient compte du tissu urbain existant.

Le coût de ce projet est estimé à 460 000 € HT. L'aménagement sera mis en œuvre en deux phases, à l'automne 2019 et à l'automne 2020. La palette végétale des essences qui constitueront la forêt urbaine va être sélectionnée afin de créer une dynamique forestière adaptée au site, coteau schisteux d'exposition sèche et chaude. Les jeunes plants, élevés en pépinières majoritairement locales, seront produits et plantés suivant un protocole qui permettra d'optimiser leur reprise sur le site.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération du 28 Janvier 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Approuve le lancement de ce projet qui sera réalisé en 2019 et 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à engager les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer les documents et actes qui y sont liés.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés avec les entreprises pour le montant ci-dessus ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter tout partenaire financier susceptible de participer à ce projet au travers de subventions ou d'aides de toute nature ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

FORET URBAINE DU SITE DU GRÉSILLÉ

Conseil Municipal du 24 Juin 2019

Isabelle LE MANIO : Je vous ferai donc une petite présentation sur cette forêt urbaine dont nous avions déjà un petit peu parlé, et du site du Grésillé. Nous allons vous présenter un peu le site.

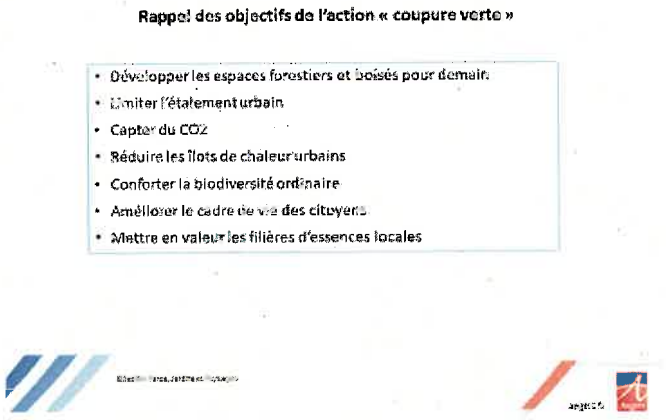

Je ferai d'abord le rappel des objectifs de l'action coupures vertes au global. D'une part, il s'agit de développer les espaces forestiers et boisés pour demain, limiter l'étalement urbain, capter du CO2, réduire les îlots de chaleur urbains, conforter la biodiversité ordinaire, améliorer le cadre de vie de nos citoyens, et mettre en valeur les filières d'essence locale.

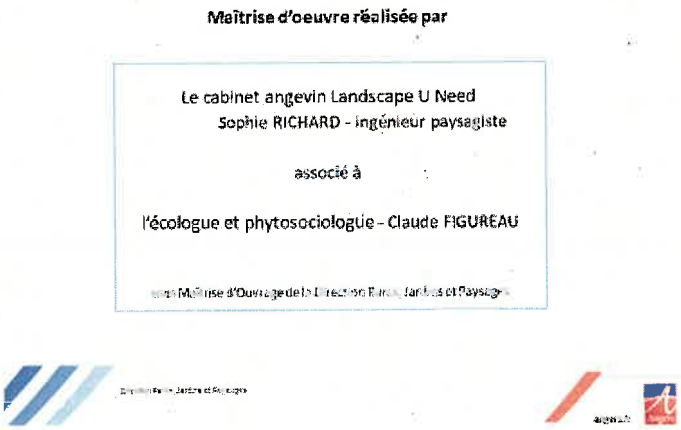

Nous avons travaillé sur ce projet avec un cabinet angevin, « Landscape-U-Need », et deux de ses représentants. Sophie RICHARD qui est ingénieur paysagiste a été associée avec un écologue et phytosociologue, Claude FIGUREAU.

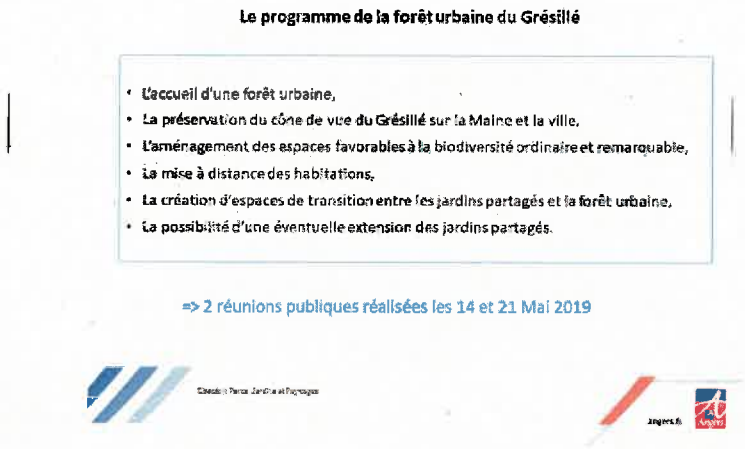

Ils nous ont vraiment apporté des éléments importants. Concernant le programme de ce projet, nous avons fait deux réunions publiques avec les habitants et avec Sophie LEBEAUPIN, le 14 et le 21 mai, où nous avons expliqué le projet. Nous avons retravaillé avec eux, comme nous le faisons à chaque fois sur les projets, en toute concertation avec les habitants. Nous avons d'abord considéré que nous faisions l'accueil d'une forêt urbaine dans cette zone ; la préservation du cône de vue du Grésillé sur la Maine et la Ville ; l'aménagement des espaces favorables à la biodiversité ordinaire et remarquable ; la mise à distance des habitations situées au bas de la forêt de Grésillé ; la création d'espaces de transition entre les jardins partagés et la forêt urbaine, puisque nous sommes dans une zone très pentue. C'est donc très important, sur l'ombrage particulièrement. Il y a enfin la possibilité d'une éventuelle extension des jardins partagés que nous verrons par la suite.

Nous voyons ici la zone du Grésillé telle qu'elle est. Sur cette photo, nous ne voyons pas l'aspect pentu de cette zone. Nous voyons en haut à droite et en rouge la réserve foncière que nous réalisons pour les jardins partagés que nous avons livrés en 2016 aux habitants de la Chouanière. C'est la première zone. Vous voyez la mise à distance des habitations. C'est la zone verte, tout en bas.

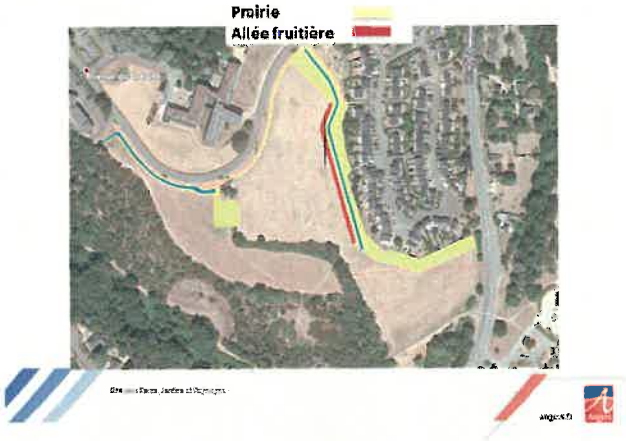

Ensuite, une prairie sera mise en place pour protéger cette zone, et puis une allée fruitière. L'idée est de pouvoir se promener dans cette prairie et de pouvoir y cueillir des fruits présents tout le long de cette allée, comme vous le voyez.

Concernant le cône de vue, il a été déterminé pour permettre de continuer à voir la Maine et la Ville, mais nous allons le déplacer. Pour l'instant il est vraiment le long de la route, mais si nous le déplaçons de quelques mètres à l'intérieur de la forêt, nous gagnerons un mètre supplémentaire. Nous allons donc gagner ce mètre, et nous l'installerons un peu plus loin sans établir de parking. L'idée n'est pas d'avoir un excès de véhicules, mais d'être sur un espace piétonnier protégé. Pour permettre un cône de vue, il ne faut pas avoir d'arbres en face de cette vue.

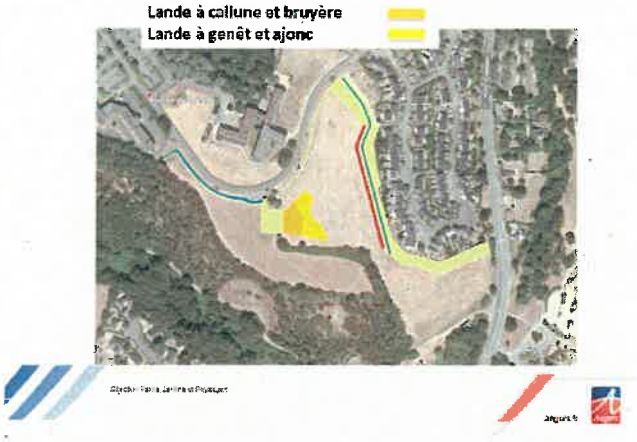

Un système de landes sera donc mis en place, avec des hauteurs différentes pour conserver la pente. Ce sera une lande à callunes et bruyères et une lande à genêts et à joncs, puis nous passerons à une forêt basse pour préserver ce cône de vue. Il y aura ensuite une forêt haute. Nous voyons qu'elle est en bas de la zone puisque nous sommes ici en bas de la prairie et sur les côtés, puisqu'il n'y a pas ici de problématique de cône de vue derrière le belvédère.

Nous reprenons tous les éléments, avec la forêt basse, la forêt haute et les landes. Pour à peu près vous donner une idée, les landes sont à moins de 7 mètres, la forêt basse entre 7 et 12 mètres quand les arbres auront atteint leur âge adulte, la forêt haute sera entre 12 et 15 mètres.

L'intérêt est de pouvoir se promener dans cette forêt.

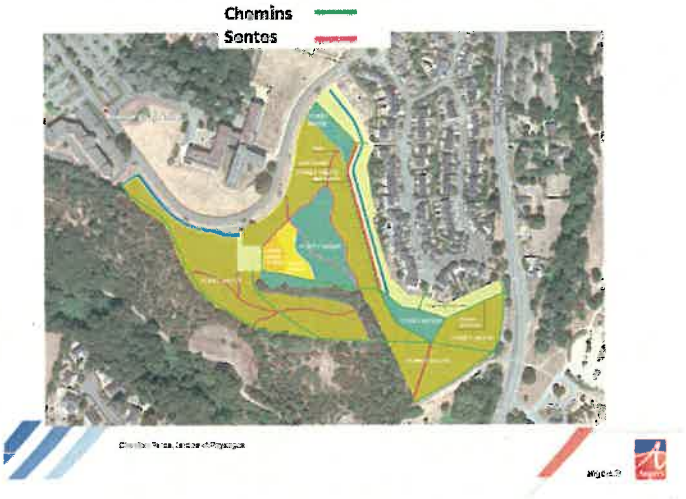

Nous avons donc des chemins que nous déterminerons et puis des sentes qui nous permettront de rentrer un peu plus dans la forêt. L'idée et l'objectif travaillé avec le cabinet est d'avoir des zones le long des sentiers où les arbres seront très serrés pour empêcher les gens de rentrer dans la forêt et donc de l'abîmer. Puis, il y aura des endroits où la forêt sera plus allégée pour permettre aussi aux animaux de pouvoir avoir des espaces et des clairières.

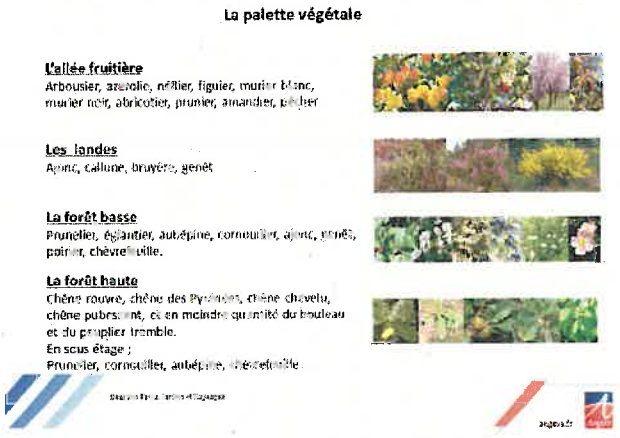

Si nous reprenons la palette végétale, nous aurons des allées fruitières avec des arbousiers, des nérolis, des néfliers, des figuiers, des mûriers blancs et noirs, des abricotiers, des pruniers, des amandiers, et des pêchers. Les landes ont des ajoncs, des callunes, des bruyères et des genêts. La forêt basse aura des pruneliers, des églantiers, des aubépines, des cornouillers, des ajoncs, des genêts, des poiriers et des chèvrefeuilles. Sur les forêts hautes, nous trouverons plutôt des chênes rouvres, Pyrénées, chevelus, pubescents, et en moindre quantité du boulot. Je précise, ils seront en très faible quantité, parce que nous savons que le bouleau est un peu allergisant. Nous trouverons aussi des peupliers trembles, et sous l'étage, nous aurons des pruneliers, des cornouillers, de l'aubépine et du chèvrefeuille. L'idée est d'avoir une palette végétale locale. C'est très important, mais il faut une palette végétale avec de nombreux végétaux différents. Pourquoi ? Justement pour une préservation de cette écologie.

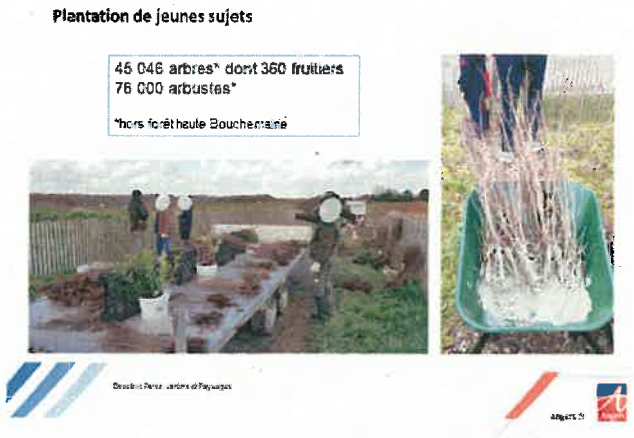

La plantation va démarrer en automne. Nous allons planter 45 046 arbres, dont 360 fruitiers et 76 000 arbustes. Pourquoi autant d'arbustes ? Parce qu'il y a des zones où nous sommes sur le cône de vue. Il ne faut donc pas d'arbres. Dans la zone forestière où on nous planterons des arbres, nous planterons aussi des arbustes en protection de ces arbres, quand ils seront petits.

L'idée de ces forêts urbaines et du travail que nous avons fait avec les spécialistes, c'est que cette forêt s'autogère et s'auto-équilibre dans une zone, qui est de plus très pentue. Nous y trouvons très peu de terres, il faut donc préserver le pied de ces arbres par ces arbustes. Ce sera le travail que nous réaliserons en 2019 et en 2020. La raison de ce délai n'est pas qu'il y ait beaucoup d'arbres à planter, mais il y a des raisons de stocks d'arbres disponibles, vu la quantité dont nous avons besoin. La plantation sera participative. Nous avons proposé le projet aux habitants du Lac de Maine qui sont très intéressés pour venir travailler sur ce projet.

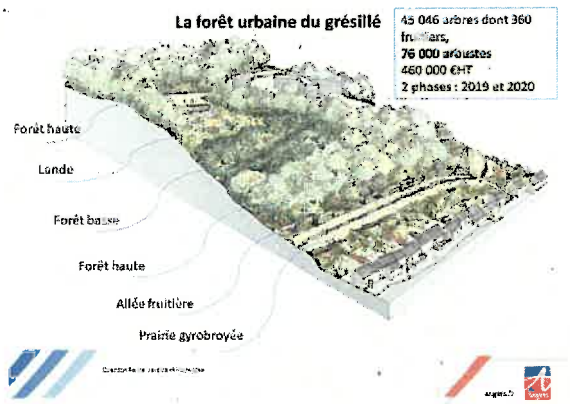

Nous voyons ici la forêt telle qu'elle sera dans quelques années, avec la forêt haute, la lande, la forêt basse, de nouveau une forêt haute en bas, l'allée fruitière et la prairie. Il y aura donc 45 046 arbres, dont 360 fruitiers, 76 000 arbustes, pour un montant de 460 000 euros, sur les deux phases 2019-2020.

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je vais revenir en une phrase sur ce que vous avez dit précédemment. Je suis communiste, et dans le mot « communiste », il y a « commun ». Je suis un partageur, j'ai donc compris que vous étiez sur le point de céder à mes idées de mettre en place la gratuité des transports en commun.

Je dois vous dire que je ne vous en voudrais pas si vous me piquez l'idée. C'est de bon cœur, et dans ce cas en effet, vous auriez fait un geste important sur les mobilités, qui m'obligerait à voter tous vos plans sur la transition énergétique. C'est en effet le principal reproche que je fais à ce plan.

Encore faut-il que nous soyons capables d'évoluer, et c'est ici que j'ai quelques doutes sur les propositions faites en matière de paysages. Cette délibération va malheureusement dans ce sens, puisque vous nous présentiez il y a 5 mois votre première délibération sur la plantation de 100 000 arbres. Depuis, nous n'avons plus rien vu. Je me suis donc pris à rêver, à penser qu'avec le poids des mois passés, une forme de maturité et de sagesse liée à l'âge vous assaillait. Et là : patatras, rebelote et dix de der, vous avez encore frappé. Ce n'est plus 100 000 arbres, mais 120 000 ou 150 000 arbres et arbustes que vous souhaitez planter. Qui dit mieux ?

J'ai regardé avec attention ce qui nous a été communiqué un peu au dernier moment, mais peu importe. Vous avez pour cela commandité, et à quel coût, un bureau d'études qui ne vous contredira point puisque vous êtes le donneur d'ordre, mais vous avez fait fi des conseils de l'Office National des Forêts (ONF) ou du Ministère de l'Agriculture. C'est dommage. Je regrette d'ailleurs que des écologues en activité et angevins n'aient pas été sollicités, parce que je pense que cela aurait été plus juste que d'aller chercher des experts qui ont largement passé l'âge de la retraite. Il est dommage de ne pas solliciter les forces vives angevines pour prendre de l'expertise de bon niveau, parce que ce n'est pas ça qui manque sur le territoire angevin. C'est du moins ce que je croyais. L'ONF et le Ministère de l'Agriculture disent que la densité doit rarement dépasser les 3 000 arbres à l'hectare.

La dernière fois que je suis intervenu sur ce sujet, je vous disais qu'à 10 000 arbres à l'hectare, nous étions dans le non-opérationnel. Ici avec cette délibération, vous renforcez encore la densité en passant à plus de 11 000 arbres à l'hectare, et je ne compte pas les arbustes. Si nous comptons les arbustes, nous passons à 40 000 plants à l'hectare. C'est juste une densité inutile qui aboutira à des taux importants de mortalité des jeunes plants et à de l'élagage dans un deuxième temps.

Sur ce dernier point, je reconnais une vraie compétence à votre équipe pour couper des arbres. Je ne suis

donc pas trop inquiet pour l'élagage. Finalement, jardiner en culottes courtes c'était gentil, parce qu'en étant gamins, nous pouvons apprendre, évoluer et éviter de faire des bêtises. Mais ce qui m'embête un petit peu, c'est l'entêtement à s'enfermer dans des erreurs. C'est plus préoccupant, et je vous le concède, vous tenez votre promesse du mois de janvier, vous vous achetez avec les deniers publics une étiquette écolo pour un demi-million d'euros là où nous aurions pu planter 10 à 40 fois moins de plants et alléger la facture d'autant pour les contribuables. Je n'interviendrai pas, tout à l'heure, sur les questions budgétaires, mais je vais me permettre de le faire maintenant, ainsi je n'y reviendrai pas.

Dans le budget, dans le Compte Administratif que nous allons évoquer, vous parlez de dette maîtrisée. Je comprends mieux pourquoi la dette de la Ville a doublé sous votre mandat. Si vous maîtrisez aussi bien la dette que les plantations d'arbres, cela se comprend mieux. Nous sommes donc évidemment pour des plantations d'arbres. Mes collègues l'ont prouvé, et je me suis aussi abstenu pour cette raison-là, nous sommes favorables à des plantations d'arbres et à un plan de développement du paysage, des parcs et jardins, rester une ville verte et conforter cet objectif, mais pas dans des conditions ubuesques. Nous voterons donc contre ce gâchis d'argent public.

Monsieur le Maire : Vos propos sont à la limite de la diffamation, pas pour moi, mais pour le bureau d'études et les collègues qui ont travaillé sur le sujet. Cela laisse penser qu'ils auraient traduit une densité qui correspondrait à une commande politique.

Il y a une très grande hypocrisie dans vos propos. Monsieur FIGUREAU ne mérite pas la manière dont vous venez de le traiter. Pendant 25 ans, il a été le directeur du Jardin des Plantes de Nantes. C'est lui qui a conçu le plan de végétalisation de Beaucouzé. Je n'ai entendu aucun d'entre vous émettre la moindre critique sur le projet municipal de plantations de 35 000 arbres, avec une densité au moins équivalente à celle proposée aujourd'hui. Peut-être que ce qui est vrai dans une Ville de gauche, avec des écologistes en responsabilité, ne peut pas l'être dans une Ville où ce ne sont pas les gentils qui sont en responsabilité.

Oser remettre en cause l'intégrité professionnelle d'un bureau d'études et d'un écologue après avoir mis en cause les services il y a 6 mois, vous devriez à nouveau vous lever et partir. Cela vous éviterait de vous draper dans une forme d'indignité vis-à-vis de ceux qui ont réalisé l'ensemble de cette étude. Je comprends votre gêne et votre malaise, mais le fait que vous en rajoutiez ne vous grandit vraiment pas. Monsieur PAGANO, vous méritez mieux.

Pourquoi ne sommes-nous pas revenus vers vous concernant ce plan ? Parce qu'il a été travaillé avec des professionnels. Il y a 6 mois, il n'avait pas été travaillé. Il était donc politique. Un travail a été réalisé par des gens dont c'est le métier, et vous nous expliquez à l'arrivée qu'il y aurait une remise en cause de leurs compétences. Je ne savais pas que vous étiez un écologue, un botaniste et un spécialiste. Vous avez quand même une outrecuidance et une absence d'humilité par rapport à ces sujets qui m'hallucinent. Si Monsieur FIGUREAU et le bureau d'études étaient revenus vers nous en nous expliquant qu'il était souhaitable de faire évoluer les densités, nous l'aurions fait. Je suis désolé de vous dire que j'assume pleinement, et je vais quand même rappeler de quoi nous parlons à ceux qui sont là et à ceux qui sont à l'extérieur.

Ce terrain était constructible quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2014. Il était constructible. À l'occasion d'une visite de quartier que nous avions fait quand nous étions candidats, les riverains nous avaient demandé de prendre l'engagement de le rendre inconstructible pour éviter l'étalement urbain et le fait que l'on puisse agrandir le square. Nous l'avons fait. Non seulement nous l'avons promis, mais nous l'avons aussi fait. Nous nous étions engagés à réaliser sur place des jardins partagés. Non seulement nous avons pris l'engagement, et c'était écrit dans notre campagne, mais nous l'avons fait. Nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape en réalisant des coupures vertes.

Je peux vous assurer que les habitants de l'ensemble de ce secteur avec lesquels la concertation a été conduite se réjouissent que nous passions maintenant à la réalisation de ce que nous avons promis. Le moment venu, cela permettra de clarifier les choses en termes de débats. Quant au coût, je m'honore que

nous puissions effectivement consacrer un demi-million d'euros au fait de planter ces 4 hectares et de faire en sorte d'y développer demain un dispositif de captation de CO2 et surtout de limitation de l'étalement urbain. De ce point de vue, nous sommes dans une très grande cohérence.

Nous passons au vote. Ceux qui sont contre ce projet de plantation forestière pour faire naître la forêt urbaine du Grésillé peuvent lever la ou les mains. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Quels sont ceux qui sont favorables à ce projet ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-244 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération DEL-2019-245

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte de Gestion 2018

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Après s'être fait présenté le budget de 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Daniel DIMICOLI : Je vous demande de statuer favorablement sur ce Compte de Gestion qui est évidemment conforme en tous points au Compte Administratif.

Délibération DEL-2019-246

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte administratif 2018

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

➲ BUDGET PRINCIPAL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1612-12 du CGCT), le Conseil Municipal adopte le compte administratif présenté par le Maire et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de vous prononcer sur ce compte administratif 2018, conforme au compte de gestion 2018 transmis par le Trésorier municipal, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2018 accompagnés des taux de réalisation, des niveaux de résultats et de la balance générale,
- Une analyse plus détaillée par section budgétaire (fonctionnement et investissement),
- Un point de situation au 31/12/2018 en matière de dette et de capacité de désendettement.

■ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

✓ **La sincérité du budget** avec un taux d'exécution consolidé de 96,4 % des crédits prévus lors du BP 2018,

✓ **Un budget de fonctionnement maîtrisé avec :**

- **Des taux de fiscalité inchangés**,
- **Une baisse des charges de fonctionnement de – 2,9 %** avec des efforts de gestion significatifs,
- **Un net regain de l'épargne en 2018 après des années consacrées à maîtriser la baisse de la DGF et les effets du passage en Communauté Urbaine.** Entre 2017 et 2018, tous les niveaux d'épargne progressent de plus de 25 %. Le niveau d'épargne nette progresse ainsi de plus de + 4 M€ pour se fixer à 17,7 M€.

✓ **Un budget d'investissement dynamique et responsable avec :**

- **Un niveau d'investissement en progression de + 16,5 % pour un total de 79 M€ qui permet de structurer et de moderniser notre territoire,**
- **Un encours de dette sous contrôle** avec une capacité de désendettement qui s'améliore à 5,5 années (6,2 ans en 2017).

Ces résultats sont le fruit de notre stratégie financière bâtie pour **préserver l'épargne afin de financer les investissements structurants de notre territoire sans augmenter les impôts et en contenant la dette.**

Les efforts de gestion engagés depuis maintenant 5 ans contribuent à financer les hauts niveaux d'investissements de la seconde phase de ce mandat (79 ,2 M€ réalisés en 2018 et 84,1 M€ programmés en 2019) et permettent de contenir une dette par habitant dans la fourchette basse des collectivités de même strate.

■ LES NIVEAUX DE REALISATION DU BUDGET 2018

L'écart entre le montant des crédits votés au BP 2018 et celui constaté au CA 2018 est un des indicateurs permettant de mesurer la sincérité de la prévision budgétaire et la qualité de son exécution. Ce taux de réalisation de 96,4 % permet de relativiser le poids des décisions modificatives en 2018 et de confirmer, malgré un environnement complexe et mouvant, **une exécution budgétaire respectueuse du principe de sincérité.**

	BP 2018	*CA 2018*	*Taux de réalisation en %*
Fonctionnement			
Recettes (hors cessions)	221,9	227,0	*102,3%*
Dépenses (hors frais financiers et CRFIP)	202,9	198,9	*98,0%*
Investissement			
Recettes (hors autofinancement et cessions)	67,1	56,8	*84,6%*
Dépenses (hors dette)	91,2	79,2	*86,8%*
TOTAL RECETTES ET DEPENSES	583,1	561,9	*96,4%*

Mouvements réels hors OCLT en M€

En complément de cette illustration pour 2018, il vous est présenté un zoom sur l'historique de la prévision des dépenses de fonctionnement depuis 2012.

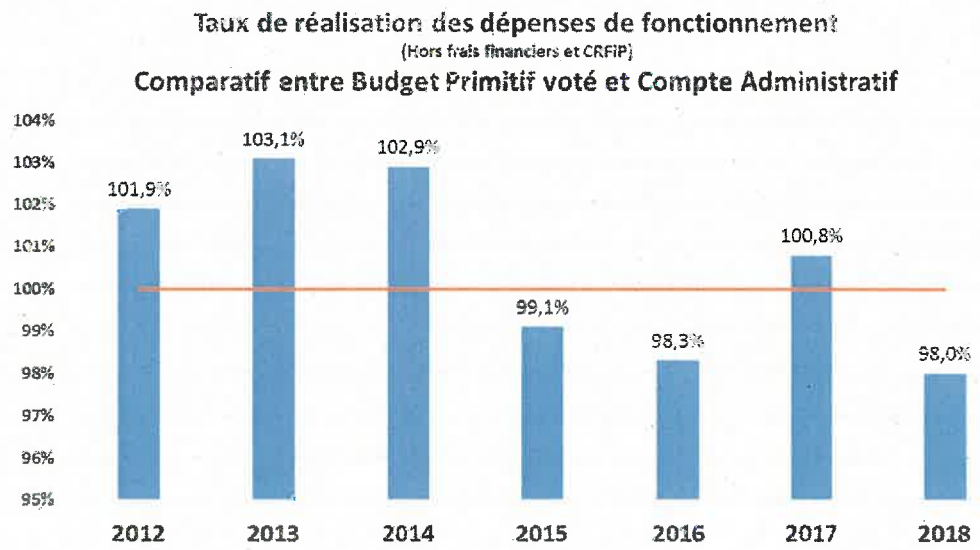

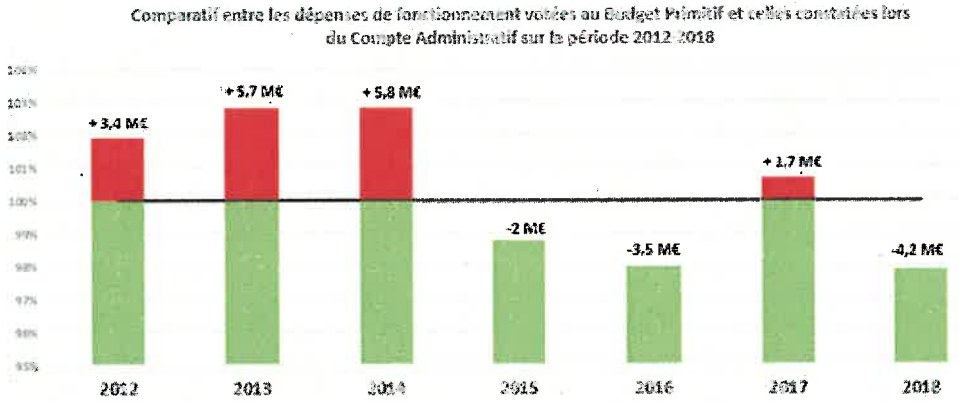

■ DES NIVEAUX D'EPARGNE QUI MARQUENT UNE INFLEXION DE TENDANCE

La chute continue de l'épargne constatée depuis de nombreuses années (épargne brute divisée par 2 entre 2006 et 2014) a été enrayée à partir de 2015. Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 ont ainsi permis de stabiliser ce ratio en compensant la baisse drastique de DGF imposée par l'Etat. Après de multiples évènements exceptionnels (passage en CU, SADAR, ...), **2018 marque un dynamisme retrouvé de ce ratio si important lors de période de forts investissements.**

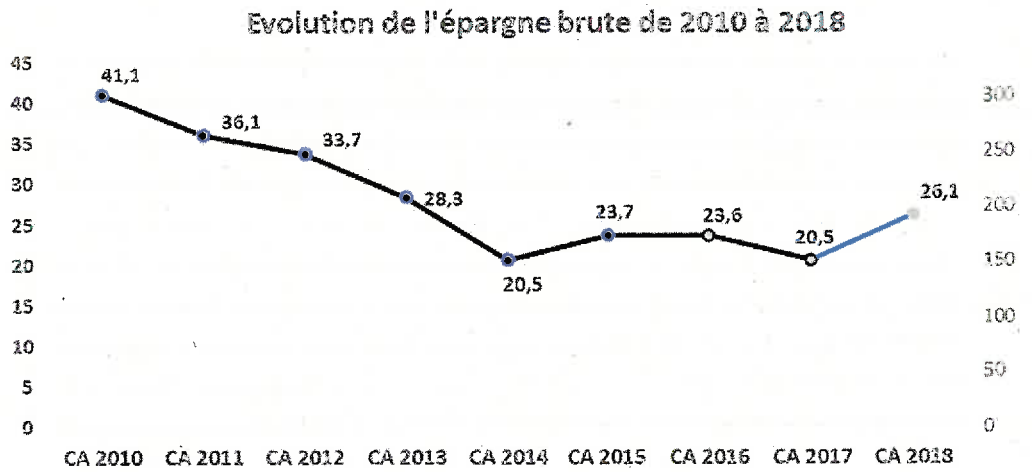

■ LES RÉSULTATS 2018

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018 en M€	Evolution 2017/2018 en %
Fonctionnement								
Recettes	222,1	226,8	232,0	226,3	227,1	227,0	-0,1	0,0%
Dépenses (hors frais financiers et hors CRFIP)	192,4	204,5	206,3	200,3	204,8	198,9	-5,9	-2,9%
Epargne de gestion	29,7	22,3	25,7	26,0	22,3	28,2	5,9	26,4%
Frais financiers (hors ICNE)	1,4	1,7	2,0	2,1	1,8	2,1	0,3	17,4%
Epargne Brute	28,3	20,6	23,7	23,9	20,5	26,1	5,6	27,2%
Amortissement du capital (Hors OCLT)	3,1	4,0	5,1	6,3	7,0	8,4	1,4	19,4%
Epargne nette	25,2	16,6	18,6	17,6	13,5	17,7	4,2	31,2%
Investissement								
Dépenses (Hors dette)	73,4	64,8	51,3	56,8	68,0	79,2	11,2	16,5%
Recettes	67,3	62,0	52,6	57,3	50,7	56,8	6,1	12,0%
Solde investissement	-6,1	-2,8	1,3	0,5	-17,3	-22,4	-5,1	29,6%
Résultat exercice	27,3	13,8	19,8	18,1	-3,8	-4,7	-0,9	23,7%
Résultat de clôture	-1,0	6,2	13,1	28,2	24,3	19,8	-4,5	-18,5%

■ BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte Administratif 2018 se présente de façon synthétique comme suit :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Impôts et Taxes	125 249	127 293	2 044	1,6%
Dont taxe foncière et Taxe d'habitation	97 783	99 545	1 762	1,8%
Dont Attribution de Compensation et DSC	11 649	11 275	-374	-3,2%
Dont autres taxes	15 817	16 473	656	4,1%
Dotations subventions et Participations	66 004	66 462	458	0,7%
Dont DGF	48 560	49 186	626	1,3%
Dont autres dotations	17 444	17 276	-168	-1,0%
Produits des services	20 065	19 325	-740	-3,7%
Produits financiers	2 494	2 353	-141	-5,7%
Produits des cessions et produits exceptionnels	8 415	5 952	-2 463	-29,3%
Autres Recettes	4 844	5 662	818	16,9%
TOTAL	227 071	227 047	-24	0,0%

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Dépenses de Personnel	116 411	114 931	-1 480	-1,3%
Mutualisation	1 172	887	-285	-24,3%
Subventions et participations	41 685	40 045	-1 640	-3,9%
Subventions et CCAS	32 815	32 881	66	0,2%
Participations	8 869	7 163	-1 706	-19,2%
Autres dépenses de fonctionnement	44 908	43 883	-1 025	-2,3%
Sous total hors Indemnité SADAR	203 004	198 859	-4 146	-2,0%
Indemnité SADAR	1 751		-1 751	-100,0%
TOTAL	204 755	198 859	-5 896	-2,9%
Epargne de Gestion	22 316	26 188	3 872	26,3%
Intérêts de la dette	1 854	2 113	259	14,0%
Epargne Brute	20 462	26 075	5 613	27,4%
Capital de la dette	6 967	8 360	1 393	20,0%
Epargne nette	13 495	17 715	4 220	31,3%

INVESTISSEMENT

RECETTES	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Epargne nette	13 495	17 715	4 220	31,3%
Dotations, fonds divers et autre	3 718	8 387	4 669	125,6%
Dont FCTVA	3 034	8 150	5 116	168,6%
Subventions et autres	8 264	13 633	5 369	65,0%
Gestion déléguée	13 696	9 789	-3 907	-28,5%
Emprunt	25 000	25 000	0	0,0%
TOTAL	64 173	74 524	10 351	16,1%

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Dépenses et subventions d'équipement	55 844	67 312	11 468	21,0%
Gestion déléguée	12 337	11 904	-433	-3,5%
TOTAL	67 981	79 216	11 235	16,5%

Mouvements réels hors OCLT en k€

Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2019, certains chiffres bruts de ce CA 2018 pourront être complétés par un certain nombre de retraitements comptables. Le principal retraitement concerne les modalités de comptabilisation de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFiP) comptabilisés dans le rapport comme une baisse de dotation et non comme une dépense de fonctionnement (comptabilisation prévue par la règlementation en 2017).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Impôts et Taxes	134 945	120 278	125 249	127 293	2 044	1,6%
Dotations subventions et Participations	68 009	66 024	66 004	66 462	458	0,7%
Autres Recettes	29 059	39 973	35 818	33 292	-2 526	-7,1%
TOTAL	232 013	226 275	227 071	227 047	-24	0,0%

L'amélioration du poste impôts et taxes (+2 M€), la légère hausse des dotations (+0,5 M€ notamment avec la Dotation de Solidarité Urbaine) et la baisse des recettes exceptionnelles
(-2,5 M€) sont les trois éléments marquants qui expliquent la stabilité des recettes de fonctionnement de ce CA 2018.

En analysant dans le détail ces 3 grands postes budgétaires, il ressort les éléments suivants :

IMPOTS ET TAXES

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Impôts et Taxes	134 945	120 278	125 249	127 293	2 044	1,6%
Dont taxe foncière et Taxe d'habitation	*96 865*	*96 150*	*97 783*	*99 545*	*1 762*	1,8%
Dont Attribution de Compensation et DSC	*23 271*	*9 832*	*11 649*	*11 275*	*-374*	-3,2%
Dont autres taxes	*14 809*	*14 296*	*15 817*	*16 473*	*656*	4,1%

❖ 99,5 M€ DE TAXES FONCIERES ET DE TAXE D'HABITATION

Le produit fiscal entre 2017 et 2018 augmente de + 1,8 M€ et passe de 97,8 M€ à 99,5 M€.

Produit Fiscal en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€	Evolution en %
Taxe d'habitation	38 829	38 218	39 017	39 786	769	**2,0%**
Taxe sur le foncier bâti	57 615	57 553	58 236	59 006	770	**1,3%**
Taxe sur le foncier non bâti	171	178	172	220	48	**27,9%**
Rôles supplémentaires	249	202	358	533	175	**48,8%**
Total Produit Fiscal	**96 865**	**96 150**	**97 783**	**99 545**	**1 762**	**1,8%**

Cette variation de 1,8 M€ s'explique par :

- une évolution de la valeur nominale des bases de + 1,2 %,
- **une évolution des bases physiques positive** (+0,7% pour la taxe d'habitation)

❖ 11,3 M€ D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DE DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Le montant de CA à CA diminue de -0,4 M€ pour porter le niveau des dotations d'agglomération à 11,3 M€. Ce montant se décompose en 5,3 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.
Pour mémoire, la baisse de - 0.4 M€ d'attribution de compensation entre 2017 et 2018 s'explique par une régularisation exceptionnelle réalisée en 2017 (mise à jour des périmètres comptables associée à certaines compétences suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Hors

cette régularisation exceptionnelle de 2017, le montant de l'attribution de compensation ne varie pas entre 2017 et 2018.

❖ 16,5 M€ D'AUTRES TAXES

Le chapitre complet 73 « Impôts et taxes » représente 127,3 M€. Ce chapitre comprend en plus des 99,5 M€ de produit fiscal et des 11,3 M€ de dotations d'Agglomération (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire), 16,5 M€ d'autres recettes. Les principales sont présentées ci-dessous :

- ✓ **le produit de taxe additionnelle sur les droits de mutation** a été constaté à 6,1 M€, il est stable par rapport au CA 2017,
- ✓ **le FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) 2018 est de 2,4 M€,
- ✓ **la taxe d'électricité** est en légère baisse à 2,4 M€,
- ✓ **les droits de place** perçus pour le stationnement sur voirie en légère augmentation (+0,3 M€) pour atteindre 4,3 M€.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Dotations subventions et Participations	**68 009**	**66 024**	**66 004**	66 462	**458**	**0,7%**
Dont DGF	*34 678*	*48 803*	*48 560*	*49 186*	*626*	*1,3%*
Dont autres dotations	*19 650*	*17 221*	*17 444*	*17 276*	*-168*	*-1,0%*

❖ 49,2 M€ DE DGF (DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP)

La DGF versée à la Ville était en baisse depuis 2014. Pour la première fois depuis plus de 5 ans, une légère augmentation de + 0,6 M€ par rapport à 2017 est globalement constatée du fait d'une nouvelle évolution positive de la dotation de solidarité urbaine couplée à la stabilité de la dotation forfaitaire.

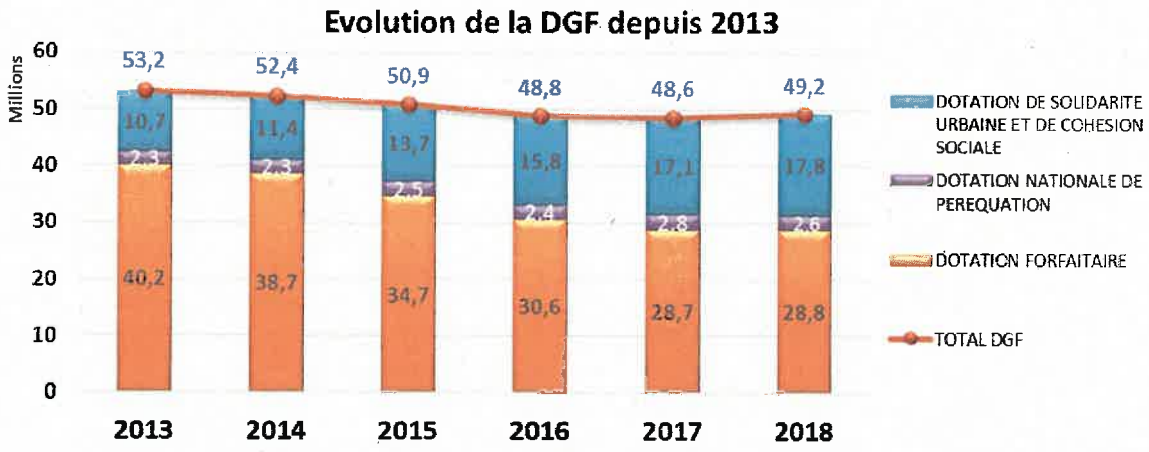

Pour autant, il convient de relativiser cet élément et de mesurer que **la CRFiP aura tout de même généré une perte cumulée de près de 41,2 M€ sur la période 2014-2018** sur les recettes de la Ville. Cette perte se décompose de la manière suivante :

en €	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL 2014-2018
Perte cumulée par année liée à la CRFiP	-1 620 451	-5 685 775	-9 894 396	-11 990 430	-11 990 430	-41 181 482
dont CRFiP 2014	*-1 620 451*	*-1 620 451*	*-1 620 451*	*-1 620 451*	*-1 620 451*	*-8 102 255*
dont CRFiP 2015		*-4 065 324*	*-4 065 324*	*-4 065 324*	*-4 065 324*	*-16 261 296*
dont CRFiP 2016			*-4 208 621*	*-4 208 621*	*-4 208 621*	*-12 625 863*
dont CRFiP 2017				*-2 096 034*	*-2 096 034*	*-4 192 068*

Après ces baisses drastiques, l'Etat a souhaité adopter une nouvelle approche dans ses relations financières avec les collectivités. Elle se concrétise par **un mécanisme contraignant la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement** des plus grandes collectivités (dépenses de fonctionnement du budget principal supérieures à 60 M€). Lors du Conseil Municipal du 28 mai 2018, notre Ville s'est engagée dans ce nouveau dispositif.

❖ 17,3 M€ D'AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le chapitre 74 « Dotations et participations » représente 66,5 M€ et enregistre, en plus des 49,2 M€ de DGF, 17,3 M€ d'autres recettes dont :

- ✓ **les allocations compensatrices pour 5,5 M€,**
- ✓ **les participations de la CAF à près de 8,2 M€,** pour la petite enfance et pour les accueils de loisirs,
- ✓ **la dotation générale de décentralisation** stable à 0,9 M€ au CA 2018,
- ✓ **le fonds d'amorçage** pour les Temps d'Accueil Périscolaire d'un montant de 0,9 M€.

Globalement, ce poste budgétaire baisse de 1 % (soit – 0,2 M€) compte tenu de la baisse des participations de la CAF.

AUTRES RECETTES (PRODUITS DES SERVICES / PRODUITS FINANCIERS / PRODUITS EXCEPTIONNELS)

Une fois ces principales recettes évoquées, cette rubrique présente les autres ressources de la collectivité. Cet éclairage n'est pas exhaustif et a plutôt vocation à évoquer les faits marquants sur chaque thématique.

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Autres Recettes	**29 059**	**39 973**	**35 818**	**33 292**	**-2 526**	**-21,7%**
Produits des services	*17 998*	*19 900*	*20 065*	*19 325*	*-740*	*-3,7%*
Produits financiers	*1 694*	*3 115*	*2 494*	*2 353*	*-141*	*-5,7%*
Produits des cessions et produits exceptionnels	*2 065*	*10 962*	*8 415*	*5 952*	*-2 463*	*-29,3%*
Autres Recettes	*7 302*	*5 996*	*4 844*	*5 662*	*818*	*16,9%*

❖ PRODUITS DES SERVICES : 19,3 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits des services » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. Ce chapitre représente 19,3 M€ au CA 2018. On peut notamment citer :

- ✓ **les remboursements de frais par Angers Loire Métropole pour 8,1 M€.** Ces remboursements concernent des frais de personnel des agents dédiés à la compétence voirie suite au passage en Communauté Urbaine,

- ✓ **les autres refacturations entre la Ville d'Angers et ALM pour 3,4 M€.** Cette recette est en baisse de -1.5 M€ notamment sous l'impact de nouveaux mécanismes comptables associés à la mutualisation (une baisse équivalente est constatée côté dépenses de fonctionnement).

- ✓ **les diverses autres redevances stables pour 6,7 M€ :**

  - les redevances à caractère sportif (Piscine, Salles de sport, Patinoire) : 3,2 M€,
  - les redevances à caractère social (Crèches, Accueil loisirs, Garderie) : 2,2 M€,
  - les redevances à caractère culturel (Conservatoire, Musées, Bibliothèques) : 0,8 M€.

- ✓ **le forfait post stationnement pour 0,8 M€** (mise en place en 2018).

❖ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 5,7 M€

Les chapitres 75 « Autres produits de gestion courante » et 013 « Atténuation de charges » enregistrent 5,7 M€ de recettes avec notamment les loyers perçus par la Ville pour 2,6 M€ et 1,3 M€ de participation des agents aux tickets restaurants.

❖ PRODUITS FINANCIERS : 2,4 M€

Le chapitre 76 « Produits financiers » représente 2,4 M€ de recettes en 2018. Il est composé essentiellement des produits de participations qui s'élèvent à 2,2 M€.

❖ RECETTES DE CESSIONS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS : 6 M€

Le chapitre 77 « recettes de cessions et produits exceptionnels » contient à la fois le produit tiré des indemnisations d'assurance (qui est de l'ordre de 0,23 M€) et les opérations de cession d'actifs. En 2018, **le volume des produits de cessions est de 4,7 M€** et se compose notamment des éléments suivants :

- Cession des actions liées au Legs Duclaux : 1,9 M€,
- Cession ALM, rue E. Langlade : 1 M€,
- Cessions SCCV, rue de la Meignanne : 0,6 M€,
- Cession KHOR IMMO rue Marcel Cerdan : 0,3 M€.

Ce montant est en baisse de – 2,5 M€ et est conforme au plan stratégique immobilier mis en place par la collectivité.

■ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSE

Hors intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement baissent de 2,9%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Dépenses de Personnel		114 303	114 969	116 411	114 931	-1 480	-1,3%
	Mutualisation			*1 172*	*887*	*-285*	-24,3%
Subventions et participations		41 790	42 044	41 685	40 045	-1 640	-3,9%
	Subventions et CCAS			*32 815*	*32 881*	*66*	0,2%
	Participations			*8 869*	*7 163*	*-1 706*	-19,2%
Autres dépenses de fonctionnement		44 161	46 088	44 908	43 883	-1 025	-2,3%
Sous total hors indemnité SADAR		200 254	203 101	203 004	198 859	-4 145	-2,0%
	Indemnité SADAR			1 751		-1 751	-100,0%
TOTAL		200 254	203 101	204 755	198 859	-5 896	-2,9%

Cette année 2018 est la première année de bilan du dispositif contractuel avec l'Etat de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020 (articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques).

L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement pour la Ville a été fixé à 1,2 % par an par rapport à une base 2017. Compte tenu des niveaux de dépenses 2018 de notre collectivité et des retraitements appliqués, les services de l'Etat nous ont confirmé que la Ville respectait ses engagements avec un taux d'évolution de -2,7 % (retraitements intégrés) entre le CA 2017 et 2018.

❖ DES CHARGES DE PERSONNEL EN BAISSE

Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » passent de 116,4 M€ réalisées au CA 2017 à 114,9 M€ au CA 2018 soit -1,3 %. A titre de compléments, vous trouverez ci-dessous l'historique de de ce taux d'évolution depuis 2013.

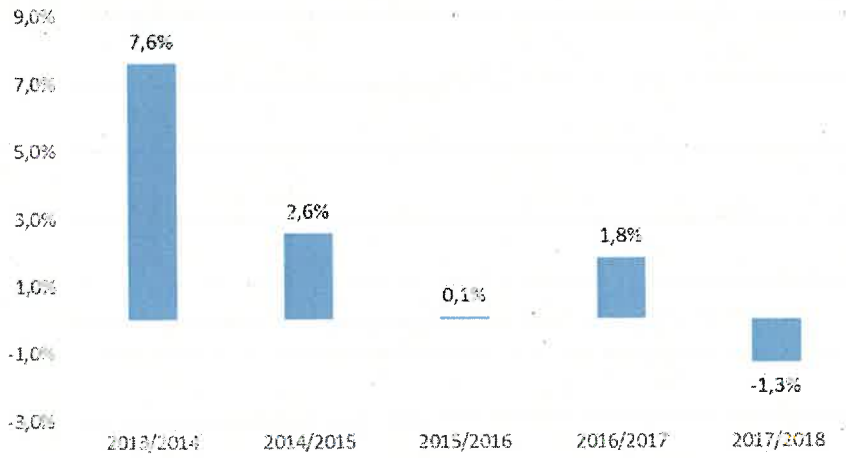

Concernant l'évolution de la masse salariale (salaires, indemnités et charges sociales), les facteurs d'explication à cette évolution de - 1,3 % se déclinent en deux temps :

- **l'impact du Glissement Vieillesse Technicité** pour **+ 1 %,**
- compensé par les **différents efforts de gestion estimés - 2 %** (effet noria et mobilités, réorganisations de service).

❖ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 40 M€

Pour 2018, les subventions et participations de fonctionnement se situent à 40 M€. Ce niveau continue de positionner Angers dans le haut des communes de notre strate.

L'analyse des comptes administratifs réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques confirme ce haut niveau de versement et précise que **les subventions de fonctionnement de la Ville d'Angers (en € par habitant) sont supérieures de 70 % à la moyenne des communes de même strate pour les dernières années connues 2015, 2016 et 2017** (268 € par habitant pour la Ville d'Angers contre 155 € pour les communes de même strate en 2017).

En terme d'évolution entre 2017 et 2018, les subventions et participations de fonctionnement passent de 41,7 M€ à 40 M€ soit une diminution de -3,9 %. Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en deux éléments :

- **Une légère progression des crédits de subventions de + 0,2 %** entre 2017 et 2018 pour le CCAS et pour le milieu associatif,
- **Une baisse des participations** de -19,4 %. Cette baisse n'est pas uniforme et des disparités existent en fonction de chaque structure subventionnée. Le tableau ci-dessous détaille les principales baisses :

Libellé bénéficiaire	CA 2017	CA 2018	Evolution CA
EPARC	1 600 000	800 000	- 800 000
ANGERS NANTES OPERA	1 524 600	1 202 600	- 322 000
PARC STATIONNEMENT	582 565	418 601	- 163 965
TERRA BOTANICA	508 800	200 000	- 308 800
AURA	134 500	80 670	- 53 830

A titre de complément, vous trouverez ci-après la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :

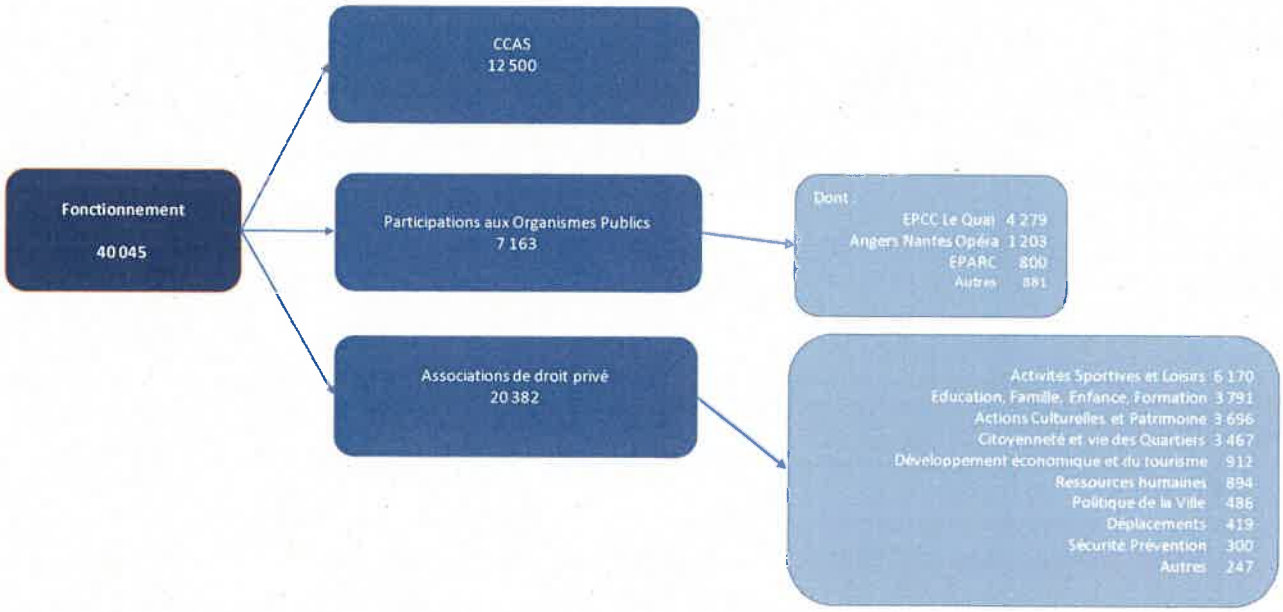

❖ 43,9 M€ POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les dépenses de fonctionnement sont positionnées à 43,9 M€ soit – 1 M€ par rapport à 2017. Cela s'explique essentiellement par une baisse des dépenses de refacturations avec ALM sous l'impact de nouveaux mécanismes comptables associés à la mutualisation (une baisse équivalente est constatée côté recettes de fonctionnement). Hors cet élément exceptionnel, les dépenses de fonctionnement évoluent de +0,5 M€ soit +1.1 % (fluides et carburants notamment).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ AVEC 79,2 M€, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES

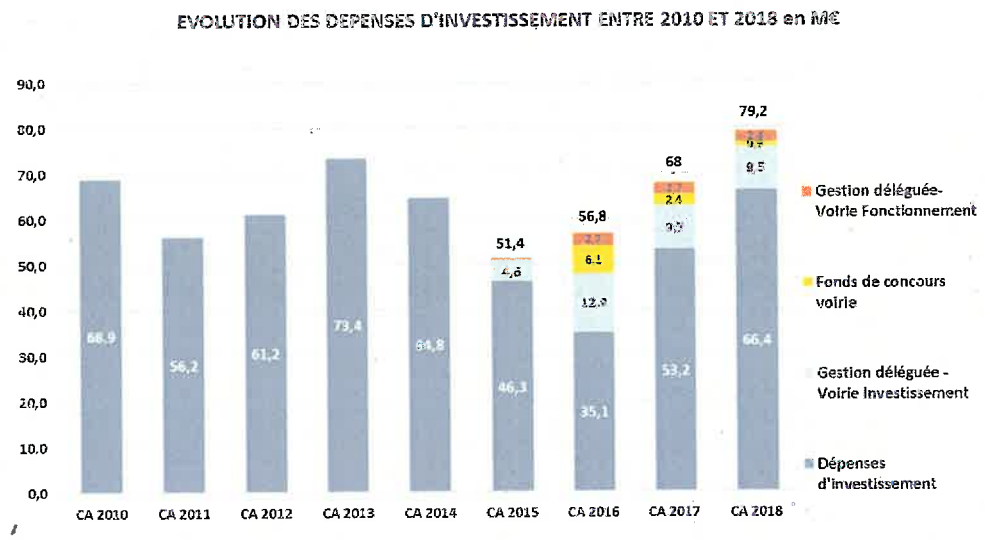

Selon le périmètre retenu, deux chiffres peuvent s'appliquer aux réalisations d'investissement 2018 de la Ville :

- **79,2 M€** : addition entre les 66,4 M€ d'investissement après le passage en Communauté Urbaine et les 12,8 M€ (9,5 M€ +2,4 M€ + 0,9 M€) de gestion déléguée à la Ville par la CU en matière de voirie et eaux pluviales,
- **66,4 M€** : dépenses d'investissement hors gestion déléguée de la voirie et de l'éclairage public.

La mise en œuvre des engagements pris devant les Angevins (Plan d'urgence voirie, plan places, Cœur de Maine, nouvelle patinoire, réhabilitation du Centre des Congrès, végétalisation du cœur de ville ...) s'illustre particulièrement dans cet exercice charnière 2018.

Une présentation plus détaillée des principales opérations 2018 vient compléter ces éléments en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques,
- les moyens associés à la gestion déléguée de la compétence voirie et éclairage publique.

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Montant réalisé CA 2018
Nouvelle patinoire	10 396 877
Centre des congrès	9 891 422
Coeur de Maine - Centre Maine	7 531 261
Stade Raymond Kopa Tribune du Colombier	2 681 818
ZAC Roseraie, Cours Saint Laud, Thiers Boisnet	2 425 857
Actions foncières	2 385 010
Stades (Lac de Maine, Frémur, Bertin, Nauleau, Arceau ...)	1 873 420
Végétalisation coeur de ville	1 679 735
Apaisement circulation / Voies sur berge	1 262 200
Reconversion Pôle Jean Vilar	1 132 996
Total	**41 260 596**

PRINCIPALES OPERATIONS PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	Montant réalisé CA 2018
Gros entretien et grosses réparations des Bâtiments	8 016 100
Refacturations	1 120 192
Véhicules (Dont Propreté Publique)	1 686 054
Total	**10 822 346**

PRINCIPALES OPERATIONS FONDS CONCOURS ET GESTION DELEGUEE DE LA VOIRIE	Montant réalisé CA 2018
Gestion déléguée	11 904 369
Fonds de concours	934 917
Total	**12 839 286**

Total des crédits représentés	**64 922 228**
Total des crédits réalisés	**79 216 199**
% sur le total des crédits réalisés	**82%**

A titre de compléments, les travaux réalisés place du Chapeau de Gendarme (pour 214 k€), rue Roger Amsler (pour 208 k€), rue Gandhi (pour 312 k€), Boulevard du Doyenné (pour 260 k€), rue du Colombier (pour 297 k€), rue Paul Bert (pour 211 k€), rue Marie Placé (pour 364 k€), Boulevard de Lattre de Tassigny (155 k€) ... illustrent une partie des travaux de voirie du plan d'urgence réalisés sur environ une centaine de rues au total dans le cadre de la convention de gestion avec ALM.

■ DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVÉES

Conformément à notre stratégie financière annoncée lors des différents débats d'orientation budgétaire et budgets primitifs, la structure de financement de nos investissements s'adapte au rythme des dépenses à financer, au niveau annuel de l'épargne dégagée et aux conditions des marchés financiers.

Compte tenu de ces éléments en 2018 et notamment des taux historiquement bas, la structure de financement 2018 peut se résumer à un tiers de recours à l'emprunt et deux tiers de ressources propres.

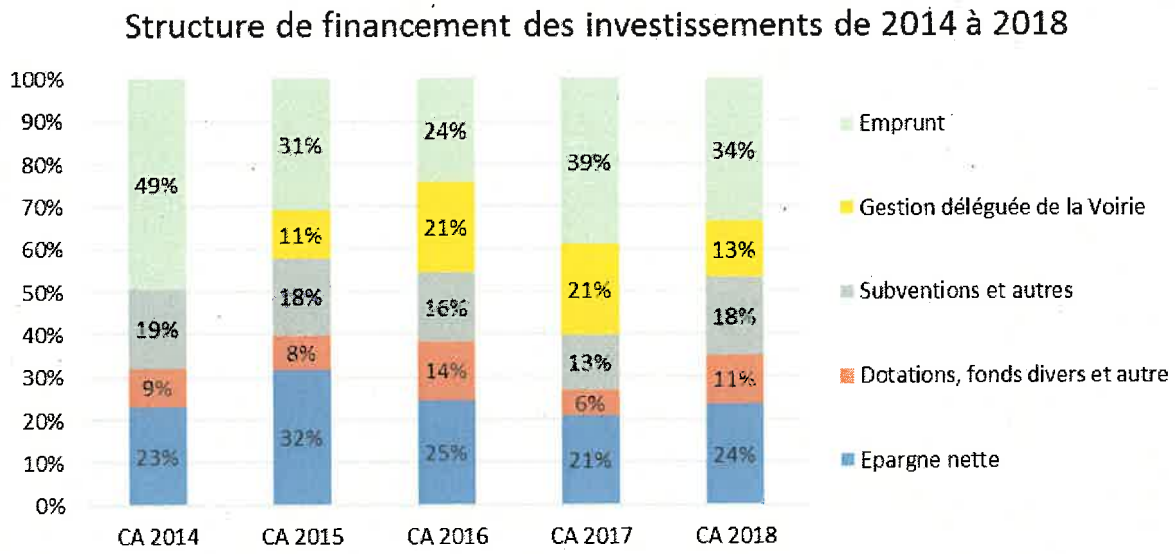

Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

❖ FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 8,4 M€

Le fonds de compensation de la TVA passe de 3 M€ à 8,1 M€ compte tenu du niveau des investissements 2017 et de 19 M€ d'opérations d'intégration à notre patrimoine des ouvrages (voirie ou équipements publics) remis par notre aménageur. Ces écritures comptables améliorent la qualité de l'inventaire et ont permis de générer 3 M€ de FCTVA supplémentaire en 2018.

❖ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 13,6 M€

Les subventions d'investissement passent de 8,3 M€ à 9 M€. Les principales subventions versées sont détaillées dans le tableau suivant :

en M€	CA 2018	Origine de la subvention
Nouvelle patinoire	3	ALM
Amendes de police	2,5	Etat / ALM
Centre des congrès	2,2	ALM
Autres	1,3	Région / Etat / ALM / FEDER
Total	9	

Les 4,6 M€ de recette restant sur ce poste budgétaire concernent les remboursements d'avance de trésorerie dans le cadre des concessions d'aménagement.

■ UNE EVOLUTION DE LA DETTE MAITRISÉE

La stratégie d'endettement de la collectivité annoncée en début de mandat poursuit sa réalisation pour atteindre 143,5 M€ au 31/12/2018.

❖ EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DEPUIS 2012

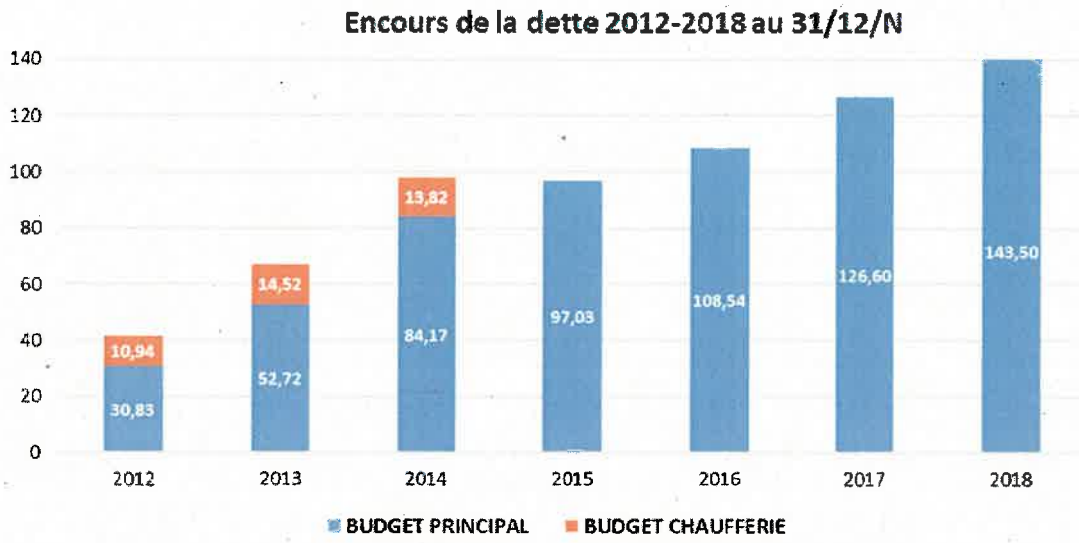

N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

Les investissements réalisés durant le mandat sont majoritairement financés par des ressources propres. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt est également un levier notamment en cette période de taux historiquement bas. A titre de bilan, le graphique ci-après présente la variation de l'encours depuis 2010 et illustre le caractère maitrisé et responsable du niveau d'endettement dans notre collectivité ces dernières années avec un encours attendu fin 2019 toujours inférieur à la moyenne des villes de notre taille.

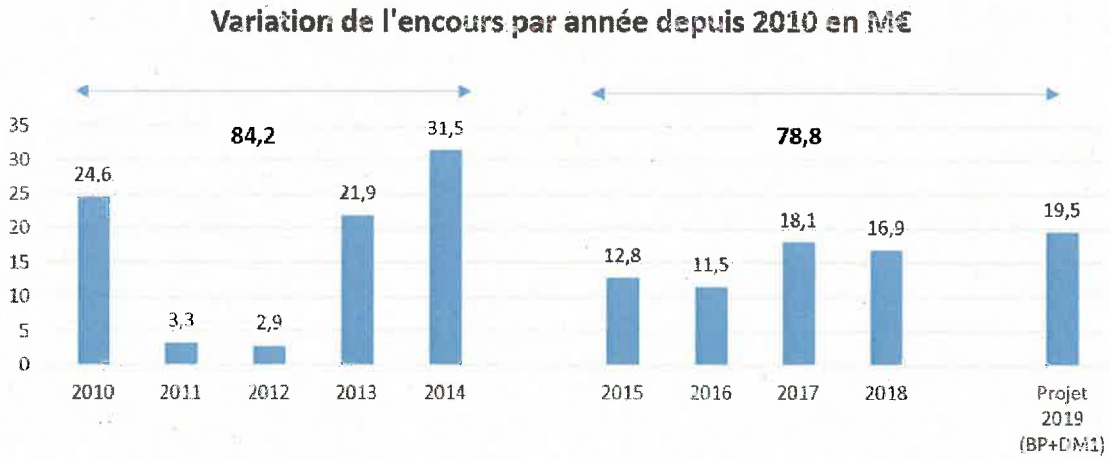

❖ LES EMPRUNTS 2018 : CONDITIONS FINANCIERES OBTENUES

La mise en œuvre de la stratégie de dette de la collectivité se réalise à des conditions financières de grande qualité. Vous trouverez ci-après les caractéristiques des deux nouveaux emprunts réalisés en 2018 pour 25 M€ au total :

- 15 M€ contractés auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,46 % sur 20 ans,
- 10 M€ contractés auprès de la Société Générale sur un taux variable Euribor 3 mois + 0,37% sur 20 ans.

Ces différentes conditions financières nous permettent de présenter un taux moyen des nouveaux encours 2018 **à 0,9% pour une durée moyenne de 20 ans.**

❖ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement traduit le temps nécessaire au remboursement de l'ensemble du capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute. En 2018, ce ratio se situe à 5,5 ans et diminue par rapport à 2017 (6,2 années). Cela reste loin du niveau prudentiel de 12 ans évoqués dans la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Le tableau et le graphique qui suivent permettent de visualiser ces éléments d'analyse :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Encours de dette au 31 décembre N en M€	84,2	97,0	108,5	126,6	143,5
Epargne brute en M€	20,5	23,7	23,9	20,5	26,1
Capacité de désendettement en nb d'années	4,1	4,1	4,5	6,2	5,5

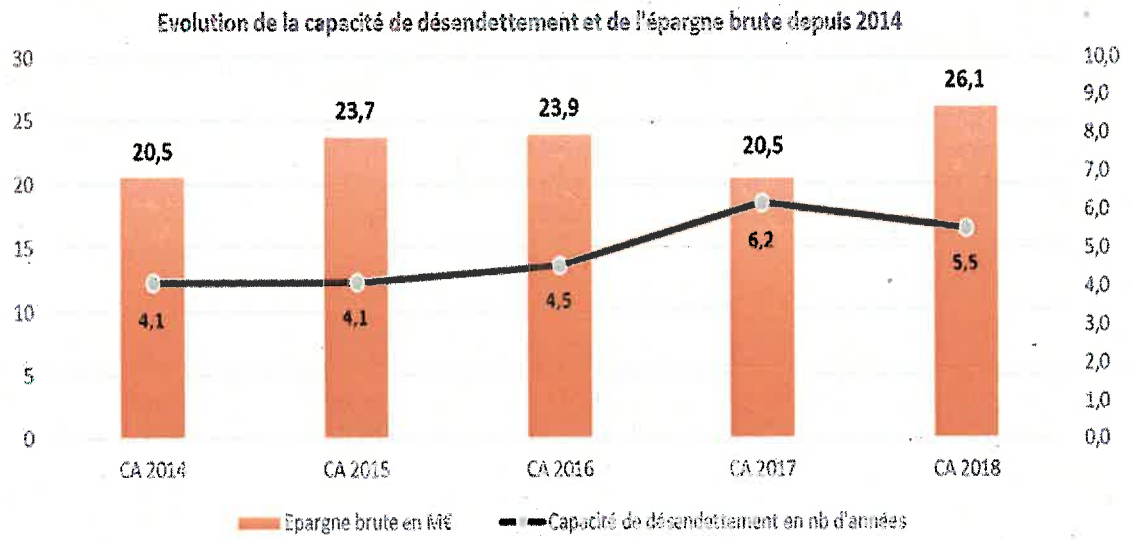

NB méthodologie : la baisse de la DGF, le passage en communauté urbaine, la présence de dépenses et/ou de recettes exceptionnelles ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique pour le calcul de ce ratio.

Pour être complet, le graphique suivant permet également d'illustrer l'évolution de la capacité de désendettement en isolant les produits de cession :

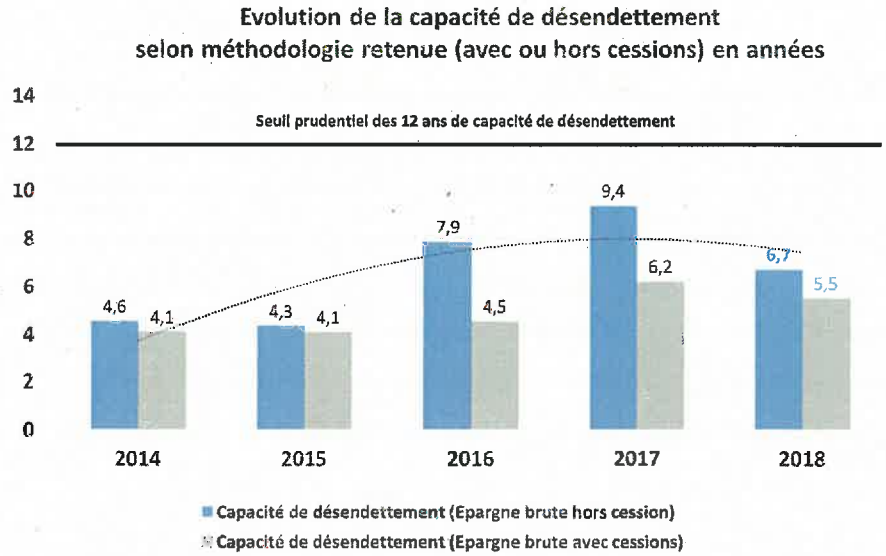

ANALYSE FINANCIERE (CHIFFRES DGFIP 2017) : COMMENT SE SITUE LA VILLE D'ANGERS ?

Pour compléter cet indice synthétique, vous trouverez ci-après le profil financier de la Ville d'Angers établi sur la base des derniers ratios 2017 de la Direction Générale des Finances Publiques. Ce graphique permet de comparer les ratios moyens des communes de même strate démographique à ceux de la ville d'Angers pour 2017. Ce qui peut être noté comme significatif (et qui n'a quasiment pas évolué par rapport à 2015 et 2016) :

- **des subventions de fonctionnement** en € par habitant qui sont **supérieures de 70 % à la moyenne des communes de même strate,**
- **des ratios de dette** favorables avec des niveaux d'encours et de taux moyens **inférieurs de 30 % aux moyennes de la strate,**
- un ratio de DGF supérieur aux moyennes de la strate qui s'explique par un effet dotation de solidarité urbaine particulièrement marqué dans notre commune.

Chiffres 2017 produits par la Direction Générale des Finances Publiques	Chiffres 2017 de la Ville d'Angers en € par Habitant	Moyenne 2017 des villes de même strate en € par habitant	Ecarts entre les chiffres d'Angers / la moyenne de la strate en %
Subventions de fonctionnement	268	155	73%
Dépenses de personnel	736	687	7%
Produits Impôts locaux	614	638	-4%
Dotations	325	205	59%
Dépenses d'investissement	450	259	74%
Encours de dette	813	1151	-29%
Taux moyen de la dette	1,6%	2,3%	-30%

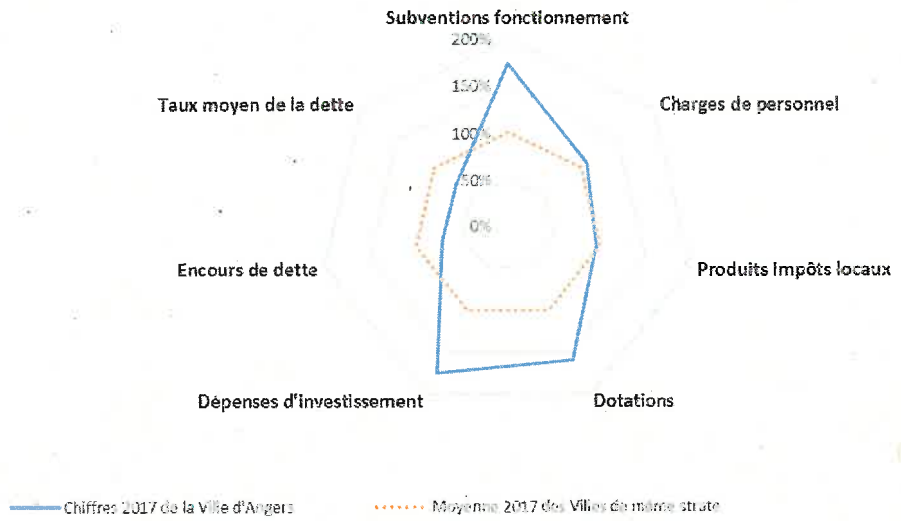

➲ BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le Compte Administratif 2018 se présente de la façon suivante (en k€) :

	CA 2018
Fonctionnement	
Recettes	109,76
Dépenses	47,92
Epargne Nette	61,84
Investissement	
Dépenses	84,95
Recettes	137,44
Solde d'investissement	52,49
Résultat exercice	114,33
Résultat de clôture	- 41,34

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget principal et du budget annexe Boucle Optique Angevine de l'exercice 2018,

Arrête les résultats de l'exercice hors résultats antérieurs à se décomposant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	- 15 222 593,44	12 574 976,89	- 2 647 616,55
BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	92 271,62	22 058,10	114 329,72
BUDGET GENERAL	- 15 130 321,82	12 597 034,99	- 2 533 286,83

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDES DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	24 304 148,15	1 752 413,25	- 2 647 616,55	19 904 118,35	7 620 609,24	12 283 509,11
BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	- 18 228,62	137 440,32	114 329,72	- 41 339,22	-	- 41 339,22
BUDGET GENERAL	24 285 919,53	1 889 853,57	- 2 533 286,83	19 862 779,13	7 620 609,24	12 242 169,89

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conseil municipal du 24 juin 2019

♦ **PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

- **La sincérité du budget** avec un taux d'exécution consolidé de 96,4% des crédits prévus lors du BP 2018,
- **Un budget de fonctionnement maîtrisé avec :**
  - Des taux de fiscalité inchangés,
  - **Une baisse des charges de fonctionnement de – 2,9 %** avec des efforts de gestion significatifs,
  - **Un net regain de l'épargne en 2018 après des années** consacrées à maîtriser la **baisse de la** DGF et les effets du passage en Communauté Urbaine.
- **Un budget d'investissement dynamique et responsable avec :**
  - **Un niveau d'investissement en progression de + 16,5 % pour un total de 79 M€** (hors dette) qui permet de structurer et de moderniser notre territoire,
  - **Un encours de dette sous contrôle avec une capacité de désendettement de 5,5 années** en amélioration (6,2 ans en 2017).

Daniel DIMICOLI : Le premier point à noter, c'est la sincérité de ce Compte Administratif par rapport à l'exécution du budget, puisqu'il y a un taux d'exécution consolidé de 96,4 % des crédits prévus lors du Budget Principal 2018.

Le deuxième point important est un budget de fonctionnement maîtrisé avec des taux de fiscalité stables, une baisse des charges de fonctionnement de moins 2,9 % avec des efforts de gestion significatifs, un net regain de l'épargne en 2018 après des années consacrées à contrer la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les effets du passage en Communauté urbaine.

Le troisième point important est un budget d'investissement qui reste dynamique et responsable avec un niveau d'investissements en progression de 16,5 %, pour un total de 79 millions d'euros hors dette, qui permet de structurer et de moderniser notre territoire, ainsi qu'un encours de dette sous contrôle avec une capacité de désendettement de 5,5 années, en amélioration. Nous étions à 6,2 % en 2017.

◆ **LES NIVEAUX DE REALISATION DU BUDGET 2018**

	BP 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
Fonctionnement			
[illegible]	221,9	227,0	102,3%
[illegible]	202,9	198,9	98,0%
Investissement			
Recettes (hors autofinancement et cessions)	67,1	56,8	84,6%
Dépenses (hors dette)	91,2	79,2	86,8%
TOTAL RECETTES ET DEPENSES	583,1	561,9	96,4%

Vous avez les niveaux de réalisation du budget 2018, avec les recettes et des dépenses, avec un élément comparatif entre le budget et le Compte Administratif. Vous pouvez constater que les recettes ont été dépassées de 2,3 % et que les dépenses ont été réalisées à 98 %.

Pour les investissements, nous avons le même niveau de réalisation, avec une petite différence quand même, puisque nous avons 84,6 % en recettes et 80% en dépenses. Cela représente un total en recettes et dépenses de 96,4 %, en réalisations.

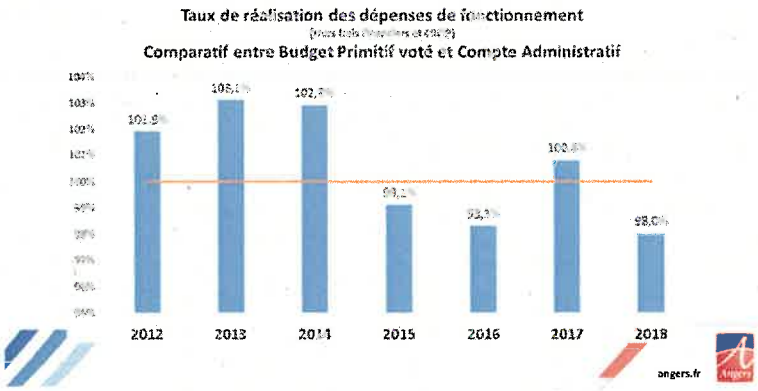

Je vous rappelle que 2014 était un budget que nous n'avions pas voté. Vous pouvez constater que depuis 2015, nous avons toujours réalisé le budget en quasi-totalité. Nous avons eu une petite pique en 2017, mais c'est un point assez particulier.

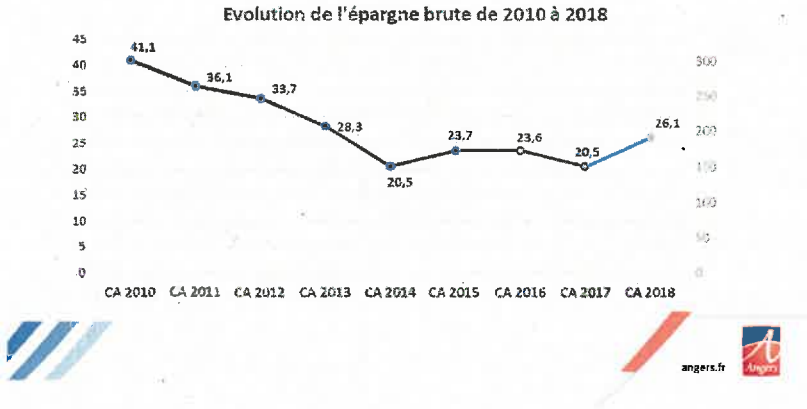

Concernant l'évolution de l'épargne brute de 2010 à 2018 : nous étions à 20,5% au CA 2014 et nous atteignons 26,1% en fin 2018, après une pique à 20,5% en 2017. Vous pouvez donc constater que nous avons stabilisé et que nous sommes en train d'améliorer de façon significative l'épargne brute en 2018.

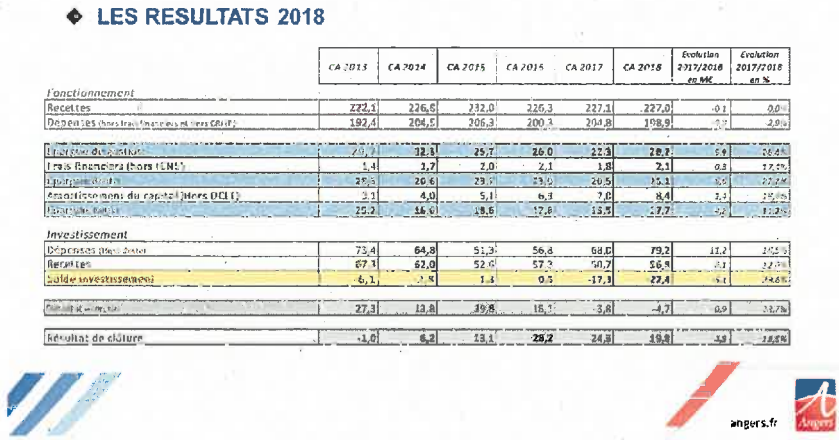

Vous avez les résultats de 2018, je n'entrerai pas dans le détail particulier. Simplement, vous pouvez voir pour 2018 une épargne de gestion à 28,2 millions d'euros, dont nous déduisons les frais financiers pour arriver à l'épargne brute, l'amortissement du capital à 8,4 millions d'euros, et nous arrivons à une épargne nette de 17,7 millions d'euros. Par rapport à 2017, cela représente une augmentation de 31,2 %. En investissement, vous avez les chiffres avec du négatif puisqu'une grande partie des investissements sont financés en autofinancement. Vous avez donc un résultat d'exercice et un résultat de clôture de 19,8 millions d'euros, avec une légère diminution de 18,5 %.

◆ LA BALANCE GENERALE

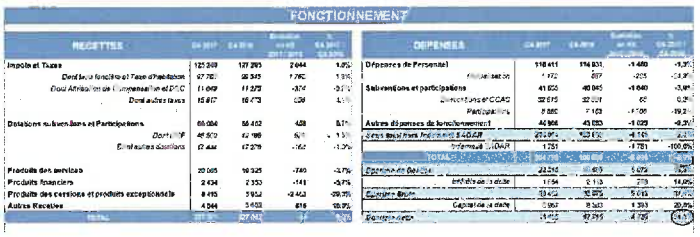

Vous avez la balance générale qui vous est présentée. Je ne reprendrai pas le détail, mais vous voyez que le montant du CA 2018 s'équilibre en fonctionnement à 227,047 millions d'euros. Les dépenses étant de 198 millions d'euros et l'épargne nette de 17 millions d'euros, nous avons l'équivalent en recettes à 227,047 millions d'euros.

◆ LA BALANCE GENERALE

Concernant la balance générale sur les investissements, vous pouvez constater le niveau de dépenses d'investissements en 2018 qui est de 79 216 000 euros. C'est le chiffre que je vous ai annoncé tout à l'heure, avec une part d'emprunts de 25 millions d'euros et une épargne nette de 17 millions d'euros. Nous avons des subventions en recettes à hauteur de 13,6 millions d'euros. La gestion déléguée s'élève à 9,789 millions d'euros.

+

Les Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont stables.

◆ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Impôts et Taxes	134 945	120 278	125 249	127 293	2 044	1,6%
Dotations subventions et Participations	68 009	66 024	66 004	66 462	458	0,7%
Autres Recettes	29 059	39 973	35 916	33 282	-2 634	-7,1%
TOTAL	232 013	226 275	227 170	227 040	-130	-0,0%

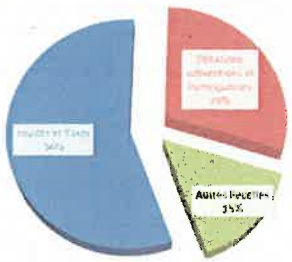

angers.fr

Vous avez ces recettes avec des impôts et des taxes qui représentent 56 % de ces recettes, les dotations, subventions et participations 29 %, et les autres recettes 15 %. Vous pouvez constater une évolution de la fiscalité qui est passée en 2018 à 127 293 000 euros. C'est à rapprocher du montant des dépenses de personnel qui s'élève à 114 millions d'euros. Vous voyez que les recettes fiscales financent essentiellement les dépenses de personnel. Le reste sont des dotations et subventions, participations et les autres recettes.

◆ IMPÔTS ET TAXES

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Impôts et Taxes	134 945	120 278	125 249	127 293	2 044	1,6%
Dont taxe foncière et Taxe d'habitation	*96 866*	*96 160*	*97 782*	*99 545*	*1 762*	*1,8%*
Dont Attribution de Compensation et DSC	*23 271*	*9 832*	*11 649*	*11 275*	*-374*	*-3,2%*
Dont autres taxes	*14 809*	*14 286*	*15 817*	*16 473*	*656*	*4,1%*

angers.fr

Pour les impôts et taxes, vous avez le détail, avec la taxe foncière et la taxe d'habitation, avec toujours l'incertitude sur ce que va devenir ce produit. Je parle de la taxe d'habitation, puisque nous n'avons pas encore d'éléments très précis sur sa compensation.

◆ DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Dotations subventions et Participations	68 009	66 024	66 004	66 462	458	0,7%
Dont DGF	*34 678*	*48 693*	*48 560*	*48 385*	*-175*	*-0,4%*
Dont autres dotations	*19 659*	*17 331*	*17 444*	*17 276*	*-169*	*-1,0%*

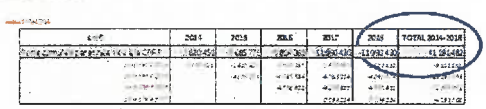

angers.fr

Ensuite, nous avons les dotations, subventions et participations. Je vous rappelle que la dotation a diminué

de façon significative au fil des années, avec moins 41 millions d'euros de 2014 à 2018.

◆ LES AUTRES RECETTES

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Autres Recettes	29 059	39 973	35 818	33 292	-2 526	-21,7%
Produits des services	*17 996*	*19 900*	*20 065*	*19 325*	*-740*	*-3,7%*
Produits financiers	*1 694*	*3 115*	*2 494*	*2 353*	*-141*	*-5,7%*
Produits des cessions et produits exceptionnels	*2 065*	*10 962*	*8 415*	*5 952*	*-2 463*	*-2[illegible],3%*
Autres Recettes	*7 302*	*5 996*	*4 844*	*5 662*	*818*	*16,9%*

angers.fr

Cela s'est stabilisé maintenant puisque nous avons passé une convention avec l'État de 3 ans. Les autres recettes figurent sur le document, avec la ventilation entre produits des services, produits financiers, produits des cessions, et autres recettes, pour un montant de 33 292 000 euros.

Les Dépenses de Fonctionnement

angers.fr

◆ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution en K€ 2017 / 2018	% CA 2017 / CA 2018
Dépenses de Personnel	114 303	114 969	116 411	114 931	-1 480	-1,3%
Mutualisation			*1 172*	*887*	*-285*	*-24,3%*
Subventions et participations	41 790	42 044	41 685	40 045	-1 640	-3,9%
Subventions et CCAS			*33 815*	*32 881*	*66*	*0,2%*
Participations			*8 669*	*7 163*	*-1 706*	*-19,2%*
Autres dépenses de fonctionnement	44 161	45 088	44 909	43 883	-1 025	-2,3%
Sous total hors indemnité SADAP	200 254	203 101	203 004	198 859	-4 145	-2,0%
indemnité SADAP			*1 751*		*-1 751*	*-100,0%*
TOTAL	200 254	203 101	204 750	198 859	-5 896	-2,9%

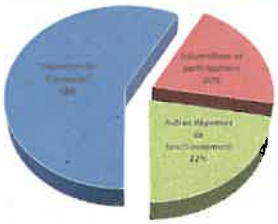

angers.fr

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous avez les dépenses de personnel qui représentent 114 millions d'euros, les subventions et participations pour 40 millions d'euros, et les autres dépenses de fonctionnement pour 43 millions d'euros. Le total s'élève à 198 millions d'euros. Les dépenses de personnel représentent 58 %, les subventions et participations 20 %, et les autres dépenses de fonctionnement 22 %.

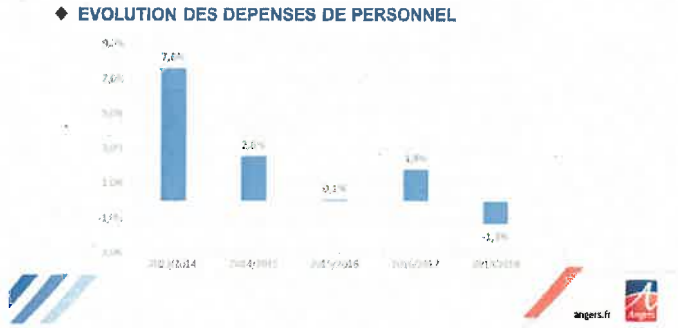

Vous avez l'évolution des dépenses de personnel depuis 2013-2014 jusqu'à 2017-2018, avec une décroissance et une évolution très maîtrisée, avec une légère réduction sur l'année 2017-2018.

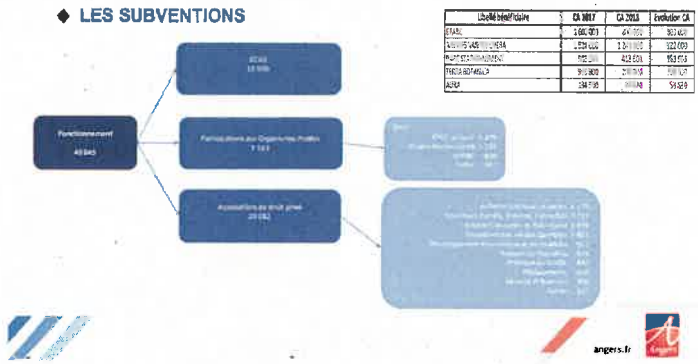

Concernant les subventions, je vous rappelle que nous avons ici les participations aux organismes publics, EPCC Le Quai, Angers Nantes Opéra (ANO), Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui est toujours à 12,5 millions d'euros et les associations de droit privé qui sont maintenues à leur niveau. Nous avons un niveau global de 40 045 000 euros sur cette rubrique.

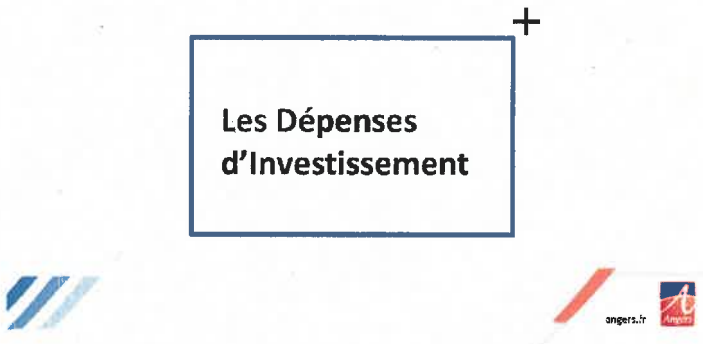

Concernant les dépenses d'investissements, vous avez leur évolution entre 2010 et 2018 en millions.

◆ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2010 ET 2018 en M€

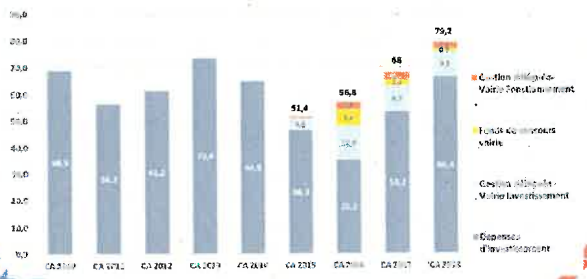

angers.fr

Vous pouvez constater cette évolution à partir du CA de 2014, 2015, jusqu'à 2018. Vous voyez cette évolution qui s'est faite, avec la ventilation entre la gestion déléguée ou avec fonctionnement, gestion déléguée voirie, investissements, et la totalité des dépenses d'investissements qui s'élèvent à 79,2 millions d'euros en 2018.

◆ LES PRINCIPALES OPERATIONS 2018

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Montant réalisé CA 2018
Nouvelle patinoire	10 396 877
Centre des congrès	9 891 422
Coeur de Maine - Centre Maine	7 531 261
Stade Raymond Kopa Tribune du Colombier	2 681 818
ZAC Roseraie, Cours Saint Laud, Thiers Belanet	2 425 857
Actions foncières	2 385 010
Stades (Lac de Maine, Frémur, Berlin, Neubau, Arceau ...)	1 873 420
Végétalisation coeur de ville	1 679 735
Apaisement circulation / Voies sur berge	1 262 200
Reconversion Pôle Jean Vilar	1 132 995
Total	41 260 596

PRINCIPALES OPERATIONS PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	Montant réalisé CA 2018
Gros entretien et grosses réparations des Bâtiments	8 016 100
Refacturations	1 120 192
Véhicules (Dont Propreté Publique)	1 686 054
Total	10 822 346

PRINCIPALES OPERATIONS FONDS CONCOURS ET GESTION DELEGUEE DE LA VOIRIE	Montant réalisé CA 2018
Gestion déléguée	11 904 369
Fonds de concours	934 917
Total	12 839 286

angers.fr

Vous retrouvez les principales opérations en 2018. Vous les connaissez, et la totalité sera livrée en 2019. Vous avez ici les montants affectés sur ces investissements au titre de 2018. Cela ne représente pas le montant total de chacune de ces opérations.

Les Recettes d'Investissement

angers.fr

Ensuite, les recettes d'investissements ont été préservées.

◆ **DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVEES**

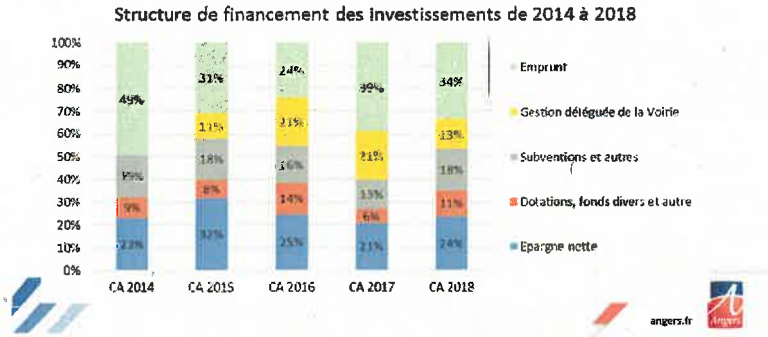

Vous avez la ventilation de ces recettes entre les emprunts, la gestion déléguée de la voirie, les subventions et autres, les dotations, les fonds divers et autres et l'épargne nette. Vous voyez que la proportion d'épargne nette est toujours significative puisqu'elle a représenté 24 % en 2018, et l'emprunt, 34 %.

+

La dette

Concernant la dette, l'encours de dette a varié au fil des années.

◆ **ENCOURS DE DETTE AU 31/12/N**

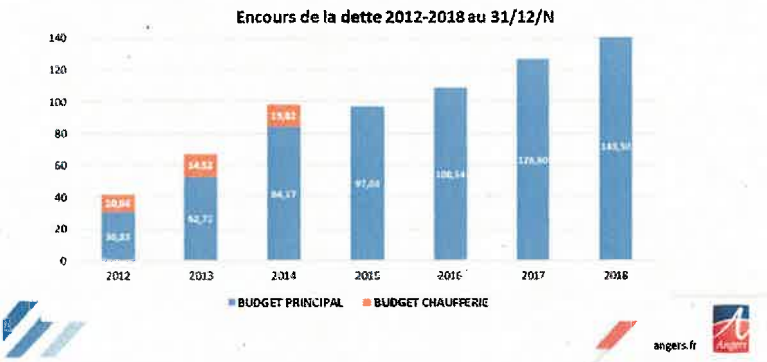

Il est intéressant de regarder la variation de l'encours par année depuis 2010, en millions d'euros.

◆ **VARIATION DE L'ENCOURS PAR ANNEE**

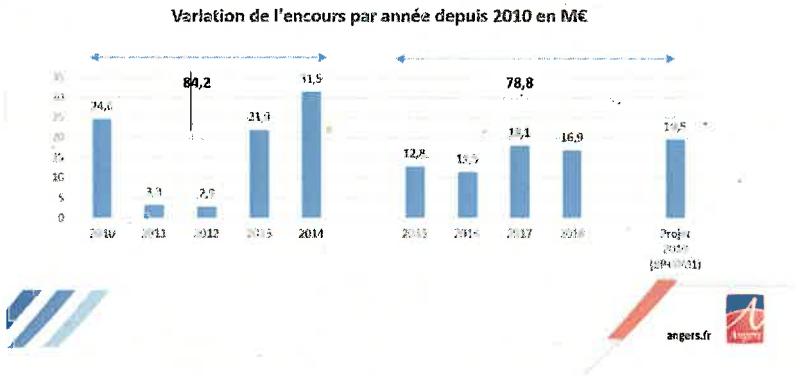

Vous pouvez constater que la dette avait augmenté de 84,2 millions d'euros de 2010 à 2014 et de 78,8 millions d'euros de 2015 à projet 2019, Budget Principal(BP) plus Décision Modificative (DM).

◆ **EMPRUNTS 2018 : CONDITIONS FINANCIERES OBTENUES**

✓ 15 M€ contractés auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,46 % sur 20 ans,

✓ 10 M€ contractés auprès de la Société Générale sur un taux variable Euribor 3 mois + 0,37% sur 20 ans (soit 0.37 % au 01/01/2019).

Ces différentes conditions financières nous permettent de présenter un taux moyen des nouveaux encours 2017 **à 0,9% pour une durée moyenne de 20 ans.**

Concernant les emprunts 2018, vous voyez ici les conditions financières obtenues. Vous voyez que ce sont des conditions extrêmement intéressantes en ce moment. Nous avons 15 millions d'euros contractés au taux fixe de 1,46 % sur 20 ans et 10 millions d'euros contractés auprès de la Société Générale sur un taux variable Euribor 3 mois sur 20 ans, soit 0,37% au 1er janvier 2019. Ces différentes conditions financières nous permettent de présenter un taux moyen des nouveaux encours 2017 à 0,9 % pour une durée moyenne de 20 ans. La capacité de désendettement est affichée. Je vous rappelle qu'il s'agit du rapport entre l'épargne et le montant de la dette. Nous sommes à 5,5 années en 2018 pour cette capacité de désendettement.

◆ **CAPACITE DE DESENDETTEMENT**

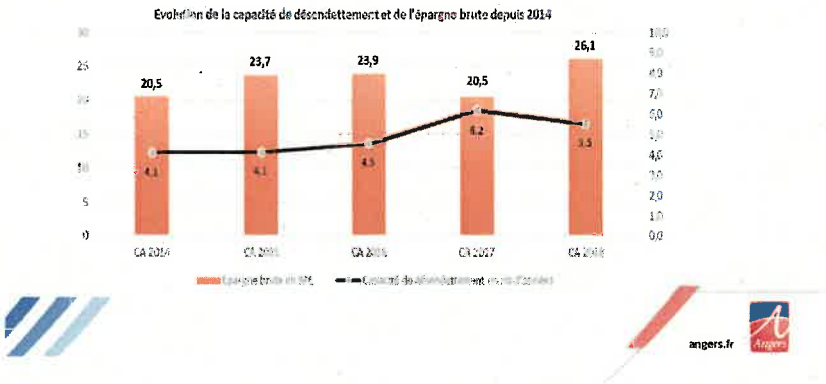

Nous avons ensuite les différents chiffres qui nous comparent à la moyenne de notre strate.

◆ **ANALYSE FINANCIERE** (CHIFFRES DGFIP 2017)

Chiffres 2017 produits par la Direction Générale des Finances Publiques	Chiffres 2017 de la Ville d'Angers en € par Habitant	Moyenne 2017 des villes de même strate en € par habitant	Ecarts entre les chiffres d'Angers / la moyenne de la strate en %
Subventions de fonctionnement	268	155	73%
Dépenses de personnel	736	687	7%
Produits impôts locaux	614	638	-4%
Dotations	325	205	59%
Dépenses d'investissement	450	259	74%
Encours de dette	813	1151	-29%
Taux moyen de la dette	1,6%	2,3%	-30%

Vous pouvez constater que les subventions de fonctionnement s'élèvent à 268 euros par habitant. La moyenne 2017 des Villes de même strate est à 155 euros. Cela signifie que nous sommes à 73 % au-dessus. Je rappelle toujours que vous nous critiquez sur ces subventions. Vous pouvez constater ici que nous sommes plutôt bien placés. Pour les dépenses de personnel, nous sommes aussi légèrement au-dessus de la moyenne, avec 7 %, 736 euros pour 687 euros. Pour les produits des impôts locaux, nous sommes légèrement inférieurs, avec 614 euros pour 638 euros. Pour les dotations, nous sommes à 325 euros pour 205 euros. Pour les dépenses d'investissements, nous sommes à 450 euros pour 259 euros. Pour les encours de dette, nous sommes à 813 euros pour 1 151 euros. Le taux moyen de la dette est de 1,6% pour 2,3% dans la moyenne. Vous pouvez donc constater que la situation de notre Ville est structurellement bonne, avec des investissements importants réalisés, un endettement maîtrisé et des impôts dont les taux n'ont pas évolué au fil des années.

◆ **BUDGET DE LA BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE**

Fonctionnement	
Recettes	109,76
Dépenses	47,92
Epargne nette	61,84

Investissement	
Dépenses	84,95
Recettes	137,44
Solde d'investissement	52,49

Résultat exercice	114,33

Résultat de clôture	- 41,34

Nous avons maintenant le budget de la Boucle Optique Angevine (BOA), qui est relativement simple.

VOTE DU COMPTE ADMINISTATIF 2018

♦ RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	- 15 222 593,44	12 574 976,89	- 2 647 616,55
BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	- 92 271,62	22 058,10	- 114 329,72
BUDGET GENERAL	- 15 130 321,82	12 597 034,99	- 2 533 286,83

♦ RESULTAT DE CLOTURE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDES DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	24 304 148,15	- 1 752 413,25	- 2 647 616,55	19 904 118,35	- 7 640 609,24	12 263 509,11
BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	18 228,82	- 137 440,32	- 114 329,72	- 41 339,22		- 41 339,22
BUDGET GENERAL	24 322 376,97	- 1 889 853,57	- 2 533 286,83	19 862 779,13	- 7 640 609,24	12 222 169,89

Je ne le commenterai pas particulièrement, avec un résultat de clôture de 41,34 en moins pour une épargne nette de 61,84 et un résultat d'exercice de 114,33.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Je ferai plutôt des commentaires moins techniques, peut-être un peu plus politiques, au sens général du terme. Tout cela pour dire que nous chercherons en vain une stratégie financière dans ce Compte Administratif 2018. Vous êtes en vérité portés par la conjoncture économique et par les événements politiques.

La conjoncture est un peu celle que nous connaissons depuis deux ou trois ans. Cette conjoncture est une nouvelle année consécutive favorable aux rentrées fiscales satisfaisantes : les impôts sur les ménages

angevins améliorent les recettes d'à peu près de 2 millions d'euros. Tant mieux. Les dotations d'État progressent aussi. Évidemment, nous sommes dans une perspective à très court terme d'année électorale et nous comprenons cela. Je suppose que ce sera encore mieux l'an prochain. Ce Compte Administratif illustre à merveille votre souhait de faire allégeance au parti gouvernemental et à son chef. Pourquoi ? Parce que vous réduisez fortement les dépenses de fonctionnement, essentiellement de deux manières. Tout d'abord, nous observons une diminution d'environ 1,4 million d'euros des dépenses de personnel.

Pour ma part, je suis toujours un peu troublé par cela parce que vous faites payer aux agents publics la constitution de l'épargne de gestion. C'est leur productivité accrue qui finance en partie vos choix inappropriés de dépenses d'investissements. Je ne vais pas développer cela, nous aurons des délibérations qui permettront tout à l'heure de rappeler les choix d'investissements que nous ne partageons pas. Je ne développe pas.

Ensuite, vous réduisez d'un peu plus de 1,6 million d'euros le soutien de la Ville, en particulier au tissu associatif, notamment à l'action solidaire. Ici aussi, c'était un choix qui a été fait par le passé. Pour le coup, je le partage, sur l'implication forte de notre Ville dans les subventions et participations. Vous faites un autre choix, ce n'est pas le nôtre. Tout cela provoque et provoquera davantage encore demain une perte de substance et une réduction du champ de nos services publics. Nous l'observerons inévitablement, et ceux qui vous succéderont feront inévitablement un audit financier pour mesurer tout cela. C'est un choix politique bien à droite et bien néolibéral que nous ne partageons pas. Nous ne sommes pas surpris.

Dans une perspective électorale de ralliement au parti gouvernemental, vous voulez montrer que vous aidez le gouvernement à compenser ses dépenses publiques fiscales, avec la suppression de l'Impôt Solidarité sur la Fortune (ISF), le renforcement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), la mutation du Crédit d'Impôt pout la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et je ne développe pas davantage. Pour ma part, je suis persuadé qu'à partir du moment où nous avons une saine gestion des dépenses de fonctionnement, que les frais de fonctionnement que vous amputez sont le plus souvent des dépenses d'investissements dans les femmes et les hommes pour une action publique plus solidaire, je ne suis pas certain qu'imiter ce que font d'autres villes constitue une politique à part entière.

Chacun a pu l'observer, et je crois que c'est aussi le cas de membres de votre majorité, l'endettement de notre Ville s'accroît. Il s'accroît substantiellement tandis que celui de la Communauté urbaine n'a pas diminué. Je sais que nous sommes au pays de l'ardoise, mais celle que vous allez laisser à vos successeurs sera plutôt salée. Je crois qu'il faut aussi revoir la durée des prêts, parce qu'il faut profiter aussi de la baisse des taux d'intérêt pour réduire la durée de ces mêmes prêts. Peut-être qu'aujourd'hui, 20 ans c'est un peu long. Vous l'avez compris, vous n'êtes pas surpris, nous ne voterons pas ce compte administratif. Les ressources de notre Ville, les Ressources Humaines, les ressources financières, les ressources techniques pourraient être mieux employées au service de l'emploi, de la transition écologique et de la solidarité. Les Angevins attendent un changement de politique avec impatience. Cette date ne saurait tarder.

Monsieur le Maire : Monsieur HENRY.

Maxence HENRY : Monsieur le Maire, je n'avais pas particulièrement prévu de prendre la parole ce soir, en tout cas pas sur ce sujet, mais Antony TAILLEFAIT m'y invite pour dire deux ou trois choses. La première, c'est que vous ne pouvez pas me taxer de me rallier à l'équipe gouvernementale et d'être un soutien particulièrement assidu au Président de la République et à son équipe gouvernementale. Néanmoins, je ne peux que soutenir les choix qui sont faits par notre maire au niveau fiscal et financier pour notre Ville.

Vous le savez, mais c'est cela faire la politique autrement, peut-être que vous ne l'avez pas encore tout à fait intégré, notre credo depuis 2014 est de faire ce que nous avons dit. Nous serons dans quelques mois en capacité de pouvoir nous présenter devant les Angevins en ayant respecté à peu près 95 % de nos engagements. Dans nos engagements, il y avait précisément le fait d'investir massivement pour la ville.

Entre parenthèses, 10 millions d'euros de moins que vous sur le mandat précédent. Cela vous a été rappelé par le rapporteur. Vous étiez autour de 88 millions d'euros sur la période d'augmentation de la dette. Nous sommes aujourd'hui à 70 millions d'euros et quelques d'augmentation de la dette.

Il s'agit donc d'investir massivement pour la Ville. Qui dit investir massivement pour la ville dit évidemment avoir les moyens de le faire. Pour le faire, soit vous augmentez la pression fiscale, ce que nous avons systématiquement refusé de faire, et les Angevins nous en sont gré, soit nous baissons les frais de fonctionnement de notre ville, pour gagner de la marge de manœuvre financière. C'est ce que nous avons fait. C'est effectivement une approche différente de celle que vous avez pu connaître parce que c'est vrai que la gauche a l'habitude de systématiquement augmenter la pression fiscale sur le dos des Angevins. Vos prédécesseurs l'ont largement démontré, avec une taxe foncière la plus élevée de la strate et une taxe transports au maximum de ses capacités.

Notre vision des choses est d'avoir une manière effectivement responsable de gérer la ville. Il s'agit d'investir massivement sans augmenter la pression fiscale et en baissant les frais de fonctionnement. C'est précisément ce que demandent à la fois les Angevins pour Angers et à la fois, plus globalement, les Français au niveau national. Nous pouvons le faire sans pour autant être taxés de ralliement à l'équipe gouvernementale. C'est peut-être une vision plus juste et plus saine de la gestion d'une Ville.

Monsieur le Maire : Monsieur DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : Monsieur TAILLEFAIT, je vais essayer de répondre sur un certain nombre de points que vous avez soulevés. Vous soulignez l'augmentation de la fiscalité de 2 millions d'euros. C'est très logique. Nous avons engagé des actions extrêmement fortes pour que des habitants reviennent sur Angers. Ce n'était pas le cas dans le passé. Des constructions se sont réalisées. Cela représente donc des surfaces à taxer beaucoup plus importantes et des habitants qui sont revenus sur Angers. De ce fait, la fiscalité est au rendez-vous. C'est donc le résultat d'une action que nous avons menée.

Deuxièmement, en ce qui concerne les subventions, vous dites qu'elles ont baissé. Je suis désolé, elles n'ont pas baissé. Elles ont augmenté de 0,2 % entre 2017 et 2018. Ce sont les participations qui ont diminué de 19,4 %. Regardez les chiffres, vous verrez que cela s'est passé ainsi. Vous avez parlé des dépenses de personnel qui chutaient et que les pauvres salariés de la Ville d'Angers étaient exploités et tirés à la corde. Je suis désolé, mais c'est une réorganisation, une mutualisation qui s'est faite, ainsi qu'une optimisation de la gestion de ces Ressources Humaines.

Vous savez, je pense que le Maire et le Directeur Général des Services ne sont pas là pour faire travailler les gens à la schlague. Ce n'est pas leur habitude. Ils ont une dimension humaine réelle. Je le dis, parce que c'est un peu ce que vous laissez supposer. Nous sommes aussi dans cette approche avec l'ensemble des élus. Je ne pense donc pas qu'il y ait vraiment ici une utilisation du personnel à des fins qui ne sont pas nobles, surtout avec des diminutions de moyens.

Ensuite, vous avez parlé de l'ardoise. Quand on fait des investissements de ce niveau, nous sommes obligés d'emprunter. Les emprunts ont été lourds pendant une période aussi dans le passé. Je vous ai cité l'évolution. Nous sommes quand même légèrement en dessous de la période précédente. En investissements, vous avez deux types de dépenses : vous avez les dépenses d'entretien et vous avez les dépenses d'investissements lourds.

Selon moi, les dépenses d'entretien sont une dépense que nous finançons avec des fonds propres, et les dépenses lourdes représentent une mixité fonds propres/emprunts. Je donne toujours le même exemple : quand vous achetez une maison, vous empruntez. Si vous changez la fenêtre, vous payez sur votre épargne. Nous sommes exactement dans le même schéma. Si vous ne faites que de l'autofinancement pour réaliser des investissements importants, vous vous retrouvez après avec un entretien qui n'a pas du tout été fait et une situation très délicate en termes d'entretien. C'est ce que j'ai voulu dire. En l'occurrence, je ne

pense pas que nous ayons une mauvaise gestion financière en la matière. En l'occurrence, les prêts sont quand même gérés au plus près.

Concernant la durée des prêts, nous devons faire une analyse, mais en ce qui concerne les taux retenus et l'équilibre entre les taux fixes et variables sur l'Euribor, c'est quand même quelque chose d'assez fin. Je maintiens simplement ce que j'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas dans de la gestion, mais dans une vision politique financière qui me paraît adaptée.

Monsieur le Maire : D'abord, je vous sais gré d'avoir fait exactement ce que vous aviez dit, Monsieur TAILLEFAIT.

Vous avez dit : « Je ne ferai pas dans le technique ce soir, je ferai dans le politique ». De ce point de vue, vous avez vraiment fait dans le politique. Si j'osais, je dirais que vous avez fait dans le gros rouge qui tache, sans aucune référence partisane dans les couleurs que j'ai utilisées. Cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas parfois agréable à partager avec des amis. Je dis juste que vous avez manié un certain nombre d'exagérations dont vous n'êtes pas coutumier. Je ne peux donc pas m'empêcher de vous apporter quelques tout petits éléments de réponse politique.

Le premier sur la conjoncture : vous avez raison. Nous avons aujourd'hui une conjoncture globale nationale plus favorable que celle que nous avons connue à d'autres époques. Il faut être capable de le reconnaître. Je pense que nous avons malgré tout une conjoncture locale qui est aussi pour partie le fruit de ce que nous avons fait. Pour ceux qui décideraient d'être candidats aux élections municipales l'année prochaine, en particulier pour ceux qui décideront de conduire des listes, au lieu de devoir trouver 54 colistiers, comme c'était le cas, ils devront en trouver 59. Ce n'est pas parce que nous avons augmenté le nombre d'élus, c'est parce que la population a augmenté, depuis la date du début de ce mandat, et que nous franchissons ce seuil. C'est objectif.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, je sais que vous avez vu que les subventions ne diminuaient pas, mais dire que les participations baissent, c'est moins vendeur politiquement. Vous avez donc fait une globalisation de tout cela. La réalité, c'est que quand nous sommes à 73 % au-dessus de la strate, l'échange sur le fait de savoir s'il aurait fallu augmenter de 1 % de plus ou pas sur la période est un non-sens sur le fait qu'il y a aujourd'hui un consensus politique sur un soutien fort aux associations. Vous essayez d'en faire un sujet de discorde, mais ici aussi la ficelle est un peu grosse.

Sur le personnel, j'assume pleinement. Nous avons tenu les dépenses de personnel, et je vous renvoie à des échanges que nous avions eus. Vous avez d'ailleurs vous-même cité l'audit. Je me souviens de la colère de Monsieur BÉATSE disant : « *Vous faites des projections comme si nous allions continuer à ce rythme* ». Il va de soi je reprends les propos de Frédéric BÉATSE. Si votre équipe s'était imposée, elle aurait certainement diminué le rythme de progression des dépenses de fonctionnement. Personne d'ailleurs ne contredisait l'audit sur cette partie. Nous avions un débat sur la netteté de la photographie, mais personne ne niait la nécessité qu'il fallait rompre avec le rythme excessif de progression des dépenses de fonctionnement que nous avons connu au début des années 2010.

Enfin, sur la dette, je pense que c'est la partie qui me fait le plus sourire. À l'Agglomération, où la dette a baissé de 21 millions d'euros sur la base du Compte Administratif. Nous sommes extrêmement précis et je prends les chiffres, y compris en intégrant le tramway. La dette a baissé de 21 millions d'euros. Vous nous reprochez de ne pas avoir augmenté la dette pour réaliser le tramway en intégralité, en nous reprochant finalement de ne pas avoir augmenté la dette d'au moins 150 millions d'euros. Cela aurait été à peu près le rythme qu'il aurait fallu que nous engagions sur la période pour tenir un délai de réalisation pour la fin de l'année 2019. Vous nous reprochez ici de tenir nos engagements. Nous avons commencé ce mandat en disant que nous n'emprunterions pas davantage que vous entre 2014 et 2020. Je parle au sens fonctionnel du terme, pour les sommes qui avaient été empruntées entre 2008 et 2014.

Le compteur entre 2008 et 2014 est passé de zéro à 85 millions d'euros. Comme Maxence HENRY vient de vous le dire, nous serons en dessous de ce chiffre qui correspondait pour nous à un plafond. Cela nous laissera dans une situation où nous serons inférieurs à la moyenne de la strate. La phrase de Maxence HENRY disant que nous pourrons nous présenter devant les Angevins au moment où chacun annoncera ses intentions pour la suite n'est pas une déclaration de candidature de sa part, ou alors il ne m'en avait pas averti. C'est une manière de dire que la noblesse politique consiste à tenir ses engagements.

Avant de pouvoir éventuellement conduire un projet nouveau, il faut d'abord avoir tenu ses engagements. Ensuite, je vous ai entendu faire des projections sur l'ardente envie des Angevins de changement. Je dois dire que nous retrouvons les mêmes approximations dans cette anticipation ou cette vision que vous avez de ce qui va advenir que dans la façon dont vous avez commenté à grands traits le Budget Principal et le Compte Administratif de ce soir. Je crains que vous n'ayez quelques surprises. L'avenir nous le dira.

Mes chers collègues, nous allons passer au vote, mais sans moi, conformément à la loi. Je le précise.

Le Maire s'absente, Madame MOREAU prend la Présidence.

Michelle MOREAU : Nous allons tout d'abord voter pour la délibération concernant le compte de gestion. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions au compte de gestion ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-245 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Michelle MOREAU : Nous allons maintenant voter pour le résultat de clôture 2018. Je propose que nous votions globalement. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-246 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération DEL-2019-247

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Le budget général de la Ville (Budget Principal et Boucle Optique Angevine) enregistre au 31 décembre 2018 un excédent cumulé de fonctionnement de **26 933 797,24 €**, se répartissant entre les budgets ainsi :

Budget principal	+ 26 911 739,14 €
Budget Annexe BOA	+ 22 058,10 €
	+ 26 933 797,24 €

En y ajoutant un déficit cumulé d'investissement de - **7 071 018,11 €**, on obtient un résultat global de clôture (avant restes à réaliser) de + **19 862 779,13 €**.

Il faut rappeler que l'affectation des résultats ne concerne que l'excédent de fonctionnement et doit servir en priorité (articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser),
- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve en investissement (compte 1068 et 1064).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

Considérant les résultats antérieurs 2017 et les soldes des restes à réaliser ci-après présentés par budget,

A – BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31.12.2017)	**+ 14 336 762,25 €**
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :	**+ 12 574 976,89 €**

Soit un total à affecter de : + 26 911 739,14 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31.12.2017)	**+ 8 214 972,65 €**
Résultat d'investissement de l'exercice 2018 :	**- 15 222 593,44 €**

Solde des restes à réaliser (reports d'investissement) **- 7 620 609,24 €**

Soit un montant à couvrir de : 14 628 230,03 €

B – BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31.12.2017) **0 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : **+ 22 058,10 €**

Soit un total à affecter de : + 22 058,10 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31.12.2017) **- 155 668,94 €**

Résultat d'investissement de l'exercice 2018 : **+ 92 271,62 €**

Solde des restes à réaliser **0 €**

Soit un montant à couvrir de : 63 397,32 €

DELIBERE

Affecte au compte 1068 de l'exercice 2019 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés :

- Budget Principal : **14 628 230,03 €**
- Budget annexe Boucle optique : **22 058,10 €**

Reporte les soldes des résultats de fonctionnement au compte 002.

Reporte les soldes des résultats d'investissement au compte 001.

Daniel DIMICOLI : Je vous propose la délibération avec l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018.

Nous vous proposons d'affecter au compte 10-68 de l'exercice 2019, au titre des excédents de fonctionnement capitalisés pour le Budget Principal, la somme de 14 628 230,03 euros. Pour le Budget Annexe de la Boucle Optique, nous vous proposons d'affecter 22 058,10 euros. Nous vous proposons de reporter les soldes des résultats de fonctionnement au compte 002 et de reporter les soldes aux résultats d'investissements au compte 001.

Michelle MOREAU : Je vous en prie, Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Je donnerai juste une explication de vote. Nous ne voterons pas l'affectation des résultats. Comme vous utilisez pour l'essentiel les résultats que vous avez affectés dans la Décision Modificative, nous ne la voterons pas non plus.

Michelle MOREAU : Merci de votre explication. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Je voudrais revenir sur des propos de Monsieur DIMICOLI et de Monsieur le Maire tout à l'heure. Vous avez parlé de la hausse des recettes fiscales qui vous sont dues. Je pense qu'elles nous sont dues, ou elles nous sont dues collectivement, puisque je vous rappelle simplement que le recensement de la population est calculé sur une période glissante de 5 ans. Nous avons refranchi les 150 000 habitants à partir de 2014, mais depuis, la hausse est moins importante d'année en année.

Il ne faut donc pas avoir fait une thèse de mathématiques pour savoir que si c'est sur une moyenne glissante et que la hausse est de moins en moins importante d'année en année, c'est que les périodes de hausse les plus importantes sont dues au début de la période, notamment celles qui sont exclues maintenant. D'un point de vue commun, c'est le temps que les productions de logements fassent leur effet et que les logements naissent. Vous pouvez au moins nous reconnaître cela. Vous m'avez même critiqué pour avoir construit des logements qui donnent des recettes, mais le résultat est le même sur la hausse de la population. Je ne dis pas que vous n'avez pas de responsabilité, les prochains recensements le montreront ou pas, mais accordez-nous au moins d'en avoir une part significative.

Michelle MOREAU : C'est sur cette belle parole que je vais proposer de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-247 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération DEL-2019-248

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Décision Modificative n° 1 - 2019 - Approbation

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Cette première décision modificative 2019 a pour objet :

- de préciser définitivement les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2018 selon l'affectation prévue par la délibération idoine,
- d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif en fonction des dernières informations connues.

BUDGET PRINCIPAL

Au global, la balance générale de cette décision modificative, s'établit à **5,5 M€ en recettes et en dépenses**, réparties comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	1 434 568	650 827	**783 741**
Inscriptions équilibrées	82 386	107 870	**-25 484**
Opérations comptables	94 196	852 453	**-758 257**
Total Fonctionnement	1 611 150	1 611 150	0

Investissement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	2 999 961	3 877 898	**-877 937**
Inscriptions équilibrées	82 397	56 913	**25 484**
Opérations comptables	852 453		**852 453**
Total investissement	3 934 811	3 934 811	0

Total décision modificative (ordre et réelle)	**5 545 961**	**5 545 961**	**0**

Cette décision modificative représente 0,4 % des crédits de fonctionnement du BP 2019 et environ 4 % des crédits d'investissement.

A) Section de fonctionnement

• Des dépenses de fonctionnement à ajuster : + 0,65 M€

Les nouvelles propositions de crédits concernent un ajustement des crédits pour les marchés de nettoyage des locaux (+ 0.2 M€), des locations de modulaires dans le cadre du programme de renouvellement urbain (+ 0,1 M€), divers crédits pour 0.35 M€ (participation aux Floralies internationales de Nantes, crédits de gardiennage pour les musées et les théâtres lors des manifestations de ce début d'année, annulation de titres sur exercices antérieurs, ...).

• Des recettes de fonctionnement qui permettent de couvrir ces ajustements de dépenses : + 1,4 M€

En préalable, il convient de préciser que les notifications de fiscalité et des dotations de l'Etat 2019 reçues après le vote du budget (pour un montant de 156,4 M€) sont très proches de nos prévisions (100,9 %). Les ajustements significatifs concernent la partie fiscalité pour + 1 M€ (fiscalité ménages pour 0,6 M€ et allocations compensatrices pour 0,4 M€) et la notification de Dotation de Solidarité Urbaine pour 18,5 M€ supérieure de 0,3 M€ aux prévisions du BP.

D'autres ajustements de recettes (évolution du poste redevance d'occupation du domaine public) pour + 0,1 M€ sont également retranscrits dans cette DM.

B) La section d'investissement

• Des dépenses d'investissement qui s'ajustent selon l'avancée des différents chantiers + 3,9 M € :

Pour l'essentiel, les propositions nouvelles se retrouvent au travers :

- l'inscription de + **3 M€** pour tenir compte des montants définitifs des factures qui seront appelées pour un paiement 2019 (notamment pour le Centre des Congrès et la nouvelle Patinoire) une fois les chantiers totalement achevés,

- l'inscription d'un solde de + **0,9 M€** pour accompagner les travaux de voirie sur différents secteurs (Place Ney, entretien de nouveaux espaces verts en accompagnement de voirie, ...) et d'autres travaux sur les équipements culturels de la Ville (Musée Pincé notamment).

• Des recettes d'investissement en hausse : +3 M€

L'ajustement des recettes se décompose en + 1 M€ au titre des recettes de cession (compte tenu de l'avancée de certains projets) et +2 M€ au titre de l'emprunt. Cette dernière inscription est à relativiser compte tenu du niveau mesuré d'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019 : 17,5 M€ pour 84,1 M€ de dépenses d'investissement programmées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif pour l'exercice 2018,
Vu la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2018,
Vu la maquette budgétaire jointe en annexe à l'appui de la délibération
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Approuve par chapitre la décision modificative 2019 du Budget principal et du Budget annexe Boucle optique angevine.

Ajuste les résultats 2018 repris de manière anticipée au BP 2019 de la manière suivante :

- + 94 196,06 € sur la ligne recette 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- + 14 033,46 € sur la ligne dépenses 001 « résultat d'investissement reporté »
- +14 033, 46 € sur la ligne recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Daniel DIMICOLI : La balance générale de cette Décision Modificative (DM) s'établit à 5,5 millions d'euros en recettes et en dépenses. Les chiffres sont précisés dans la délibération. En fonctionnement, nous avons 1 611 150 euros de recettes et dépenses. En investissements, nous avons 5 545 961 euros de recettes et dépenses. Cette DM représente 0,4 % des crédits de fonctionnement du BP 2019 et environ 4 % des crédits d'investissements.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons un ajustement qui correspond à 650 000 euros avec un certain nombre de points. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, qui permettent de couvrir ces ajustements de dépenses, ils s'élèvent à 1,4 million d'euros. Il s'agit d'un ajustement de la fiscalité. Nous n'avions pas tout inscrit au niveau du Budget Primitif. Il y a eu une évolution dont je vous avais déjà parlé.

Nous passons ensuite à la section d'investissements. Nous avons des dépenses d'investissements qui s'ajustent selon l'avancée des différents chantiers. Nous inscrivons cela pour 3,9 millions d'euros, étant entendu que nous avons en face des recettes d'investissements, avec un million d'euros au titre des recettes de cessions, compte tenu de l'avancée de certains projets, et 2 millions d'euros au titre de l'emprunt.

Cette dernière inscription est à relativiser compte tenu du niveau mesuré de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019, avec 17,5 millions d'euros pour 84 100 000 euros de dépenses d'investissements programmées. Je vous propose donc d'adopter cette décision modificative ainsi que celle du Budget Annexe Boucle Optique Angevine.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Avez-vous des remarques ? J'ai entendu l'explication de vote. Dans ces conditions, je passe aux voix. Je constate qu'il y a des oppositions, qu'il n'y a pas d'abstention, et que cette Décision Modificative est adoptée.

Délibération n° DEL-2019-248 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre : 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération DEL-2019-249

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Reconversion de la patinoire du Haras en complexe sportif - Décision de principe - Marché de maitrise d'œuvre

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

L'actuelle patinoire du Haras cessera prochainement son activité à la mise en service en septembre 2019 de la nouvelle patinoire Angers IceParc.

En conséquence, la Ville d'Angers prépare la reconversion en complexe sportif de l'équipement actuel devenu vétuste.

Cette opération permettra de requalifier l'équipement pour la pratique d'une discipline sportive en résidence évoluant au haut niveau ainsi que l'accueil des scolaires et des clubs avec une capacité d'accueil de 1 000 places assises en tribune. Ces travaux d'adaptation permettront également de remettre aux normes cet équipement et de le rendre plus fonctionnel.

Pour réaliser ce projet, il est proposé de lancer une consultation de mission de maitrise d'œuvre, intégrant préalablement le choix de trois candidats admis à remettre une offre.

Au stade programme, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 5 500 000 € HT, l'objectif étant de rouvrir l'équipement en septembre 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Après 37 ans de bons et loyaux services, notre patinoire du Haras cessera son office au cours de l'été. Elle sera remplacée par IceParc le 13 septembre. La délibération de ce soir vous propose la réhabilitation du bâtiment, la conservation d'un objet sportif pour ce bâtiment et la réalisation d'une salle de grands jeux, comme le handball.

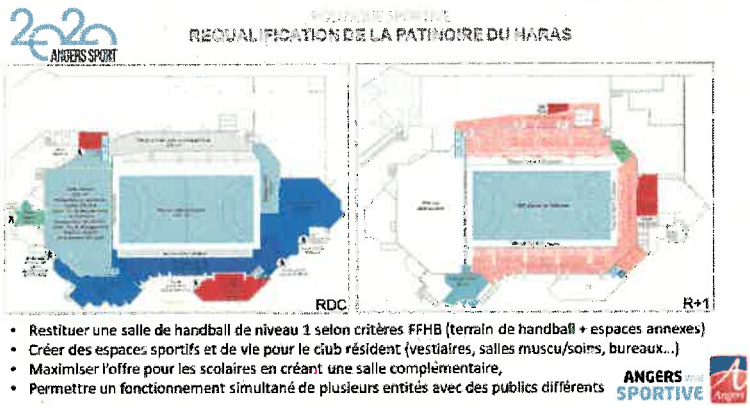

Nous vous proposons de compléter cela par une seconde salle latérale où nous pouvons avoir deux terrains de basket, ou l'équivalent. Nous pouvons aussi avoir 1 000 places de gradins et réhabiliter la totalité de cet équipement qui peut rendre encore de grands services aux sportifs, aux clubs, aux scolaires et peut-être une équipe de haut niveau en résidence.

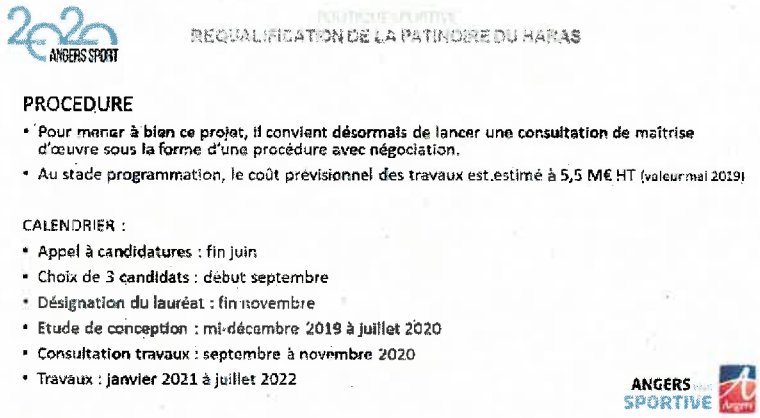

À ce stade de la programmation, le projet a été estimé à 5,5 millions d'euros hors taxes en valeur actuelle. Nous vous proposons donc de lancer toute la procédure pour cette restauration, pour cette réhabilitation et pour cette réaffectation sportive. Nous pourrions avoir un appel de candidatures d'architectes et d'équipes de maîtrise d'œuvre fin juin, un choix de candidats au début de l'automne, en septembre, et la désignation d'un lauréat avant la fin de l'année. Bien évidemment, ce sont des études de conception et d'appels d'offres relativement longues qui nous amèneront à des travaux à partir de janvier 2021.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Merci Monsieur VERCHÈRE. Vous n'avez pas parlé de chaussidoux tout à l'heure, même si vous avez été pourtant interpellé sur ce sujet. Cela m'a un peu déçu.

En ce qui concerne cette délibération, je suis évidemment satisfait que ce bâtiment reste à objet sportif, à la fois pour les scolaires et pour un club sportif de haut niveau, comme il est dit dans la délibération. J'ai cru comprendre que ce serait plutôt le handball qui était préconisé ici. Où cette discipline jouera-t-elle jusqu'à l'achèvement des travaux en 2022 ?

Monsieur le Maire : J'insiste quand même sur la dimension duale du projet. L'enjeu est bien de matérialiser un espace qui puisse servir de gymnase pour les scolaires sur une partie de l'espace, tel que cela vous a été présenté.

En revanche, notre idée est de regarder comment ne pas défaire ce qui existe, en appliquant les concepts de l'économie circulaire et en les appliquant aux bâtiments. Il y a déjà des gradins. La présence de ces gradins est évidemment un élément particulièrement positif dans le projet. Le fait que le hockey sur glace se joue avec des terrains dont les dimensions dépassent celles de tous les autres sports collectifs nous autorisait à pouvoir poser sur l'emprise du terrain, pas sur le terrain proprement dit, le sport collectif de notre choix.

L'idée de pouvoir consacrer cette salle au handball est venue des spécifications particulières de ce sport et de ses contraintes, en particulier en termes de nettoyage. Les handballeurs ou les fans de handball le savent, la particularité du handball est qu'au-delà du plaisir des spectateurs, cela laisse des traces de colle sur les terrains utilisés puisque les handballeurs les utilisent pour mieux tenir la balle. Nous avons parfois des difficultés de cohabitation entre ce sport collectif et d'autres sports collectifs, compte tenu en particulier des temps nécessaires pour les agents du service de sports, avec des autolaveuses pour nettoyer les salles avant que d'autres disciplines prennent le relais.

Notre idée est simple : elle consiste à essayer d'aller vers une répartition des sports de haut niveau en fonction des espaces dans la Ville. Évidemment, notre équipe de hockey sur glace bénéficiera d'une

patinoire. Le SCO bénéficie de l'enceinte du stade Raymond Kopa. Les Loups, notre équipe de tennis de table, bénéficiera des travaux du gymnase de Monplaisir et d'un geste qui consistera à montrer que le sport de haut niveau n'est pas réservé au centre-ville ou aux quartiers les plus centraux.

Et puis, nous souhaitons que la salle Jean Bouin puisse accueillir les deux équipes de basket, masculin et féminin, l'Etoile Angers Basket (EAB) et l'Union Féminine Angers Basket (UFAB). C'est ainsi que nous arrivons au choix du handball sur ce site de la patinoire et que le choix des 1 000 places correspond à la possibilité de pouvoir accompagner une progression et des montées de championnats pour cette équipe.

Aujourd'hui, le handball utilise des créneaux dans diverses salles, à la fois dans la salle Jean Vilar, sur une partie du temps. D'autre part, elle joue ses matches de haut niveau dans l'enceinte de Jean Bouin. Il y a évidemment plusieurs hypothèses. Soit nous poursuivons cette cohabitation, même si elle est parfois complexe à poser et à imaginer. Soit le handball déciderait de pouvoir jouer ailleurs. À ce stade, je n'ai pas d'annonce particulière à faire dans cette enceinte. Je vais vous proposer que nous puissions voter ce projet de reconversion de la patinoire en lui conservant une vocation sportive et en engageant ce marché de maîtrise d'œuvre qui pourrait aboutir à ces 5,5 millions d'euros d'investissements. Cela permettrait d'accompagner cette reconversion telle qu'elle vient de vous être présentée. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-249 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2019-250

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Reconstruction de la Maison de Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - Décision de principe - Marché de maitrise d'oeuvre

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin connaît une évolution démographique importante avec, à l'horizon 2030, une perspective d'environ 19 000 habitants.

Depuis 2014, la municipalité a souhaité donner un nouvel élan au développent urbain de la ZAC des Capucins. Pour ce faire, il a été acté de :

- dédensifier le projet en passant de 4 500 logements contre 6 000 logements construits à terme,
- diversifier les formes urbaines et de concevoir un schéma d'aménagement préservant le plus possible le patrimoine paysager existant.

Ces évolutions positives ont permis de relancer le dynamisme de l'opération, qui a vu se bâtir plus de 250 logements depuis 2015, dont 53 maisons individuelles. Chiffres qui sont à compléter par le dynamisme du développement urbain sur l'ensemble du quartier, comme à Verneau ou sur le plateau de la Mayenne. Les nombreuses nouvelles familles qui s'implantent dans le quartier impliquent un besoin de renouvellement des équipements dont celui de la maison de quartier.

Cette forte évolution démographique s'accompagne également d'un projet d'aménagement urbain du secteur. Ce réaménagement est l'opportunité de créer notamment un nouveau secteur de centralité intégrant les différents équipements publics nécessaires à la vie du quartier. L'actuelle Maison de Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin se situe aux abords de ce secteur de centralité. Le bâtiment, vétuste et difficilement lisible par les habitants, ne correspond plus aux évolutions urbaines du quartier.

D'autre part, ce contexte est une opportunité pour mettre en œuvre la politique municipale de mutualisation et d'optimisation des locaux et une volonté d'identifier ce lieu comme le lieu des convergences.

La construction de la nouvelle maison de quartier des Hauts de Saint Aubin intégrera les besoins de la nouvelle maison de quartier ainsi qu'une salle à vocation culturelle et une polarité Petite Enfance (LAEP - Lieux d'Accueil Enfants/Parents - et le Jardin de moi z à nous).

Pour réaliser ce projet, il est proposé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre intégrant le choix de trois candidats à concourir, indemnisés sur la base d'une prime forfaitaire de 18 000 € HT pour chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation.

Au stade programme, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 4 900 000 € HT et le coût opération intégrant travaux, honoraires et divers est estimé à 6 250 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de la nouvelle Maison de Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

Approuve le montant forfaitaire de la prime à verser aux candidats admis et ayant présenté une offre conforme au règlement de la consultation, arrêté à la somme de 18 000 € HT.

Décide que le/les représentant(s) de l'ordre des architectes, membre(s) du jury, sera(ont) indemnisé(s) à l'occasion des jurys de concours.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Projet de Reconstruction de la Maison de Quartier des Hauts de Saint Aubin

Conseil Municipal du 24 Juin 2019

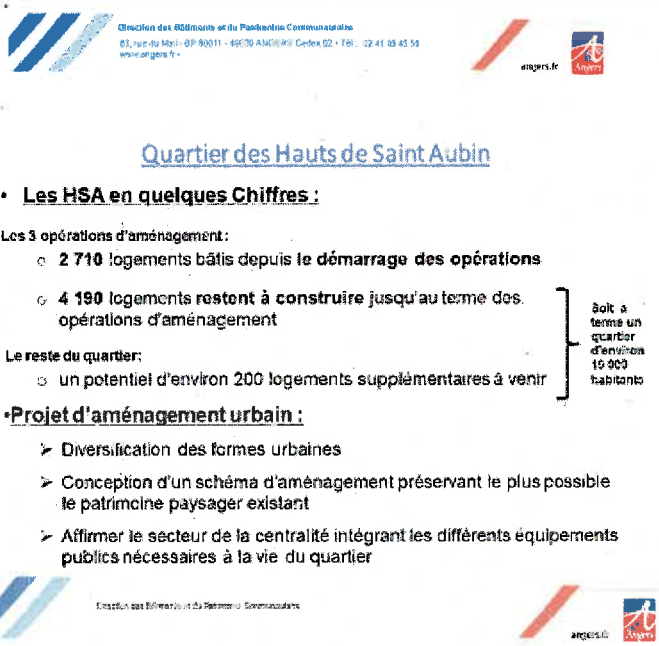

Jean-Marc VERCHÈRE : Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin comptera à terme 19 000 habitants. Il y a aujourd'hui une Maison de Quartier dans un ancien bâtiment, une ancienne école Tartifume. Elle n'est

pas évolutive. J'ai connu l'ancienne école sur l'ensemble du site. L'école Tartifume faisait l'ensemble, celle qui va être démolie rapidement et l'autre. Nous savons que ces bâtiments ne peuvent pas être réhabilités normalement, qu'ils ne peuvent pas être étendus, et qu'en tout état de cause le quartier mérite une programmation. Comme d'autres quartiers, outre les locaux habituels de salle de convivialité, de salle de réunions et d'administration, cette programmation peut comprendre un lieu culturel et un certain nombre de locaux communs.

Une pré-programmation a donc été faite pour cette Maison de Quartier. Nous vous proposons ici une nouvelle implantation de la Maison de Quartier près de la place de la Fraternité et le long du tramway.

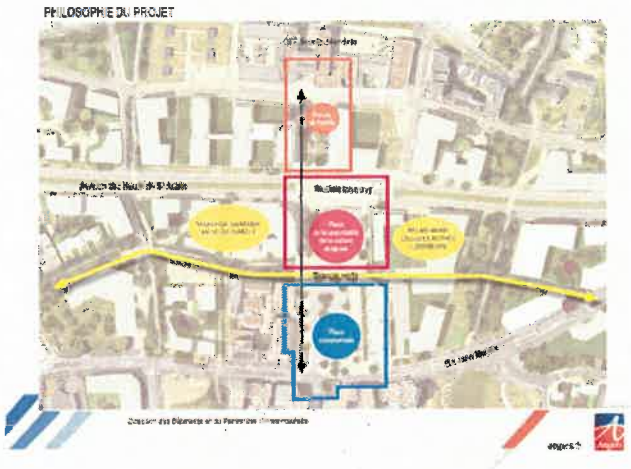

Vous voyez ici la place commerciale, la place de la convivialité et de la culture qui prolongera la place de la Fraternité et le parvis de l'école. À l'ouest de cette partie centrale, entre la boucle verte et le tramway, nous vous proposerons d'implanter la Maison de Quartier.

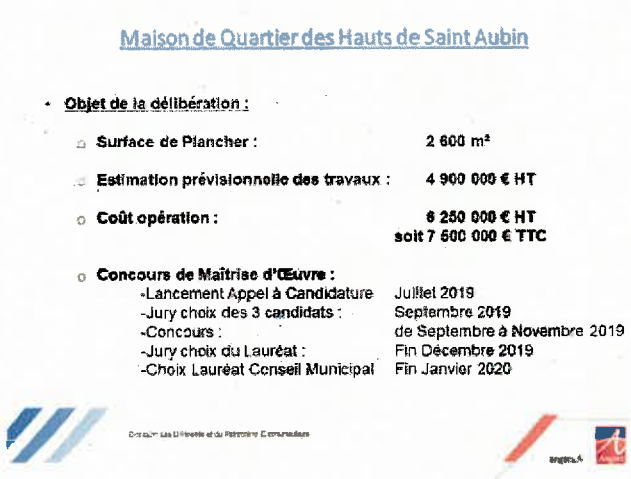

L'objet de cette délibération est donc d'approuver le pré-programme et la construction de 2 600 mètres carrés de plancher tels que les travaux de concertation ont pu nous y conduire. Nous vous proposons aussi de lancer l'appel à candidatures d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour démarrer un appel de candidatures avant l'été ou dans l'été, un choix des candidats en septembre 2019 et les trois candidats amenés à concourir de septembre à novembre. Il y aura enfin un choix du lauréat à la fin de l'année et un Conseil municipal de 2020 qui pourra permettre au lauréat de commencer à travailler.

Monsieur le Maire : S'il y a des questions, vous aurez peut-être l'occasion de préciser les points sur

lesquels il y aurait des attentes. Je passe la parole à Michelle MOREAU.

Michelle MOREAU : Je voudrais juste évoquer le travail qui a été mené à la fois par le conseil de la Maison de Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin et par le conseil de quartier et par un collectif d'habitants. Très soucieux de l'animation culturelle de ce secteur, ils voulaient qu'il y ait une programmation culturelle dans un espace dédié. Si nous avons un peu précipité l'étude de programmation pour arriver à cet engagement, c'est à la demande de tous ces groupes qui ont travaillé dans ce domaine.

Quand je parle de « travailler », cela signifie aussi faire des enquêtes auprès des habitants pour savoir exactement ce qu'ils attendent de ce projet. Je rejoins Jean-Marc VERCHÈRE ici, nous avions au préalable fait des analyses sur l'extension possible de telle ou telle partie. Bien entendu, cela remet en cause le positionnement de certaines associations qui sont actuellement dans la Maison de Quartier, mais qui retrouvent un positionnement très intéressant à l'échelle du quartier.

Je pense que nous en parlerons en Commission, notamment avec le travail qui va se faire avec l'école Nelson Mandela. Cela va à la fois permettre d'accueillir la ludothèque, d'augmenter la capacité de la bibliothèque, et surtout d'améliorer les cours de récréation de cette école, ce qui nous est tant demandé.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Comme vous vous en doutez, nous voterons bien sûr pour cette nouvelle Maison de Quartier. Comment pourrait-il en être autrement ? Vous le savez, c'est le projet que nous portions et que nous défendions. Aussi, le seul mot qui me vienne à l'esprit aujourd'hui est : « enfin ». Vous avez enfin compris que le cœur de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin a besoin de cette Maison de Quartier et de cet espace culturel.

Vous avez enfin compris que la Maison de Quartier a besoin de nouveaux locaux plus fonctionnels, plus aux normes, plus grands et plus centraux que ceux existants. Vous avez enfin compris, mais quel dommage qu'il ait fallu 5 ans pour cela. Monsieur le Maire, permettez-moi de faire un constat. J'essaye régulièrement d'être présente à vos réunions de quartier aux Hauts-de-Saint-Aubin, et je ne vous cache pas que c'est difficile. Je considère que les réunions publiques sont à destination des habitants et que je m'interdis d'y prendre la parole. Pour autant, cela génère le plus souvent en moi une grande frustration. J'étais par exemple présente quand vous avez annoncé ce revirement avec l'annonce de cette nouvelle Maison de Quartier. D'un coup, vous aviez écouté, entendu. Seulement, c'est étrange, mais plutôt régulier chez vous : une fois de plus vous avez oublié de rappeler l'histoire.

Lors de ces réunions de quartier, il est régulier de vous entendre mentir sur le passé ou encore de manipuler le présent. Je vais donc vous raconter l'histoire et je vais vous parler du travail formidable qui avait été mené entre 2011 et 2014 par un groupe d'habitants au sein du conseil de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin. Ils avaient été épaulés par la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA), à l'époque, par l'Urbanisme et par la Mission Démocratie Participative. Ils avaient constitué un groupe que les habitants avaient appelé le « cœur de quartier ». Ce cœur de quartier, ils y ont travaillé pendant des années et ils y croyaient fermement. Dans ce cœur de quartier, il est apparu très rapidement qu'il était primordial d'y construire une Maison de Quartier, avec une salle de spectacles pour en faire un lieu ouvert sur le quartier, mais aussi ouvert sur la Ville toute entière.

Ce serait un lieu ouvert sur la place de la Fraternité, et c'est d'ailleurs une habitante de ce groupe de travail qui avait proposé le nom de « place de la Fraternité ». C'était une place qu'ils souhaitaient vivante, un lieu aussi ouvert sur la Maison des Services Publics et enfin un lieu qu'ils voulaient ouvert sur des halles qu'ils avaient imaginées. Vous pourrez retrouver cela dans les nombreux comptes rendus. C'étaient des halles qui auraient pu accueillir de manière temporaire un marché, une exposition ou tout type d'animation.

Il existait un certain nombre de plans qui avaient été proposés, présentés et qui allaient dans ce sens. Les

habitants avaient même eu l'idée de préfigurer ce que serait ce lieu en proposant aux élus de l'époque d'y faire venir le Théâtre en Bois, pendant le temps de la construction. C'était un projet qui a laissé une trace incroyable chez les habitants ainsi que chez les acteurs du quartier. Dès 2015, ce Théâtre en Bois a dû quitter le quartier. Quelle déception pour tous. Que nous disait ce théâtre ?

Il nous disait qu'avoir une salle de spectacles conviviale, accueillante, au cœur du quartier, rassemblait non seulement les habitants du quartier, les élèves des écoles du quartier, les acteurs du quartier, mais aussi des habitants de toute la ville, venus en diverses occasions assister à un spectacle au Théâtre en Bois. C'était un réel succès. Cela préfigurait ce que pouvait être la salle de spectacles qui sera, j'en suis sûre, un point majeur pour le développement du quartier.

Avant de terminer, j'apporterai deux vigilances. Il y a une première vigilance à avoir par rapport au diaporama qui nous est présenté et qui présente ce que vous évoquiez, Madame MOREAU, avec la répartition des associations à l'échelle du grand quartier. Il y a ensuite peut-être une autre vigilance à avoir, parce qu'il ne faudrait pas non plus trop vider la Maison de Quartier des acteurs avec lesquels elle travaillait en lien très étroit. Je pense par exemple à la Mission Locale où il y avait tout un travail avec les jeunes. Je pense qu'il faudra être attentif à cette répartition.

Il y a un second point de vigilance, parce que je pense qu'il faut aussi tenir compte des erreurs du passé, Monsieur le Maire. Je le dis et ce n'est pas la première fois. Je pense notamment au stationnement autour de la place de la Fraternité. Qu'est-il prévu autour de cette Maison de Quartier, de ce lieu et de cet espace culturel ? Je pense qu'il faut absolument y être attentif. En conclusion, vous l'aurez compris, nous vous remercions d'avoir finalement suivi notre avis et surtout l'avis des habitants, puisque ce sont eux qui ont porté pendant des années cette volonté. Nous voterons pour cette délibération en regrettant qu'elle ait tant tardé.

Monsieur le Maire : Monsieur FOUQUET, je vous en prie.

Alain FOUQUET : Je dirai deux mots parce que je suis l'Adjoint du quartier. J'ai envie de vous dire qu'il est vrai que tout seul nous allons plus vite, mais ensemble nous allons plus loin, mais nous allons peut-être moins vite. Nous avons passé ces années à réfléchir avec un conseil de quartier indépendant qui n'avait pas d'élus en son sein. Je n'ai pas participé à cette époque aux conseils de quartier. Nous pouvions douter de son indépendance.

Nous avons fait des soirées participatives avec des gens qui se sont exprimés. Ils n'étaient pas toujours d'accord les uns avec les autres, ce qui peut expliquer le temps. Nous avons par exemple fait évoluer la conception de cette salle culturelle, certaines personnes souhaitant une jauge pas trop développée. Voyez-vous, nous ne sommes peut-être pas allés très vite, mais je suis persuadé que cette réalisation sera belle et efficace. Elle est celle de tous les habitants, en tout cas tous ceux qui y ont participé. Ils ont été nombreux. Par conséquent, il ne faut pas dire « enfin », Silvia CAMARA-TOMBINI. Il faut dire : « Voilà que cela arrive. C'est parfait. C'est très bien ». Si vous l'aviez envisagé, nous l'avons fait.

Monsieur le Maire : Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Sincèrement, après 20 ans sans avoir terminé le centre social des Justices, il ne faut pas nous faire de reproches. Il a fallu 20 ans pour terminer la Maison de Quartier des Justices. Il a fallu ici 4 ans plus la mise en œuvre. Nous aurions peut-être pu faire mieux. Quant à la présence des services, vous avez cité la Mission Locale. Aujourd'hui, il y a plus de 50 mètres de couloirs pour trouver la Mission Locale dans la Maison de Quartier. Demain, il y aura moins de 50 mètres entre la Maison de Quartier et ce qui est en face, où sera située la Mission Locale.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je veux d'abord remercier Silvia CAMARA-TOMBINI pour son intervention et pour ce vote positif. Je voudrais lui dire que j'entends les points de vigilance et que

nous nous efforcerons effectivement d'être vigilants. À ce stade, il y a encore des choses à affiner avec les acteurs sur la répartition des espaces. Je veux lui dire que, malgré tout, sa mémoire doit lui jouer quelques tours. Si ce quartier avait été bien conçu par vous, il ne nous aurait pas fallu d'abord revoir le plan global d'aménagement, et nous aurions pu nous consacrer rapidement à cette Maison de Quartier.

Il a fallu reprendre presque totalement l'urbanisme anachronique et inadapté que vous aviez imaginé avec Monsieur CASTRO. Cela explique d'ailleurs peut-être pourquoi vous étiez minoritaires sur ce quartier, malgré la manière dont vous présentez les choses ce soir. Puisque vous voulez rappeler les élections et le fait que la population était extrêmement enthousiaste, il faut sans doute penser que vous aviez mal expliqué les choses. Ils ne se retrouvaient pas dans les écarts qu'il pouvait y avoir entre vos paroles et vos actes à l'époque, puisqu'ils ont décidé de nous faire confiance à l'échelle des bureaux de vote directement concernés. De ce point de vue, je comprends que vous préfériez occulter une partie de ce qui s'est passé.

Je trouve assez savoureux de vous entendre ce soir expliquer qu'il est souhaitable de penser à préserver des espaces pour les parkings. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons heureusement dédensifié à hauteur de 1 400 logements l'ensemble de ce secteur. Sinon, nous ne pourrions pas le faire. Si vous avez été attentive, vous faites effectivement partie des rares personnes à venir aux réunions de quartier dans votre groupe.

Je vous rends cette justice. Vous avez aussi entendu la tonalité des habitants et les critiques extrêmement fortes qui ont pu être exprimées sur la manière dont les choses avaient été conçues. Je vais profiter de votre intervention pour vous dire que l'important pour moi n'est effectivement pas le passé, c'est le fait qu'après avoir repris les plans-masses, affiné l'ensemble, permis enfin que les logements reprennent, nous trouvions des preneurs sur cette place de la Fraternité. Elle était désertée par les investisseurs quand nous sommes arrivés en responsabilité. Cela nous permet de voir aboutir ce projet.

Il y a des vertus dans la façon dont les choses ont été faites par le passé. J'envisage très sérieusement de faire revenir le Théâtre en Bois en janvier prochain, de manière à ce que nous puissions préfigurer réellement la Maison de Quartier. Ce n'est pas pour faire de la communication politique, puisqu'il n'y avait pas de projet il y a 6 ans quand vous l'avez fait. Je souhaiterais plutôt pouvoir présenter précisément le fruit de ce qui sera le travail des équipes et de celui qui sera choisi. Je veux aussi rétablir une vérité.

Nous avons prolongé le Théâtre en Bois d'une année sur le quartier, puisque la convention que vous aviez passée avec eux s'arrêtait en 2014. Nous avons souhaité leur permettre d'aller jusqu'en 2015. Nous connaissons bien ce projet, puisqu'il avait été accompagné par la collectivité départementale en termes d'investissements. Le projet consistait à être itinérant, et pas à rester pendant 6 ans sur place. Puisqu'ils nous l'avaient demandé, nous avions convenu avec l'équipe du Théâtre en Bois qu'ils bénéficieraient d'une année supplémentaire sur le quartier avant de revenir au caractère original de leur projet. Vous savez qu'ils sont à l'heure actuelle à Loire-Authion. Ils ont été accompagnés financièrement par la Communauté urbaine pour pouvoir s'implanter là-bas.

Le sujet est maintenant leur retour de façon symbolique sur le quartier, pas avec des promesses en l'air, mais avec des engagements concrets et un budget voté. Que ne l'avez-vous fait quand vous étiez aux affaires ? Je comprends ce soir qu'il y a une forme d'amertume dans vos remerciements, pour ce que vous n'avez pas réalisé. Je vous invite vraiment à ne pas laisser cette amertume gâcher votre joie que nous puissions collectivement faire en sorte de doter ce quartier d'une salle qu'il mérite. Nous passons au vote. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention au fait de valider ce projet. Je vous en remercie.

Délibération n° DEL-2019-250 : le Conseil Adopte à l'unanimité

DOSSIERS

Délibération n° DEL-2019-251

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Belle-Beille - Groupe scolaire Pierre et Marie Curie - Extension et restructuration - Mise à disposition de modulaires

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le quartier Belle-Beille a été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a décidé l'extension et la restructuration du groupe scolaire Pierre et Marie Curie existant et la création d'une crèche (18 places).

Par délibération du 26 novembre 2018, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant de 4 537 000 € HT (valeur novembre 2017), montant actualisé à 4 686 300 € HT (valeur Avril 2019).

Dans le cadre de cette opération de travaux, il convient de conclure un marché pour l'installation de modulaires afin d'accueillir deux classes maternelle.

Ce marché est attribué à COUGNAUD pour un montant de 75 046 € HT portant le montant global des travaux à 4 746 250,33 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2018-423 du Conseil municipal du 26 novembre 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Cette délibération a trait au groupe scolaire Pierre et Marie Curie pour nous permettre d'engager les travaux et de disposer de locaux de classes complémentaires. Nous proposons de passer un marché avec COUGNAUD pour 75 046 euros hors taxes portant achat d'un ensemble modulaire de deux classes qui seront mises dans la cour primaire. Selon les périodes, elles permettront d'accueillir deux classes primaires ou deux classes maternelles, ou une classe primaire et une classe maternelle, en fonction des chantiers. Ce chantier démarre très prochainement.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-251 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-252

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Belle-Beille - Construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) interquartiers Belle-Beille/Lac de Maine - Marchés de travaux et d'équipements

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le quartier Belle-Beille a été retenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a décidé de transférer l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) actuellement situé sur le groupe scolaire Pierre et Marie Curie vers le Parc de loisirs du Lac de Maine.

Par délibération du 28 janvier, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux sur la base de l'estimation au stade Avant-Projet Définitif s'élevant à 1 257 000 € HT (valeur septembre 2018), montant actualisé à 1 270 000 € HT (Valeur Avril 2019).

Après analyse des offres et négociation, il est proposé d'attribuer les marchés pour un montant global de 1 335 762,77 € HT répartis comme suit (le dépassement de l'enveloppe initiale est justifié par des ajustements mineurs du projet après validation de l'Avant-Projet Définitif : sanitaires, espaces de restauration).

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	VRD – Terrassement - Gros œuvre – Fondations profondes	BAUMARD	290 283,82
02	Charpente bois métal – Ossature bois – Bardage bois	RENOU	235 435,39
03	Couverture bac acier - zinc	SAMSON COUVERTURE	58 867,38
04	Etanchéité membrane PVC	SMAC	26 727,73
05	Menuiseries et fermetures extérieures alu – Métallerie - Serrurerie	OUEST SERRURERIE	113 358,50
06	Menuiseries intérieures bois	PARCHARD	67 000,00
07	Plâtrerie – Isolation	CHIRON	91 871,83
08	Plafonds suspendus	TREMELO	11 900,00
09	Chauffage - Ventilation - Plomberie - GTC	ATCS	159 557,11
10	Electricité courants forts et faibles	EIFFAGE ENERGIE	90 800,00

		LOIRE OCEAN	
11	Revêtements de sols carrelage – Faïence - Résine	GUILLOT CARRELAGE	73 815,31
12	Peinture et revêtements muraux – Revêtements de sols collés	APB DECORATION	36 145,70
13	Espaces verts – Plantations – Aménagements extérieurs	LINEA VERDE	80 000,00
		TOTAL	1 335 762,77

De plus, il convient de lancer une consultation pour l'achat d'équipements de cuisine et de jeux de cours estimés respectivement à 38 000 € HT et 45 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2019-6 du Conseil municipal du 28 janvier 2019, autorisant la signature des marchés de travaux,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés relatifs à l'achat d'équipements de cuisine et de jeux de cours à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit de la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement interquartiers Belle-Beille/Lac de Maine, à côté du centre d'accueil au Lac de Maine. Nous entrons dans la phase pratique puisque nous vous proposons d'approuver l'ensemble des marchés, les 13 lots, pour un montant de 1 335 762,77 euros hors taxes. Je vous fais grâce de la liste et de chacun des marchés, mais le projet consiste à démarrer très prochainement l'ensemble de ces travaux, au cours de l'été.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Comme vous venez de le dire, cette délibération concerne le marché de travaux de la construction de ce centre de loisirs. Lors du Conseil municipal du 25 janvier, cette délibération avait été présentée par Madame FEL.

Nous n'avions pas pu intervenir, nous étions partis en forêt avec Alain PAGANO. En tout cas, nous aurions voté contre. Nous voterons donc contre aujourd'hui également sur cette délibération en vous expliquant les raisons, les interrogations, ainsi que l'autre souhait selon lequel nous aurions aimé le voir créé dans un autre lieu.

Si nous partageons avec vous l'idée qu'un centre de loisirs d'excellence regroupant les enfants de plusieurs quartiers, favorisant la mixité sociale et géographique, soit pertinent, nous vous faisons part de nos interrogations. La première interrogation concerne le financement. Quel sera-t-il ? Dans la délibération précédente, il était question de la Dotation Politique de la Ville. Pouvez-vous nous donner ce soir le détail de la répartition des financements afin de comprendre dans quelle mesure cela impacte ou non la subvention dans le cadre du NPNRU ?

Des acteurs de terrain nous ont d'ailleurs fait part de leurs interrogations. Nous pourrions en effet avoir le sentiment que l'on s'appuie sur la rénovation urbaine pour créer un centre de loisirs en dehors du quartier concerné par cette rénovation, contribuant ainsi à un appauvrissement de l'offre de services publics au cœur du quartier de Belle-Beille.

Une autre interrogation concerne l'impact de ce projet sur les centres de loisirs actuels, que ce soient les centres municipaux, mais aussi associatifs, notamment celui de l'ILM, l'Interassociation du lac de Maine, de la Maison de Quartier Jacques Tati, ou encore de l'Archipel. Y aura-t-il encore demain des accueils de loisirs dans ces quartiers ? Quelle concertation, quels co-projets avez-vous menés avec ces acteurs publics ou associatifs ? Nous avons une autre interrogation concernant la restauration. Il semblait y avoir un petit flou lors d'une Commission : y aura-t-il un restaurant ou celui-ci sera-t-il en lien avec le restaurant du centre Ethic Étapes ?

Nous avons une dernière interrogation. Des navettes ont été annoncées pour le déplacement des enfants. Avez-vous déjà pu annoncer aux parents les fréquences des navettes ? Fonctionneront-elles toute l'année, y compris pour les mercredis après-midi ou sur le temps scolaire ? J'ai aussi une remarque concernant toujours les déplacements : à l'heure de la transition écologique, vous proposez bien évidemment un site remarquable, mais particulièrement éloigné de tout. Il est éloigné d'une grande majorité du quartier du Lac de Maine et éloigné du quartier de Belle-Beille. Il est probable que les parents, dans leur grande majorité, seront contraints de s'y rendre en voiture ou bien en transports en commun, si ceux-là pourront desservir cet endroit.

Cela ne nous semble donc pas judicieux. Nous aurions voté contre lors du Conseil municipal précédent, parce que nous aurions souhaité qu'un centre de loisirs d'excellence qui prône aussi cette mixité sociale ait pu être créé dans le quartier de Belle-Beille, à proximité du parc de la Garenne et de l'étang Saint-Nicolas. Ce sont des lieux magnifiques, à proximité du futur tramway et accessibles par une grande partie des familles, puisqu'il y a une proximité bien avérée. Pour rester cohérents, nous voterons donc contre aussi aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame LEBEAUPIN.

Sophie LEBEAUPIN : Je voudrais juste intervenir pour dire qu'en fait cette décision est une vraie chance pour les deux quartiers, notamment pour les enfants de Belle-Beille. Les activités qui pourront être réalisées sur ce site sont complètement différentes de ce que nous aurions pu faire à l'étang Saint-Nicolas, puisqu'il y a déjà aujourd'hui des activités existantes. Il y a la Maison de l'Environnement. Il y a la Pyramide avec les vélos. Ce sont déjà des activités qui existent. C'est donc une vraie opportunité et une vraie chance de pouvoir bénéficier de ces activités, et notamment des activités nautiques qui ne sont pas possibles sur l'étang Saint-Nicolas. Cela évite aussi d'autres équipements à installer aux abords de ce centre de loisirs.

Il y a un autre point, pour les navettes. Les navettes seront déjà mises en place cet été pour aller à l'école Jean Rostand puisque le centre de loisirs sera déplacé pendant les travaux sur l'école Jean Rostand. Ils pourront donc déjà bénéficier du site du Lac de Maine. Ce sera un petit peu comme un entraînement cet été par rapport à la rentrée prochaine 2020.

Monsieur le Maire : Vous souhaitez dire un mot, Madame la Première Adjointe ?

Michelle MOREAU : Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine. Bien entendu, l'objectif est de sortir les enfants du quartier.

Nous n'avons donc pas de lieu réel pour installer un accueil loisirs dans le quartier de Belle-Beille. Je rappelle qu'il s'agit d'un double projet. Sur temps de loisirs, les enfants de Belle-Beille sont conduits ici par navettes, comme c'est fait sur la Claverie et le Hutreau. D'autre part, ces mêmes locaux seront utilisés dans la semaine pour des écoles de notre Ville qui n'ont pas d'espace d'expression pour les enfants. Il s'agit donc vraiment de rationaliser et de mutualiser des locaux.

Le financement se fait à la fois dans le cadre de la rénovation urbaine, et dans le cadre de la politique de la Ville. Il y a 404 000 euros sur la Dotation Politique de la Ville qui s'ajoutent à ces financements et qui viennent en déduction des sommes qui vous sont annoncées. Il y a aussi un restaurant intégré pour répondre aux questions qui auraient pu être posées en Commission ou qui l'ont été. Sinon, il fallait faire une extension sur Ethic Étapes.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Gilles LATTÉ.

Gilles LATTÉ : Je voulais juste réagir sur les propos qui disaient que le parc de loisirs est loin de tout. J'ai passé une partie de mon week-end sur ce centre puisqu'il y avait des animations. À voir les milliers d'Angevins qui sont ici, des familles, des enfants, des jeunes et des moins jeunes, je pense que vous n'allez pas souvent au parc de loisirs. Si c'était aussi loin de tout, il y aurait moins de monde que cela sur le parc.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Caroline FEL.

Caroline FEL : Vous posez la question de la concertation. Bien évidemment, nous avons travaillé en concertation avec les écoles et avec les Maisons de Quartier. Les accueils de loisirs associatifs ont vocation à continuer d'exister comme ils le font déjà aujourd'hui. La création de cet accueil de loisirs que vous avez vous-même baptisé « site d'excellence » a un objectif qui est celui de permettre aux enfants de prendre l'habitude de se déplacer. Je pense que vous n'avez pas tout à fait assez insisté sur ce point dans votre intervention.

Nous mesurons tous les jours à quel point l'enfermement existe dans les quartiers, voire même à l'intérieur des quartiers, dans des sous-secteurs de quartiers, et à quel point il est difficile pour des enfants qui ne sont pas sortis de leur quartier à la faveur de leur scolarisation ou de leurs activités de loisirs, de se projeter. Quand ils arrivent à l'adolescence et au moment de leurs études, il leur est difficile de se projeter dans une certaine mobilité.

Nous nous attachons à développer cette mobilité dès le plus jeune âge. C'est le sens du travail réalisé sur ces accueils de loisirs, avec des spécificités fortes. Celui que nous voulons réaliser sur le Lac de Maine aura évidemment une connotation activités sportives, de nature et nautiques qui est évidente. Cette capacité à se déplacer. Vous évoquiez le parc de la Garenne qui n'est pas utilisable pour la construction d'un nouveau centre de loisirs, comme l'a très bien dit ma collègue Sophie LEBEAUPIN.

Pour autant, toujours dans cette réflexion sur la capacité à se déplacer, sur le travail sur la mixité sociale, nous y réalisons, cet été comme depuis deux ans maintenant, des mini-camps pour les tout-petits. Dès 4 ans, ils pourront profiter des espaces remarquables végétaux angevins sur deux nuits en étant à proximité

de leurs parents et en étant accessibles par voie de bus. Jusqu'à preuve du contraire, il me semble que l'on peut aller assez facilement en bus jusqu'au centre, aussi bien jusqu'au Lac de Maine que jusqu'au parc de la Garenne.

Nous faisons tout ce travail en concertation avec Michelle MOREAU, puisque cette démarche s'inscrit dans la rénovation urbaine autant que dans la Politique de la Ville. Il y a ici ce souci permanent de permettre à des enfants qui vont à l'école dans des environnements très urbanisés de pouvoir un peu voir autre chose et leur donner envie de sortir du quartier.

Monsieur le Maire : Je suis assez surpris par la position que vous exprimez. Je veux rappeler quelques évidences. La première, c'est que ce projet a été validé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Il a même plutôt été salué puisqu'il s'inscrit dans une démarche, comme vient de le préciser Caroline FEL, qui consiste à éviter que les enfants partent en vacances là où ils vont à l'école. De ce point de vue, j'avais le sentiment que c'était plutôt un sujet qui nous regroupait.

Vous avez été en responsabilité. Vous avez maintenu et entretenu la Claverie et le Hutreau qui correspondent exactement à la même logique. On ne peut pas franchement dire que le Hutreau soit en cœur de quartier de la Roseraie. Il est très périphérique. Je suis prêt à ce que nous prenions ensemble des distances pour regarder ce que sont les éloignements par rapport aux enfants qui le fréquentent, mais cela correspond à la même logique. Il s'agit d'utiliser des lieux qui sont des lieux d'exception pour y accueillir les enfants qui ne partent pas en vacances. C'est la même chose pour la Claverie où nous avons exactement la même typologie végétale. C'était pour parler aussi du satisfecit de l'ANRU sur le fait d'être dans cette logique de désenclavement.

Sur la part des financements, pour préciser à quoi cela correspond, le montant de la Dotation Politique de la Ville est au prorata du nombre d'enfants relevant de la Politique de la Ville qui fréquenteront demain cet accueil de loisirs. La somme a été fléchée ainsi et l'État subventionne ce projet à cette hauteur. Enfin, nous sommes dans une continuité : celle de « L'Été au Lac », pour ceux qui ne partent pas en vacances. Ce regard très négatif sur le Lac de Maine explique peut-être pourquoi il a été délaissé depuis très longtemps et pourquoi sera nécessaire, au-delà de cet accueil de loisirs, d'avoir un plan plus large pour tout cela.

Je vous redis que ce projet apporte une satisfaction à la fois à ceux qui nous ont évalués sur le plan de notre projet de renouvellement urbain, aux équipes de Pierre et Marie Curie de manière à ce que nous puissions étendre sur place l'école, faire face aux besoins et accueillir dans de meilleures conditions une crèche et un dispositif « Passerelle ». Il va permettre une vraie mixité sociale.

Nous avions malgré tout recherché des sites, mais il n'y en avait pas qui pouvaient se faire sans couper d'arbres aux abords immédiats de l'étang Saint-Nicolas ou du parc de la Garenne. Puisque les seuls que nous avons coupés sont dans le cadre du tramway, même si vous aviez délivré un permis de construire sur une partie des abords de l'étang Saint-Nicolas où il était effectivement prévu de modifier en profondeur le patrimoine arboré, nous sommes restés fidèles à la condition et à la logique qui est la nôtre.

Je vous rappelle que ce projet a été voté à l'unanimité quand il a été initié au mois de janvier. Si nous avons ce soir des votes contre, cela marquera un recul par rapport à ce qu'était l'enthousiasme du Conseil municipal quand il a été présenté et l'enthousiasme que nous avons pu ressentir, y compris à l'occasion de la rencontre d'un certain nombre d'acteurs à Belle-Beille il y a quelques jours. Je passe au vote. Je constate qu'il n'y a pas d'abstention, mais qu'il y a des oppositions. Nous avons cependant une majorité pour voter ce projet. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-252 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme

Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais maintenant inviter notre médiateur à nous rejoindre. Nous sommes au mois de juin. Le moment est venu de la présentation de son rapport avec quelques diapositives. Je ne vous entends pas, Monsieur BÉATSE. Prenez le micro.

Frédéric BÉATSE : Ce n'est pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Monsieur le Maire : Si. La présentation du rapport du médiateur est bien intégrée à l'ordre du jour du mois de juin. On me dit qu'il y a effectivement eu une erreur matérielle et que la présentation du rapport du médiateur n'a pas été précisée, bien que je l'ai annoncé au moment de mon point préalable à la presse. Je pense que cela intervient à peu près un an après la présentation du dernier rapport. Je vais vous faire une proposition honnête.

Hors ordre du jour, comme un point d'information, je vais demander au médiateur de nous présenter les grandes lignes de son rapport. Un peu à la manière d'une présentation en Commission, cela permettra à chacun d'en prendre connaissance. Au moment du prochain Conseil municipal, en ayant eu le temps de digérer et de lire les éventuelles versions complètes, je donnerai droit à l'ensemble des questions que vous pourriez avoir sur ce rapport, de manière à ce que notre médiateur qui est venu pour la présentation puisse présenter ses quelques diapositives en anticipation de ce qui pourrait se refaire.

Ce n'est pas d'une durée excessive, mais cela s'inscrit dans la volonté que nous avons de le faire tous les ans à peu près à la même période.

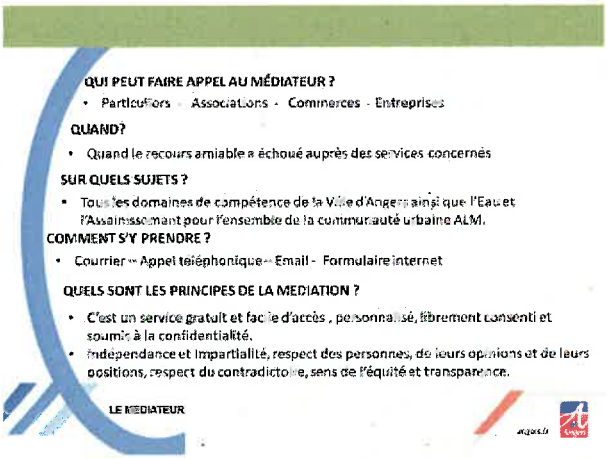

Hervé CARRE : Je voulais rappeler que la fonction de la médiation s'inscrit dans un parti pris d'accessibilité. Elle est gratuite, elle est rapide, et elle veille à ce que nous préservions bien la confidentialité des échanges et que l'on demande au médiateur de s'inscrire dans des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Si j'insiste sur cette notion, c'est qu'une proposition de loi instituant la fonction du médiateur territorial dans certaines collectivités a été adoptée à l'unanimité au Sénat le 13 juin dernier. Cette loi n'a pas de caractère obligatoire. Elle a une vocation plutôt facultative, mais elle constitue vraiment une avancée importante. Elle garantit et elle s'inspire du Code de la justice administrative pour garantir ce que j'appelle les grands principes de la médiation. Elle nous permet aussi d'ouvrir droit à la suspension des délais de recours, ce qui va renforcer les droits des usagers. Ils peuvent aujourd'hui nous rencontrer et avoir la certitude que nous préserverons leur délai de recours, si toutefois ils n'étaient pas satisfaits de la médiation telle qu'elle a été rendue. Ils pourront donc potentiellement saisir une instance contentieuse.

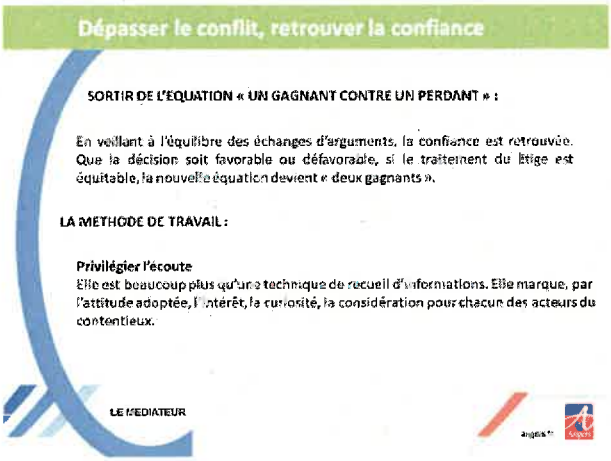

Vous le savez, la médiation est vraiment un gagnant-gagnant. C'est l'inverse de ce que nous pouvons observer dans les tribunaux. Les juges eux-mêmes disent souvent qu'un bon jugement ne vaut pas forcément un apaisement du conflit. Ils disent eux-mêmes qu'ils revoient parfois les mêmes justiciables parce que, malgré un droit acquis, malgré une victoire acquise, le climat de défiance et l'absence d'apaisement font que les gens retournent une fois, deux fois ou trois fois au tribunal. La médiation consiste vraiment à sortir de l'équation « un gagnant contre un perdant ». Cela tient beaucoup à la qualité de l'écoute à laquelle nous nous devons, nous les médiateurs.

Concernant la localisation géographique, c'est pareil, j'ai du mal à interpréter cette ventilation. Nous pouvons dire que cette répartition géographique est assez homogène. Depuis ces 5 années, je n'ai pas repéré qu'un quartier ou un autre soit particulièrement une source de requêtes de la part des requérants. Ici aussi, je peux vous dire que nous avons à peu près le même équilibre entre les réorientations et les médiations. Cela s'inscrit ici aussi un peu dans la moyenne nationale.

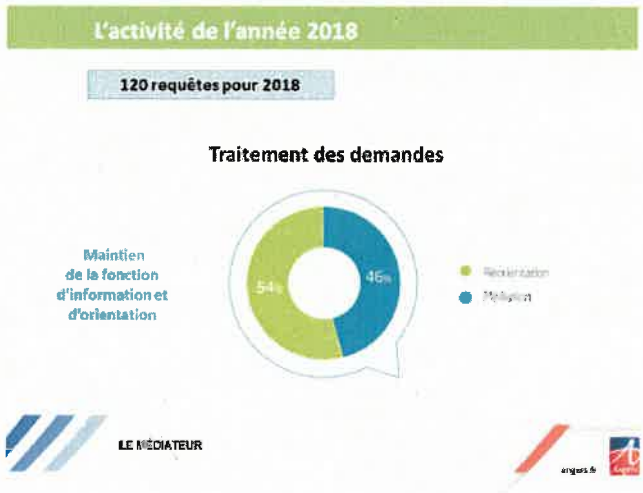

Nous n'apportons pas une réponse dans 50 et 60 % des cas, en offrant la possibilité de faire une médiation, mais nous réorientons les personnes vers d'autres collègues. Je voudrais faire cette petite incise sur la nécessité de s'inscrire dans un partenariat sur le Maine-et-Loire, mais sur Angers en particulier. Nous avons su créer une dynamique de collaboration, de coopération et de collégialité qui permet aux gens de se sentir écoutés, même si le sujet n'est pas celui de la Ville d'Angers. Nous sommes en lien avec les conciliateurs de justice, avec les délégués du défenseur des droits, ou avec d'autres médiateurs institutionnels comme celui des services fiscaux, celui de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Sécurité Sociale ou de Pôle Emploi. Ce sont autant de professionnels de la médiation qui peuvent apporter leur concours une fois que nous avons instruit le dossier et que nous réorientons les personnes.

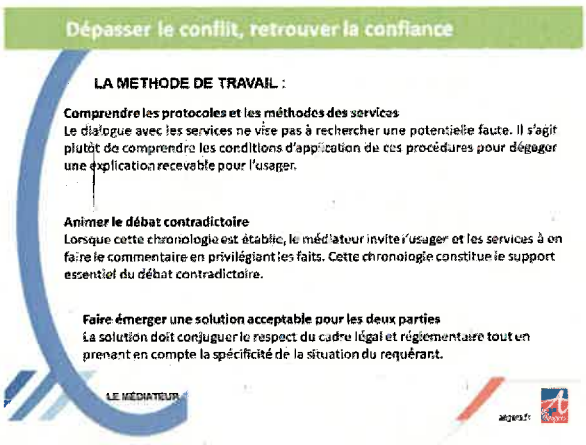

Je ne reviendrai pas sur cette méthode, sinon pour dire que nous devons toujours penser que la médiation n'est pas réalisée dans un contexte tout à fait équitable. Les services ont une expertise. Ils ont du temps. Ils sont nombreux, alors que nous pouvons trouver de l'autre côté des citoyens qui n'ont pas la même maîtrise des sujets et qui peuvent se sentir un peu comme un pot de terre face à un pot de fer. L'écoute est donc aussi l'occasion de pouvoir contribuer à équilibrer les termes du débat contradictoire, de telle sorte que nous puissions trouver une solution avec un équilibre des forces dans la manière de conduire la discussion.

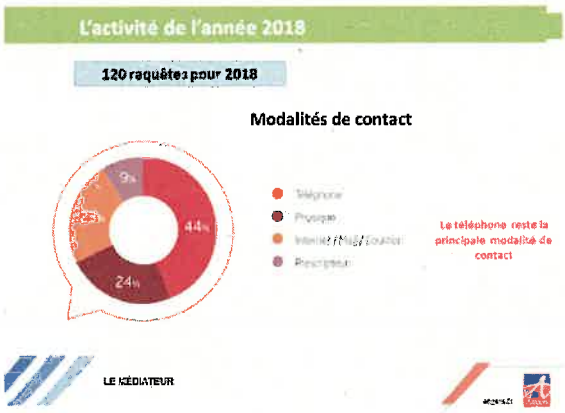

Je vais maintenant vous parler des chiffres. Je pense que cela ne se voit pas, mais nous avons une petite baisse, avec 120 requêtes en 2018. C'est en fait une baisse d'à peu près 20 % des médiations. C'est d'ailleurs observé aussi au Département. Bizarrement, un certain nombre de médiateurs, notamment le médiateur d'Engie ou de la RATP, constatent aussi une sorte de fléchissement des saisines au cours de l'année 2018.

Nous avons toujours un recours au téléphone comme principal mode d'accès à la possibilité d'entrer en médiation. Vous voyez que cela représente quasiment la moitié des saisines. Nous avons aussi quand même une forte proportion de présences physiques spontanées, avec des gens qui se présentent. Nous avons vu se développer le recours à internet, aux courriels et aux courriers. Quand je parle d'internet, je parle du formulaire dématérialisé disponible sur le site de la Ville d'Angers.

Concernant les médiations elles-mêmes, vous voyez que l'impact premier du travail porte ici autour de l'eau et de l'assainissement. Les autres thèmes sont ensuite assez répartis, et cela correspond bien à la compétence généraliste d'une collectivité. De nombreux sujets de la vie quotidienne sont abordés. Ils concernent pratiquement l'ensemble des services municipaux, avec quand même ce zoom sur l'eau et l'assainissement qui n'est pas indifférent. En effet, il concerne les habitants d'Angers, mais aussi ceux de l'agglomération, en matière de distribution et d'assainissement.

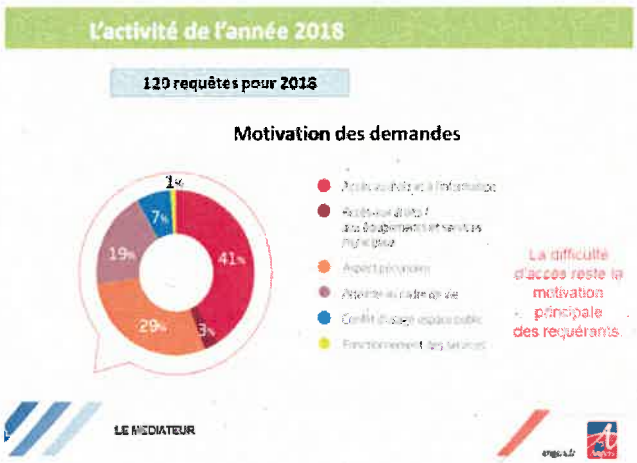

Concernant la motivation des demandes, il y a particulièrement cette année une demande d'accès au droit de comprendre ce qui se passe. C'est une demande de compréhension. Je dirais qu'il y a quelque chose de l'ordre d'une demande de conseils, moins ce que nous avons pu percevoir à travers les 29 % que vous voyez en orange. L'aspect pécuniaire motivait la saisine du médiateur pendant les premières années. Il y avait des enjeux pour la non-compréhension d'un tarif, la non-compréhension d'une amende, ou d'autres sujets qui portent atteinte au pouvoir d'achat des gens et où la dimension d'injustice leur apparaît évidente. Nous avons donc toujours cet accès aux droits et à l'information. Nous avons relevé 3 % pour l'accès aux droits et aux équipements, parce que cette question de l'accès aux équipements justifie parfois la démarche des gens.

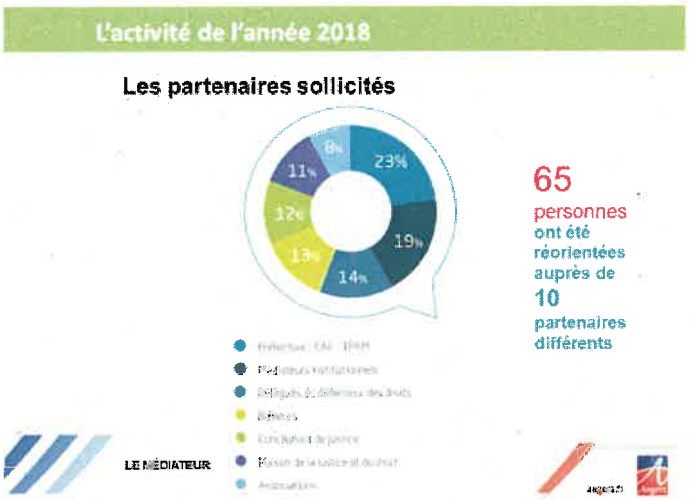

Je voudrais m'attarder sur le fait que quand nous réorientons les publics, cela mobilise autant tout ce qui relève des conciliateurs de justice et puis de la Caisse d'Allocations Familiales et de la TPAM, pour 23 %, Cela se répartit ensuite entre les médiateurs institutionnels et les délégués du défenseur des droits. Je ne l'avais pas placé à cet endroit dans ma tête, c'est pour cela que j'ai fait ce commentaire tout à l'heure. C'est très bien pour le partenariat. Je voudrais revenir sur la préconisation de 2017, parce que quand nous discutons un peu avec mes collègues en France, ils ont l'impression que j'avais fait mouche sur la question des assises du stationnement.

C'était une proposition qui m'était apparue indispensable au regard de ce qui se vivait dans l'hypercentre-ville. La Ville d'Angers a fait sienne la mise en place de ces assises. Elle l'a même élargie à l'ensemble du territoire communal. Cette concertation s'est donc déroulée, et j'ai un peu de fierté à dire à mes collègues que cela tient vraiment à la recommandation du médiateur. La Ville a eu une approche globale. Selon les échos que j'ai eus, elle s'est avérée plutôt constructive et imaginative. Elle s'est achevée récemment, en 2019. J'en parle quand même parce que c'est la conséquence directe de cette recommandation.

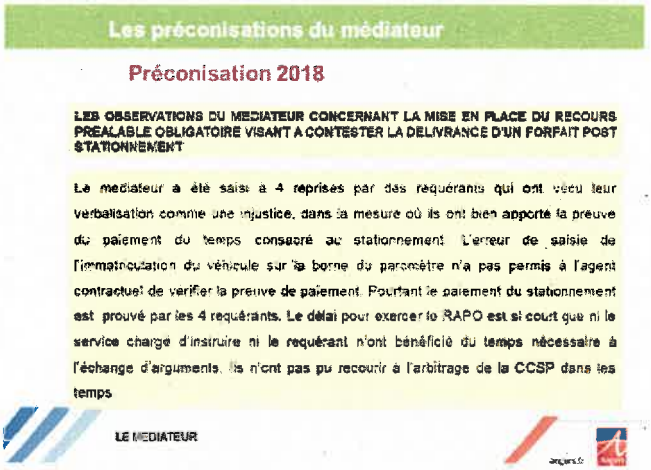

Je pense que le plan pluriannuel visant à apporter des réponses concrètes est en voie d'adoption. Je n'ai pas bien suivi si c'était pour bientôt ou si c'était fait, mais en tout cas c'est un plaisir pour moi de savoir que ce plan pluriannuel est en œuvre. Il est déclenché directement par la recommandation du médiateur. La préconisation de 2018 repose sur une observation très étroite sur très peu de situations. Vous savez qu'il y a eu une grande réforme du recours préalable obligatoire que nous appelions auparavant « le recours gracieux ».

Pour l'ensemble des domaines du contentieux où nous avons aujourd'hui d'abord installé le mot « obligatoire » sur les recommandations de l'Europe, mais nous avons aussi dit qu'il y a un recours préalable avant toute démarche contentieuse. Ce recours préalable obligatoire s'applique évidemment aux nouvelles dispositions qui concernent le Forfait Post-Stationnement, précédemment baptisé « amende ».

Bien que cela repose sur quatre dossiers, qui ont été plutôt traités avec efficacité par le service, cela me frappe de voir que nous avons eu énormément de mal à tenir les délais d'un mois de chaque côté pour pouvoir entreprendre ce dialogue préalable obligatoire, afin d'obtenir l'évolution d'une position de la collectivité. Depuis une loi récente, elle est désormais comptable de la gestion des amendes. C'est ma première observation. Je parle de ce temps autour du RAPO qui ne m'apparaît pas très habituel. Nous avons habituellement deux mois de chaque côté.

La deuxième remarque et la deuxième observation que je voudrais faire concerne les gens qui n'ont pas disposé du temps suffisant. Quand ils n'ont pas eu satisfaction de la part de la collectivité, ils doivent engager une seconde démarche auprès d'une Commission nationale de recours gracieux. Cette dernière

peut étudier à nouveau les arguments des requérants, comme une sorte de recours sur le recours. Je pense que nous avons ici un dispositif qui ne tient pas assez compte de la nécessité pour les personnes de rechercher les preuves.

Par exemple, ils ont bien payé leur stationnement, mais avec une erreur de saisie de l'immatriculation. Ils sont quand même amendés, or ils ont payé, mais ils se sont trompés ou ils ne se souvenaient plus de leur numéro d'immatriculation. Ils se retrouvent avec le sentiment de subir une double peine, puisque d'un côté ils n'ont pas réuni toutes les conditions qui étaient attendues, c'est-à-dire la saisie de l'immatriculation, et pour autant, ils ont payé. L'enchaînement des situations fait qu'ils vont se retrouver à payer plus cher que ce qu'ils avaient payé au départ, en ayant le sentiment quand même de s'être acquittés de leur responsabilité.

Cela ne peut pas se situer à l'échelle de la commune en tant que telle, mais au niveau communal, nous pourrions augmenter le délai d'un mois pour permettre aux requérants et aux services de traiter équitablement les requêtes. Nous pourrions soutenir l'initiative de l'Association des Médiateurs qui veut interpeller l'État pour faire en sorte de revoir la question des délais imposés aux deux parties, ainsi que de créer un groupe de travail qui permettrait de nourrir l'argumentation afin de convaincre l'État d'augmenter les délais du RAPO.

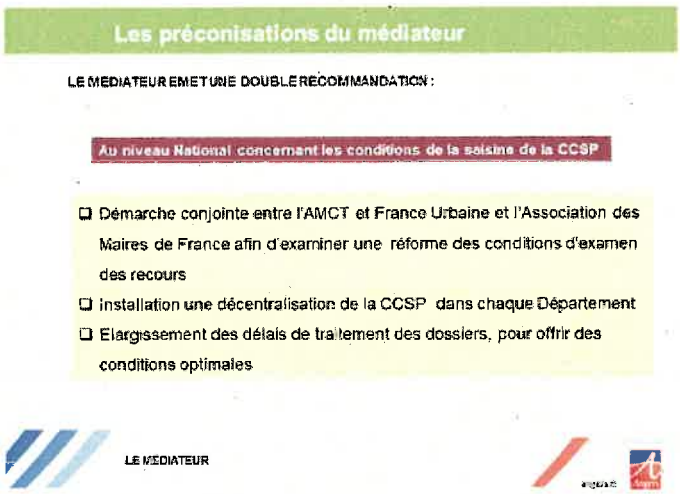

J'ai une seconde recommandation qui relève davantage du niveau national. Cela consiste à accompagner l'Association des Médiateurs des collectivités territoriales, France Urbaine et l'Association des Maires de France afin d'examiner une réforme des conditions d'examen des recours. La Commission qui statue à Limoges n'étudie les dossiers que par écrit. Il y n'a pas de rendez-vous physique. Il me semble qu'il serait intéressant d'avoir une décentralisation de cette Commission de recours de Limoges, et un siège dans chaque département. Il s'agirait également d'élargir les délais de traitement qui sont ici aussi d'un mois de part et d'autre. C'est un peu technique.

Je m'en tiens à mes collègues qui témoignent de cela sur les autres territoires. Nous sommes vraiment convaincus qu'il faut faire évoluer cela et qu'une démarche jurisprudentielle devrait s'installer afin d'améliorer les délais du débat contradictoire.

Monsieur le Maire : Je renvoie les questions en Commission, et surtout les prises de parole sur lesquelles nous reviendrons à l'occasion du prochain Conseil municipal, si cela vous convient. Je vous prie de m'excuser pour cette erreur matérielle et le fait que nous avons oublié de le préciser sur l'ordre du jour et manifestement, aussi dans les envois. L'ensemble des éléments étaient dedans. Il en est ainsi pour ce soir.

Délibération n° DEL-2019-253

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Associations des habitants de quartier - Avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville soutient l'initiative associative en faveur de l'intérêt général et les associations qui participent activement à l'animation de la vie sociale en proposant de nombreux temps forts fédérateurs pour le bien vivre ensemble.
En complément de son soutien annuel, la Ville apporte une subvention aux actions spécifiques suivantes :

- 30ème anniversaire du Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs de Belle-Beille, le 5 octobre 2019 pour une subvention proposée de 2000 €,
- Les temps forts de l'association Salpinte sans frontière pour une subvention proposée de 2 700 €,
    - Le vide-greniers du 9 juin 2019,
    - La fête de Salpinte du 21 septembre 2019
    - Le loto du 16 novembre 2019.

- Le gala annuel de l'association La Fayette des 16 et 23 juin 2019 pour une subvention proposée de 1 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association La Fayette.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cet avenant.

Attribue aux associations ci-dessous les subventions d'un montant total de 6 200 €, versé en une seule fois :

- 2 000 € à l'association Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs de Belle-Beille
- 2 700 € à l'association Salpinte sans frontière
- 1 500 € à l'association La Fayette

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Michelle MOREAU : Il s'agit de proposer des subventions pour des manifestations qui ont eu lieu ou qui auront lieu dans les quartiers. Nous avons trois subventions pour un montant total de 6 200 euros : 2 000 euros pour l'association Réseau d'Échanges de Belle-Beille ; 2 700 euros à l'association Salpinte Sans Frontière pour la manifestation du 21 septembre ; et 1 500 euros à l'association La Fayette.

Cette dernière a dû délocaliser les représentations des ateliers de danse de la Maison de Quartier à

Beaucouzé, compte tenu des travaux qu'il y a à Chanzy. Cette somme permettra de payer la Ville de Beaucouzé qui facture la mise à disposition de ces locaux.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-253 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-254

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartiers - Attribution de subvention

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement du projet suivant :

- « Tous au collège ! », porté par l'association des parents d'élèves de Nelson Mandela, dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, pour une subvention de 755 € (budget total : 4 187 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 755 €, versée en une fois, au titre du fonds projets de quartier, à l'Association des parents d'élèves de Nelson Mandela.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Michelle MOREAU : Nous sommes ici sur la dotation fonds de quartiers, avec 755 euros pour « Tous au collège » porté par l'Association des Parents d'Élèves de Nelson Mandela.

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-254 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-255

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds de Participation des Habitants (FPH) - Projets 2019 - Attribution de subvention - Association des Habitants de Monplaisir - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Impulsé dans le cadre de la politique de la ville, le Fonds de Participation des Habitants (FPH) a pour but de favoriser l'initiative et la participation des habitants afin :

- de favoriser les initiatives,
- de les aider à s'organiser,
- de renforcer les échanges entre habitants et associations,
- de trouver des réponses aux micro-initiatives.

Le support juridique du FPH est une association de quartier qui en assure la gestion financière, et qui perçoit à ce titre une subvention annuelle versée au vu des bilans. Une convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 a été établie entre la Ville et chacune de ces associations qui assurent la gestion financière de ce fonds. Cette convention précise le montant de la subvention allouée à chaque Fonds de Participation des Habitants.

L'Association des Habitants de Monplaisir ayant consommé la totalité des 4000 € alloués pour 2019, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € complémentaire à l'association pour le Fonds de Participation des Habitants de Monplaisir.

Il s'agit d'approuver l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec l'association des habitants de Monplaisir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2018-12 du Conseil municipal du 29 janvier 2018 approuvant les conventions avec les associations gestionnaires du Fonds de Participation des Habitants,
Vu la délibération DEL-2019-10 du Conseil municipal du 28 janvier 2019, approuvant le montant des subventions versées aux dix FPH pour l'année 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention signée avec l'Association des Habitants de Monplaisir.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Attribue une subvention d'un montant de 2 000 € pour le Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) de Monplaisir.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Michelle MOREAU : Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est réparti sur l'ensemble des

quartiers de la Ville. Il y en a qui consomment plus ou moins, en fonction des projets qui leur sont présentés. Nous avons une augmentation des projets sur le quartier de Monplaisir. Je vous propose d'ajouter 2 000 euros sur ce quartier.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-255 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Vous avez trouvé un petit guide sur table.

Françoise LE GOFF : Il s'agit d'un guide pratique des aides financières réalisées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). C'est le guide qui servira aux personnes en difficulté ou aux médiateurs et travailleurs sociaux pour présenter la nouvelle réglementation sur les aides financières. C'est donc un document grand public.

Au bout de 18 mois de travail avec les partenaires, les administrateurs, les bénéficiaires, nous avons choisi de présenter 9 familles de besoins : se nourrir, accéder à un logement, prendre soin de soi, se former, vivre de son travail, développer un projet professionnel, se déplacer, se cultiver et participer à la vie de la cité. Chaque item est indiqué et illustré. Cela permet de voir ce que le CCAS peut faire.

Il y a une seule adresse pour bénéficier de ces aides : il faut venir au Centre Communal d'Action Sociale aux horaires d'ouverture. C'est donc la quatrième de couverture. Vous savez qu'il y avait depuis des années 1 800 000 euros fléchés pour les aides financières. Nous en dépensions 1,2 ou 1,3 million d'euros. Notre souci est que cela corresponde vraiment aux besoins, notamment des travailleurs pauvres et des personnes âgées qui ont des petites ressources. Nous suivons l'évolution avec beaucoup d'attention, au CCAS et avec Monsieur le Maire, pour vraiment permettre d'aider ceux qui ont peut-être un tout petit peu plus de ressources, mais qui ont aussi beaucoup plus de charges.

Vous verrez une série de dessins et d'illustrations qui vont vous permettre de comprendre en termes simples avec quoi nous essayons de lutter contre la précarité. Ce n'est pas le règlement, qui est un grand document technique avec toutes les conditions. C'est ici un document de vulgarisation et de communication de proximité.

Monsieur le Maire : Madame LE GOFF, merci pour cette déclinaison intemporelle, puisque vous avez vu que nous n'avions pas mis de date ni de nom, de manière à ce que ce soit un document qui puisse vivre pendant un certain temps et faire en sorte d'assurer une communication.

Nous avons approuvé en novembre dernier un nouveau règlement d'aides financières plus lisible que le précédent, en utilisant des mots simples. Je m'étais engagé à ce que nous fassions une évaluation à l'issue de cette première année. Elle arrive donc, mais effectivement, l'idée que nous puissions revoir à la hausse le quotient familial de ceux qui en bénéficient fait partie des sujets sur lesquels vous allez travailler, avec la directrice du CCAS, pour me faire des propositions à la rentrée. Je crois que cela fait près de 10 ans que les quotients n'ont pas bougés. Dans un premier temps, nous nous sommes donc focalisés sur le non-recours aux aides en nous disant qu'il y avait peut-être un moyen de faire en sorte de le faire progresser.

Cette lisibilité amène aujourd'hui des gens qui, peut-être parce que c'était un peu moins lisible, se tournent vers le CCAS. Nous nous apercevons qu'ils sont légèrement au-dessus des barèmes. Je vous proposerai certainement à la rentrée que nous puissions réévaluer à la hausse et de manière substantielle le barème de ces aides facultatives à l'échelle de notre territoire.

Délibération n° DEL-2019-256

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Reprise de l'association la Ludothèque Angevine - Association les Francas 49 - Attribution de subventions - Remise gracieuse de charges locatives

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

L'association les Francas 49 souhaite reprendre les missions de ludothèque associative sur le quartier de la Roseraie à la suite de la cessation d'activité de la Ludothèque Angevine.
L'association les Francas 49 bénéficient du stock de jeux de l'association dissoute ainsi que des locaux mis à disposition gracieusement par la Ville au Centre Jean Vilar à la Roseraie, les charges locatives étant à la charge de l'association.

Pour ce démarrage d'activité, il est proposé que la Ville apporte un appui financier de 9 000 € à l'association les Francas 49.

La Ludothèque Angevine est une association gérée par une équipe de personnes bénévoles et salariées. Lors de son Assemblée Générale du 8 janvier 2019, les membres de l'association ont décidé de mettre fin à ses activités, à la suite de difficultés financières rencontrées depuis plusieurs années.

Par délibération du 28 janvier 2019, la Ville d'Angers a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 100 € à l'association Ludothèque Angevine afin de lui permettre de faire face à ses engagements financiers dans le cadre de la cessation de son activité.

La présidente de l'association ayant fait part d'un besoin complémentaire de 2 000€ pour honorer les dernières échéances, la Ville propose d'accorder cette somme à la Ludothèque Angevine.

De plus, la Ville consent à annuler la dette des charges locatives 2018 pour un montant de 1 284,90 € pour les locaux mis à disposition de la structure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la DEL-2019-14 du Conseil municipal du 28 janvier 2019,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association la Ludothèque Angevine versée en une seule fois.

Approuve la remise gracieuse de dettes de charges locatives 2018 pour un montant de 1 284,90 €, au profit de la Ludothèque Angevine.

Attribue une subvention d'un montant de 9 000 €, versée en une seule fois, à l'association les Francas 49 pour la reprise des missions de ludothèque au Centre Jean Vilar.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants

Caroline FEL : Vous savez l'importance pour la Ville d'Angers de l'apprentissage du langage et de l'accès à la lecture. Pour cela, le support du jeu est un support idéal qui permet aux familles à la fois de se rassembler autour d'un même moment de jeu et d'accéder au livre, par l'intermédiaire du jeu.

C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux de vous présenter ce soir les détails de la reprise de l'Association de la Ludothèque Angevine qui avait été amenée à interrompre son activité, à la suite de difficultés financières et de gestion dans son format précédent. Cette reprise sera donc effectuée par l'association Les Francas qui avait été très vite sur les rangs, dès l'annonce de la fermeture et de la dissolution de la précédente structure. La délibération que je vous propose ce soir consiste donc à permettre à l'association la Ludothèque Angevine d'apurer ses comptes existants.

Je vous rappelle qu'au mois de janvier dernier, la Ville avait déjà approuvé une subvention exceptionnelle de 12 100 euros pour faire face aux engagements financiers, notamment à la fin du contrat. Il s'agit ici de verser tout d'abord 2 000 euros pour finir de financer cette sortie précédente de l'association, d'approuver la remise gracieuse de dettes de charges locatives sur 2018 pour un montant de 1 284,90 euros, et enfin d'attribuer une subvention de 9 000 euros à l'association Les Francas pour la reprise des missions de la ludothèque qui continueront d'exister au Centre Jean Vilar.

Par ailleurs, je vous précise que les Francas récupèrent le stock de jeux de l'association dissoute, ainsi que les locaux précédemment mis à disposition, afin que les familles ne perdent ni leurs repères ni leurs interlocuteurs et que les activités puissent reprendre dans les semaines qui viennent.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Avons-nous l'unanimité ? Nous nous réjouissons de cette reprise. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-256 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-257

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2018 / 2019 - Aides aux études surveillées et aux garderies - Attribution de subventions

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Comme chaque année, dans le cadre du vote du budget, le Conseil municipal a attribué une subvention à caractère social pour les études surveillées et les garderies des écoles privées.

C'est ainsi qu'une somme de 80 730 € a été inscrite au Budget Primitif de 2019.

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal effectue la ventilation de ces sommes entre les différentes écoles privées de la Ville, sur proposition de la Direction diocésaine.

Pour l'année 2018 / 2019, les subventions accordées s'élèvent à :

- 50 000 € pour l'aide aux études surveillées
- 30 730 € pour l'aide aux garderies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve, pour 2018 / 2019, la répartition des subventions d'aide aux études surveillées et d'aide aux garderies pour les écoles privées d'un montant total de 80 730 €, versés en une seule fois, aux différents Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), comme indiqué en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Ahmed EL BAHRI : Je vous propose de nous prononcer sur la ventilation de la subvention à caractère social, notamment ciblée sur l'aide aux études surveillées et aux garderies des écoles privées. Elle a fait l'objet d'un vote lors du Budget Primitif au mois de mars.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Il y a une opposition. Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-257 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2019-258

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Année scolaire 2019/2020 - Tarifs de la restauration scolaire - Approbation

Rapporteur :Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la transformation de l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) en Société Publique Locale (SPL) Angers Loire Restauration ; la Ville d'Angers ayant souhaité disposer d'un équipement capable de répondre aux besoins actuels et émergeants.

Par délibération du 27 mai dernier, le Conseil municipal a décidé de confier à la SPL Angers Loire Restauration le service de restauration à destination des jeunes publics des écoles, des accueils de loisirs et des crèches.

A ce titre, il appartient au Conseil municipal d'approuver, pour l'année scolaire 2019/2020, les tarifs de la restauration scolaire applicables aux familles dont les enfants déjeunent le midi dans les écoles publiques d'Angers.

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie, il est proposé une augmentation de 1% des tarifs de restauration scolaire tels que présentés en annexe ; cette évolution étant inférieure au taux d'inflation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve les tarifs appliqués par la Société Publique Locale (SPL) Angers Loire Restauration pour les repas distribués dans les restaurants scolaires angevins à compter du 1er septembre 2019, tels que présentés en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Ahmed EL BAHRI : Vous savez que le 1er septembre 2019, nous avons voté pour la transformation de l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) en société publique dite SPL. À ce titre, en vue de préparer son activité, il s'agit donc ici ce soir de nous prononcer sur la grille des tarifs de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il donc une progression des tarifs ?

Ahmed EL BAHRI : Absolument, c'est une progression de 1 %. J'apporte une précision importante : vous aurez remarqué que cette progression tarifaire est nettement inférieure à l'évolution des prix.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous apporterai une précision de forme, qui vaut avec un peu d'anticipation. Avant, nous ne votions pas les tarifs. Ce n'était pas le Conseil municipal qui délibérait, c'était le Conseil d'Administration de l'EPARC. Il n'est pas certain que cette manière de faire ait été nécessairement la plus régulière par le passé.

Je pense que j'aurai l'occasion à l'automne de vous présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur l'EPARC. Il n'est pas définitif aujourd'hui puisqu'il fait l'objet d'échanges entre la Chambre Régionale des Comptes et la collectivité, mais cela a fait partie des remarques qui ont été soulignées. Nous vous proposons donc de ne pas attendre la présentation de ce rapport pour faire en sorte de modifier nos pratiques.

De ce point de vue, je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent toutes les augmentations votées par les Conseils d'Administration au cours des années précédentes, de manière à ce que vous puissiez resituer ce 1 % dans les vingt dernières années sur les augmentations annuelles qui ont toujours eu lieu, à l'exception d'une année, ou de deux années peut-être, sur la période sur lesquelles les taux sont restés inchangés. Madame LE GOFF.

Françoise LE GOFF : J'apporterai une toute petite précision pour dire que pour les familles les plus en difficulté, le tarif de la cantine est de 0,76 euro. Grâce à la participation de la Ville et du CCAS, cela revient à 0,76 euro pour un repas.

Monsieur le Maire : Vous faites une légère confusion dans les chiffres. C'est bien un 7 et un 6, mais dans l'autre ordre. Il s'agit de 0,67 euro, déduction faite des aides de la Ville puis du CCAS. C'est par rapport au débat sur la cantine à un euro. 0,67 euro est le tarif le plus faible pratiqué à l'échelle du territoire. Je vous passe la parole, Madame CAPRON.

Rachel CAPRON : J'ai bien entendu l'argument de Madame LE GOFF. Il est très juste et nous nous réjouissons de ce tarif extrêmement bas. C'est un fait. Sans parler de familles en difficulté, mais seulement des familles qui ont parfois du mal à boucler leurs fins de mois, cela peut concerner les tranches A, B et C, qui sont des quotients familiaux exposés dans l'annexe. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération, parce que nous regrettons cette hausse appliquée à tous les quotients familiaux.

Monsieur le Maire : Monsieur PILET.

Benoît PILET : Puisque vous l'avez dit, Monsieur le Maire, les tarifs étaient jusqu'à présent et de très longue date votés par le Conseil d'Administration de l'EPARC que j'ai l'honneur de présider depuis 4 ans.

Je voulais faire remarquer la vigilance que vous avez eue au mandat précédent et que nous avons eue sur l'augmentation des tarifs des repas. Néanmoins, vous avez augmenté les tarifs de plus de 11 % pendant le dernier mandat. Pour ce mandat, nous aurons à peine 7,5% d'augmentation.

Monsieur le Maire : Madame CAPRON, lors de votre mandat, vous avez validé 2,95 % de hausse au titre de votre première année de mandat, 0 % sur la deuxième, 1,29% sur la troisième, entre 1,01% et 8,8 % sur la quatrième en fonction des tranches, 1,96% sur l'avant-dernière et enfin 0,99% sur la dernière.

Vous illustrez parfaitement le fait que, selon que l'on soit dans l'opposition ou la majorité, nous adoptons des points de vue différents. Je déplore que vous vous prêtiez à cette posture qui consistait à considérer hier qu'il y a des choses qui étaient justes, comme ne pas répercuter l'inflation, et qu'aujourd'hui vous preniez par démagogie une position et une posture diverses. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-258 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

N'a pas pris part au vote: M. Benoit PILET.

Délibération n° DEL-2019-259

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine - Fondation Swiss Life - Convention de mécénat - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Les musées et autres espaces culturels sont des lieux de vie où le visiteur peut, de manière privilégiée, être en connexion directe avec le monde du sensible. C'est cet aspect qui rend ces lieux particulièrement favorables aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, tant ce monde du sensible est celui qui leur permet de renouer une relation parfois entravée avec leur environnement. Ainsi, l'accueil de ces personnes dans les musées s'avère une expérience enrichissante et enthousiasmante.

Dans le cadre de sa politique culturelle visant notamment à promouvoir et rendre accessibles à tous les publics les collections des musées, la Ville souhaite mettre en place des dispositifs de médiation culturelle dédiés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer au musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine.

Dans ce cadre, la Fondation Swiss Life, partenaire de l'association France Alzheimer, souhaite participer financièrement à ce projet à hauteur de 5 000 €.

Une convention de mécénat est donc proposée pour définir les conditions selon lesquelles cette institution sera associée comme mécène.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention de mécénat avec la Fondation Swiss Life.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : Cette délibération porte sur une convention de mécénat entre la Ville et la Fondation Swiss Life. Cette dernière a proposé d'apporter 5 000 euros pour l'accompagnement du financement d'un dispositif de médiation pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Vous n'avez pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-259 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-260

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux activités des acteurs culturels du territoire, la Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à :

L'association Hervé Productions est une association angevine qui vise à promouvoir et développer des artistes locaux, nationaux et étrangers au travers d'événements pluridisciplinaires et originaux. L'association souhaite développer son concept de soirée immersive, le 28 juin et toujours en partenariat avec le Héron Carré. Une programmation musicale originale présentera 4 groupes dont deux Angevins.

L'association TWIN VERTIGO est une association angevine visant à accompagner des artistes musicaux dans le développement de leur projet, sur deux axes principaux : le booking (organisation de tournée) et le management d'artistes.

L'association CROM souhaite initier un nouveau projet : le Megasound festival. Ce projet ambitieux, unique sur le territoire, relève d'une co-production avec l'association angevine AMC et vise à offrir au public angevin et régional un festival dédié à l'esthétique rock et métal.

L'association La Caverne sensorielle est une association angevine organisatrice d'événements culturels musicaux et pluridisciplinaires qui organise la troisième édition de "La Pêche Electronique", concept original visant à associer la pêche et la musique live pour un événement familial et festif, devenu désormais un rendez-vous bien identifié et attendu du public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, d'un montant total de 5 550 € à :

- L'association Hervé Productions ..... 750 €
- L'association Twin Vertigo ..... 750 €
- L'association Crom..... 3 000 €
- L'association La Caverne Sensorielle..... 1 050 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : Nous avons quelques attributions de subventions au bénéfice de quatre associations Hervé Productions, Twin Vertigo, CROM et de La Caverne Sensorielle, pour un montant global de 5 250 euros. Au moins pour les deux premières d'entre elles, ces associations ayant vocation à produire des

groupes amateurs de musiques actuelles.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-260 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-261

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Angers Nantes Opéra - Groupement d'Intérêt Economique Grand Ouest Régie Télévision - Retransmission d'un opéra - Attribution de subvention

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'opéra « Le Vaisseau Fantôme » de Wagner a été programmé le 13 juin 2019 au Théâtre Graslin de Nantes dans le cadre de la saison artistique d'Angers Nantes Opéra et a été diffusé simultanément sur grand écran dans plusieurs Villes de la région, notamment sur la place du Ralliement à Angers.

Concernant la captation de ce spectacle et sa retransmission dans l'espace public, il est proposé une subvention de 5 000 € au Groupement d'Intérêt Economique Grand Ouest Régie Télévision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention forfaitaire de 5 000 €, versée en une seule fois, au Groupement d'Intérêt Economique Grand Ouest Régie Télévision.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Alain FOUQUET : Il s'agit d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 000 euros pour le Groupement d'Intérêt Economique Grand Ouest Régie Télévision. C'était pour la retransmission de l'opéra « Le Vaisseau fantôme », sur la place du Ralliement, la semaine dernière.

Je pense que tout un chacun a pu apprécier cette retransmission qui a attiré environ entre 1 500 et 2 000 personnes. Ce qui m'a véritablement intéressé, c'est de voir l'attention du public sur la place du Ralliement. Personne ne traversait la place. Ils respectaient cette attention du public. C'était par ailleurs un public très transversal et hétérogène, avec le public classique de l'opéra, mais également de nombreux jeunes. Je peux dire que c'est une bonne opération pour l'opéra et pour la culture de la Ville.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, je voudrais m'inscrire dans le même mouvement que ce que vient de dire l'Adjoint à la Culture et insister sur la qualité de la retransmission qui servait le jeu des acteurs, ce qui n'est pas simple en matière d'opéra.

De plus, la mise en scène était particulièrement originale. Je crois qu'il faut remercier Alain SURRANS et l'ensemble des équipes d'Angers Nantes Opéra pour avoir songé à cette opération. Ce serait bien qu'elle soit de temps en temps renouvelée. C'est la raison pour laquelle je voulais intervenir.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je joins mes propos à ceux qui viennent d'être tenus pour remercier le patron de notre Maison d'Opéra. Je vous propose de pouvoir manifester notre satisfaction pour cette retransmission et pour cet événement en votant cette délibération. Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention. Vous savez qu'en plus, de manière particulière, cet opéra a également été proposé à Bamako dans le cadre de notre jumelage. Au-delà du rayonnement entre nos Villes de l'ouest, il a pu vivre loin de nos frontières.

Délibération n° DEL-2019-261 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-262

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - SA Angers SCO - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention - Marché de prestations de services

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La SA Angers SCO termine la saison 2018-2019 en se classant à la 13ème place du championnat, et, assure ainsi son maintien en Ligue 1 la saison prochaine.

S'agissant de l'impact local, ce sont plus de 210 000 spectateurs qui ont fréquenté cette saison le stade Raymond Kopa. Outre le grand public, Angers SCO fidélise également un grand nombre d'entreprises partenaires qui concourent à la dynamique et à l'équilibre financier du club.

Au niveau du Centre de Formation, l'équipe évoluant en Nationale 3 accède au championnat N2, les U17 Elite sont classés à la 1ère place, et de nombreux joueurs performent dans la perspective de devenir potentiellement professionnels.

Sur le plan des infrastructures, l'objectif du club, après la conclusion d'un bail emphytéotique de 35 ans en 2018, est de faire évoluer les installations du stade Raymond Kopa avec une augmentation de places jusqu'à une capacité de 21 000 places, la réalisation d'espaces de réception et deux amphithéâtres... et d'en faire un véritable lieu de vie au cœur d'Angers.

Compte tenu de l'impact véritablement positif de l'activité d'Angers SCO, mais aussi à travers le rayonnement et les retombées positives pour la Ville, il est proposé d'aider financièrement la SA Angers SCO par l'attribution d'une subvention de 900 000 € au titre des missions d'intérêt général dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure avec la SA, au titre de la saison 2019-2020.

Un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence a été conclu avec la SA Angers SCO pour la saison 2018-2019. Il convient de reconduire ce marché pour la saison 2019-2020, au titre des prestations de services, pour un montant de 390 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue à la SA Angers SCO, au titre de la saison 2019-2020, une subvention de 900 000 € dans le cadre des missions d'intérêt général, avec un versement de :
- 405 000 € (45 %) au titre de l'exercice 2019,
- 495 000 € (55 %) au titre de l'exercice 2020.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec la SA Angers SCO, pour la saison 2019-2020, au titre de l'attribution de subvention.

Approuve au titre des prestations de services, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la SA Angers SCO, pour la saison 2019-2020, pour un montant de 390 000 € TTC par saison.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention d'objectifs et le marché de prestations de services, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indices de variation de prix suite à suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Comme il est de tradition au mois de juin de chaque année, nous voici invités collectivement à soutenir notre sport de haut niveau, particulièrement à travers cinq disciplines : le football, le basket-ball au féminin et au masculin, le handball, le tennis de table et le hockey sur glace.

Comme cela a été décidé dans le plan d'actions sportives « Angers Sport 2020 », le sport de haut niveau nous permet de faire rayonner notre Ville, notre Communauté urbaine, mais aussi le Département et la Région. Lorsque je présente ces montants, il faut aussi considérer que d'autres collectivités territoriales sont amenées à soutenir nos clubs ligériens. Dans ce contexte, c'est peut-être la dernière fois que la délibération est présentée sous cette forme.

Il conviendra en effet d'appliquer la nouvelle gouvernance partagée, qui amène les collectivités territoriales à dialoguer beaucoup plus efficacement sur la participation de nos équipes angevines aux compétitions de haut niveau ou dans l'élite, pour celles qui en présentent. Dire que soutenir le sport de haut niveau et la haute performance sportive n'est pas du tout déconnecté, et dans notre territoire ce mot n'est pas vain, du sport amateur, du sport pour tous. Ces projets de nos clubs permettent aussi de défendre l'intérêt général et de faire en sorte que les rencontres qui sont quasiment en cadencement, un week-end sur deux à Angers, un week-end sur deux en déplacement, permettent de renforcer le vivre ensemble et la rencontre dans les équipements sportifs, les salles, les stades, les gymnases et les patinoires.

Dieu sait si celle du Haras que nous avons quittés nous laisse des souvenirs mémorables. La perspective d'intégrer un nouvel équipement sportif avec IceParc nourrit aussi beaucoup d'intérêt et d'engouement pour les sportifs, mais aussi pour les spectateurs. De ce point de vue, le sport de haut niveau rend aussi un spectacle sportif qui nous permet d'attirer nos concitoyens, qu'ils soient hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes, valides ou non valides.

Enfin, le dernier point sur lequel je voulais insister est le fait que dans notre plan d'action « Angers Sport 2020 », nous avions indiqué dans l'ambition numéro 5 que soutenir le sport de haut niveau permettait aussi le rayonnement de notre ville et ainsi de favoriser l'émergence géographique de notre territoire. En cela, vous savez combien le football y a participé. Cela permet aussi de révéler notre territoire et peut-être d'avoir un appel touristique. À travers le sport, nous pouvons avoir des ambitions pour faire venir sur notre territoire des gens qui aiment le sport ou des personnes qui ont accompagné les équipes.

Je vais donc maintenant vous présenter le dossier qui traite du football, la SA Angers SCO. Je vous indique que nous vous soumettons à approbation un montant de 900 000 euros qui sera affecté au titre de l'intérêt général et de 390 000 euros au titre des prestations. À cet endroit de ma présentation, je souligne qu'en accord avec la SA Angers SCO, nous diminuons progressivement le montant de la subvention. Cette année, conformément aux engagements qui ont été pris, nous avons baissé également d'environ 70 000 euros.

Délibération n° DEL-2019-263

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Association Angers SCO - Convention d'objectifs -Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées économiques et touristiques précieuses.

Dans le cadre du développement de ces pratiques sportives de haute performance, le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables.

Ainsi, en complément de l'activité du Centre de Formation et de l'équipe portée par la SA Angers SCO, l'association Angers SCO est responsable de l'école de football et de la préformation.

C'est ainsi que les équipes allant des U8 jusqu'aux U15 en R1, ont eu de bons résultats cette saison, avec les U15 qui terminent à la 1ère place de leur championnat, les U14 à la 2ème place. Il est à noter également la création d'une section féminine.

Au vu de ces différents éléments, la Ville souhaite soutenir l'association Angers SCO en lui attribuant une subvention de 100 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure pour la saison 2019-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue à l'association Angers SCO, au titre de la saison 2019-2020, une subvention de 100 000 €, avec un versement de :
- 71 000 € (71 %) sur l'exercice 2019,
- 29 000 € (29 %) au titre de l'exercice 2020.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association Angers SCO au titre de la saison 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Dans le sillage du football de haut niveau, nous avons l'association Angers SCO Football pour un montant de 100 000 euros. Je voudrais également vous indiquer que, comme cela avait été convenu, nous avons eu une manière progressive de baisser le montant de la subvention. Elle est passée de 150 000 euros à 140 000 euros, puis à 120 000 euros. Elle est cette fois-ci de 100 000 euros. À

cet endroit, je voudrais porter à votre connaissance une décision que nous avons prise en dialogue avec le président de la SA Angers SCO.

Vous savez que nous avons signé il y a quelque temps un BEA, un Bail Emphytéotique Administratif. Il donne la gestion totale et entière pour 35 ans à cette société anonyme sportive. Le Président CHABANE a décidé de poursuivre les travaux que la Ville avait initiés sur la tribune Colombier. Cette image que vous voyez devant vous resitue la tribune Saint-Léonard qui avait été réalisée en 2008, c'est-à-dire il y a 11 ans. Elle faisait elle-même suite à cette tribune en béton qui est tout à fait gauche de l'écran. À l'époque, le coût de cette structure modulaire avait été qualifié ainsi. Elle avait représenté en 2008 une dépense de 520 000 euros.

Dans le cadre du BEA, un dialogue qui s'est instauré pour savoir quel serait le devenir de cette tribune dont vous voyez quelques images en noir et blanc qui retracent aussi l'histoire. L'hypothèse retenue a été de considérer que cette tribune modulaire, qui ne représentait plus d'utilité pour la SA Angers SCO, puisse être récupérée par la Ville d'Angers pour permettre la poursuite des travaux et au chantier de se réaliser.

Nous avons trouvé un point d'entente pour que la Ville prenne à sa charge le démontage de cette tribune modulaire, comme son nom l'indique. Compte tenu d'un certain nombre de demandes qui étaient exprimées depuis quelque temps déjà, nous avons considéré qu'il était en notre capacité de la réhabiliter. C'est en fait vertueux, puisqu'il s'agit ici de recycler un édifice, d'une certaine manière, et de ne pas envoyer cela à la ferraille.

Nous avons ainsi répondu aux attentes de clubs de sports plutôt masculins. Je dois dire que nous avons ici un crédit pour le sport féminin puisqu'en fait, quatre sites seront destinataires d'une réimplantation de cette tribune en modules à la Baumette, pour 1 000 places. Il s'agit donc ici d'installer une tribune pour Angers SCO Rugby. C'était une demande qui avait été formulée depuis déjà quelque temps. Bien que l'équipe 1 évolue encore au stade Josette et Roger Mikulak, avec le projet de regroupement de l'activité et de leur espace de convivialité, le fait d'avoir une tribune apportera une plus-value pour cette discipline.

Ensuite, vous vous souvenez l'histoire qui s'est écrite à Salpinte avec ce site qui était la propriété de l'Intrépide. Nous avons convenu d'une transmission de cette propriété. Aujourd'hui, un projet a été entendu de la part d'Angers SCO avec l'académie et l'école Noir Blanc. Il s'agit ici d'envisager le remplacement d'une tribune qui s'avère aujourd'hui un peu fragile, voire vétuste.

Il s'agit donc d'installer une partie pour 600 places à Salpinte, pour le football cette fois-ci. Pour le football également, nous avons le site de Bertin, avec NDC Football qui a connu une progression fulgurante ces trois dernières saisons, avec une académie et un club qui avoisinent les 600 licenciés. Ici aussi, il s'agit d'apporter un confort, mais aussi de répondre à un besoin.

Et puis, nous avons enfin une partie de cette tribune au Lac de Maine pour le hockey sur gazon. Vous savez que nous avons réalisé un nouveau terrain sur le site où se trouvait le terrain ancien. De la même manière, le club nous demande ici depuis quelque temps la possibilité d'avoir cette capacité de 250 places pour pouvoir accueillir son public, mais aussi répondre à des souhaits et des ambitions de la part de ce club pour accueillir des rencontres régionales, interrégionales voire nationales.

Vous aurez donc fait l'addition. Nous arrivons au final à 2 350 places. Cette tribune compte à peu près 4 000 places. Il reste donc un delta de 1 650 places. Je vous indique que cette partie restante sera stockée du côté de la Ville. Nous allons regarder avec les associations qui auraient des besoins de quelle manière nous pourrions poursuivre cette installation en petits morceaux pour répondre aux attentes des clubs ligériens, avec une attention peut être particulière pour le sport féminin. Nous n'avons en effet ici quasiment que des clubs qui pratiquent du sport masculin. J'ai bien conscience de cela.

Délibération n° DEL-2019-264

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Angers SCO Handball - Saison 2019-2020 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Pour Angers SCO Handball, l'année sportive 2018-2019 est née véritablement sous le signe de la nouveauté :

- un nouveau nom : l'association Angers Noyant Handball Club devient l'association Angers SCO Handball,

- la création de la SAS Angers SCO Handball,

- une nouvelle équipe de bénévoles, dirigeants... avec l'idée de faire s'épanouir jeunes et moins jeunes...,

- de nouveaux projets, avec notamment l'émergence d'une académie destinée à amener les jeunes vers le plus haut niveau,

- des projets autour de la multiplication des pratiques : hand espoir pour les enfants du Centre Hospitalier, Hand Ensemble pour les publics ayant un handicap, hand à l'école avec l'intervention des encadrants d'Angers SCO Handball.

L'équipe première constituée de joueurs professionnels, évoluant en Nationale 1 M, termine à la 4ème place et continuera d'évoluer dans ce même championnat.

Il faut également souligner les bonnes performances des équipes -17 ans Région qui terminent à la 1ère place et les -15 ans Région à la 2ème place.

Compte tenu de ces éléments, la Ville d'Angers est désireuse de continuer à soutenir Angers SCO Handball et propose, dans le cadre de conventions d'objectifs à conclure pour la saison 2019-2020, l'attribution d'une subvention de :

- 155 000 € à l'association Angers SCO Handball,

- 156 000 €, au titre de l'Intérêt Général, à la SAS Angers SCO Handball.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Approuve les conventions d'objectifs à conclure avec l'association et la SAS Angers SCO Handball en vue de fixer les obligations de chacune des parties,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à les signer,

Attribue, au titre de la saison sportive 2019-2020, une subvention de :

- **155 000** €, à l'association Angers SCO Handball, avec un versement de :

. 93 000 €, au titre de l'exercice 2019,

. 62 000 €, au titre de l'exercice 2020,

- **156 000** €, à la SAS Angers SCO Handball, au titre de l'Intérêt Général, avec un versement de :

. 93 600 €, au titre de l'exercice 2019,

. 62 400 €, au titre de l'exercice 2020.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Je poursuis avec une autre association du SCO : c'est le handball. Il convient ici d'attribuer une subvention pour l'association Angers Handball de 155 000 euros et une subvention de 156 000 euros pour la SA Angers SCO Handball. Vous savez que cette structure s'est scindée l'année dernière. Il y a maintenant une association amateur et constituant une SAS.

Délibération n° DEL-2019-265

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - SA Les Ducs d'Angers - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention - Marché de Prestations de Services

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de la Ville d'Angers et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées médiatiques, touristiques et économiques précieuses.

Figurant parmi les clubs doyens de la Ligue Magnus, les Ducs d'Angers réalisent une saison honorable en terminant à la 4ème place de la Ligue Magnus.

Depuis 1982, les Ducs ont toujours évolué à la patinoire du Haras. Dès septembre prochain, l'équipe bénéficiera désormais des installations d'Angers IceParc. Ce nouveau complexe de glace, composé de deux pistes, permettra aux Ducs d'Angers d'accueillir un plus grand nombre de spectateurs et de disposer de conditions d'entraînement nettement améliorées.

Le club a opté pour une nouvelle politique tarifaire basée sur l'accessibilité visant un plus grand nombre de spectateurs ainsi que de nouvelles prestations « hospitalités VIP » pour séduire encore plus de partenaires.

Compte tenu de cette dynamique, la Ville d'Angers souhaite soutenir la SA Ducs d'Angers au titre :
- des missions d'intérêt général, avec l'attribution d'une subvention de 650 000 €
- des prestations de services, pour un montant de 115 000 €, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue à la SA Ducs d'Angers une subvention de 650 000 € au titre des missions d'intérêt général dans le cadre de la saison sportive 2019-2020, avec un versement de :

- 390 000 € (60 %) sur l'exercice 2019

- 260 000 € (40 %) sur l'exercice 2020

Attribue à la SA Ducs Angers une somme de 115 000 € au titre des prestations de services dans le cadre de la saison 2019-2020.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec la SA Ducs d'Angers.

Approuve au titre des prestations de services, un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence avec la SA Ducs d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention d'objectifs et le marché de prestations de services, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indices de variation de prix suite à suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Je passe au hockey sur glace avec l'équipe des Ducs. Il s'agit d'attribuer 650 000 euros au titre de l'intérêt général et 115 000 euros au titre des prestations de services. Cette nouvelle formule est liée à l'installation d'IceParc.

Délibération n° DEL-2019-266

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Angers Hockey Club Amateurs - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Fort de plus de 400 licenciés avec une école de glace et des équipes allant jusqu'aux U20, Angers Hockey Club Amateurs (AHCA) s'est engagé depuis plusieurs années dans la formation complète des jeunes hockeyeurs.

Depuis quelques années, l'AHCA s'est engagée dans le Parcours d'Excellence Sportive de la Fédération Française de Hockey sur Glace qui est un label de qualité de formation tant sur le plan scolaire que sur le plan sportif. Dans ce cadre, une Section Sportive Scolaire existe au sein du collège de la Madeleine et au Lycée Chevrollier.

Les résultats sportifs du Centre de Formation à la fin de cette saison sont excellents. Cela a pour conséquence une attractivité forte et de nombreuses demandes de candidatures, mais génère des frais supplémentaires.

L'ouverture de la patinoire Angers IceParc est aussi un gage d'avenir pour le hockey sur glace de haut niveau.

Au vu de ces éléments, la Ville d'Angers souhaite poursuivre son soutien à Angers Hockey Club Amateurs avec l'attribution d'une subvention de 100 000 €, dont 20 000 € pour le Centre de Formation, dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure pour la saison sportive 2019-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue à Angers Hockey Club Amateurs, au titre de la saison 2019-2020, une subvention de 100 000 €, avec un versement de :
- 75 000 € (75 %) sur l'exercice 2019
- 25 000 € (25 %) sur l'exercice 2020.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec Angers Hockey Club Amateurs.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Pour le Hockey Club Amateur, nous avons une subvention d'un montant de 100 000 euros, en indiquant que 20 000 euros sont fléchés sur le centre de formation.

Délibération n° DEL-2019-267

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Union Féminine Angers Basket 49 (UFAB 49) - Saison 2018-2019 - Attribution de subvention - Saison 2019-2020 - Convention d'objectifs - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

L'Union Féminine Angers Basket 49 (UFAB 49) a réalisé une excellente saison sportive malgré une défaite en demi-finale des play-offs pour une accession en division supérieure. L'association continuera d'évoluer la saison prochaine en Ligue 2 Féminine de Basketball. Les équipes NF3 et U18 ont obtenu de bons résultats en se classant respectivement à la 3ème et 4ème place.

Autre performance, celle de l'équipe du Lycée Chevrollier, constituée de joueuses du club, championne de France en UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et qui a participé au championnat du Monde 5x5 en Crète cette saison.

Il faut aussi souligner que l'ambition du club est d'être un acteur essentiel et incontournable du sport féminin sur le Département tant sur l'activité sportive, l'aspect social et dans le milieu économique.

Au vu de ces éléments, la Ville souhaite soutenir l'UFAB 49 en lui attribuant une subvention de 550 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure pour l'année sportive 2019-2020.

Par ailleurs, afin d'aider le club dans ses projets et d'équilibrer son budget, une subvention de 50 000 € lui est attribuée au titre de la saison sportive 2018-2019 par avenant à conclure avec l'UFAB 49.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2018-259 du Conseil municipal du 25 juin 2019

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention adoptée par le Conseil municipal du 25 juin 2018 à conclure avec l'Union Féminine Angers Basket 49 au titre de la saison 2018-2019.

Attribue à l'UFAB 49 une aide complémentaire de 50 000 €, à verser en une seule fois, au titre de la saison 2018-2019.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'UFAB 49 au titre de la saison 2019-2020.

Attribue à l'UFAB 49, au titre de la saison 2019-2020, une subvention de 550 000 €, avec un versement de :
- 330 000 € (60 %) sur l'exercice 2019,
- 220 000 € (40 %) sur l'exercice 2020.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Pour le basket féminin, l'Union Féminine Angers Basket 49 (UFAB 49) nous avons une subvention de 550 000 euros pour la saison à venir et un montant de 50 000 euros sur la saison qui vient de s'écouler au Budget Supplémentaire.

Délibération n° DEL-2019-268

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Association Etoile Angers Basket (EAB) - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

L'association Etoile Angers Basket (EAB) à l'issue de sa deuxième année d'existence compte plus de 550 licenciés, ce qui classe le club au 1er rang régional et 10ème français.

Le projet présenté par l'association s'inscrit pleinement dans la politique publique locale de promotion du sport et du rayonnement du territoire angevin de par ses objectifs de performance et sa volonté de porter le basket masculin angevin au plus haut niveau dans les toutes prochaines années.

La saison qui se termine confirme cet engagement puisque l'équipe 1 continuera d'évoluer en Nationale Masculine 1 en se classant à la 6ème place à la fin de cette saison. L'équipe évoluant en Nationale Masculine 3 termine quant à elle à la 9ème place de son championnat.

Les autres équipes ont également performé, à l'instar des équipes U13, U15 et U17 qui ont disputé les finales régionales de leurs championnats respectifs tandis que l'équipe féminine DF2 a apporté le 1er titre du club.

Afin d'accompagner ce club qui compte environ 560 licenciés et reconnaître son rôle dans la Ville, il est proposé d'attribuer à l'Etoile Angers Basket, dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure au titre de la saison 2019-2020, une subvention de 750 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue à l'Etoile Angers Basket, pour la saison 2019-2020, une subvention de 750 000 €, avec un versement de :
- 450 000 € (60 %) sur l'exercice 2019
- 300 000 € (40%) sur l'exercice 2020

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'Etoile Angers Basket pour la saison 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Pour le basket masculin l'Etoile Angers Basket (EAB), nous avons 750 000 euros.

Délibération n° DEL-2019-269

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Saison 2019-2020 - Les Loups d'Angers Tennis de table - Convention d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Premier club de la Région des Pays-de-la-Loire avec plus de 220 licenciés, l'équipe première des Loups d'Angers Tennis de table évolue en Pro A.

Au terme de cette saison, l'équipe fanion éliminée en demi-finale de la ligue des champions contre Orenbourg (Russie), termine à la 3ème place.

Toujours au plus haut niveau avec l'équipe professionnelle, le club peut se féliciter d'être un grand club formateur avec son centre d'entraînement angevin qui regroupe les meilleurs joueurs du Département, dont 5 ont participé récemment au championnat de France jeunes.

En outre, l'association poursuit son engagement pour la pratique et la performance en handisport en qualifiant 3 pongistes pour les championnats de France (Matéo Bohéas, Valérie Brunet et François Sérignat). Il en est enfin également de même avec la pratique féminine qui grâce aux performances réalisées fait également rayonner l'association et la Ville d'Angers.

Au vu de ces éléments, la Ville souhaite soutenir les Loups d'Angers Tennis de table en attribuant une subvention de 245 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure pour la saison 2019-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 245 000 €, aux Loups d'Angers Tennis de table avec un versement de :
- 147 000 € (60 %) sur l'exercice 2019,
- 98 000 € (40 %) sur l'exercice 2020.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec les Loups d'Angers Tennis de table au titre de la saison sportive 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Nous avons une attribution de subvention de 245 000 euros pour le club les Loups d'Angers Tennis de Table».

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Madame BIENVENU, j'apporterai d'abord une petite précision, et peut-être une suggestion concernant la tribune. Le football devient désormais un sport très féminin. Le SCO à Salpinte développera aussi du football féminin. C'est un de ses projets. Cela fait une partie féminine.

L'autre suggestion est que si vous avez peut-être du surplus sur le reste de la tribune, le stade de Frémur accueille à la fois de l'athlétisme et du football, avec aussi une population féminine. Cela pourrait aussi être une suggestion à prendre en compte. En ce qui concerne les subventions aux sports professionnels, c'est un exercice extrêmement difficile. Nous nous confrontons ici à des sports comptant plus de 2 millions de licenciés, à des sports avec 20 000 licenciés, à des sports qui se pratiquent à 11, d'autres à 3 et d'autres à 5. Comment déterminer le montant à leur verser ? Devons-nous tenir compte du niveau ? Dans ce cas, comptons-nous simplement la première, la deuxième et la troisième division, ou tenons-nous aussi compte du nombre de divisions en partant par le bas ? C'est un exercice extrêmement compliqué.

Comme disait Monsieur le Maire dans une interview en 2015 me semble-t-il, « le budget du SCO pourrait peut-être faire partie un peu d'un budget communication de la Ville, parce qu'il participe beaucoup à la renommée de la Ville ». En ce qui concerne le reste, je crois, Madame BIENVENU, que vous avez dit dans une interview au début des années 2010 que nous ne pouvions pas décréter ici un site sportif. Je suis d'accord avec vous. Vous ajoutiez que nous devons mettre en place les conditions de cette réussite et que nous pouvons le faire. C'est le défi qui nous attend.

Monsieur le Maire : C'était une remarque générale, sans nous expliquer le sens éventuel du vote ou sans question particulière ? Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je pense qu'il y a un oubli. J'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer, mais nous sommes en plein mondial de football féminin, avec des taux d'audimat qui dépassent toutes les espérances et des gens qui vibrent devant le football féminin. Nous sommes sur du sport de haut niveau, sur des sports professionnels. J'aimerais voir évoluer le soutien au football féminin angevin.

Je vous ai déjà alertés à plusieurs reprises sur le niveau faible de la subvention meilleur niveau du club d'Angers Croix Blanche. Il s'agit d'un club mixte de football, labellisé pour sa formation, avec des contreparties fortes puisque cela exige un éducateur pour 8 licenciés. La particularité d'Angers Croix Blanche est sa très haute excellence pour le sport féminin avec l'équipe 1. Jusqu'à cette saison, elle était en deuxième division nationale féminine. Elle sera en division régionale.

Elle reste donc probablement la meilleure équipe de la Région. Elle ambitionne de remonter en division 2 dès la fin de la saison 2020. Elle a une équipe jeune U19 en division nationale avec des sélectionnées en équipe de France. C'est particulièrement notable ce niveau d'excellence pour le sport féminin angevin, tous sports collectifs confondus. En plus, il s'agit d'un sport extrêmement populaire, fortement pratiqué, avec un public régulier qui vient les voir jouer. Si j'ai une suggestion sur le petit bout de tribune, je ne parlerai pas à la place des dirigeants d'Angers Croix Blanche, mais ils peuvent peut-être être intéressés également.

Toutes ces jeunes filles et ces jeunes femmes font rayonner notre Ville. C'est un club situé dans un quartier populaire, avec des filles qui viennent dès le plus jeune âge de tous les quartiers de la Ville, et même parfois de villes avoisinantes. Je crois que nous ne valorisons pas assez cela. C'est ce que je fais ce soir en attirant la lumière sur ce club qui le mérite, autant que d'autres disciplines où les licenciées féminines sont également au niveau national. Je ne lis pas dans le marc de café, mais je crois que le mondial de foot féminin contribuera immanquablement à de nouvelles vocations. Il fera très probablement grandir plus spécifiquement le club d'Angers Croix Blanche.

Je crois que nous n'avons pas assez soutenu le club. C'est une des raisons, mais peut-être pas la seule, de sa descente en division régionale. Ils sont aux portes du professionnalisme sans en avoir les moyens, sans avoir les mannes financières du football masculin. Je crois qu'il serait bon de profiter des baisses de

subventions que vous annoncez ce soir par exemple pour le SCO, pour soutenir un peu plus fortement ce club. Je ne donnerai pas de chiffres précis, parce que je ne les ai pas, tout simplement parce que le club reçoit une subvention au niveau qui mélange les équipes masculines et féminines. Je pense que la subvention au niveau pour l'équipe féminine est de l'ordre de quelques milliers d'euros. Nous voyons vraiment l'échelle de différence de considération entre le football masculin et le football féminin.

Je crois qu'il faut davantage les soutenir pour les aider à remonter en D2 F et conserver ce niveau de performance et d'excellence. Je partage ce que vous avez dit sur le fait que nous pouvons envisager une baisse pour les clubs professionnels, notamment ceux du football masculin qui ont beaucoup de financements extérieurs. Par contre, pour le football féminin, c'est probablement complètement l'inverse. D'ailleurs, les autres clubs de la division ont des budgets bien plus conséquents et supportés plus fortement par leurs collectivités territoriales respectives. Je crois donc qu'il y a peut-être un geste à faire dans cette direction, avec l'augmentation de la subvention au niveau. Il faudrait peut-être étudier la question des gradins et peut-être de l'aide au sponsoring pour structurer et pérenniser ce club d'excellence.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, je ferai juste un rappel et une remarque. Je voulais remercier Madame BIENVENU sur la manière dont elle préside la Commission Éducation et les débats très riches que nous avons. Ce n'est pas toujours le cas, ou assez rarement, et je l'en remercie.

Nous avons donc eu l'occasion de débattre de chacune de ces délibérations. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur la délibération numéro 20 qui me contrarie toujours. C'est-à-dire que les résultats financiers de SA Angers SCO sont quand même excellents et je trouve que nous baissons très lentement la subvention. Je ne peux pas m'empêcher de comparer cela à la réduction des 2 millions d'euros de masse salariale dédiée au personnel pour faire fonctionner les services publics. Nous donnons ici 900 000 euros pour des footballeurs qui n'ont pas de problèmes de fins de mois. C'est le moins que l'on puisse dire. À un moment ou à un autre, il faut périodiquement rappeler cette affaire. Je m'en tiendrai évidemment à la discipline de vote de mon groupe sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, vous l'avez dit et vous avez rendu hommage à Roselyne BIENVENU : vous avez bien fait.

Parmi les nombreuses qualités qui sont les siennes, le fait de ne pas hésiter à répondre à chaque question, au risque parfois de prolonger un débat, fait clairement partie de l'éthique qui est la sienne d'un point de vue démocratique. Je vais donc prendre ses réponses, parce qu'elle prendrait certainement beaucoup de plaisir à vous répondre.

Monsieur PAGANO, réécoutez l'intervention de Monsieur GOUA et vous comprendrez pourquoi il est très compliqué de répondre à votre question. Quels sont les critères ? Comment faisons-nous ? Faut-il partir du bas ou du haut ? Quelle équité appliquons-nous ? Dans ce domaine, recevez notre hommage. Nous n'avons pas remis en profondeur les dispositifs que vous aviez imaginés et qui consistaient globalement à essayer d'aller vers des équités entre niveaux au niveau des dispositifs.

Nous y avons retouché pour le handball, en considérant que quand nous comparions les disciplines et les niveaux de subventions municipaux existants entre les territoires, certains écarts étaient substantiels. J'entends donc votre remarque. Je la trouve extrêmement bien positionnée, avec un vrai sens du timing, Monsieur PAGANO. Je pense que cela vous assure une vraie chance de reprise dans la presse, avec le fait parler du football féminin au moment où tout le monde s'y intéresse. Sur le fond, je ne participerai pas à une forme de buzz en disant que l'on parle du foot féminin à la télévision, donc que nous allons changer nos règles ce soir parce qu'il y a eu 12 millions de téléspectateurs hier soir pour assister à la victoire 2-1 de la France contre le Brésil. Même si j'ai goûté au fait de vous dire qu'il faut soutenir la Croix Blanche. Je l'ai entendu.

Comme quoi, quand vous êtes vraiment motivé, vous pouvez faire en sorte de soutenir des symboles religieux avec une force que je n'aurais pas imaginée. Pour le reste, j'ai entendu les propos de Monsieur TAILLEFAIT. J'ai dit depuis le début qu'au milieu de ce monde du football professionnel, il y a une règle particulièrement unique. Tant que vous n'avez pas 5 années de présence révolue en Ligue 1, vous n'avez pas la plénitude de ces fameux droits télévision. Je me suis engagé à deux choses quand le SCO est monté en Ligue 1.

Premièrement, je me suis engagé sur le fait que nous n'augmentions pas les budgets, parce que la sagesse populaire consistait à se demander combien cela allait nous coûter d'avoir une équipe en Ligue 1. De ce point de vue, les choses ont considérablement changé en 20 ans. Deuxièmement, je me suis engagé sur le fait que quand nous aurions ces 5 années de présence révolue, la partie subventions devrait être totalement et intégralement réinterrogée par la Ville. Je le dis de manière claire.

Autant il y a une part prestations qui correspond à des acquisitions que nous faisons et qui relève peut-être davantage de la communication. Je rejoins ce qui a été dit un peu plus tôt. Autant sur cette partie, nous avons pris un engagement. Je crois qu'il est important de le tenir.

Je vais vous proposer que nous puissions passer au vote. Je vous indique néanmoins que la Croix Blanche bénéficie d'une des plus hautes subventions du sport attribué en dehors de celles qui vous sont présentées, avec une somme de 62 665 euros au titre du budget à venir. Nous passons au vote. Voulez-vous un vote séparé ? Vous êtes d'accord pour un vote identique sur la totalité de ces délibérations ? Je constate qu'il n'y a ni opposition ni abstention.

Délibération n° DEL-2019-262 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-263 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-264 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-265 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-266 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-267 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-268 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-269 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-270

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Association la Dalle Angevine - Convention de partenariat - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Expression née spontanément d'une performance sportive, la Dalle Angevine est devenue une devise pour les sportifs et clubs d'Angers, toutes disciplines et niveaux de pratiques confondus.

Cette association a pour objectifs :

- de valoriser et promouvoir la vie sportive et ses pratiquants via un site et une activité riche sur les réseaux sociaux,

- de fédérer les associations de la Ville en organisant des événements utiles sportivement, propices aux échanges et à la construction de projets communs,

- d'accompagner concrètement et financièrement des actions de clubs et athlètes angevins.

C'est aussi le symbole d'un état d'esprit et de valeurs socles qui doivent encadrer la pratique sportive dans son ensemble : combativité, solidarité, mais aussi rigueur, exemplarité et humilité.

Pour la 3ème année, l'association la Dalle Angevine a lancé un appel à projets sportifs en catégorie :

- Elite, qui concerne des projets dont l'objectif est de performer à haut niveau à court ou moyen terme,

- Sociétale, qui concerne tous les projets ayant un impact éducatif et social sur le territoire angevin.

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, l'association et la Ville ont également décidé de convenir d'un partenariat qui permettra de mieux soutenir et accompagner, tout au long de la saison cruciale qui s'annonce pour les sélections, les espoirs sportifs d'ores et déjà signataires d'une convention avec la Ville et leur club (Claire Supiot et Angers Natation, Amandine Brossier et Angers Athlé, Matéo Bohéas et la Vaillante Angers Tennis de table, Mathieu Rousselot et NDC Escrime), ainsi que celles et ceux qui pourraient s'ajouter à cette liste.

Au vu de ces éléments, la Ville d'Angers souhaite soutenir l'association la Dalle Angevine par l'attribution d'une subvention de 15 000 €, au titre de la saison sportive 2019-2020, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue à l'association la Dalle Angevine une subvention de 15 000 € au titre de la saison sportive 2019-2020, avec un versement en une seule fois.

Approuve la convention de partenariat à conclure avec l'association la Dalle Angevine pour l'année 2019.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il s'agit de vous demander d'approuver une subvention d'un montant de 15 000 euros pour soutenir l'activité renforcée de l'association la Dalle Angevine pour soutenir à la fois nos clubs dans leur communication et leurs résultats, ainsi que les meilleurs potentiels pour les accompagner vers le haut niveau et peut-être les Jeux Olympiques de Tokyo, voire de Paris en 2024.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Grégoire LAINÉ.

Grégoire LAINÉ : J'ai une intervention rapide pour vous mettre en première ligne un jeune homme. C'est Emerick SETIANO. Il va partir à l'automne au Japon pour jouer la coupe de monde de rugby. Ce jeune homme est issu du SCO Rugby Angers.

C'est un Angevin qui a été présent chez nous de 6 ans à 15 ans. Il sera demain au plus haut niveau avec l'équipe de France. Je voulais aussi en profiter pour féliciter les entraîneurs, qui seront Jean-Claude DELBART et Fabrice TROADEC. Ils l'ont accompagné pendant les moments les plus importants. Je voulais aussi souligner que le sport est un pilier de l'éducation. Bravo aussi aux dirigeants qui ont su le laisser partir. C'est bien d'avoir des clubs populaires, mais il faut aussi permettre l'accès au haut niveau.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-270 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-271

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, par le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 3 clubs pour une dépense totale de 12 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations », d'un montant total de 12 500 €, versé en une seule fois à chaque structure :

- **8 500 € à Angers Tennis Club,** pour l'organisation de l'Open Espace Anjou en avril 2019,
- **3 000 € à l'ASPTT Triathlon** pour l'organisation du Triathlon le 21 juillet 2019,
- **1 000 € à l'Entente Angevine Athlétisme** pour l'organisation de la Course Pédestre « 10 kms d'Angers » le 15 septembre 2019,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Nous avons trois subventions à vous proposer ce soir. Nous avons une subvention pour soutenir l'Open Espace Anjou qui s'est déroulé en avril 2019, pour un montant de 8 500 euros au bénéfice d'Angers Tennis Club. Nous avons une subvention pour l'ASPTT Triathlon pour l'événement du 21 juillet prochain. Ce sera une subvention à hauteur de 3 000 euros. Enfin, nous soutenons l'Entente Angevine d'Athlétisme pour les 10 kilomètres d'Angers le 15 septembre prochain, pour un montant de 1 000 euros. Le total de ces subventions s'élève donc à 12 500 euros.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Cela n'a rien à voir avec la délibération, mais je voudrais m'associer aux éloges d'Antony TAILLEFAIT. Madame l'Adjointe, vous répondez avec exhaustivité à toutes nos questions et vous avez la bienséance de ne pas m'appeler « pénible », mais « curieux » quand je suis vraiment très pénible. Merci.

Monsieur le Maire : Je le prends comme un hommage pour celui qui a pensé à vous confier des

responsabilités municipales. Y a-t-il des oppositions ? Avez-vous des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-271 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-272

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc - Centre de formation de la Baumette - Déclassement du domaine public

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la stratégie de développement de son club sportif, la SA ANGERS SCO a émis le souhait de devenir propriétaire du centre de formation, actuellement sous bail emphytéotique entre la Ville d'Angers et la SOCLOVA. Il est donc envisagé de céder le centre de formation propriété de la Ville à la SCI SCO INVEST. En parallèle, la SOCLOVA cèdera ses droits d'emphytéote à la SCI SCO INVEST.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Référence cadastrale				Surf. m²
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	
EN	102	Bâti	la Baumette	3589
EN	150	Non bâti	la Baumette	1409
EN	151	Bâti	la Baumette	157
EN	152	Bâti	la Baumette	151
EN	153	Non bâti	la Baumette	8
EN	154	Non bâti	la Baumette	7317
EN	155	Bâti	la Baumette	40683
Total en m² :				53314

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement du domaine public de cet ensemble immobilier en raison de son affectation au service public sportif.
Les parcelles ont été désaffectées depuis le 1er juin 2019 à la suite de l'arrêt de l'activité de formation.

Aussi, il est proposé de déclasser du domaine public sportif de la ville d'Angers les parcelles énumérées au tableau ci-dessus, situées à Angers Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à la SCI SCO INVEST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser

DELIBERE

Constate la désaffectation des parcelles cadastrées section EN n°102 et EN n°150 à 155, pour une surface totale de 53 314 m², située Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à la SCI SCO INVEST.

Approuve leur déclassement du domaine public municipal.

Roch BANCOUR : Ce sont trois délibérations qui concernent le centre de formation du SCO, puisque vous savez que ce sont des délibérations qui déclinent les orientations qui ont déjà été annoncées par le passé. Angers SCO souhaite investir dans son développement et son centre de formation en en devenant propriétaire. Il s'agit donc ici d'une emprise sur le secteur de la Baumette qui est de l'ordre de 5 hectares.

Délibération n° DEL-2019-273

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc - Centre de Formation de la Baumette - Cession de parcelles

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

ANGERS SCO ayant émis le souhait de maîtriser le développement du centre de formation du site de la Baumette à Angers dans le cadre d'une stratégie plus globale de développement de son club, il a proposé à la Ville d'Angers de devenir propriétaire de ce site.

Après discussions entre les trois acteurs, il est proposé d'accéder à la demande d'ANGERS SCO selon le montage suivant :

D'une part, la SOCLOVA, titulaire d'un bail emphytéotique administratif depuis le 17 mai 2013 pour le centre de formation, a accepté de céder ses droits d'emphytéote à la SCI SCO INVEST avec l'agrément de la Ville d'Angers.

D'autre part, suite au déclassement de ce site du domaine public municipal, la Ville d'Angers cède les parcelles sous bail emphytéotique avec la SOCLOVA dont la désignation suit ci-dessous :

Référence cadastrale				Surf. m²
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	
EN	102	Bâti	la Baumette	3589
EN	150	Non bâti	la Baumette	1409
EN	151	Bâti	la Baumette	157
EN	152	Bâti	la Baumette	151
EN	153	Non bâti	la Baumette	8
EN	154	Non bâti	la Baumette	7317
EN	155	Bâti	la Baumette	40683
Total en m² :				53314

Ces parcelles composent un ensemble comprenant un bâtiment à usage de centre de formation, un bâtiment à usage de centre d'hébergement ; un bâtiment à usage de bureaux ainsi que des terrains en extérieur (trois terrains en herbe, un terrain stabilisé, une cage de foot).

La cession au profit de la SCI SCO INVEST s'effectue au prix de 2 070 000 €.

Les frais, droits et émoluments seront supportés par la SCI SCO INVEST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis conforme du Service Local du Domaine
Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2019 prononçant le déclassement du centre de formation de la Baumette,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Approuve la vente des parcelles cadastrées section EN n°102 et EN n°150 à 155, d'une surface totale de 53 314 m², au profit de la SCI SCO INVEST au prix de 2 070 000 €,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants

Roch BRANCOUR : Cette délibération vise à céder la parcelle au SCO, y compris les bâtiments qui accueillent le centre de formation, les bureaux, et le centre d'hébergement, pour un montant de 2 070 000 euros.

Délibération n° DEL-2019-274

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette/42 boulevard Marc Leclerc - SOCLOVA - Centre de formation sportif - Cession des droits d'emphytéote à la SCI SCO INVEST - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par acte notarié du 17 mai 2013, la Ville d'Angers a donné à bail emphytéotique administratif le centre de formation sportif de la Baumette pour une durée de 21 ans à compter du 17 mai 2013 au profit de la SOCLOVA.

ANGERS SCO, pour des raisons juridiques et financières, a émis le souhait de maîtriser ses investissements en lien avec son projet de développement du club. Un accord a été trouvé entre les trois parties prenantes que sont la Ville d'Angers, la SOCLOVA et la SA ANGERS SCO, pour permettre à la SCI SCO INVEST de devenir l'entier propriétaire du centre de formation.

L'une des étapes de cette transition est l'acquisition par la SCI SCO INVEST des droits d'emphytéote auprès de la SOCLOVA après autorisation par la Ville d'Angers.

L'article 6.4 du bail emphytéotique conclu subordonne la cession ou l'apport total ou partiel des droits de l'emphytéote à l'accord du bailleur et sous condition que le cessionnaire soit subrogé dans l'intégralité des droits et obligations découlant du bail, ainsi que des conventions non détachables conclues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Autorise la cession des droits d'emphytéote par la SOCLOVA à la SCI SCO INVEST selon les conditions de l'article 6.4 du bail emphytéotique administratif du 17 mai 2013.

Roch BRANCOUR : Cette délibération autorise la SOCLOVA à céder ses droits d'emphytéote au SCO, puisqu'elle est actuellement titulaire d'un bail emphytéotique et que la Ville doit autoriser la SOCLOVA à céder ses droits au SCO pour que cela puisse se réaliser.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je souhaite évidemment le meilleur au SCO, mais dans ce football masculin dont j'ai parlé tout à l'heure qui est extrêmement financiarisé, nous ne sommes jamais à l'abri qu'un déboire sportif se transforme rapidement en faillite financière. Tout cela va parfois très vite, et nos voisins manceaux sont bien placés pour nous en parler. Aussi, je suis un peu dubitatif sur ces trois délibérations.

Nous concédons la propriété de la Baumette au SCO, mais quel est l'intérêt pour le SCO en termes financiers ? J'imagine c'est en termes financiers, parce que j'imagine que le loyer payé à la SOCLOVA n'est pas exorbitant. Je me posais la question, mais je ne connais pas les chiffres. Quelles sont les

conséquences pour la Ville si le SCO fait faillite ? Récupérons-nous la propriété ? Y a-t-il une clause de revente privilégiée en cas de cession ? En fonction de vos réponses, je ferai ou non évoluer mon positionnement, puisque ma religion n'est pas faite sur la question. Puisque Roch BRANCOUR va me répondre, il peut me convaincre en matière de religion. C'est parfait.

Monsieur le Maire : Monsieur BRANCOUR.

Roch BANCOUR : En matière de religion, je ne me prononcerai pas. Je veux simplement dire que compte tenu des investissements très importants qui ont été consentis par la SOCLOVA sur le site, les droits d'emphytéote ne sont pas négligeables.

Monsieur le Maire : D'abord, vous avez la réponse dans votre groupe. Le Président de la SOCLOVA qui a négocié et finalisé tout cela était Vincent DULONG, à moins que vous ayez oublié à quoi il ressemble. Je ne compte plus le nombre de Conseils municipaux consécutifs où nous ne l'avons pas vu. Cela fait 7 mois qu'il n'est pas venu. J'observe pour le coup qu'il y a peu de scrupules dans ce domaine à faire en sorte de continuer à percevoir des indemnités d'élu avec 7 mois consécutifs d'absence à la totalité des réunions.

Il était le Président de la SOCLOVA. Il a négocié et calé l'ensemble des éléments, sous la responsabilité de Frédéric BÉATSE. Les choses ont été faites de manière régulière, avec un loyer correspondant au montant de la construction, et de manière transparente. La revente se fait sur la base de la valeur non amortie du bien tel que cela avait été imaginé dès l'origine, en considérant qu'à un moment il pourrait y avoir une revente qui se ferait de cette manière. Qu'est-ce qu'il reste ? Imaginez que le SCO puisse devenir propriétaire d'un bien pour lequel il a payé un loyer correspondant à un amortissement régulier de l'équivalent d'un loyer. L'intérêt financier est le même qu'un locataire qui devient propriétaire, mais la valeur ne pénalise pas la collectivité.

Au contraire, nous réalisons une plus-value avec la vente du terrain d'assiette. Nous pouvons dire que nous nous départissons d'un actif, mais d'un autre côté, le besoin d'un centre de formation n'est pas lié au niveau dans lequel joue le club.

Autrement dit, le centre de formation avait été pensé et imaginé alors que le club ne jouait pas en Ligue 1. Même un club qui évolue dans un niveau de division inférieur a potentiellement besoin d'un centre de formation. L'éventualité à laquelle personne ne songe ici de résultats sportifs qui seraient décevants, mais ce n'est franchement pas ce à quoi nous avons été habitués, n'aurait pas pour impact de remettre en cause le besoin d'avoir une politique de formation locale.

Je veux d'ailleurs à cet instant rappeler que nous avons un Président du SCO qui a construit la réussite de son club en commençant par souhaiter disposer des outils de formation. Aujourd'hui encore, au travers de l'école de formation Noir Blanc, il continue de penser qu'il faut miser et investir sur la jeunesse, et sur la jeunesse locale. Pour nous, c'est en quelque sorte une opération blanche sur la partie bâtiments. À l'inverse, sur la partie terrains, cela correspond à la valeur des domaines telle qu'elle nous a été envoyée.

Mes chers collègues, nous passons au vote sur ces trois délibérations, si vous êtes d'accord pour ne pas les disjoindre. Je précise bien l'ordre dans lequel nous votons : nous déclassons, nous vendons, puis nous autorisons. Nous avons une abstention sur les trois délibérations. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-272 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2019-273 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2019-274 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2019-275

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe GRETHER - Avenant n°6 - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Ville d'Angers est signataire avec l'équipe GRETHER d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet de reconquête des rives de Maine.

Ce marché, d'une durée de 9 ans, a déjà fait l'objet de cinq avenants :

- en juin 2013, pour apporter des clarifications et précisions et notamment préciser la mission d'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) ;
- en janvier 2015, pour adapter le marché à la nouvelle commande liée à la définition du projet urbain Angers Cœur de Maine ;
- en octobre 2015, pour confier au titulaire la maîtrise d'œuvre de l'espace public stratégique Centre-ville Maine;
- en novembre 2015, pour confier au titulaire la maîtrise d'œuvre de l'espace public Quai Saint-Serge ;
- en mai 2016, pour confier au titulaire la maîtrise d'œuvre de l'espace Ligny – Jean-Turc ;

Aujourd'hui, un avenant est proposé pour adapter la mission d'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) afin de tenir compte de l'avancement opérationnel du projet Angers Cœur de Maine. L'avenant n°6 vise à réduire le montant annuel du forfait d'AMO passant ainsi de 135 000 € HT à 50 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé avec l'équipe GRETHER.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Demande à ALTER Public d'utiliser ce marché en imputant les dépenses afférentes au mandat d'études Angers Cœur de Maine ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BANCOUR : Cette délibération concerne un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre urbaine concernant la reconquête des rives de Maine pour ajuster le forfait de la maîtrise d'œuvre de 85 000 euros, à la baisse pour tenir compte de l'avancement opérationnel du projet.

Délibération n° DEL-2019-276

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine - Maîtrise d'œuvre opérationnelle secteur Centre-ville Maine - Avenant n°2 - Approbation.

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

La Ville d'Angers est signataire avec l'équipe GRETHER d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine depuis juin 2012. Dans ce cadre, en qualité de maître d'ouvrage, la collectivité a confié au titulaire, une mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle sur le secteur Centre-ville Maine, par avenant.

Pour autant, afin de faciliter la gestion et le suivi de la mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle et l'identifier clairement par rapport à l'exécution de la mission principale de maîtrise d'œuvre urbaine, le choix a été fait de formaliser un contrat distinct de maîtrise d'œuvre opérationnelle.

A la suite d'évolutions de programme sur le secteur Centre-ville Maine, il y a lieu de conclure aujourd'hui un avenant à ce contrat pour :

- Retirer l'aménagement définitif de la Place Molière et de la trémie Molière, qui est transféré à l'opération « Tramway Lignes B et C »;
- Limiter la mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle à la réalisation d'aménagements transitoires sur la place Molière et la trémie Molière, dans l'attente de la réalisation des aménagements définitifs à réaliser par l'opération « Tramway Lignes B et C» ;
- Adapter le périmètre de projet en conséquence des deux points ci-dessus ;
- Adapter le projet du secteur « Raccordement amont » afin de renforcer la présence du végétal sur ce secteur ;
- Modifier le montant de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre opérationnelle en conséquence de l'ensemble des points exposés ci-dessus.

Ces adaptations de programme entraînent plusieurs modifications des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre :

- En moins-value, d'un montant de 15 204,45 € HT, pour la réalisation d'aménagements transitoires et non plus définitifs sur le secteur « Molière »,
- En plus-value, d'un montant de 11 680 € HT, pour l'adaptation du projet du secteur « Raccordement amont ».

Le montant du présent au marché est de - 3 524,45 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-232 du Conseil municipal du 24 avril 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre opérationnelle du secteur « Centre-ville Maine ».

Autorise ALTER Public à signer l'avenant n°2.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Cette délibération est un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre urbaine opérationnelle pour l'opération Centre-Ville Maine, avec un transfert de l'aménagement définitif de la place Molière à une autre opération d'aménagement qui est celle du tramway des lignes B et C. Cela conduit à devoir ajuster le périmètre de ce contrat de maîtrise d'œuvre d'une part, puis à diminuer de 3 500 euros le montant du marché.

Délibération n° DEL-2019-277

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Mandat d'études et travaux Centre-ville Maine - Marché travaux de la couverture des voies des berges - Lot n°5 - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Angers Cœur de Maine, la Ville d'Angers a confié, par délibération du 26 octobre 2015, à ALTER Public la réalisation de l'aménagement du site Centre-Ville Maine s'étendant de la place Molière au bas de la Montée Saint-Maurice. Par délibération du 19 décembre 2016, la Ville d'Angers a autorisé ALTER Public a signé les marchés de travaux relatifs à l'aménagement et à la couverture des voies des berges.

La Commission d'Appel d'Offres du 25 avril 2017 a attribué le marché de l'ouvrage de couverture des voies des berges (lot 5) à la société Eiffage Génie Civil pour un montant de 6 731 226,90 € HT. Un avenant n°1 a été notifié à l'entreprise le 30 octobre 2018 afin de modifier la répartition financière entre cotraitants, sans modification du montant du marché.

Diverses modifications techniques ont dû être apportées afin d'adapter l'ouvrage de couverture aux ouvrages existants et prendre en compte les demandes des services d'exploitation de la voie des berges. Ces modifications concernent :

- L'adaptation des travaux sur le quai Bazin afin de prendre en compte les ouvrages existants ;
- La mise en place de grave ciment, insensible à l'eau, en pied des anciennes bretelles d'accès ;
- La modification et la réfection des évacuations d'eaux pluviales dans les anciennes bretelles d'accès ;
- Le report de 3 semaines de la pose des poutres de la dalle C lié à la non-possibilité de fermeture des voies des berges en raison d'intempéries ;
- Une surprofondeur de certains pieux de fondation de la dalle de couverture ;
- Diverses sujétions techniques.

Le montant des travaux complémentaires nécessaires s'élève à 168 194,05 € HT représentant 2,5 % du marché initial.

Le nouveau montant du marché de travaux du lot de construction de l'ouvrage de couverture s'élève à 6 899 420,95 € HT. L'enveloppe prévisionnelle globale du mandat de travaux, arrêtée à la somme de 20 002 500 € HT, reste inchangée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2015-479 du Conseil municipal du 26 octobre 2015 portant sur le mandat d'études et de travaux Centre-ville Maine confié à ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Autorise ALTER Public à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Angers l'avenant au marché de travaux de la construction de l'ouvrage de couverture des voies des berges pour un montant de 168 194,05 € HT portant le marché à 6 899 420,95 € HT.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Roch BRANCOUR : Cette délibération est un avenant au marché de travaux de couverture des voies. Nous avons ici la fameuse dalle chère à Gilles MAHÉ. Sur ce marché de travaux, le lot numéro 5 qui avait été attribué à EFA Génie Civil pour un montant de 6,7 millions d'euros fait l'objet d'un ajustement pour des travaux complémentaires. Nous avons un ajustement du prix de 2,5 %, à la hausse, dans une enveloppe inchangée pour cette opération de 20 millions d'euros.

Mes chers collègues, je voudrais simplement conclure en m'adressant à Gilles MAHÉ et à ses collègues. Sur la lancée de leurs votes favorables sur le schéma directeur des paysages, sinon vous inviter à voter ces délibérations, je souhaiterais du moins vous inviter à vous joindre à nous le 29 juin prochain pour découvrir ces nouveaux espaces et voir la Maine autrement.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Je remercie Monsieur BRANCOUR pour son invitation, mais nous avions bien repéré qu'il y avait une dalle béton qui était inaugurée samedi prochain. Il est tard et chacun connaît les positions, nous nous abstiendrons simplement sur ces trois délibérations.

Monsieur le Maire : Nous passons deux diapositives, le chantier est presque fini et je pense qu'il est utile que nous comprenions ce que peut être la vision.

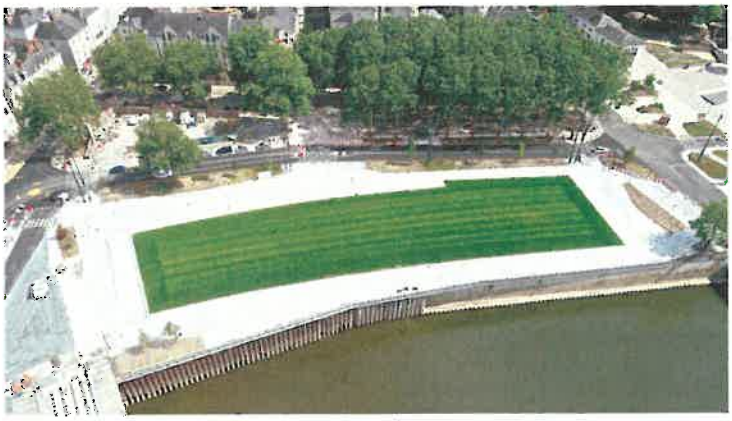

Il y avait avant les voitures et des routes sur la quasi-totalité de la surface. Rendez-vous donc samedi 18 heures.

Silvia CAMARA-TOMBINI : J'ai quand même une petite remarque. Entre les deux images, vous auriez pu glisser l'image de synthèse qui a été présentée dans cette enceinte en 2015. Cela aurait pu être intéressant d'avoir les trois. Cela donne une autre vision. D'autre part, ce serait intéressant de donner le coût global. Ce sera peut-être fait lors de l'inauguration à laquelle je ne serai pas présente. Je n'ai pas piscine, mais je suis en week-end à Orléans.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas bien. Il y a beaucoup de choses à faire localement en termes de consommation et de circuits courts, sans aller jusqu'à Orléans. Ce n'est pas la même Région, c'est donc une double infidélité au territoire. Les coûts ont été présentés.

Ils sont transparents. Nous pourrons les rappeler ici de manière régulière. Quant aux images de synthèse, je reconnais que nous sommes dans ce domaine très mauvais par rapport à ce que vous étiez capables de faire, mais nous nous améliorons. Nous allons vraiment essayer. Nous passons au vote. Sur ces trois délibérations, je constate qu'il n'y a pas d'opposition. Il y a des abstentions. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-275 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération n° DEL-2019-276 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération n° DEL-2019-277 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

Délibération n° DEL-2019-278

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - Rue de Frémur - Groupe Scolaire Charles Besnier - Logements de fonction - Déclassement du domaine public

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, il est envisagé de procéder à la vente d'un bâtiment et du jardin associé, situé sur la parcelle cadastrée DN n°229p, comprenant une partie en bureaux et trois logements de fonction dépendant du Groupe Scolaire Charles Besnier situé 173, 175 et 177 rue de Frémur.

Ce bâtiment et le jardin situé à l'arrière étaient anciennement affectés pour la partie en bureaux à des services de la Direction Education Enfance et pour les trois logements au gardien du groupe scolaire et à deux responsables d'unités de la Direction Education Enfance de la Ville.

Avant sa mise en vente, il convient de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement du domaine public municipal, selon le périmètre ci-annexé.

Ledit bâtiment et le jardin sont détachables de l'emprise du Groupe Scolaire étant positionnés hors du groupe scolaire, côté rue de Frémur, et disposant de trois accès indépendants. Ils ne sont plus affectés aux occupations décrites ci-dessus suite à des modifications d'organisation interne.

Il est donc proposé de constater leur désaffectation intervenue le 21 juin 2019 afin de les déclasser du domaine public municipal en vue de la vente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Constate la désaffectation du bâtiment et du jardin situé à l'arrière situés au 173, 175 et 177 rue de Frémur à Angers sur la parcelle cadastrée DN n°229p, pour une surface d'environ 300 m², selon le périmètre ci-annexé, en vue de la mise en vente.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.

Roch BANCOUR : Il s'agit là du déclassement d'anciens logements de fonction de l'école Charles Besnier situés rue de Frémur.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des questions ? Vous n'avez pas de questions ni d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-278 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-279

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur :Richard YVON

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame Monsieur GREMBI Xhensila et Elvis	ANGERS, 19 rue Léon Blum, lot n°0016-0243 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame EMEREAU Armelle	ANGERS, 17 rue Léon Blum, lot n°0016-0226 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame DURAND Victorine Monsieur BAZAZ-JAZAYERI Maël	ANGERS, Ilot Bocquel, lot n°E90 (individuel ; neuf)	2 000 €

Madame GOURDON Coralie	ANGERS, 7 Boulevard Foulques Nerra, lot n°26 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Monsieur BARRAULT Philippe-Alexandre	ANGERS, 31 rue de l'Abbé Frémond, lot n°11 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Monsieur DIXNEUF Dimitri	ANGERS, Résidence Atmosphère, 146-148 Avenue du Général Patton, lot n°107 (collectif, neuf)	2 000 €
Monsieur OLIVIER Nicolas	ANGERS, Parc 2 Cé, 100-104 rue des Ponts de Cé, lot n° C006 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame ROUGER Océane	ANGERS, Les Demoiselles, rue Renée, lot n°A301 (collectif, neuf)	2 000 €
Monsieur DEVANNE Pascal	ANGERS, 30 rue du Haut Chêne, lot n°27 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Monsieur COLASSEAU Florent	ANGERS, 3 Boulevard Foulques Nerra, lot n°50 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Monsieur BESNARD Matthieu	ANGERS, Les Demoiselles, rue Renée, lot n°A203 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame TESSIER Chloé Monsieur DAVID Alexandre	ANGERS, Garden Park II, 7 rue des Pruniers, lot n°B001 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame GUILLAUME Emilie	ANGERS, 13 rue Jean Girard (individuel; ancien H.L.M)	2 000 €
Madame LOUISET Hélène Monsieur TUMTCHUENG Jérôme	ANGERS, 11 Avenue Yolande d'Aragon, lot n°17 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Madame Monsieur DUGRIPPE Fleur et Boris	ANGERS, Séquence, rue Jean Bourré, lot n° M10 (individuel ; neuf)	3 000 €
	TOTAL	**26 500 €**

La présente délibération porte sur 15 dossiers, soit un montant de 26 500 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2019 et suivants.

Richard YVON : Il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre du Programme local de l'Habitat pour un montant de 26 500 euros.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : J'en profite pour informer le Conseil qu'il y avait tout à l'heure un certain nombre de personnes qui étaient dans l'assistance pour remettre des pétitions par rapport aux dividendes de la SOCLOVA. Je pense qu'il serait juste de les recevoir. Je pense qu'ils ne manqueront pas de se manifester une prochaine fois. Nous parlions en effet de logement.

Monsieur le Maire : Vous voulez dire que c'est en rapport avec la vente du centre de formation du SCO ? Parce que dans le même mouvement, cela pourrait faire partie des interrogations pour avoir les locataires. Je suis très à l'aise si vous voulez parler de ceux qui se sont présentés aux suffrages des locataires de la SOCLOVA.

Ils ont terminé cette élection en ne faisant pas campagne en particulier sur ce point, et en étant très éloignés de ceux qui ont été élus. Je l'entends. Effectivement, ils avaient le soutien du parti communiste et des Verts. En tout cas, c'est au siège du parti communiste que la réunion pour lancer une pétition contre les dividendes de la SOCLOVA s'est tenue. Nous passons à la suite, avec le vote de ces aides aux familles angevines. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-279 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-280

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil juridique

SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Convention de prestations intégrées - Approbation

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017, la Ville d'Angers a approuvé la création d'une Société Publique Locale (SPL) instituée par la loi du 28 mai 2010 (L1531.1 du Code Général des Collectivités Territoriales) au service de la restauration collective et sociale du territoire. Cette société est composée de plusieurs communes actionnaires.

Chaque actionnaire de la SPL peut confier des missions à Angers Loire Restauration par le biais d'un contrat de prestations intégrées. La Ville d'Angers a décidé de confier à cette SPL les missions relevant auparavant de l'EPARC.

Après la décision de principe de confier ces missions à la SPL, il ressort des négociations le projet de convention de prestations intégrées annexé et conclu avec une société in house conformément aux articles L1411-19 et L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est rappelé que, conformément à l'article 16 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, cette dernière n'est pas applicable à la quasi-régie.

Cette convention, d'une durée de trois ans prendrait effet à compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 août 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017,
Vu l'article 16 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis du Comité Technique du 14 mai 2019,
Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 mai 2019,

DELIBERE

Approuve le contrat de prestations intégrées et ses annexes avec la Société Publique Locale Angers Loire Restauration pour les missions indiquées au contrat et relatives à la restauration collective et sociale du territoire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Approuve les tarifs proposés.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Monsieur le Maire : Nous devons imaginer des prestations intégrées dans le cadre de la SPL Angers Loire Restauration.

Délibération n° DEL-2019-281

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil juridique

SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Transfert d'actions - Cessions d'actions aux communes de Loire-Authion, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières-en-Anjou et Soulaines-sur-Aubance - Acquisition d'actions à la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Société Publique Locale Angers Loire Restauration (ALREST) a été immatriculée le 5 juillet 2018. Elle a pour objet principal, de concevoir, de construire, de gérer et d'exploiter une cuisine centrale pour assurer les missions de restauration à caractère social.

A sa constitution, son capital social a été fixé à 1 664 100 € divisé en 16 641 actions de 100 € de valeur nominale chacune, libérées au moins de moitié par les collectivités actionnaires.

La Ville d'Angers est propriétaire de 16 000 actions, libérées de moitié à la constitution.

Par délibération du 23 avril 2019, le Conseil d'Administration de la SPL a appelé le solde des actions restant à libérer.

Cessions d'actions

Les Communes de Loire-Authion, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières-en-Anjou et Soulaines-sur-Aubance ont exprimé le souhait d'entrer au capital de la SPL Angers Loire Restauration, afin de pouvoir bénéficier des services de la Société à la rentrée de septembre 2019.

Leur prise de participation au capital de la SPL se ferait par acquisition d'actions à la Ville d'Angers :

- 157 actions pour Loire-Authion,
- 54 actions pour Rives-du-Loir-en-Anjou,
- 70 actions pour Verrières-en-Anjou,
- 14 actions pour Soulaines-sur-Aubance.

Les cessions d'actions interviendront à leur valeur nominale, 100 € l'action, le solde des actions détenues par la Ville d'Angers devant être libéré par la Ville préalablement à la réalisation des cessions d'actions.

Les Communes de Loire-Authion, de Rives-du-Loir-en-Anjou, de Verrières-en-Anjou et Soulaines-sur-Aubance disposeront de la qualité d'actionnaire à compter de leur inscription dans les comptes d'actionnaires de la SPL, après délibérations concordantes des assemblées délibérantes des collectivités concernées et notification à la SPL par la Ville d'Angers des ordres de mouvement correspondant aux dites cessions.

Ces cessions d'actions seront sans conséquence sur la composition du Conseil d'Administration de la SPL, les quatre communes entrantes devenant membres de l'assemblée spéciale. Il leur sera proposé un siège de censeur leur permettant de participer sans voix délibérative aux séances du Conseil d'Administration. A ce titre, elles bénéficieront d'une information identique à celle communiquée aux administrateurs.

Conformément à l'article 12 des statuts, tous les frais résultant des cessions d'actions sont à la charge des collectivités cessionnaires.

Acquisition d'actions

La Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a souscrit à la constitution de la SPL, 192 actions libérées de moitié. Sa souscription, pour un montant supérieur à celui des autres collectivités actionnaires, tenait compte du projet d'implantation de la future cuisine sur le territoire de la commune.

Du fait du changement d'implantation de la future Cuisine, sur le territoire de la Ville d'Angers, la Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a sollicité le rachat par la Ville d'Angers de la moitié de ses actions, soit 96 actions.

Cette acquisition d'actions interviendrait à leur valeur nominale, 100 € l'action, le solde des actions détenues par la Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou devant être libéré par la Commune préalablement à la cession desdites actions à la Ville d'Angers.

Conformément à l'article 12 des statuts de la SPL, tous les frais résultant des cessions d'actions sont à la charge des collectivités cessionnaires.

A l'effet de ces mouvements d'actions sont visées les dispositions de l'article 1042.II du Code Général des Impôts, aux termes desquelles les acquisitions ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexé à l'acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1042.II du Code Général des Impôts,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2017,
Vu l'agrément du Conseil d'administration de la SPL ALREST du 23 avril 2019 relatif aux cessions d'actions à de nouvelles communes actionnaires
Vu la délibération du Conseil d'administration de la SPL ALREST du 23 avril 2019 relatif à l'appel du solde des actions restant à libérer
Vu l'article 12 des Statuts de la SPL ALREST,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant que la Ville d'Angers et la Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou ont libéré la moitié du montant des actions de la SPL ALREST à la constitution de la SPL et libéreront le solde préalablement à la cession desdites actions conformément à la délibération du Conseil d'Administration de la SPL du 23 avril 2019,

DELIBERE

Approuve les cessions d'actions de la Société Publique Locale Angers Loire Restauration (ALREST), d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, au bénéfice de Loire-Authion, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières-en-Anjou, Soulaines-sur-Aubance, soit :

- 157 actions pour Loire-Authion,
- 54 actions pour Rives-du-Loir-en-Anjou,
- 70 actions pour Verrières-en-Anjou,
- 14 actions pour Soulaines-sur-Aubance.

Tous les frais résultant des cessions d'actions seront à la charge des cessionnaires.

Le transfert de propriété des actions interviendra à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SPL ALREST sur présentation des ordres de mouvement établis par la Ville d'Angers après délibérations des collectivités cessionnaires.

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers à la Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou de 96 actions de la Société Publique Locale Angers Loire Restauration (ALREST) d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune,

Tous les frais résultant du transfert d'actions seront à la charge du cessionnaire. A ce titre il est fait référence au visa de l'article 1042 II du Code Général des Impôts.

Le transfert de propriété des actions interviendra à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SPL ALREST sur présentation de l'ordre de mouvement établi par la Commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Donne tous pouvoirs au Maire d'Angers pour réaliser ces cessions et acquisition, notamment notifier la présente délibération aux collectivités concernées, signer les ordres de mouvement correspondant, les notifier à la SPL ALREST et, plus généralement, faire le nécessaire.

Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Monsieur le Maire : Nous vous demandons de nous autoriser à racheter à la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou le surplus de ses actions, au motif que le siège n'est plus à Saint-Barthélemy-d'Anjou, et de vendre des actions à Loire-Authion, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières-en-Anjou et Soulaines-sur-Aubance. Je précise que nous ne faisons pas de plus-value, nous les vendons évidemment à leur valeur faciale et nous les rachetons aussi à leur valeur faciale.

Délibération n° DEL-2019-282

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil juridique

SPL Angers Loire Restauration (ALREST) - Restauration collective et sociale - Dissolution de l'EPIC EPARC (Etablissement Public Angevin pour la Restauration Collective)

Rapporteur :Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil municipal de la Ville d'Angers a décidé la création de la Société Publique Locale Angers Loire Restauration (ALREST) en vue de lui confier les missions relatives à la restauration collective et sociale de la Ville, laquelle société a été immatriculée le 5 juillet 2018.

Cette société a vocation à reprendre les missions exercées par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) EPARC à compter du 1er septembre 2019. Dès lors, la dissolution et la liquidation de l'EPARC ont été approuvées par le Conseil d'Administration de l'établissement le 4 avril 2019.

Conformément aux dispositions des articles R2221-16 et R2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux régies, il appartient au Conseil municipal de décider la dissolution et la mise en liquidation de l'EPARC à compter du 31 août 2019. A la fin de la période de liquidation, le liquidateur établira, à l'appui du compte de liquidation, un compte rendu de la gestion. L'actif et le passif de l'établissement public EPARC seront repris dans les comptes de la Ville d'Angers.

Le Maire d'Angers procèdera à la liquidation de l'établissement public ou désignera par arrêté un liquidateur dont les pouvoirs sont les suivants :

- le liquidateur sera investi de l'ensemble des pouvoirs nécessaires à l'exercice de la mission. Il pourra agir en justice et conclure des transactions,

- il a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il dresse au Préfet du Département qui arrête les comptes,

- les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable et annexée à celle de la Ville d'Angers,

- aux termes des opérations de liquidation, la Ville d'Angers corrige ses résultats de la reprise des résultats de l'établissement public.

La continuation des missions réalisée par l'établissement public sera assurée par la Société Publique Locale ALREST. Le personnel de l'établissement public sera transféré au sein de la SPL. La Directrice de l'EPIC est également Directrice générale de la SPL.

Il est proposé aux fonctions de liquidateur : Madame Sophie SAUVOUREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R2221-16 et R2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux régies,
Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017,

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'EPIC EPARC du 4 avril 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis du Comité Technique du 14 mai 2019,
Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 mai 2019,

DELIBERE

Décide que l'établissement public EPARC sera dissous et mis en liquidation à compter du 31 août 2019, le Maire étant investi de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour procéder à sa liquidation.

Désigne Madame Sophie SAUVOUREL, comme liquidateur par arrêté, lequel déterminera ses pouvoirs :

- le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable,
- il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au Préfet du Département qui arrête les comptes,
- le boni de liquidation sera dévolu à la Ville d'Angers.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Monsieur le Maire : Cette délibération porte sur le principe de la dissolution de l'EPIC EPARC (Etablissement Public Angevin pour la Restauration Collective). Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-280 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-281 : le Conseil Adopte à l'unanimité
Délibération n° DEL-2019-282 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-283

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole - Modification de la composition à l'issue des élections municipales générales de mars 2020 - Approbation de l'accord local

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

En application des dispositions issues de la loi du 28 février 2017, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent être recomposés l'année précédant les élections municipales générales.

Les règles fixées pour la détermination du nombre de sièges de Conseillers communautaires et la répartition entre les Communes membres sont définies par la circulaire du 27 février 2019 et précisées par le courrier du Préfet de Maine-et-Loire du 18 avril 2019.

Par délibération du 13 mai 2019, Angers Loire Métropole a proposé un accord local actant de la répartition ci-dessous, des sièges, pour la composition du Conseil de communauté :

	Répartition actuelle au 1er janvier 2019	*Répartition des sièges - accord local*
ANGERS	44	43
LOIRE-AUTHION	7	4
TRELAZE	4	4
AVRILLE	4	4
LES-PONTS-DE-CE	4	3
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	3	2
MONTREUIL-JUIGNE	2	2
VERRIERES-EN-ANJOU	2	2
BOUCHEMAINE	2	2
LONGUENEE-EN-ANJOU	4	2
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	2	2
MURS-ERIGNE	2	2
BEAUCOUZE	2	2
ECOUFLANT	2	1
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	2	1
SAINT-LEGER-DE-LINIERES	2	1
BRIOLLAY	1	1
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	1	1
LE PLESSIS GRAMMOIRE	1	1
FENEU	1	1
CANTENAY-EPINARD	1	1
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	1	1
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	1	1
SOULAIRE-ET-BOURG	1	1
SOULAINES-SUR-AUBANCE	1	1
SAVENNIERES	1	1
SARRIGNE	1	1

ECUILLE	1	1
BEHUARD	1	1
TOTAL	**101**	**90**

L'ensemble des Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI est sollicité pour se prononcer sur cette proposition d'accord local, avant le 31 août 2019. La répartition des sièges sera ensuite déterminée par un accord préfectoral à intervenir avant le 31 octobre prochain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 27 février 2019

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Approuve la proposition d'accord local pour la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, selon les modalités définies ci-dessus.

Monsieur le Maire : Il y aura des élections municipales en mars prochain. Nous n'en connaissons pas la date exacte, mais nous avons à déterminer, en vue de ce mois, le nombre de conseillers communautaires qui seront soumis au suffrage universel direct. Cela suppose de savoir si le Code Général des Collectivités Territoriales s'applique ou s'il y a un accord local. Il vous est proposé d'appliquer à la marge un accord local pour permettre à certaines communes de corriger le déficit excessif de représentations avec lesquelles elles se trouveraient. En effet, en application stricte des textes, pour 200 habitants d'écart, il y aurait un siège d'écart entre deux communes qui sont entre 6 100 et 6 300 habitants.

Cela nous a conduits à essayer d'ajuster les choses tout en diminuant le nombre de conseillers communautaires qui passeraient de 101 à 90. Faute d'un vote représentant au moins la moitié des communes et les deux tiers de la population, la règle générale s'applique. Il vous est donc proposé de vous prononcer à ce sujet. Je passe au vote s'il n'y a pas de questions. Vous n'avez pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-283 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-284

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Sports de la Baumette - Extension et réhabilitation de locaux SCO Rugby - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le Parc des Sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Dans ce cadre, l'extension d'un local existant est prévue pour y aménager un espace de convivialité et un bureau adjacent ainsi qu'une salle de musculation.

Les locaux seront utilisés notamment par le SCO Rugby, la salle de musculation pourra être mutualisée afin qu'elle puisse bénéficier à différentes sections sportives du site.

Les marchés ont été décomposés en 13 lots et attribués pour un montant total de 381 341,51 € HT.

Par délibération du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé une première série d'avenants.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux complémentaires, d'un montant total de 5 835,77 € HT, répartis comme suit :

- Lot n° 1 « Terrassement - VRD » pour un montant de 1 285,30 € HT
- Lot n° 4 « Couverture – membrane PVC » pour un montant de 672 € HT
- Lot n° 6 « menuiseries intérieures » pour un montant 221,32 € HT
- Lot n° 10 « peinture » pour un montant 1 301,84 € HT
- Lot n° 12 « Plomberie sanitaire - ventilation » pour un montant de 942,78 € HT
- Lot n° 13 « électricité chauffage » pour un montant 1 412,53 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 387 966,16 € HT, toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2018-349 du Conseil municipal du 24 septembre 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,
Vu la délibération DEL-2019-120 du Conseil municipal du 25 mars 2019 autorisant la signature de la première série d'avenants,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous avons 5 000 euros d'avenants de travaux pour le SCO Rugby, alors que les travaux s'achèvent.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Nous n'avons pas d'opposition ni d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-284 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-285

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Eglise Saint-Laud - Mécénat financier - Fondation du Patrimoine - Convention - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a engagé un programme de réfection des façades de l'église Saint-Laud depuis plusieurs années. Les travaux de restauration du chevet et des tourelles d'escalier sud et ouest ont constitué une première partie. Puis, dans une seconde partie, la restauration du chœur et de la sacristie côté droit ainsi que le transept droit ont été réalisés.

Il convient désormais de poursuivre les travaux par la restauration de la façade Nord-Ouest. Au stade Avant-Projet Définitif, les travaux sont estimés à 680 490 € HT (valeur juin 2016).

La Fondation du Patrimoine est susceptible de lancer une campagne de mécénat populaire en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, sous deux conditions :

- L'autofinancement de la Ville d'Angers devra représenter au moins 20 % du montant des travaux
- La souscription devra être réalisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, chargée par le maitre d'ouvrage ou son délégataire, de la collecte des fonds, après signature d'une convention entre ce dernier et la délégation départementale de la Fondation.

Les conditions de ce mécénat seront formalisées dans le cadre d'une convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention relative au partenariat financier avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la façade Nord-Ouest de l'église Saint-Laud.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Autorise le lancement de la souscription pour la restauration de la façade Nord-Ouest de l'église Saint-Laud, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Pour l'église Saint-Laud, je vous propose une convention avec la Fondation du Patrimoine pour accepter une donation pour une nouvelle tranche de vitraux à l'église Saint-Laud. Il s'agit de faire état de la tranche prochaine de réhabilitation de la façade ouest qui nous permettra d'intégrer ces

vitraux.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-285 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-286

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Théâtre Chanzy - Rénovation - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite rénover le théâtre Chanzy. Le projet consiste en la réfection des installations de traitement d'air et de climatisation, l'aménagement de nouvelles loges, la mise en accessibilité des loges existantes, la rénovation du gradin et des fauteuils, le ravalement de la façade principale.

Les marchés ont été décomposés en 14 lots et attribués pour un montant de 1 342 044,64 € HT.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant de total de 34 784,62 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°1 « charpente métallique- couverture - désamiantage » pour un montant de 13 147 € HT,
- Lot n°2 « maçonnerie – gros œuvre » pour un montant en moins-value de 9 881,37 € HT,
- Lot n°3 « métallerie » pour un montant de 7 868 € HT,
- Lot n°4 « menuiseries bois » pour un montant de 9 475,50 € HT,
- Lot n°5 « carrelage - faïence » pour un montant en moins-value de 5 586,66 € HT,
- Lot n°6 « Cloisons - Plâtrerie » pour un montant de 29 € HT,
- Lot n°7 « Sols collés » pour un montant de 1 657,91 € HT,
- Lot n°8 « Peinture » pour un montant de 10 714,24 € HT,
- Lot n°9 « Plafonds suspendus » pour un montant de 2 428,64 € HT,
- Lot n°10 « Fauteuils de spectacle » pour un montant de 435 € HT,
- Lot n°13 « Plomberie – Chauffage - ventilation » pour un montant en moins-value de 3 098,12 € HT,
- Lot n°14 « Electricité » pour un montant de 7 595,48 € HT,

Le montant total des marchés s'élève désormais à 1 376 829,26 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2018-89 du 26 mars 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous avons des avenants au Théâtre Chanzy pour 34 784,62 euros, au bout des trois quarts des travaux.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Vous n'avez pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-286 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-287

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parvis de l'Hôtel de Ville - Aménagement des extérieurs - Marchés de travaux

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre des travaux du hall de l'Hôtel de Ville, la Ville d'Angers a décidé de réaliser l'aménagement des extérieurs afin d'assurer une continuité piétonne depuis l'espace public vers le hall d'accueil.

Par délibération du 29 octobre 2018, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant de 2 037 000 € HT (valeur mars 2018).

Il convient d'autoriser l'affermissement des tranches optionnelles du lot n° 6 « étanchéité » pour un montant de :

- 24 747,51 € HT pour la tranche optionnelle n° 1 correspondant à l'étanchéité du parvis bas
- 123 764,58 € HT pour la tranche optionnelle n° 2 correspondant à l'étanchéité du parvis haut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Autorise l'affermissement des tranches optionnelles du lot n° 6 « étanchéité » pour la réalisation des travaux d'aménagement des extérieurs de l'Hôtel de Ville.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit d'affermir deux marchés que nous avions passés en appel d'offres. Nous attendions de connaître le niveau de vieillissement des étanchéités sur le parvis haut et le parvis bas. Les dégagements de dalles ont permis de montrer qu'il fallait faire ces travaux d'étanchéité. Je vous propose donc d'affermir ces deux tranches optionnelles de 24 747 euros et de 123 764 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-287 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-288

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Ateliers techniques de la Régie de quartier - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier les ateliers techniques mis à disposition de la régie de quartiers au sein du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

Les travaux consistent en la création d'un espace vestiaires et sanitaires, d'une salle d'embauche et de convivialité ainsi que la création d'espaces techniques.

Les marchés ont été décomposés en 9 lots et attribués pour un montant de 287 867,98 € HT.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant de total de 15 082,44 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°2 « maçonnerie ravalement » pour un montant de 1 516,90 € HT, notamment pour la création d'une rampe d'accès
- Lot n°5 « serrurerie » pour un montant de 3 330 € HT, correspondant au remplacement du portail
- Lot n°11 « électricité courants forts courants faibles » pour un montant de 7 569,24 € HT, notamment pour le remplacement du système de sécurité incendie suite à l'avis du contrôleur technique
- Lot n°12 « plomberie sanitaire chauffage ventilation » pour un montant de 2 666,30 € HT, correspondant à l'ajout d'un ballon d'eau chaude et d'un ventilateur dans la zone de stockage de la peinture

Le montant total des marchés s'élève désormais à 302 950,42 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2016-476 du Conseil municipal du 26 septembre 2016 autorisant la signature des marchés subséquents en fonction du besoin propre à la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous avons ici encore des avenants pour un montant de 15 082,44 euros. Ce sont les travaux qui s'achèvent avenue Général Lizé.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, vous n'avez pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-288 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-289

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Réouverture du musée Pincé - Marchés de travaux

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite rouvrir le musée Pincé qui constitue l'un des six musées municipaux. Les travaux consistent à réaliser l'aménagement muséographique, la mise en conformité incendie et la mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite par l'aménagement de la cour.

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant de 587 000 € HT (valeur novembre 2018).

Les travaux liés à la réouverture du Musée ont été attribués pour un montant de 401 949,18 € HT. Le lot « peinture » a été relancé suite à une procédure infructueuse et est estimé à 30 000 € HT.

Par ailleurs, après analyse des offres et négociations, il est proposé d'attribuer les marchés pour l'aménagement de la cour pour un montant global de 206 558,10 € HT répartis comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	Aménagements paysagers	MAUXION TP	142 424,35
02	Electricité – Eclairage extérieur	CGV ENERGIE	64 133,75
Total			206 558,10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2018-477 du Conseil municipal du 17 décembre 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 juin 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation dans le cadre de l'aménagement de la cour du musée Pincé.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant de ces marchés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il y avait deux marchés complémentaires pour la réouverture du musée Pincée, que nous n'avions pas passés. Il y avait les aménagements paysagers, c'est-à-dire la cour, les accessibilités et les plantations, pour 142 424 euros avec l'entreprise Mauxion. Il y avait ensuite des travaux d'électricité intérieure et d'éclairage extérieur pour 64 133 euros. Je vous indique qu'à la suite d'une procédure infructueuse, un lot peinture est relancé pour 30 000 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Vous n'avez pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-289 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-290

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Fourrière - Remises de dette

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

En raison des problématiques de santé ayant entrainé leur hospitalisation, il est proposé d'accorder une remise gracieuse à Madame Fresnay et à Madame Geoffrion, à la suite de la mise en fourrière de leur véhicule, comme suit :

- Madame Fresnay : 136,19 €
- Madame Geoffrion : 142,42 €

D'autre part, en raison des travaux engagés sur le domaine public et des circonstances particulières d'enlèvement de leurs véhicules respectifs, il est proposé d'accorder une remise gracieuse à Madame Levavasseur et à Monsieur Morain, d'un montant de 123,73 € chacun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

D'accorder 4 remises gracieuses d'un montant global de 526,07 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous proposé d'accorder quatre remises gracieuses pour un montant de 526,07 euros sur des dettes irrécouvrables.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Vous n'avez pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-290 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-291

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivant.

Jean-Marc VERCHÈRE : Comme chaque mois, nous avons une liste de matériels pour le courtage d'enchères.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2019-291 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-292

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de 1 167 €.

Etablissement	détail demande subvention	Montant
COLLEGE LA MADELEINE	Déplacement de 18 élèves (dont 3 boursiers) aux Pays-Bas du 18 au 24 mai 2019	260 €
	Déplacement de 23 élèves (dont 2 boursiers) en Espagne du 18 au 25 mai 2019	240 €
INSTITUTION MONGAZON	Déplacement de 50 élèves (dont 2 boursiers) en Espagne du 12 au 18 mai 2019	240 €
LYCEE PRIVE SAINTE-AGNES	Déplacement de 7 élèves (sans boursier) en Australie du 07 au 30 juillet 2019	427 €
TOTAL		**1 167 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Attribue des subventions versées en une seule fois, à chaque établissement scolaire d'un montant prévisionnel total de 1167 €, détaillé comme suit :

- 500 € au Collège La Madeleine
- 240 € à l'Institution Mongazon
- 427 € au Lycée privé Sainte-Agnès

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Benoît PILET : 1 167 euros vous sont donc demandés pour trois déplacements ou accueils scolaires.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'opposition, mais une abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-292 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2019-293

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Pilotage de la politique

Organisation et animation du marché de Noël - Edition 2019 - Tarifs - Approbation

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 26 février 2018, a approuvé l'attribution de la convention de Délégation de Service Public sous forme d'affermage, pour l'organisation et la gestion du marché de Noël à la SAS 2A Organisation.

En 2018, malgré un contexte difficile, le succès du marché de Noël et son rôle de locomotive pour le centre-ville en cette période de fin d'année, essentielle pour la dynamique commerciale des centres-villes, ont été confirmés.

Le marché de Noël est par ailleurs cité par le public parmi les premières motivations de venue en centre-ville.

Dans le cadre de cette convention, les objectifs priorisés par la Ville sont :

- La qualité des installations et l'ambiance du marché de Noël, par l'esthétique des chalets, les clauses co-responsables, la mise en ambiance et des animations.
- L'ancrage dans le territoire, avec notamment, la part significative d'acteurs locaux ; les commerçants angevins, les musées, avec en 2018, sur les 90 exposants, 16% qui sont angevins et 13% du département,
- Le renouvellement et la diversité de l'offre chaque année, avec un taux minimum de renouvellement fixé à 20%

Pour 2019, le marché de Noël sera ouvert du vendredi 29 novembre au mardi 31 décembre 2019. Les nouveautés concerneront :

- L'animation d'un nouveau site : « Cœur de Maine » qui viendra souligner la dynamique du centre-ville en entrée de ville, avec une offre différente de celle existante, et tournée principalement sur l'animation.
- Le jeudi soir, la fermeture des chalets du marché de Noël sera fixée à 21 h 00, afin de répondre à la demande du public, notamment celui des salariés présents en semaine, et qui ne reviennent pas nécessairement sur la fin de semaine. Cela pour soutenir la présence et les achats en centre-ville, notamment dans les commerces sédentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Approuve pour 2019 les tarifs proposés.

Approuve le versement d'une contribution annuelle de 29 600 € HT au délégataire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Catherine GOXE : Je vais vous parler du marché de Noël du mois de décembre prochain. Vous savez que l'organisation et la gestion du marché de Noël sont confiées par Délégation de Service Public (DSP) à la société 2A Organisation depuis l'année 2018. Cela va jusqu'en 2021. La dernière édition, qui est donc celle de décembre dernier, a été une édition un petit peu particulière compte tenu du contexte social. Je vous demande juste d'approuver la délibération qui vous est proposée et que vous avez tous lue avec attention. Elle entérine la nouvelle grille de locations des chalets.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions. Il est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-293 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-294

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Confluences Pénales de l'Ouest - Colloque "Justice et Secrets" - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

L'association Confluences Pénales de l'Ouest vient de tenir son 7ème colloque consacré cette année aux rapports entre « Justice et Secrets ». Cette 7ème édition a eu lieu les 28 et 29 mars 2019 à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Maine-et-Loire.

Ce colloque, désormais inscrit sur le territoire de la Ville d'Angers, contribuant étroitement à son rayonnement, a réuni autour de six tables rondes de multiples experts nationaux, qu'ils soient avocats, magistrats du siège et du parquet, journalistes judiciaires.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir ce colloque.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Confluences Pénales de l'Ouest, afin de financer une partie des prestations qui ont été indispensables au bon déroulement de ces deux journées d'échanges, de formations et de débats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 500 € à l'association Confluences Pénales de l'Ouest.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Catherine GOXE : Il s'agit d'une attribution de subvention à l'association Confluences Pénales de l'Ouest pour un montant de 2 500 euros.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Avez-vous des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-294 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-295

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association le Planning Familial de Maine-et-Loire - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Gilles GROUSSARD

EXPOSE

Membre du mouvement français du Planning Familial, le planning familial de Maine-et-Loire est un mouvement d'éducation populaire qui lutte pour construire une société d'égalité entre les hommes et les femmes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre les discriminations liées au genre.

Il s'engage notamment à favoriser les relations égalitaires entre filles et garçons, et défend le droit à la contraception et à l'avortement. Il inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements.

L'association est de plus en plus sollicitée pour des permanences d'accueil, des animations collectives notamment dans les établissements scolaires et des actions de formations. Ainsi, à titre d'exemple, en 2016 et 2017, le planning familial de Maine-et-Loire a assuré environ 300 animations, et 400 animations en 2018.

Pour répondre à ses demandes et maintenir ses autres activités, l'association a créé un 5ème poste au 1er janvier 2019 sur ses fonds propres. Afin de l'aider provisoirement dans l'attente de nouveaux financements, au-delà de la subvention annuelle de fonctionnement et des locaux mis à sa disposition, il est proposé d'attribuer à l'association, une subvention exceptionnelle de 1 500 euros en 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 1500 €, versée en une seule fois, à l'association le planning familial de Maine-et-Loire pour l'aide au financement d'un poste supplémentaire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Gilles GROUSSARD : Je vous rappelle que nous accompagnons le Planning Familial dans son dimensionnement nouveau puisque l'association est de plus en plus sollicitée pour des permanences d'accueil, des animations collectives.

Je rappelle simplement que le Planning Familial représente le droit à la contraception. C'est à l'avortement, la lutte contre les discriminations liées aux gens, et, pour ça, on va octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour l'aider à faire face à son augmentation d'activités, avec la création d'un cinquième poste qui a été décidé sur fonds propres.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y

a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2019-295 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-296

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association APTIRA - Projet interprétariat médico-social - Convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Gilles GROUSSARD

EXPOSE

La Ville d'Angers anime avec le CCAS une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les associations pour accompagner les Angevins en situation de précarité et/ou, d'exclusion sociale.

Le projet présenté par l'association APTIRA (Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers) participe à cette politique publique et s'inscrit en complémentarité avec celles des autres acteurs.

Dans ce cadre : la Ville reconnait l'expertise de l'association notamment pour :

- Améliorer l'accès aux soins, à la prévention et aux droits des publics étrangers en situation de vulnérabilité ;
- Assurer auprès des professionnels de santé notamment, mais de façon non exclusive, et à leur demande, la traduction et l'accompagnement des personnes étrangères, ne maîtrisant pas la langue française ;
- Participer aux réflexions régionales et nationales sur la mutualisation et la professionnalisation des médiateurs, à la demande des instances européennes et de l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) ;
- Accompagner des personnes étrangères allophones lors de suivis engagés avec la psychologue du service Souffrance Psychique Précarité Autonomie ;
- Accompagner des publics d'étrangers allophones au centre médico sportif angevin à compter de septembre 2019 pour des évaluations médicales en vue de la reprise d'une activité physique.

C'est ainsi qu'une convention pluriannuelle d'objectifs est proposée à l'association, avec le versement d'une subvention dont le montant est défini comme suit :

- 1 500 € pour 2019, (1er avril 2019 au 31 décembre 2019),
- 2 000 € pour 2020, (1er janvier au 31 décembre 2020),
- 2 000 € pour 2021 (1er janvier au 31 décembre 2021).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juin 2019

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'APTIRA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention d'un montant total de 5 500 euros à l'association APTIRA selon les modalités de versements suivantes :

- 1 500 € pour 2019, (1er avril 2019 au 31 décembre 2019),
- 2 000 € pour 2020, (1er janvier au 31 décembre 2020),
- 2 000 € pour 2021(1er janvier au 31 décembre 2021).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Gilles GROUSSARD : Une délibération sur la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'APTIRA (Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers). C'est une subvention attribuée à l'APTIRA pour un montant de 5 500 euros pour trois années. L'APTIRA est mobilisée sur les publics les plus fragiles, les plus vulnérables, avec les orientations de la politique du CCAS.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, le soutien de la collectivité à l'APTIRA représente près de 100 000 euros par an au titre du CCAS. Nous sommes seulement ici sur la part santé publique. C'est très clair. Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-296 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-297

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Redevances des occupations commerciales non sédentaires du domaine public - Tarifs 2019 - Approbation

Rapporteur :Stéphane PABRITZ

EXPOSE

La Ville perçoit des redevances pour les occupations commerciales non sédentaires du domaine public et définit donc les tarifs applicables.

L'activité économique sur le domaine public étant de nature évolutive, il convient de mettre à jour les intitulés des catégories des occupations évènementielles, de distinguer le marché des brocanteurs place Imbach et d'ajouter les installations et occupations foraines de l'évènement Soleils d'Hiver dans la grille tarifaire.

Par ailleurs, compte tenu du déplacement temporaire du marché de Monplaisir sur le site du Doyenné, depuis le 17 mars et des nouvelles surfaces ainsi dédiées aux commerçants, un forfait de 0,09 euros par mètre carré supplémentaire et par marché est appliqué aux abonnés au-delà de la surface attribuée sur le marché Allonneau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 juin 2019

DELIBERE

Approuve la grille des tarifs pour les occupations commerciales non sédentaires du domaine public applicable à compter du 1er juillet 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Stéphane PABRITZ : Il vous est demandé d'approuver la grille des tarifs pour les occupations commerciales non sédentaires du domaine public, applicables à compter du 1er juillet de cette année.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2019-297 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2019-298

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Concours "Un des Meilleurs Apprentis de France " - Edition 2019 - Société des Meilleurs Ouvriers de France - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

La société des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) de Maine-et-Loire a organisé, le 14 juin 2019, à Angers aux Greniers Saint-Jean, la cérémonie de remise des médailles et diplômes des jeunes apprentis de Maine-et-Loire dans le cadre du concours « un des meilleurs apprentis de France ».

La cérémonie a permis de récompenser les jeunes médaillés, d'or, d'argent et de bronze, du Département de Maine-et-Loire.

La Ville d'Angers souhaite soutenir l'organisation de cet événement par l'attribution d'une subvention de 2400 € versée à la société des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 2400 €, versée en une seule fois, à la société des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Karine ENGEL : Une délibération pour l'attribution d'une subvention de 2400 euros à l'association des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire (MOF).

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe la parole à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Ce n'est pas une question, mais nous avons bien le rapport du médiateur qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Je voulais juste faire une petite remarque.

Nous avons commencé ce Conseil en évoquant le Plan Canicule, et Frédéric BÉATSE a rappelé la situation au chemin de Traverse. Encore ce soir, on m'alerte sur le fait que des personnes dormiront dehors. Je sais que vous allez me dire que cela ne relève pas de votre responsabilité, mais je compte sur vous, Monsieur le Maire, pour alerter la Préfecture. Je compte aussi sur vous pour rappeler que, contrairement aux idées reçues, l'été est souvent plus meurtrier que l'hiver.

Tout comme nous avons fait un plan d'urgence en hiver quand il a fait très froid et que nous avons trouvé des places au CESAME, il serait peut-être important que pour ce Plan Canicule, nous puissions demander à la Préfecture d'ouvrir en urgence des places et faire en sorte que tout le monde puisse être à l'abri.

Monsieur le Maire : Madame CAMARA-TOMBINI, merci pour votre intervention. Je fais voter la délibération de Madame ENGEL avant de vous répondre. Vous n'avez pas d'opposition ni d'abstention.

Délibération n° DEL-2019-298 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Nous avons un nouveau Préfet depuis quelques jours dans le Maine-et-Loire. Je le vois dans quelques jours pour faire un tour d'horizon des dossiers. Au risque de vous surprendre, le chemin de Traverse et la situation globale font partie des sujets qui sont en tête de liste. Ce n'est pas parce qu'il m'arrive de vous répondre de manière négative qu'il n'y a pas d'échanges de ma part avec ceux qui ont cette responsabilité. Indépendamment du caractère d'urgence que vous signalez, ce sujet est tout en haut des sujets que nous évoquerons ensemble avec le Préfet BIDAL, à la fin de cette semaine ou au tout début de la semaine prochaine.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
DM-2019-206	Cité des Associations - Contrat de mise à disposition à titre gratuit pour une exposition, avec l'association Les Libres Filmeurs.	13 mai 2019
DM-2019-221	Cité des Associations - Contrat de mise à disposition à titre gratuit pour une exposition, avec l'association France Nature Environnement Pays-de-la-Loire.	17 mai 2019
	POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
DM-2019-235	Ecole Elémentaire Grégoire Bordillon - Externalisation d'une classe de l'Institut d'Education Motrice la Guiberdière - Convention avec l'association Handicap Anjou et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire.	23 mai 2019
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2019-211	Abbatiale du Ronceray – Conventions de mise à disposition à titre gratuit avec l'Association Amnesty International et la Société des Concerts Populaires.	13 mai 2019
DM-2019-212	Salle Claude Chabrol - Contrat de mise à disposition à titre payant avec l'association de financement de François-Xavier Bellamy (250 €).	13 mai 2019
DM-2019-213	Grand Théâtre - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Vox Campus.	13 mai 2019
DM-2019-215	Théâtre du Champ de Bataille - Convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Parole DELIEE.	13 mai 2019
DM-2019-216	Musées d'Angers - Convention de partenariat à titre gratuit avec l'association Trésors et Patrimoine du Maine et de l'Anjou.	13 mai 2019
DM-2019-217	Musées d'Angers - Contrat de prêt d'une œuvre avec le Musée Hébert.	13 mai 2019
DM-2019-227	Musées d'Angers - Contrat de prêt d'œuvres avec le Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean du Luxembourg.	20 mai 2019

DM-2019-228	Musées d'Angers - Contrat de prêt d'une œuvre avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal.	20 mai 2019
DM-2019-231	Musées d'Angers - Musée des Beaux - Arts - Musée Jean Lurçat - Contrats de mise à disposition avec l'association European Landowners Organisation ASBL/Friends of the Countryside ASBL (2 350 €).	23 mai 2019
DM-2019-232	Musées d'Angers - Musée des Beaux-Arts - Contrat de location à titre payant de l'auditorium avec la Région des Pays-de-la-Loire (550 €).	23 mai 2019
DM-2019-236	Salle Claude Chabrol - Contrats de mise à disposition à titre gratuit avec le collège Saint-Jean-de-la-Barre, le collège de la Cathédrale La Salle, l'Inter-Association du Lac de Maine, le collège Saint-Martin et contrat de mise à disposition à titre payant avec le Centre Ressource Handicap Psychique des Pays-de-la-Loire (250 €).	23 mai 2019
DM-2019-241	Salle Claude Chabrol - Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'Université Angevine du Temps Libre (480 €) et la Compagnie 1 banc pour 2 (290 €). Le montant total des locations s'élève à 770 euros.	05 juin 2019
DM-2019-242	Grand Théâtre - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre.	05 juin 2019
DM-2019-243	Musées d'Angers - Musée Jean Lurçat - Contrat de mise à disposition à titre payant avec l'association Cobaty Anjou (1 225 €).	05 juin 2019
DM-2019-244	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Les Folies Angevines.	05 juin 2019

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2019-223	Patinoire du Haras - Convention de mise à disposition de locaux à titre payant avec la SA Ducs d'Angers (redevance annuelle : 64 000 €).	17 mai 2019
DM-2019-229	Stade de Salpinte - Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec le SCO Fondation.	23 mai 2019
DM-2019-230	Salle Monplaisir - Conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec les associations La Forme pour Tous, Sakura Elite Karaté et le Ring Olympique Monplaisir Angers.	23 mai 2019

VOIRIE

DM-2019-239	Quartier Centre-Ville - Convention d'occupation du domaine public rue Paul Bert avec la SNCF Immobilier, pour une durée de 10 ans.	27 mai 2019

DM-2019-245	Quartier Belle-Beille - Convention de mise à disposition de la structure « chats village » avec l'association Les amis du chat libre, pour une durée de 4 ans.	05 juin 2019
DM-2019-246	Port fluvial - Tarifs d'occupation du domaine public - Bateaux avec activité professionnelle ou commerciale.	05 juin 2019

BATIMENTS

DM-2019-207	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition de locaux situés 106/110 rue du Pré-Pigeon avec l'association Court&49 Productions, pour une durée de 3 ans.	13 mai 2019
DM-2019-208	Quartier Belle-Beille - Convention de mise à disposition de locaux situés 2 rue Louis Boisramé avec l'Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), pour une durée de 3 ans.	13 mai 2019
DM-2019-209	Quartier Madeleine/Saint-Léonard – Convention de mise à disposition de locaux situés 32 bis rue de la Madeleine avec Monsieur Sabri JAZIRI, pour une durée de 3 ans.	13 mai 2019
DM-2019-210	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition de locaux situés106/110 rue du Pré-Pigeon avec l'association 3ème Œil Angers, pour une durée de 3 ans.	13 mai 2019
DM-2019-214	Quartier Ney/Chalouère - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux situés 5 rue Guérin avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers des Pays-de-la-Loire (CRCDC) pour une durée de 6 ans.	13 mai 2019
DM-2019-218	Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Convention de mise à disposition de locaux situés 6 avenue Yolande d'Aragon avec l'association Narcotiques Anonymes France, pour une durée de 3 ans.	14 mai 2019
DM-2019-219	Quartier Ney/Chalouère - Convention de mise à disposition de locaux situés 17 rue Richard Duvernay avec la Régie de Quartiers d'Angers, pour une durée d'un an.	17 mai 2019
DM-2019-220	Quartier Monplaisir - Convention de mise à disposition de locaux situés 58 boulevard du Doyenné avec l'association des Musulmans d'Angers.	17 mai 2019
DM-2019-224	Quartier Centre-Ville - Convention de répartition des charges pour la mise à disposition de 20 places de stationnement situé rue de la Croix/Bodinier avec la SOCLOVA, pour une durée de 3 ans.	17 mai 2019
DM-2019-225	Quartier Monplaisir - Convention de mise à disposition de locaux situés 36 boulevard Allonneau avec l'association Habitat Jeunes David d'Angers, pour une durée de 6 mois.	17 mai 2019

DM-2019-226	Quartier Roseraie/Orgemont - Convention de mise à disposition d'un terrain situé Boulevard Charles Barangé avec Monsieur et Madame LOHEZIC, pour une durée de 6 ans.	17 mai 2019
DM-2019-233	Quartier Centre-Ville - Avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un logement situé 15 rue des Cordeliers avec Monsieur François-Xavier ROLAND GOSSELIN, pour une durée de 4 mois.	23 mai 2019
DM-2019-234	Quartier Deux Croix/Banchais - Convention de mise à disposition de locaux situés 50 rue de Jérusalem avec l'association Trait d'Union, pour une durée de 3 ans.	23 mai 2019
	DEPLACEMENTS	
DM-2019-237	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une partie du parc de stationnement Couffon avec la Préfecture de Maine-et-Loire.	27 mai 2019
	PARCS, JARDINS ET PAYSAGES	
DM-2019-222	Quartier la Roseraie - Convention de mise à disposition d'un terrain situé dans le jardin de la Roseraie avec l'association Les Amis de la Roseraie, pour une durée de 3 ans.	17 mai 2019
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
DM-2019-238	Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Billetterie de la Maison de l'Environnement.	27 mai 2019
DM-2019-240	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Angers à l'Agence Locale du Climat et de l'Energie (ALEC).	05 juin 2019

Liste des MAPA attribués du 24 avril au 15 mai 2019

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Lot(s) ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
19 054 01	F	ACQUISITION DE FOURNITURES SPECIFIQUES ET PETITS MATERIELS POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES	LOT 1 Film de protection non adhésif	EURE FILM	27240	SYLVAINS LES MOULINS	6 250,00
19 054 02	F	ACQUISITION DE FOURNITURES SPECIFIQUES ET PETITS MATERIELS POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES	LOT 2 Film adhesifs de protection et de réparation d'ouvrages	EURE FILM	27240	SYLVAINS LES MOULINS	7 500,00
19 054 03	F	ACQUISITION DE FOURNITURES SPECIFIQUES ET PETITS MATERIELS POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES	LOT 3 Petit matériel - étiquetage	DELTA BUREAU	49070	BEAUCOUZE	6 250,00
19 055 01	PI	Missions de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la forêt urbaine du site du Grésillé	Lot unique	LANDSCAPE U NEED	49066	ANGERS	22 500,00
19 056 01	F	Mobilier urbain : porte vélo	Lot unique	SERI	86104	CHATELLEREAULT	Maxi : 24 999
19 057 01	T	CITE EDUCATIVE ANNIE FRATELLINI - Restructuration de la signalétique extérieure	Lot unique	AZUR GRAPHIQUE	49450	ST SYLVAIN D'ANJOU	7 090,80
19 058 01	F	Fourniture de substrats pour les besoins en espaces verts de la Ville d'Angers	Lot 1 : Terreau de feuilles brut et terre de bruyère	DUPUY	49390	VERNANTES	14 500,00
19 058 02	F	Fourniture de substrats pour les besoins en espaces verts de la Ville d'Angers	Lot 2 : Amendement organique	BIOFERTIL	24450	ST-PRIEST LES FOUGERES	19 000,00
19 058 03	F	Fourniture de substrats pour les besoins en espaces verts de la Ville d'Angers	Lot 3 : Substrat pour production annuelles, bisannuelles et plantes vivaces	TERREAUX ARMORICAINS	44850	ST-MARS DU DESERT	18 400,00
19 058 04	F	Fourniture de substrats pour les besoins en espaces verts de la Ville d'Angers	Lot 4 : Substrat pour production en pépinières et conteneurs de chrysanthèmes	TERREAUX ARMORICAINS	44850	ST-MARS DU DESERT	6 200,00
19 058 05	F	Fourniture de substrats pour les besoins en espaces verts de la Ville d'Angers	Lot 5 : Substrat pour production bacs et jardinières, bacs à orangerie et rempotage plantes vertes	TERREAUX ARMORICAINS	44850	ST-MARS DU DESERT	13 000,00
19 058 06	F	Fourniture de substrats pour les besoins en espaces verts de la Ville d'Angers	Lot 6 : Substrat pour production semis et bouturage	TERREAUX ARMORICAINS	44850	ST-MARS DU DESERT	2 000,00
19 059 01	S	Le château d'Angers - Scénographie son et lumière - Du vendredi 26 juillet au samedi 17 août 2019	Lot unique	SPECTACULAIRES	35310	ST-THURIAL	121 585,00
19 060 01	S	La cathédrale Saint-Maurice – spectacle musicale et mis en lumière - Du samedi 27 juillet au samedi 17 août 2019	Lot unique	HUMANA VOX	49000	ANGERS	80 000,00
19 061 01	S	Mise en service, entretien, transport et stockage des vélos de Vélocité	Lot unique	CYCLES CESBRON	49130	LES PONTS DE CE	Maxi : 25 000
19 062 01	S	Prestation d'insertion pour l'entretien, le transport et le stockage des vélos de Vélocité	Lot unique	ANGERS MOB SERVICES	49000	ANGERS	Maxi : 25 000

Liste des MAPA attribués du 24 avril au 15 mai 2019

19 063 01	F	Acquisition d'un numériseur Copibook OS A2 Professionnal	Lot unique	SPIGRAPH	94126	FONTENAY SOUS BOIS	33 998,00
GI7055Pc	F	Acquisition de véhicules poids lourds et véhicules spécifiques	MS 3 Acquisition d'un châssis cabine de 18T environ équipé d'une grue pour la direction de l'Espace public de la ville d'Angers	ETS PETIT	49240	AVRILLE	138 000,00
19 064 01	S	Maintenance du classeur rotatif Bertello situé à la direction de la Relation aux Usagers - Service Etat Civil	Lot unique	MAINTENANCE SYSTEME	1700	NEYRON	Maxi : 25 000

Sur 19 attributaires : 3 sur Angers, 4 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 1 dans le Département, 4 en Pays de la Loire et 7 en France

Monsieur le Maire : Je constate qu'il n'y a pas de demande de prise de parole sur les décisions qui ont été prises. Je vous donne rendez-vous dans moins d'un mois. Je vous souhaite à tous et à toutes une très bonne soirée.

Liste des décisions : Le Conseil municipal prend acte.

Liste des MAPAS : Le Conseil municipal prend acte.

Procès-Verbal du 26 novembre 2018 : Le Conseil municipal prend acte

La séance est levée à 22 heures 20

Le secrétaire de séance

M. Frédéric BEATSE

Le Maire

Christophe BECHU